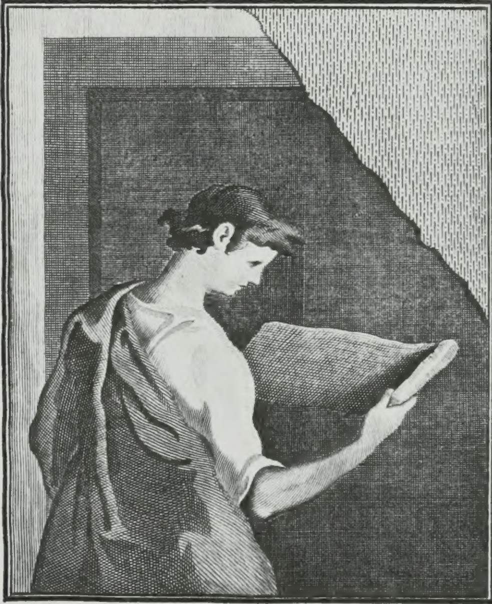


ALEXANDRE LENOIR

SON JOURNAL

ET LE

MUSÉE DES MONUMENTS FRANCAIS

PAR

LOUIS COURAJOD

TOME Ier

PARIS
HONORE CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS
—
1878

ALEXANDRE LENOIR

SON JOURNAL

ET LE

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

Paris. — Typ. PILLET et DUMOULIN, 5, rue des Grands-Augustins.



ALEXANDRE LENOIR.

Em. Gastebois, sc. d'ap Beauvallet

Imp Beillet, Paris

ALEXANDRE LENOIR

SON JOURNAL

ET LE

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

PAR

LOUIS COURAJOD

TOME Ier

PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS
1878

AVERTISSEMENT

Rien de plus déplorable que l'état d'ignorance dans lequel le public, même le plus lettré, a été longtemps plongé, en matière d'histoire de la sculpture moderne, jusqu'à l'apparition des ouvrages de Cicognara et d'Émeric-David. C'est évidemment pour diminuer cette ignorance que les principales nations de l'Europe, à un moment où l'antique était seul admiré et imité, ont admis, dans leurs musées, les sculptures modernes à côté des sculptures antiques et des peintures de tous les temps. Malheureusement le but que se proposaient d'intelligents administrateurs n'a pas été atteint. Une fois entrées dans les musées, — Dieu sait avec quelles difficultés ! — quelques rares œuvres de sculpture moderne se sont trouvées, il est vrai, à l'abri de la destruction. Elles ont été grattées, restaurées, mastiquées, élégamment groupées, dépouillées souvent d'une peinture « de mauvais goût », distribuées dans des salles plus ou moins somptueuses. Peu à peu le succès leur est venu.

On les a proposées à l'imitation; et telle époque de l'art moderne est devenue, dans les prédilections de nos artistes contemporains, rivale de l'antiquité elle-même. Cependant, malgré quelques rares tentatives promptement étouffées, on s'est bien gardé de les étudier scientifiquement. Ces monuments, réunis pour l'histoire de l'art, ont été soustraits à cette histoire et voués, non pas à l'esthétique, qui, elle aussi, est une science, mais au *goût*, c'est-à-dire au plus mobile et au plus irraisonné des sentiments humains. Ils ont été soumis au caprice de quelques hommes assez habiles ou assez puissants par leur situation pour imposer à leur génération leur manière de sentir. Un aréopage se constitua, non pour former des collections de sculpture de tous les temps et de tous les pays, mais pour exposer de jolis spécimens, bien proprets, de l'art de certaines époques privilégiées, spécimens choisis et proportionnés à l'intelligence et au tempérament du public.

Jusque-là le dédain avait dispensé les amateurs de toute étude critique et historique. Tout à coup, au dédain succéda un enthousiasme qui déclara ne pouvoir être sincère qu'à la seule condition d'être purement instinctif. La plastique du moyen âge et de la Renaissance, une fois réhabilitée dans des limites étroites et grotesquement pédantes, soumise à toutes les grammaires académiques, aux règles de toutes les unités forgées par les Lhomond

et les La Harpe de l'art, une coterie d'hommes importants conspira pour écarter de ces objets sacro-saints, comme une souillure et une profanation, toute investigation scientifique. On vit des personnages, se proclamant grands prêtres de la religion nouvelle, affirmer leur admiration comme un dogme et dédaigner ou proscrire tout examen comparatif. On exposa des modèles; on ne discuta pas des monuments. Pouvoir raisonner devant un chef-d'œuvre, c'était déclarer lui être insensible. Traiter une statue comme une inscription, la dater, la commenter comme un document ordinaire, lui demander d'être contemporaine de l'époque qu'elle représente, se permettre de lui réclamer ses papiers, enfin exiger d'elle la production d'un état civil, c'était commettre un crime contre l'art et montrer les bornes de son esprit. Ces infimes questions étaient déclarées tout au plus dignes des archéologues. Peu importait, disaient ces audacieux mystificateurs, de quelle époque, de quel pays, de quel auteur fût telle ou telle œuvre, quel sujet, quel personnage elle représentât. Quelques-uns, en s'agenouillant devant les plus grossières contrefaçons, allèrent même jusqu'à prétendre qu'il était indifférent que la pièce admirée fût vraie ou fausse, moderne ou ancienne, originale ou pastichée. Il suffisait qu'elle parût abstraitement belle, en dehors des conditions de lieux et de temps. Cette théorie eut naturellement beaucoup de suc-

cès parce qu'elle servait, pour ceux qui l'adoptaient, à dissimuler les lacunes de leur érudition. Pour être juge compétent en matière de sculpture, il suffisait d'avoir du goût. On sait que tous les Français ont la prétention de posséder cette qualité et d'en avoir reçu, de naissance, le diplôme.

Alors un étrange spectacle commença. Un même amateur, pour peu qu'il eût de l'aplomb et son diplôme d'homme de goût, promenant sur tous les arts son universelle compétence et l'éclectisme des grands esprits, put se mettre à apprécier et à juger à volonté les monuments de la sculpture égyptienne, assyrienne, grecque, romaine, française, italienne, indienne, chinoise, japonaise, américaine et beaucoup d'autres encore. Son ignorance spéciale de chacun de ces arts et de l'histoire de ces civilisations individuelles lui devint un titre tout particulièrement recommandable, une qualité que j'ai entendu préconiser et revendiquer. Si, par exemple, il avait pu lire telle inscription tracée sur tel objet, notre amateur aurait peut-être été préoccupé, dans son appréciation, par d'autres considérations que celles de l'art pur. Son goût aurait été distrait par son savoir. Il est convenu que le goût supplée à tout et ne doit être gêné par rien.

Cet âge d'or du dilettantisme ne dura pas toujours. Le public, devenu plus exigeant, ne se contenta pas de cette béate admiration, et demanda qu'on lui expliquât ces modèles déclarés des pro-

totypes de la beauté et qu'on posât pour lui les fondements de l'histoire de l'art ; en un mot, il réclama des catalogues. Que fit le dilettantisme ? Il n'osa pas avouer son absolue incompétence. Les doctes critiques, préoccupés uniquement du beau en dehors de l'histoire, du temps, des lieux et de la matière, improvisèrent au hasard une répartition des œuvres à des auteurs imaginaires. Le public crut avoir reçu satisfaction ; mais sa religion avait été tout simplement surprise. Au lieu d'être une source d'enseignement, les musées et collections de sculptures devinrent, dans un grand nombre de cas, une école d'erreurs. Il importe donc de rétablir la vérité et, pour y parvenir, il faut recourir aux documents d'histoire et procéder d'après les règles les plus sévères de la critique archéologique. Le journal de Lenoir, destiné à nous éclairer beaucoup sur la transmission de nombreux monuments de notre art national, est, de tous les textes qui réformeront les attributions fantaisistes, le plus important à faire immédiatement connaître.

Sans que je m'en sois aperçu tout d'abord, mon travail d'investigation autour de la collection des Petits-Augustins, étude approfondie d'une seule des sources du musée du Louvre, a eu un second résultat plus général et plus important peut-être que celui que j'en attendais. Il a montré que la France aurait pu, sans bourse délier, malgré ses incessantes révolutions et ses instincts iconoclastes,

posséder le plus beau musée de sculpture moderne de l'Europe. Notre pays pourra connaître désormais ce que lui a coûté autrefois d'avoir placé ou maintenu si longtemps à la tête de ses collections des incapables et des indifférents. Que l'exemple serve à l'Europe si, par malheur, dans l'avenir, il ne devait pas servir à nous-mêmes. Qu'il serve surtout à l'Amérique occupée, en ce moment, à fonder ses collections nationales. Les musées ont deux sortes d'ennemis à redouter : les ennemis du dehors et les ennemis du dedans; ceux qui les détruisent de temps en temps, plus ou moins partiellement, et ceux qui les composent mal ou ne savent pas les composer du tout. De ces deux genres d'ennemis le dernier est le pire. Les méchants ne peuvent faire le mal que pendant de rares moments d'anarchie et de désordre politique. Au contraire, il n'y a pas d'interruption dans la sinistre influence des incapables, quand ceux-ci sont investis de fonctions publiques.

INTRODUCTION

Depuis que l'auteur de la présente publication a l'honneur d'être attaché à la conservation de l'un des départements du Musée du Louvre, sa constante préoccupation a été de reconstituer au moins par la pensée, — c'est seulement dans le domaine de la pensée qu'il peut intervenir efficacement, — la merveilleuse collection de sculpture nationale dont les monuments jadis dédaignés par les organisateurs du Muséum français, arrachés par Lenoir au vandalisme révolutionnaire, ont apparu, de 1793 à 1816, aux yeux éblouis de l'Europe[1], dans ce musée, à jamais regrettable et si facile à faire partiellement renaître, du couvent des Petits-Augustins. Abandonnant donc le premier projet qu'il avait formé de traiter successivement et dans l'ordre chronologique des diverses collections royales ou particulières qui sont venues se fondre dans nos collections publiques du moyen âge et de la Renaissance, il crut que l'importance exceptionnelle du sujet l'obligeait à renverser l'ordre logique de ses recherches, et il se jeta avec passion dans l'étude du Musée des monuments français, dernière

1. Voyez notamment l'anecdote racontée dans la notice de M. Allou sur Alex. Lenoir, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome XVI, p. XVII. L'effet produit par le Musée des Monuments français fut considérable, même en dehors de la France. Chose inouïe, pour l'époque, le premier volume de l'ouvrage de Lenoir fut traduit en anglais.

étape de tant de chefs-d'œuvre avant de parvenir au Louvre. Après avoir épuisé les sources imprimées et une grande partie des sources manuscrites conservées dans les dépôts publics, il se crut au moment de faire paraître le résultat de son travail. La découverte de nouveaux documents retarda la publication et l'arrêta, après l'avoir démesurément enrichie. Aujourd'hui, une histoire complète du Musée des Petits-Augustins et un récit même sommaire de tous les actes de la vie de Lenoir, d'après les documents originaux, demanderaient un développement tel, que l'auteur désespère de trouver jamais le moyen de publier un travail d'aussi longue haleine. Mais, par une inspiration providentielle, Lenoir semble avoir pressenti lui-même la distraction du public et l'indifférence des éditeurs. Il a, dans un journal écrit par lui avec une concision remarquable, résumé les principaux événements de son administration. Les érudits peuvent donc être facilement et immédiatement mis en possession de renseignements qui leur font depuis longtemps défaut et qui leur sont indispensables. La publication du journal de Lenoir, en permettant d'établir l'état civil d'un très-grand nombre d'objets d'art, jettera une lumière inattendue sur l'histoire de la sculpture française.

Le journal de Lenoir n'est pas, comme on pourrait le croire, le cahier de notes originales rédigé au jour le jour et au fur et à mesure des événements par le conservateur des Petits-Augustins. Certainement ce cahier-brouillon a existé et a dû servir de *memento* [1]. Mais il suffit de voir le manuscrit, ou de le lire attentivement, pour être convaincu

1. Ce qui rend cette opinion extrêmement vraisemblable, c'est que, dans le *Journal,* on voit le premier et le deuxième mois de l'an II désignés seulement par le chiffre de *premier* et de *second.* Et, en effet, le décret de la Convention qui donna aux mois de l'année leurs noms révolutionnaires ne date que du 4 frimaire an II. Si Lenoir avait écrit le brouillon de ses notes longtemps après les événements, il est très-probable qu'il aurait appliqué rétrospectivement et par analogie, aux deux premiers mois de l'an II, leurs noms de vendémiaire et de brumaire. Cf. également les nos 215, 235, 236.

qu'il fut composé à loisir et écrit quelque temps après les faits qu'il retrace, d'après des souvenirs et surtout d'après les documents soigneusement conservés et classés par Lenoir. La collection complète de ces documents est plus instructive sans doute que le journal, à certains égards rétrospectif, qui en est le résumé et en quelque sorte la table des matières ou, si l'on veut, la table chronologique. Mais cependant ce résumé, travail personnel de Lenoir, emprunte aux souvenirs et aux interprétations de son rédacteur un puissant intérêt. Si, dans certains cas assez rares, il est trop laconique pour pouvoir remplacer complétement les documents originaux dont il émane, dans une foule de circonstances il ajoute beaucoup à la sécheresse de ceux-ci, explique et résume des faits par des appréciations. Il est certain que Lenoir attachait de l'importance à ce travail. Des notes marginales qu'il a jetées sur quelques documents originaux renvoient parfois à son journal [1]. La publication intégrale du journal de Lenoir est donc la base indispensable de toute histoire du Musée des monuments français.

Quelques mots sur le mode de composition et la date de rédaction de ce document. Le journal de Lenoir se compose de trois états. Le premier comprend les statues et colonnes entrées au dépôt des Petits-Augustins en 1791 et 1792 et, quoique le titre ne le dise pas, quelques monuments arrivés seulement en 1793 [2]. Le second renferme l'historique du Musée depuis le 22 septembre 1793 jusqu'au 17 floréal an VII (6 mai 1799). Le troisième constate la sortie des objets depuis l'origine jusqu'en 1816.

1. Voyez, par exemple, la note qui accompagne le n° 325 du *Journal de Lenoir*.

2. L'état n° 1 constate la présence, au Musée, d'objets d'art qui, d'après l'état n° 2, n'y sont entrés qu'en 1793, par exemple celle de la statue du prince de Carpi et celle de l'épitaphe de Pascal. Cela s'explique parfaitement par le mode respectif de composition des deux états, l'un écrit d'après un document imprimé datant de la fin de 1793, l'autre avec des documents manuscrits.

L'état n° 1 du journal de Lenoir a été rédigé par son auteur à l'aide de la *Notice succincte des objets de sculpture et architecture réunis au Dépôt provisoire national*, etc., imprimée avant le 28 décembre 1793 [1]. Lenoir s'est borné la plupart du temps à reproduire son texte imprimé, presque mot pour mot et en l'abrégeant seulement. Le plus souvent l'ordre des articles n'a pas été interverti. Les n°s 1 à 5 du *Journal* correspondent aux n°s 1 à 5 de la *Notice succincte;* les n°s 9 à 17 du *Journal* aux n°s 12 à 20 de la *Notice*, etc. Un certain nombre d'articles du *Journal* ont été composés par le rapprochement et la fusion de différents articles de la *Notice*. Ainsi le n° 8 du *Journal* est formé du mélange des n°s 10, 11, 249 et 251 de la *Notice*. Le n° 19 du *Journal* résume les n°s 24 et 39 de la *Notice*. Le n° 86 du *Journal* n'est que l'analyse des n°s 125, 127 et 128 de la *Notice*. Le n° 98 du *Journal* est le produit des articles 144 et 149 de la *Notice* combinés ensemble. On peut vérifier l'exactitude de ces assertions en comparant les deux textes, puisque nous avons réimprimé en appendice la *Notice succincte,* introuvable aujourd'hui, et si curieuse pour l'histoire du Musée des monuments français. La *Notice succincte* est, en effet, un inventaire complet ou presque complet de tout ce qui était entré chez Lenoir depuis 1790 jusque vers le milieu de 1793, époque où le manuscrit fut vraisemblablement terminé et remis à l'imprimerie [2]. Quand elle parut, ainsi que nous l'avons dit, vers le mois de décembre 1793, un certain nombre d'objets désignés comme se trouvant dans le Dépôt n'existaient plus par suite de la revendication des bronzes exercée par la Commune de Paris. Lenoir, reprenant après coup l'énumération des monuments remis dans ses mains, ne crut pas nécessaire de conserver la mention

1. Voyez ci-après le n° 189 du *Journal de Lenoir*, p. 25.
2. Voyez ci-après la bibliographie des ouvrages de Lenoir sur le Musée des monuments français.

de tout ce qu'on lui avait retiré. Il conforma sa rédaction aux besoins actuels de son musée, à l'état du Dépôt au jour où il écrivait. Il omit tous les tableaux. Il négligea les bronzes enlevés pour l'Arsenal, dont l'état n° 2 nous annonce la destruction, les objets dont il avait modifié l'emploi, qu'il avait laissé vendre au profit de la nation ou qu'il avait cédés à d'autres administrations. Enfin il décrivit ses monuments, non pas toujours dans les conditions où ils se trouvaient au moment de leur entrée au musée, mais dans la forme qu'ils affectaient à l'époque de la rédaction de l'état n° 1. Il résulte de ce fait qu'on peut savoir assez exactement à quelle époque cet état n° 1 a été rédigé.

Dans son *Journal* (n° 57), Lenoir s'exprime ainsi : « Du chapitre Notre-Dame. — Un squelette en albâtre, sculpté, à ce que l'on croit, par François Gentil. » Ce même objet, en l'an VI, p. 105, n° 72 de la *Description historique et chronologique*, était déclaré attribué à tort à Germain Pilon, sans qu'on tentât d'en nommer le véritable auteur. En l'an VIII, dans la 5e édition de la *Description historique et chronologique* (p. 191, n° 91), l'attribution nouvelle à François Gentil, consignée dans le *Journal*, est reconnue inexacte tout comme l'opinion favorable à Germain Pilon. Le *Journal* a donc été rédigé à un moment où Lenoir, ne croyant plus à Germain Pilon, croyait encore à François Gentil ; donc le *Journal* est postérieur à l'an VI et antérieur à la publication de l'an VIII.

La statue du cardinal de Bérulle, par Anguier, venant de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, et qui faisait double emploi avec une autre statue de Sarrazin venant des Carmélites de la rue Saint-Jacques, était encore intacte en 1793, comme le constate le n° 122 de la *Notice succincte*. Elle n'était pas brisée non plus en 1795. (Voir le n° 177 de la *Notice historique des monuments des arts réunis au Dépôt national de l'an IV*.) On la retrouve encore entière sous le

n° 168 de la *Description historique et chronologique des monumens de sculpture réunis au Musée des Monumens français* de l'an V. Dans cette édition (la 3e), trois figures à genoux du même personnage sont classées sous les nos 167, 168 et 169. L'édition suivante (la 4e) de la *Description historique et chronologique des monumens de sculpture* de l'an VI, p. 175, constate l'existence et l'intégrité des trois statues sous les nos 167, 168 et 169. Il en est de même de l'édition de l'an VIII (la 5e), p. 265. Les trois statues y sont toujours sous les mêmes numéros et dans les mêmes conditions de conservation. L'édition de l'an X (la 6e), dans la *table des Monumens par ordre de numéros*, p. VI, contient cette mention : « Nos 167, 168 et 169. — Description des tombeaux érigés à Bérulle », et renvoie à la page 252. Mais là on ne trouve la description que d'un seul des trois tombeaux, celui de l'Oratoire, par Sarrazin. La 7e édition de la *Description* de l'an XI reproduit exactement, p. 225, ce que disait la précédente. L'édition de 1806 (la 8e) ne parle plus que d'un seul tombeau. C'est donc approximativement, entre l'an VIII (1799-1800) et l'an X (1801-1802), qu'eut lieu un accident qui réduisit la statue à n'être plus qu'un buste. La partie du journal de Lenoir qui constate cet accident ne peut donc pas être très-sensiblement antérieure à 1800.

Autre preuve : Lenoir avait reçu des Blancs-Manteaux un tombeau qu'il a décrit ainsi dans sa *Notice succincte* de 1793 : « N° 179. — De la même maison (les Blancs-Manteaux.) — Un groupe en marbre blanc, représentant le lieutenant civil Jean Le Camus [1], mort en 1710, à genoux, devant un génie qui tient un livre ouvert, sculpté par Mazurier, etc. » Même rédaction en 1795, dans la *Notice* de l'an IV, sous le n° 378. La *Description* de l'an VIII, p. 325, sous le n° 317, conserve les mêmes expressions en corri-

1. Aujourd'hui au musée de Versailles, n° 2764 du catalogue Soulié.

geant le nom de Mazurier en celui de Mazière. Dans l'édition suivante, de l'an X, le n° 317 n'est plus qu'un buste. L'*accident* s'est donc produit de 1799 à 1801 environ. L'état n° 1, qui le constate, est donc approximativement postérieur à la première de ces deux dates. On sait d'ailleurs que, dans le courant de l'an VIII, Lenoir organisait définitivement son Musée, qu'il avait besoin de faire de la place en écartant les objets trop encombrants, et qu'il possédait déjà une suite de bustes des XVII[e] et XVIII[e] siècles, appelant un complément naturel.

L'état n° 2, rédigé dans un ordre absolument chronologique, commence au premier mois de l'an II, c'est-à-dire le 22 septembre 1793, et finit le 17 floréal an VII, 6 mai 1799. Il porte donc avec lui la date approximative de l'époque où il fut dressé, et le mode de composition de l'état suivant se charge de prouver l'exactitude de cette date.

L'état n° 3, écrit avec plus de négligence que les deux autres, avait été exclusivement destiné par Lenoir à constater la sortie des objets qui avaient quitté son musée après avoir été inscrits sur les deux états précédents. Mais, comme après l'an VII, la rédaction des deux premiers états avait été arrêtée, ce troisième état contient, à partir de cette date, le récit plus ou moins chronologique de quelques autres événements arrivés de l'an VII à 1816 [1].

Inutile désormais de multiplier les preuves et de pousser plus loin une démonstration évidente. Si le récit des événements consignés par Lenoir dans les deux premiers états de son journal ne peut être de beaucoup antérieur à l'an VIII, il est également certain qu'il ne peut pas être postérieur à la même date, puisque le dernier fait signalé par

1. Voyez le *Journal*, p. 145. — Quelques acquisitions ou projets d'acquisitions figurent à la fois dans l'état n° 2 et dans l'état n° 3. Voyez les articles 958, 961, 1040 et 1042. Cela prouve que Lenoir cessa seulement en l'an VI de rédiger l'état n° 2. A partir de l'an VIII, il n'y a plus de double récit.

l'état n° 2 est du 17 floréal an VII (6 mai 1799). Plus tard, je le répète, à la suite de l'état n° 3 qui, à l'origine, devait seulement contenir l'énumération des objets sortis du Dépôt, Lenoir a joint le récit de ses principales acquisitions postérieures à l'an VII, et il a conduit le journal jusqu'en 1816. Mais la première partie ne fut jamais remaniée. Les états nos 1 et 2 restèrent tels qu'ils avaient été primitivement rédigés à l'époque où ils se trouvèrent arrêtés. La rédaction du journal de Lenoir date donc incontestablement, dans ses parties principales et même pour le début de l'état n° 3, de la fin de l'an VII ou du commencement de l'an VIII. On indiquera, plus loin, le moment où le manuscrit actuel fut matériellement écrit et le temps où des additions furent faites au 3e état.

On s'explique très-bien comment Lenoir a été amené à rédiger son journal. En l'an VII, c'est-à-dire en 1799, Lenoir avait conduit son établissement, si modeste à l'origine, à un état inouï de prospérité. Le Musée des monuments français était célèbre en Europe. Le fondateur avait déjà fait paraître quatre éditions de son catalogue. Il préparait, depuis nivôse an VI, la publication d'un grand ouvrage in-folio[1]. Il est bien naturel que la pensée de ce hardi créateur se soit alors reportée sur les difficultés de la première heure, et qu'il ait voulu fixer le souvenir du laborieux enfantement de son Musée. Il ne serait pas invraisemblable de supposer même que Lenoir ait, avec un légitime orgueil, destiné à l'impression le touchant récit de ses faits et gestes. Ce récit aurait très-bien pu trouver place dans l'ouvrage in-folio qu'il rêvait alors de publier, et qui n'eut que quelques livraisons.

Le manuscrit du journal que nous imprimons est entièrement de la main de Lenoir, d'une écriture régulière,

1. Voyez ci-après la bibliographie des ouvrages de Lenoir sur le Musée des monuments français.

posée, suivie et uniforme. Le ton général qui y règne permet d'assigner, comme date probable à sa dernière rédaction matérielle, l'époque de la Restauration. La dernière partie n'a pu être écrite qu'en 1816. C'est le moment où la destruction du Musée créa, à Lenoir, des loisirs forcés. On sait que Lenoir, après avoir défendu, relativement assez mollement[1] et sans trop se compromettre, l'existence de son admirable établissement, ne prit pas les armes contre le décret du 18 décembre 1816 qui, sous prétexte de remettre tout à sa place, bouleversait une fois de plus les monuments si péniblement sauvés, restaurés et réunis. Il n'était plus à l'âge des enthousiasmes juvéniles. Il n'affronta pas une seconde fois les baïonnettes qu'il avait jadis si courageusement bravées, et céda avant qu'on eût employé la force matérielle. Les hommes qui avaient traversé les temps affreux de la Révolution et du premier Empire n'avaient bien souvent conservé la vie ou leurs fonctions qu'au prix des plus grands sacrifices au nombre desquels il faut compter l'abandon de toute énergie de caractère. En revanche ils avaient puisé, dans la succession très-brusque des événements les plus bizarres, une sorte d'indifférence et de sceptique insensibilité. Lenoir était de son temps. Il ne fut pas foudroyé par la mesure déplorable qui tuait[2], d'un trait de plume, la merveilleuse création de son intelligence. La Révolution, l'Empire, les deux Restaurations n'avaient pu triompher de son indomptable entêtement ni entamer ses convictions intimes ; mais tant de bouleversements politiques et leurs conséquences l'avaient endurci au point que l'ordonnance de 1816 ne lui causa ni indignation ni étonnement. Acceptant la plus ridicule des compensations qui

1. *Vide contra :* Quérard, *la France littéraire,* tome V, p. 168, col. 2e, et *Mém. de la Société des Antiquaires de France,* tome XVI, p. XXI.

2. Le récit qu'on trouve dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* tome XVI, p. XXII, n'a rien d'exagéré. Cf. Bon de Guilhermy, *Monographie de Saint-Denis,* p. 102 à 104.

travestissait un inventeur en un vulgaire fonctionnaire, il se résigna, avant l'âge et sans murmurer, à la sénile sinécure d'administrateur des monuments de Saint-Denis. Alors le ci-devant fouilleur des tombes royales, le sceptique rédacteur des premières éditions du catalogue du Musée, le théophilanthrope[1] de 1800, fit peau neuve dans le dévot personnage du chevalier Lenoir [2] et, comme aucune épreuve ne devait lui être épargnée, il descendit assez bas dans sa propre estime pour recevoir sans sourire, que dis-je, avec componction[3], l'ordre de l'Éperon d'or ! Le créateur du Musée des Petits-Augustins devenant, en récompense de ses services, membre convaincu d'un ordre de chevalerie, n'est-ce pas un peu comme si Cervantes, sur ses vieux jours, s'était associé à toutes les extravagances de Don Quichotte et avait reçu de l'Espagne reconnaissante, pour prix de son talent, l'armet de Mambrin ou quelque autre morceau de fer-blanc doré ? C'était donc fatal. Le jour où la chevalerie cessa d'être exclusivement héréditaire, elle devint contagieuse. Lenoir n'avait pu vivre impunément pendant vingt ans dans la familiarité des preux.

Il se consola de ces actes de faiblesse par la publication de nombreux ouvrages, aujourd'hui théoriquement inutiles, toujours précieux cependant par un grand nombre d'illustrations. Mais, sans doute, rien ne charma plus sa retraite que la copie ou la lecture de ce journal qui lui retraçait, heure par heure, le souvenir de sa prodigieuse acti-

1. Voyez l'introduction de la *Description historique et chronologique des monumens de sculpture réunis au Musée des monumens français,* édition de l'an VIII, p. 44.

2. « Fier du suffrage du Roi, orgueilleux enfin du titre de chevalier que j'ai obtenu de sa bonté toute royale », dit Lenoir dans le *Musée royal des monumens français, Mémorial de l'histoire de France et de ses monuments,* p. 10.

3. Il faut lire le *Discours adressé au souverain pontife Pie VII par Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monumens français, le jour que Sa Sainteté est venue visiter cet établissement.* Ventôse, an XIII (1804), in-8°. Le pape y est habilement persiflé par celui qui devait devenir le *chevalier* Lenoir et porter avec ostentation un ordre pontifical.

vité. Peut-être parviendrai-je, un jour, à consacrer à ce bienfaiteur de l'humanité une étude biographique étendue et les éloges dont il est digne. Je montrerai alors, en détail, ce qu'a fait ce rude travailleur qui, presque seul, lutta contre la fureur inintelligente de la populace et contre la vaniteuse ignorance, mille fois plus dangereuse, des plus éminents de ses contemporains. Provisoirement, je ne veux pas altérer, par une esquisse trop rapide et nécessairement insuffisante, une aussi grande figure historique. Donc, en attendant qu'on me fournisse une toile et un cadre à la taille du modèle, je laisserai au simple récit du *Journal* le soin de peindre la conduite de Lenoir, et je consacrerai mon attention, dans cette préface, à extraire du document imprimé ci-après quelques-uns des nombreux enseignements qu'il contient.

I

Il y a une école de publicistes qui représente la Révolution comme ayant généreusement doté la France d'un Musée nouveau [1], comme ayant spécialement fondé les collections de sculpture du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes. Une légende s'est déjà formée. Sans doute la Révolution a chassé l'art français des églises, des palais, des châteaux ; en mobilisant subitement de nombreux ouvrages d'art, elle a mis partout en circulation des éléments capables de former des musées ; elle a renversé tant de monuments ! Mais elle n'en a jamais, comme on le prétend, recueilli pieusement la poussière. On discutera longtemps encore sur le vandalisme révolutionnaire. On

1. C'est la thèse soutenue habituellement, et exposée en dernier lieu par Eugène Despois, dans son livre intitulé : *Le Vandalisme révolutionnaire, fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention.* Paris, 1868, in-12.

dissertera théoriquement à perte de vue. On alléguera des deux côtés des preuves qui, dans une certaine mesure, s'annuleront réciproquement. On a déjà produit bien des textes établissant que la Révolution a voulu détruire ; c'était au moins inutile, en face de l'évidence des faits. On a publié, d'autre part, des documents beaucoup plus rares, mais non moins formels, montrant les hommes les plus avancés de 1793 animés, dans certains cas spéciaux, de sentiments conservateurs à l'égard de l'art [1]. On en produira d'autres encore, car on peut hardiment affirmer qu'il en existe. Il est bien certain qu'un gouvernement, quel qu'il soit, est quelquefois obligé de modérer le zèle de ses agents, et que des préoccupations d'art peuvent se glisser partout. Peu nous importe, après tout, de connaître quelles ont été les intentions platoniques des législateurs. Ce qu'il faut examiner, c'est si la Convention, après avoir commis la faute de déchaîner la populace, a eu la force de la museler. Il importe seulement de savoir si, en fait, la Révolution a, oui ou non, mis l'art français en péril. Or, à l'aide du *Journal* de Lenoir, nous pouvons répondre d'une façon péremptoire à cette question.

Il faut tout d'abord distinguer les époques. Sur la grande

1. Je n'éprouve aucune espèce de sympathie pour les sinistres personnages qui composèrent le Comité de salut public, mais je leur dois la vérité comme aux autres. Voici un des textes les plus importants allégués en leur faveur : « Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne, membres du Comité de salut public, au citoyen Puguenot, commissaire de la section du Panthéon ; 2 novembre 1793. — Tous les cuivres inutiles qui se trouvent dans les églises et dans les colléges de Paris et qui peuvent servir à la fabrication des canons doivent être envoyés à l'arsenal ; mais il est à remarquer que, parmi les monuments en cuivre qui se trouvent dans les églises de Paris, il en est qui sont de véritables chefs-d'œuvre de l'art. Il faut donc, avant de les faire enlever, examiner s'ils ne doivent pas être conservés à la postérité et, dans le cas d'un doute à cet égard, prévenir le Comité d'instruction publique. » (*Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon*, 1877, Séries I et II, p. 42, n° 166.)

Il n'est pas jusqu'aux hommes les plus coupables ou les plus compromis, comme Sergent, qui ne puissent invoquer à leur décharge, en manière de circonstance atténuante, le fait d'avoir pris quelquefois la défense de l'art à la Convention.

orgie qui dura du 10 août 1792 jusqu'au 14 fructidor an II (31 août 1794) et au premier rapport de Grégoire sur le vandalisme, il ne peut pas y avoir de doute. Le gouvernement révolutionnaire ne fut pas seulement le complice, mais très-souvent encore l'instigateur des plus sauvages destructions. La malheureuse suppression des armoiries, ordonnée dès 1790, avait donné le signal, et devint, sous la Terreur, le prétexte légal d'innombrables mutilations [1]. Qu'on ne nous vante plus tant l'action conservatrice de la Commission des monuments et de la Commission temporaire des arts. Si leur influence fut longtemps efficace et bienfaisante, elle se trouva singulièrement paralysée pendant près d'un an. Que pouvait la bonne volonté nonchalante de la première, que pouvait le zèle de la seconde quand l'assemblée souveraine édictait des décrets comme celui-ci : « La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, décrète : les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la République, seront détruits le 10 août prochain [2] » ? quand un ministre de la guerre, Bouchotte, écrivait sous forme d'instructions à ses agents : « L'intention de nos législateurs, en ordonnant le renversement des tombeaux de nos anciens tyrans, a été de détruire toute superstition aristocratique. Votre patriotisme vous fera un devoir d'en user de même à l'égard des monuments de cette espèce dans votre département, et je me repose sur votre vigilance pour la prompte exécution de ces mesures » ? quand on se faisait, dans des adresses, une gloire auprès de la Convention de lui envoyer, des quatre coins du territoire, l'or des châsses réduit en lingots et les procès-verbaux des destructions

1. *Notice succincte de* 1793, réimprimée avec des notes de Lenoir, n° 35. — *Journal de Lenoir,* passim.
2. Art. 11 du décret du 1er août 1793.

d'objets d'art et de pièces d'archives [1] ? A ce terrible moment, point de transaction : guerre à mort et sans merci aux monuments religieux ou simplement iconographiques, voilà le mot d'ordre universel, quelles que soient les phrases dans lesquelles on l'enveloppe. Les deux commissions tolérées et encore existantes, mais dont l'une va disparaître, ne pouvaient donc que gémir en silence, et méditer les plus belles instructions du monde sur la manière de conserver les collections d'histoire naturelle, les archives, les bibliothèques et les objets d'art [2]. La Commission temporaire des arts elle-même, dominée par les Montagnards, fut prise d'un accès de folie [3]. Le Comité d'instruction publique, dans sa séance du 29 floréal an II, eut aussi des crises de fièvre chaude [4]. Ce fut alors que la Commune de Paris, en saccageant les églises et les autres monuments de la capitale, remplit à son insu un rôle providentiel. Elle entassa chez Lenoir, pour y être subséquemment vendus ou utilisés, l'orfévrerie des églises, les métaux, les marbres et les principaux ouvrages par lesquels la sculpture avait consacré tant de souvenirs. Chose étrange ! Chaumette et les plus farouches de ses acolytes, en qualité d'auxiliaires de la Commission d'aliénation des biens nationaux, se firent les pourvoyeurs du Musée des Petits-Augustins [5], dont ils ne prévoyaient pas l'avenir. Les matières d'or, d'argent, et même

1. *Moniteur*, séance de la Convention, discours de Cambon du 12 brumaire an III (réimp., t. XXII, p. 410. — A. Babeau, *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, t. II, p. 240. — F. Mége, *Le Puy de Dôme en 1793*, p. 326. — Marquis de Laborde, *Archives de France*, passim.

2. *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement*, proposée par la Commission temporaire des arts, et adoptée par le Comité d'instruction publique de la Convention nationale. Paris, sans date (vers 1795, et certainement après les trois rapports de Grégoire), in-folio.

3. Voyez le procès-verbal de la séance du 25 prairial, imprimé plus loin, page XCV.

4. Voyez plus loin, page XCVI.

5. Voyez tout le commencement de l'état n° 2 du *Journal* de Lenoir.

de bronze, ne faisaient que traverser le dépôt de Lenoir [1]. La valeur des autres objets, difficilement réalisable en espèces, fut la cause unique de leur conservation, qui, de provisoire, devint définitive. Je ne me laisserai pas non plus faire illusion par l'envoi en province de commissaires chargés d'aller arracher aux bûchers patriotiques quelques pièces réservées au Muséum. Dans bien des cas, cette intervention dut être le signal de la destruction, et ne révèle, chez ceux qui en furent les auteurs, que le désir de limiter et non d'interdire le massacre. En résumé, la première période de l'ère révolutionnaire pourrait s'appeler celle du vandalisme légal.

Je ne prétends pas dire, ce qui serait absolument inexact, que, même pendant cette première et lugubre période, sous l'influence girondine et montagnarde, la pensée de créer un musée, avec tous ses développements, ait été théoriquement abandonnée par la Convention. Mais je me crois le droit d'affirmer que la Convention fit ou laissa faire tout ce qui pouvait diminuer ou même tarir les sources destinées à alimenter ce musée. Si, parmi les richesses menacées, elle songea à réserver quelque chose pour l'embellissement des collections que Roland cherchait à organiser, elle pensait bien plus encore à détruire tout ce qui portait l'empreinte d'un souvenir féodal. Dans ses décisions contradictoires, ce sont les verdicts proscripteurs qui dominent. Dans la seconde période, c'est tout le contraire. Le gouvernement révolutionnaire avait l'intention formelle de sauver ce qui serait déclaré digne du Muséum et de la postérité. Le reste s'entassait dans les magasins, comme dans un entrepôt, en attendant le jugement ou la vente. Le Musée de Lenoir ne fut d'abord qu'un de ces entrepôts. Or j'ai voulu savoir ce qu'on réservait pour la postérité. Parallèlement au récit de Lenoir, je vais donc montrer ce que firent, pour la sculp-

1. *Journal* de Lenoir; nos 141, 293, 357, 490, 494, 639.

ture du moyen âge et de la Renaissance, les agents de la République, conservateurs attitrés de ses collections. On verra la Convention, la Commission des monuments, la Commission temporaire des arts, le Comité d'instruction publique, le Comité de salut public lui-même, — quoique animés de pensées différentes, — remplis tous quelquefois d'une véritable bonne volonté, mais impuissants la plupart du temps à lutter contre une force occulte, parfois inconsciente, qui était l'âme de la Révolution et la poussait à proscrire le passé sous toutes ses formes, surtout dans la pierre, dans le marbre et dans le bronze. Ces divers pouvoirs, obéis quand ils commandaient de détruire, ne l'étaient plus quand ils ordonnaient de conserver. Révolution signifiait pour les masses anéantissement et disparition du passé, et l'origine impure d'un gouvernement, né au milieu des horreurs de septembre 92, inocula malheureusement au régime républicain un virus d'une incurable activité. En vain la Convention voulut-elle réagir, changer ses prescriptions. Et je suis le premier à constater qu'elle le fit dans le domaine théorique et législatif. Mais elle ne changea pas et elle ne pouvait pas changer les mœurs, les idées et le tempérament révolutionnaires. Tout ce qui n'avait pas disparu dans l'ivresse de la première heure de vandalisme, n'obtint pas, comme on l'a tant de fois répété, grâce définitive. Acquitté par un premier jugement, tel monument était condamné en appel, au mépris quelquefois de la volonté du législateur. Le service spécial créé par la Convention pour former les collections nationales, passa son temps à proscrire les œuvres d'art, à repousser celles qui demandaient un abri, à conspirer contre le but de son institution. Il y eut proscription légale, acharnée pendant plus d'une année[1].

1. Le décret, qui défend de détruire ou de mutiler les monuments sous prétexte d'en faire disparaître les signes de féodalité, date seulement du 26 octobre 1793. On avait commencé à briser en août et septembre 1792.

Il y eut proscription tacite, sournoise, bien plus longtemps encore. L'abstention ou l'indifférence fut une des formes revêtues par la haine. On abandonna aux causes de destruction connues ce qu'on n'osait plus mutiler directement, comme aux plus beaux jours de 1793.

Que serait-il arrivé si, de 1792 à 1795, un homme, à ses risques et périls, et la plupart du temps sans mandat public, ne s'était pas rencontré pour cacher, abriter et panser les proscrits, les estropiés et les méconnus ? La Convention nationale n'aurait pas pu exercer sa tardive clémence. En effet, la Convention expirante, c'est-à-dire la Convention sans Girondins, sans Montagnards, débarrassée de l'influence des clubs, complétement renouvelée et assagie, la Convention revint à des sentiments plus humains et plus intelligents. Elle accepta, sans trop d'arrière-pensée, le fait accompli en dehors d'elle. Elle adopta *in extremis* [1], plus ou moins consciemment, la pupille de Lenoir. Elle laissa le Comité d'instruction publique transformer le dépôt des Petits-Augustins, qui n'était comme les autres qu'un bureau de vente, en un musée fixe et permanent (9 vendémiaire an IV, 21 octobre 1795). Un ministre du Directoire prépara une très-judicieuse et très-intelligente organisation du futur Musée des monuments français (19 germinal an IV, 8 avril 1796). C'est un fait trop imparfaitement connu, et que j'établirai d'une manière indiscutable, parce qu'il faut dire toute la vérité. Ce fut un acte de bonne politique et de souveraine habileté. Mais, si la Convention, à son agonie, laissa vivre la victime qu'on avait arrachée à sa mortelle étreinte, il ne s'ensuit pas qu'un bourreau ait le droit d'exiger de la reconnaissance du condamné qu'il aurait inconsciemment épargné. Que doivent, par exemple,

1. La Convention se dispersa le 4 brumaire an IV, 26 octobre 1795. Cinq jours avant la dissolution, avait-elle pleine conscience de ce qu'elle laissait faire ?

à Carrier ou même au tribunal son justicier, ceux qui, pour parler la langue de l'époque, échappèrent à la « baignoire nationale [1] ? »

Il s'agissait, dit-on, de fonder les collections de la France. La nation n'en possédait-elle pas déjà? Qu'est-ce donc, historiquement, que le Musée du Louvre? Pour connaître ses origines — si on voulait considérer chaque objet individuellement ou même groupé avec des objets similaires dans les mains de ses premiers possesseurs ou dans ses dispositions primitives,— il faudrait, en bien des cas, remonter aux plus hauts temps de la monarchie française. Ce travail d'a-

1. Lorsqu'une partie de cette préface a paru pour la première fois dans la *Revue des questions historiques*, on m'a reproché la vivacité de certaines expressions et, entre autres, celle de « baignoire nationale. » Voici ma réponse : Il est facile d'être modéré quand on est ignorant. Ce sont les assassins eux-mêmes et les autres agents de la République qui donnaient à la mer et à la Loire le nom de « baignoire nationale ». On peut consulter les journaux du temps. Quand je fais du mot *national* une application aussi odieuse, je me borne à reproduire un langage officiel émanant d'autorités révolutionnaires. De plus beaux noms que celui-là ont été prostitués par elles. Je livre aux méditations de mes censeurs les textes suivants :

« Le général Dutruy à Carrier, de l'isle Morat, 14 nivôse. Victoire f..... Je suis arrassé (*sic*) et je couche ce soir à Noirmoutiers ; tout est pris ; tout est à nous : Delbée, Dubois, Tinguis, d'Autherive, Muscey, tous les chefs des brigands sont sous la clef, et le rasoir *national* finira la fête. Signé : Dutruy. » (*Journal historique et politique,* n° du 10 janvier 1794.)

« Angers, 11 nivôse; au maire de Paris. — « On nous fera plaisir de nous envoyer les détails de la fête qui a eu lieu à Paris décadi dernier, avec les hymnes qui y ont été chantés. Nous crierons : *Vive la République !* ainsi que nous avons coutume de faire quand *notre sainte mère Guillotine* travaille. Elle a fait depuis trois jours la barbe à 11 prêtres, à un ci-devant et à une ci-devant religieuse, à un général et à un superbe Anglais de six pieds, dont la tête était de trop. Elle est dans le sac aujourd'hui. On a fusillé aussi en trois jours environ 800 brigands au Pont-de-Cé, et jetté leurs cadavres dans la Loire, etc... » (*Journal historique et politique,* même numéro.)

Extrait d'une lettre du citoyen Leval, général de brigade, division du général Lefèvre, de Fraukendal, près Manheim.

...Des miracles s'opèrent tous les jours. Nous t'adorons, ô sainte Guillotine ! Que tu as bien fait ! Tu vaux mieux qu'une bataille de cent mille hommes. Ça va et ça ira ; vive la Montagne ! (*Journal historique et politique,* n° du 4 février 1794.)

On pourrait multiplier facilement ces textes. Ils serviront, pour un Littré futur, à établir le sens révolutionnaire du mot *national* et à faire connaître quelle fut la patronne de la Révolution.

nalyse, indispensable à la rédaction de catalogues scientifiques et entrepris par nous dans les limites de nos attributions, ne pourrait, même partiellement, trouver ici sa place. Mais il nous faut définir ce qu'étaient les collections royales, au moment où elles perdirent le caractère de mobilier affecté personnellement à l'usage du souverain pour prendre celui d'établissement national. L'opinion publique est, à cet égard, entièrement à redresser.

Il n'y a pas d'erreur plus fortement enracinée dans l'esprit des Parisiens, que celle qui donne au Musée du Louvre une origine exclusivement révolutionnaire [1]. Trompé par les apparences, on a confondu l'organisation actuelle avec l'institution elle-même. Depuis l'année 1750, le principe de la publicité des collections royales, et on peut dire nationales, — car à cette époque les deux qualifications étaient synonymes, — est consacré en France. A partir de cette date, une portion notable des tableaux du Roi a été exposée publiquement et gratuitement au Luxembourg [2]. Les portes s'ouvraient deux fois par semaine [3], ce qui pouvait suffire aux amateurs de ce temps-là où le dilettantisme ne courait pas encore les rues. Les salles étaient, en hiver, chauffées aux frais du Roi, c'est-à-dire de l'Etat [4]. Les tableaux exposés étaient désignés dans un livret [5] qui se vendait à l'entrée, en même temps que tous les tableaux du Roi étaient inventoriés, décrits et signalés à l'attention du monde entier dans un magnifique catalogue, rédigé par

1. *Le Vandalisme révolutionnaire,* par Eugène Despois, p. 169 à 177.
2. *Lettres sur les tableaux tirés du cabinet du Roi et exposés au Luxembourg depuis le 14 octobre* 1750. Paris, Prault, 1751, in-8 de 59 pages. — *Lettres de M. le chevalier de Tincourt à M*me *la marquise de ****, sur les tableaux et dessins du cabinet du Roy, exposés au Luxembourg. Paris, Mérigot, 1751, in-8 de 104 pages.
3. *L'Ombre du grand Colbert,* 2e édition, 1752, p. 18, note.
4. *Journal de Duvaux*, t. I, p. 177.
5. *Catalogue des tableaux du cabinet du Roy au Luxembourg*. Paris, 1750, in-8.

Bernard Lépicié avec le plus grand soin, et imprimé avec le plus grand luxe[1]. Tous les amateurs qui justifiaient d'un motif sérieux pouvaient les voir, comme cela se pratique encore aujourd'hui dans les bibliothèques publiques de l'Europe à l'égard des monuments qu'elles renferment. Les seuls et immenses inconvénients étaient la dispersion de toutes ces œuvres d'art dans un grand nombre de résidences différentes, les dangers de toutes sortes qu'elles couraient, la difficulté des comparaisons. Mais on peut dire que la publication du catalogue de Lépicié, dans un pays raisonneur comme le nôtre, avait pour conséquence nécessaire et fatale la réunion de tous les tableaux du Roi dans un même local. Leur exposition permanente n'était plus qu'une affaire de temps.

Quinze ans après, en 1765, voici ce que disait un rédacteur de l'*Encyclopédie* en parlant du Louvre[2] :

« L'achèvement de ce majestueux édifice, exécuté dans la plus grande magnificence, reste toujours à désirer. On souhaiteroit, par exemple, que tous les rez-de-chaussée de ce bâtiment fussent nettoyés et rétablis en portiques. Ils serviroient, ces portiques, à ranger les plus belles statues du royaume, à rassembler ces sortes d'ouvrages précieux, épars dans les jardins où on ne se promène plus et où l'air, le temps et les saisons les perdent et les minent. Dans la partie située au midi, on pourroit placer tous les tableaux du Roi qui sont présentement entassés et confondus ensemble dans des garde-meubles où personne n'en jouit. On mettroit au nord la galerie des plans, s'il ne s'y trouvoit aucun obstacle..... Les Académies différentes s'assembleroient ici, dans des salles plus convenables que celles qu'elles occupent aujourd'hui ; enfin on formeroit divers appartements pour loger des académiciens et des artistes. Voilà, dit-on, ce qu'il seroit bon de faire

1. *Catalogue raisonné des tableaux du Roi, avec un abrégé de la vie des peintres fait par ordre de Sa Majesté*, par Lépicié. Paris, imprimerie royale, 1752, in-folio. — Voyez aussi *Journal de Duvaux*, Introduction, t. I, pp. 166 et 167.

2. *Encyclopédie*, t. IX, p. 707.

de ce vaste édifice qui peut-être dans deux siècles n'offrira plus que des débris. M. de Marigny a depuis peu exécuté la plus importante de ces choses, la conservation de l'édifice. »

L'ignorance persistante de la foule est sans excuses, dans cette matière, puisque la vérité a été proclamée depuis longtemps dans des livres tirés à très-grand nombre d'exemplaires. Dès 1853, M. Villot, dans l'introduction de son excellent catalogue, après avoir rappelé la part de Lafont de Saint-Yenne [1] à cette grande innovation de la publicité des collections, disait (p. XXXI) : « En 1775, le comte d'Angiviller conçut à son tour le projet de rassembler tout ce que la couronne possédait de beau en peinture et en sculpture dans la grande galerie où étaient exposés alors les plans et modèles des forteresses et des villes de France. »

« Les plans transportés aux Invalides », s'écriait d'Argenville, en 1778 [2], « cèdent la place à la riche collection des tableaux du Roi que M. le comte d'Angiviller a résolu d'offrir aux yeux du public. La réunion des chefs-d'œuvre des écoles anciennes et modernes dont elle est composée, formera un spectacle aussi imposant pour les étrangers qu'intéressant pour la nation et utile aux artistes. Quel Muséum, quel Lycée où le génie doit s'échauffer du feu des grands hommes que leurs ouvrages ont immortalisés ! Je m'empresserai d'en donner une description, lorsqu'il sera ouvert, aux amateurs des beaux-arts, pour joindre à ce *Voyage*. »

Dans son même catalogue [3], M. Villot a encore constaté

1. Voici ce que Lafont de Saint-Yenne disait, dès 1747, dans la 1re édition de ses *Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France :* « Le moyen que je propose pour l'avantage le plus prompt et en même temps le plus efficace pour un rétablissement durable de la peinture, ce serait donc de choisir, dans ce palais ou quelqu'autre part, un lieu propre pour placer à demeure les chefs-d'œuvre des plus grands maîtres de l'Europe et d'un prix infini qui composent le cabinet des tableaux de Sa Majesté, entassés aujourd'hui et ensevelis dans de petites pièces mal éclairées et cachées dans la ville de Versailles, inconnus ou indifférents à la curiosité des étrangers par l'impossibilité de les voir, etc... » *Réflexions,* 2e édition, 1752, p. 227.
2. *Voyage pittoresque de Paris,* éd. de 1788, p. 58.
3. *Introduction,* p. 33.

que cette patriotique résolution avait reçu un commencement d'exécution, et il a cité une lettre adressée, le 28 mai 1791, par le peintre Duplessis à Barrère, qui avait souhaité, dans un rapport à l'Assemblée, la création d'un musée au Louvre. On lit, dans cette lettre, la phrase suivante : « Ce projet d'un muséum a été conçu, si je ne me trompe, par feu M. de La Condamine. Si M. d'Angiviller n'en est pas l'inventeur, *il a le mérite de l'avoir adopté et d'avoir commencé son exécution. Depuis environ dix ans, il travaille à remplir le désir que vous manifestez.* »

Rien n'est plus vrai que la courageuse déclaration de Duplessis. Le souhait formulé par l'*Encyclopédie* avait commencé à se réaliser, avec tout le développement dont il était susceptible. Thiéry disait en 1787, dans son *Guide des amateurs et des étrangers à Paris* [1], en parlant de la galerie des Plans : « Cette galerie est destinée à faire un muséum, dans lequel seront placés tous les tableaux appartenant au roi qui se trouvent actuellement exposés dans les magasins du Louvre et à l'hôtel de la Surintendance de Versailles. Puissions-nous voir bientôt l'exécution d'un si heureux projet, bien fait pour immortaliser celui qui l'a conçu, M. le comte de la Billarderie d'Angiviller ! » La direction des bâtiments du Roi n'avait pas seulement résolu de fonder, dans le Louvre transformé, une exposition de toutes les richesses de la couronne ; elle avait encore pourvu à la décoration de l'établissement décrété et lui avait déjà assigné le nom de Muséum. « On a aussi placé dans cette salle » (celle des Antiques), disait encore Thiéry dans le *Guide des amateurs et des étrangers à Paris* [2], « les statues de marbre faites pour le Roi, en attendant que l'on puisse les placer au muséum pour lequel elles sont destinées. » Ces statues, qui représentaient les grands hommes de notre histoire,

1. Tome I, p. 375.
2. 1787, tome I, p. 339.

étaient la principale préoccupation de l'administration des Arts [1], et tout le monde en savait la destination. J.-J. Caffieri, dans sa correspondance avec les comédiens du Théâtre-Français [2], dit en propres termes « avoir été chargé en 1777, par le comte d'Angiviller, de la statue en marbre de Pierre Corneille *pour le Muséum du Roi* ».

L'illustre marquis Léon de Laborde, dans le dernier de ses admirables travaux — sur lequel tant de détracteurs se sont acharnés dès qu'ils ont vu que la maladie allait leur livrer désarmée cette noble intelligence, — est revenu en 1867 sur cette démonstration, et a eu raison d'affirmer que le musée du Louvre était « la plus belle institution du règne de Louis XVI ». Il nous a montré, dans une toile aujourd'hui à Versailles, M. d'Angiviller, l'actif acquéreur de tant de merveilleux tableaux, tenant le plan du Louvre transformé en palais des Arts, et, sur le couvercle d'une tabatière possédée par M. G. de Rothschild, le roi de France se promenant dans les salles du futur Musée [3]. Je suis en état d'ajouter de nouvelles preuves à la démonstration du marquis de Laborde. Voici ce qu'écrivait à Alexandre Lenoir, après le 10 août, un ami qui lui parlait du Muséum : « Ce qui se trouve de tableaux dans la Galerie est réellement fait pour frapper et pour émouvoir. Vous les connaissez en partie, et *d'Angivillers leur avait fait faire des cadres* qui, sans ajouter à leur valeur, y donnent de l'éclat [4]. »

Il est bien établi désormais que tout était disposé pour ouvrir le Musée du Louvre quand éclata la Révolution. C'est la direction des Bâtiments du Roi qui avait préparé la ga-

1. Il existe, aux Archives nationales, dans les papiers des Bâtiments du Roi, de volumineux dossiers contenant toute l'histoire de ces commandes.

2. J. Guiffrey, *les Caffieri*, p. 360. Les mêmes termes sont employés, *ibid.*, p. 382.

3. *Les Archives de France pendant la Révolution*, édit. in-12, pp. 33 et 257.

4. Voyez la note de la page L.

lerie que les commissaires nommés par Roland, à la fin de 1792, ouvrirent en octobre 1793. C'est Louis XVI qui avait fait encadrer les tableaux destinés à l'exposition publique et payé les frais de leurs bordures. La République les accrocha. Voilà sa part dans l'exécution de cette grande et libérale mesure. Elle n'a rien inventé en tout ceci, pas même le mot prétentieux de *Muséum*.

Quant à la pensée qui nous valut notre Musée national, il faut remonter beaucoup plus haut pour en découvrir l'origine. Mais heureusement les droits à la reconnaissance, comme les droits de la vérité, n'ont rien à craindre de la prescription. Je ne veux pas sans doute méconnaître, ni les titres de La Condamine, proclamé par Duplessis le seul inventeur, ni le mérite de Lafont de Saint-Yenne, l'ancêtre de nos modernes critiques d'art, ni la gratitude légitimement due à Lenormant de Tournehem, le bienfaisant administrateur qui, dès 1750, consacra définitivement la publicité des collections nationales par l'exhibition organisée au Luxembourg. Mais il est certain, et il importe de le constater, que la fondation d'un musée fut un besoin général, qui se traduisit par de nombreuses manifestations, et devint un projet qui germa dans bien des têtes et fut encouragé et accueilli par l'administration des Arts, avant toute réclamation du public. Déjà, sous la direction routinière et parcimonieuse du vieil Orry, qui n'abusait pas trop, en faveur des arts, de ce qu'il était en même temps surintendant des finances, un fait très-important s'était produit. Un anonyme fit passer, le 23 novembre 1744, sous les yeux du directeur des Bâtiments, le mémoire qu'on va lire :

« Le Roy possède une quantité prodigieuse de tableaux et de curiositez de tous genres et de toutes espèces.

« Les tableaux sont répandus dans toutes les maisons royalles, même dans celles où le Roy ne va pas ou rarement, et dans les différents garde-meubles de ces maisons.

« Outre ceux qui sont placés dans les grands et petits appartemens du château de Versailles, il y en a un très-grand nombre à Versailles, à l'hôtel de la Surintendance, à la garde de M. Portail, ils y sont comme en magasin. Il y en a aussi dans le garde-meuble du château de Versailles.

« Il y en a à Paris, au Louvre, dans la gallerie, ditte d'Apollon, entre autres les batailles d'Alexandre, de M. Le Brun. Il y en a aussi beaucoup dans cette gallerie enfermez dans des armoires qui sont fort beaux. M. Bailly, garde des tableaux du Roy, en a la clef.

« Il y en a aussi au Louvre dans la grande gallerie où sont les plans, entre autres des copies d'après le Carache, par MM. Boulogne. Ces copies sont très-belles et d'autant plus prétieuses que les tableaux originaux sont à Rome et tout gastés.

« Ne pourroit-on pas en choisir de convenables pour en orner la gallerie du palais des Thuilleries, ditte des Ambassadeurs ? Pour cela on pourroit la meubler de damas cramoisis. Dans tous les palais d'Italie et autres, les murailles des appartemens et des galleries sont couvertes de tableaux. Ces murailles ne sont même que peintes en blanc ou en couleur de pierres, et cela ne fait point mal. Les chambres en paroissent plus grandes et plus claires.

« Outre les tableaux qui seroient dans la gallerie du palais des Thuilleries, ne pourroit-on pas l'orner de tables de marbre, de marqueteries, etc., de torchères ou candélabres dorez, de lustres, de scabellons, avec des bustes grands et petits de marbre et de bronze ? Il y en a une grande quantité dans tous les magasins des bâtimens du Roy, dans les différents garde-meubles des maisons royalles et au Louvre dans la salle ditte aujourd'hui des Antiques et qu'on appelloit autrefois la salle des Suisses au rez-de-chaussée. M. de Foncemagne en a la garde. Il y a aussi dans cette salle plusieurs figures de marbre grandes et petites, anciennes et modernes, dont on pourroit tirer party, au lieu de les laisser inutiles et dans des endroits où elles ne sont vues de personne. Il y a aussi de prétieux fragmens dans ce corridor voûté qui est au-dessous de la belle colonnade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois.

« On pourroit mettre sur les tables de la gallerie du palais

des Thuilleries des bronzes, des vases, des porcelaines, des girandoles de cristal, de bronze doré et autres. Il y a de tout cela et en quantité dans les garde-meubles de Paris, de Versailles et autres. Il y a même des figures d'argent qui, quoy qu'elles ne soient pas si estimées des connaisseurs que celles de bronze, ne laissent pas que de parer. Cela a un air de richesse qui ne sied point mal dans un palais. Tous les princes d'Allemagne et d'Italie sont fort riches en cette sorte de parure.

« Dans le garde-meuble de Versailles, il y a une très-grande quantité de curiosités de la Chine, entre autres des armes, des cabinets, des coffres, des bahuts, etc., dont on pourroit tirer un très-grand party pour orner la gallerie des Thuilleries dans les trumeaux, et ailleurs où le jour n'est pas favorable aux tableaux.

« Il y auroit un moyen bien aisé d'orner les grandes pièces des différents appartemens et galleries des maisons royalles et à bien peu de frais; le voici : tous les tableaux, d'après lesquels on a fait des tapisseries aux Gobelins et d'après lesquels on n'en fait plus, restent aux Gobelins roulés et s'y pourrissent. C'est le plus grand dommage du monde. Il y en a de fort beaux; il faudroit les faire rétablir et les encadrer dans des panneaux de menuiserie qui coûteroient moins que des bordures sculptées et dorées. Ces panneaux pourroient estre peints en couleur de pierre, vernis, ou en blanc seulement. »

A cent trente ans de distance, et à part la forme vieillie du langage, on pourrait attribuer la rédaction de ce document à un de nos amateurs contemporains, dont il semble prévoir et satisfaire les désirs [1]. Le XVIII[e] siècle n'était donc pas étranger aux théories les plus modernes en matière d'expositions d'œuvres d'art. Il nous est, par là, surabondamment démontré à qui est dû le Musée du Louvre. On ne pourra plus nier que sa fondation ait été conçue et réalisée par l'ancien régime. Il ne manqua au gouvernement de Louis XVI que le temps de l'ouvrir.

1. Voyez un article de M. Bonnaffé (*Gazette des Beaux-Arts*, avril 1877). M. Bonnaffé ne désavouerait pas, je crois, les judicieux aperçus de son intelligent précurseur de l'autre siècle.

Il est bien certain qu'on aurait trouvé, chez l'éminent comte d'Angiviller qui, au milieu de continuels embarras financiers, n'avait pas abandonné son noble projet, un homme tout à fait capable de diriger l'établissement nouveau, et que le même administrateur aurait rencontré, autour de lui, dans ses principaux collaborateurs, d'utiles auxiliaires. Eh bien! malgré tous les avantages qu'aurait pu offrir le maintien de l'ancien ordre de choses, je suis prêt à reconnaître que l'explosion de la Révolution pouvait être de la plus grande utilité pour le musée naissant. Tout d'abord, l'administration des Bâtiments du Roi comptait dans ses bureaux, comme les administrations publiques de tous les temps, de ces personnalités séniles et caduques rivées à certaines fonctions, à qui elles transmettent leurs rhumatismes, et qui ne manifestent plus leur existence que pour tout ajourner ou tout entraver. Il y régnait des habitudes de routine, et le plus scandaleux favoritisme s'y épanouissait [1]. Autre obstacle : depuis longtemps le Louvre, abandonné des rois, avait été envahi par une légion de locataires à brevet [2]. Quand l'art, en 1775, représenté par les collections du cabinet royal, réclama, de par le Roi, le domicile de nos anciens souverains, il trouva porte close. A peine lui restait-il une pauvre galerie. Le Louvre était depuis Henri IV la maison des artistes, et, lorsque les tableaux commencèrent à venir à Paris, les nouveaux arrivants ne furent pas vus d'un fort bon œil. Personne ne fut d'humeur à faire de la place à un service public, naturellement envahisseur. Non-seulement les anciens locataires du roi, sans compter trois ou quatre académies et leurs dépendances, ne voulaient pas déménager — et les droits acquis, fussent-ils dégénérés en

1. Voyez *l'École royale des élèves protégés*, pp. 152 et suiv.
2. Consulter, sur les logements d'artistes au Louvre, les *Nouvelles archives de l'art français*, année 1873, pp. 15, 16 et 17. M. J. Guiffrey y a très-bien démontré le sans-gêne et les incroyables exigences des artistes.

abus, étaient choses sacrées sous l'ancien régime — mais de plus, comme on ne voulait pas rompre avec les traditions, les logements du Louvre continuaient à être demandés. Le farouche David lui-même en sollicitait s'il n'en possédait un déjà au moment de la chute de la Royauté [1]. Il s'ensuit que les collections du Roi n'auraient pu trouver, au Louvre, sous la monarchie régulière, qu'une place insuffisante et continuellement disputée par les artistes protégés. La Révolution, au contraire, qui n'était liée ni par des habitudes de générosité ni par des engagements, pouvait, à l'aide de compensations équitables, débarrasser l'administration des Arts de ses invalides, et rendre à sa primitive affectation le palais trop longtemps transformé en caserne. Elle le promettait, du moins, dans une lettre-programme adressée par Roland à David.

Lettre de M. Roland, ministre de l'Intérieur, à M. David, peintre, député à la Convention nationale, du 17 *octobre* 1792, *l'an Ier de la République française.*

« Hier, Monsieur, en arrivant de Versailles, l'on me remit un billet de vous auquel je ne puis répondre que par quelques explications que la nature des choses, votre position et la mienne rendent nécessaires. Il est question de faire un Muséum aux galeries du Louvre ; il est décrété et, comme ministre de l'intérieur, j'en suis l'ordonnateur et le surveillant. J'en dois compte à la nation. Tel est l'esprit de la loi, c'en est aussi la lettre. Ce Muséum doit être le développement des grandes richesses que possède la nation en dessins, peintures, sculptures et autres monuments de l'art ; ainsi que je le conçois, il doit attirer les étrangers et fixer leur attention, il doit nourrir le goût des beaux-arts, récréer les amateurs et servir d'école aux artistes. Il doit être ouvert à tout le monde et chacun doit pouvoir placer son chevalet devant tel tableau ou telle statue, les dessiner, peindre ou modeler à son

1. D'après l'état des logements du Louvre publié par M. J.-J. Guiffrey dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 1873, p. 147, David était déjà domicilié au Louvre sous le gouvernement de Louis XVI, en 1790 ou 1791.

gré. Ce monument sera national et il ne sera pas un individu qui n'ait droit d'en jouir. La Grèce brilla sur toutes les nations par les monuments de ce genre... La France doit étendre sa gloire sur tous les temps et sur tous les peuples ; le Muséum national sera l'élément des plus belles connaissances et fera l'admiration de l'univers.

« D'après ces idées grandes, dignes d'un peuple libre, qui ne veut dominer que par la sagesse, qui ne connaît d'empire que celui de la raison, qui ne conçoit de gloire que celle qui résulte de la hauteur des pensées, de la sublimité des actions, je crois que le Muséum aura un tel degré d'ascendant sur les esprits, qu'il élèvera tellement les âmes, qu'il réchauffera tellement les cœurs, qu'il sera l'un des plus puissants moyens d'illustrer la République française.

« Mais je crois, et j'agirai en conséquence, que le local étant destiné à cet usage, il doit lui être consacré tout entier. Toutes les galeries sont destinées au Muséum et tous les appartements qui y tiennent seront réservés aux gardes de ce Muséum ou à ceux qui ont concouru ou concourront par leurs talents à l'accroître et à l'embellir. Ainsi il n'y aura que des dessinateurs, des peintres et des sculpteurs. Les orfévres, les joailliers, les horlogers, les faiseurs d'instruments de mathématiques, les opticiens, les artistes, les savants, etc., qui ne concourent point à l'objet, peuvent bien mériter d'ailleurs ; mais c'est ailleurs qu'il faut qu'ils cherchent les récompenses auxquelles ils ont droit.

« Vous demandez, Monsieur, le logement qu'occupe un orfévre ; vous êtes peintre, vous avez une célébrité acquise ; vous avez concouru à l'accroissement du Muséum ; la patrie a droit d'exiger de grandes choses de vous, parce qu'elle les peut espérer et que tout citoyen lui doit en raison de ses talents : je vous accorde donc le logement qu'occupe aux galeries M. Menière, orfévre. Invariable dans mes principes et ma conduite, j'observe l'esprit et la lettre des décrets, et je ne dévierai en rien, à moins qu'un nouveau décret ne m'en fasse la loi. J'ai cru cette explication nécessaire ; je pense qu'elle répond à tout ce à quoi je dois répondre[1]. »

La Révolution, qui n'a jamais épargné les manifestes et

1. Réimpression du *Moniteur* t. XIV, p. 263.

les programmes, eut, au début, des idées grandioses et monumentales sur l'installation de son musée. Elle avait tout d'abord répudié la pensée du comte d'Angiviller comme trop mesquine.

« On a pu juger », disaient les architectes Legrand et Molinos dans un projet, « par l'exposition qui s'est faite cette année dans la galerie des plans désignée depuis longtemps pour le Muséum, combien les tableaux y sont placés à un jour défavorable. Cette expérience, très-heureusement faite avant une dépense considérable, doit donc faire abandonner l'idée de se servir de cette galerie pour cet usage, surtout en conservant les croisées qui éclairent aussi mal la peinture [1]. »

Voici maintenant quelques-unes des considérations qui accompagnaient le rapport présenté au Conseil du département de Paris, sur deux projets considérés comme connexes et inséparables : « l'achèvement du Louvre et la fondation du Muséum. »

« Du Muséum. — On entend par ce mot la réunion de tout ce que la nature et l'art ont produit de plus rare et plus parfait. Un Muséum est *le temple de la Nature et du Génie.* Cette définition simple (*sic*) indique à la fois l'idée et les proportions du monument digne de porter le titre de Muséum françois. Déjà votre imagination me devance dans le choix du seul édifice qui mérite, au milieu de nous, d'être consacré par ce noble titre. Depuis longtemps l'opinion publique désigne une des parties du Louvre, de ce monument de gloire et de honte [2], etc., etc. »

L'érection du « Temple de la Nature et du Génie » était facile à décréter ; une loi de plus ne coûte pas cher à voter. Mais la déclamation réglementaire terminée, il fallait examiner les moyens d'exécution. Comme on manquait d'ar-

1. *Discours sur les monuments publics prononcé au conseil du département de Paris, le 15 décembre* 1791, *par Armand-Guy Kersaint, administrateur et député suppléant au département de Paris.* Paris. Didot, 1792, in-4, planches grav., p. 71.

2. *Discours sur les monuments publics*, etc., p. 39.

gent, on eut recours à l'expédient suivant, moins grandiose que les longues considérations politiques et sociales qui le précédaient. On proposa de transporter dans la galerie du Midi (galerie actuelle du bord de l'eau) la Bibliothèque nationale, et, en aliénant le terrain occupé rue de Richelieu par cette bibliothèque, à l'aide de cette valeur transformée en argent, de construire pour le musée une galerie nouvelle, dite galerie du Nord. On se rappelait la récente et heureuse spéculation entreprise par le duc d'Orléans, qui avait métamorphosé le Palais-Royal en une vaste boutique. On rêvait l'achèvement du Louvre en le condamnant à n'être qu'un bazar. « Une compagnie se présente », disait Kersaint, « et se charge de construire la galerie du Nord du Louvre, à condition que la nation lui en livrera le terrain et lui accordera les bâtiments et l'emplacement qu'occupe la Bibliothèque nationale, — laquelle sera transportée dans la galerie du Midi, établissement et transport dont elle se charge ; — plus la somme qui devait être employée à disposer cette galerie pour recevoir les tableaux, et qu'elle lui laissera pendant un temps déterminé la jouissance du rez-de-chaussée et des entresols de cette galerie qu'elle s'engage à construire suivant les plans et devis [1], etc. » Le projet municipal ne se bornait pas à esquisser ces séduisantes perspectives. Il entrevoyait la possibilité de réunir, sans bourse délier, les Tuileries et le Louvre, du côté de la rue Saint-Honoré, par une galerie de boutiques [2]. C'était partout l'idéal du Palais-Royal.

Voilà le projet. Étudions maintenant l'exécution qu'il reçut. Il fallait d'abord faire place nette, puis ouvrir le musée dans les bâtiments existants déjà et débarrassés, ou

1. *Discours sur les monuments publics,* etc., p. 47.
2. *Discours sur les monuments publics,* etc., p. 73.
La réunion du Louvre et des Tuileries fut une des questions agitées dans les séances de la Société populaire et républicaine des arts. Voir le *Journal* de Detournelle.

construire, pour le loger, un édifice spécial. Sur le premier point, le gouvernement n'entendit vider le Louvre qu'à condition de s'attribuer le droit de le repeupler. M. Vitet a laissé un piquant récit de cette invasion des nouvelles couches de locataires :

« Sous la régence et dans les vingt-cinq ou trente années qui suivirent », dit M. Vitet, « il n'y eut plus un rapin en faveur qui ne s'arrogeât le droit d'avoir au Louvre un atelier, pas un valet de cour qui n'y introduisît sa famille... C'était une grande hôtellerie où chacun faisait son lit à sa façon... Mais bientôt la Convention, en rendant le décret qui consacrait le Louvre à l'étude des Beaux-Arts, donna prétexte à une invasion nouvelle bien autrement violente et encore plus dangereuse pour le monument que celle de 1715. Les cloisons, les entresols, les escaliers, les tuyaux de poêle dont M. de Marigny avait à grand'peine poursuivi la destruction, furent rétablis en un clin d'œil. Pour peu qu'on eût quelque civisme et qu'on sût manier un crayon, on venait choisir un local, et, de gré ou de force, on se logeait avec femme et enfants. Les élèves suivaient le maître et s'installaient à leur tour. En peu de jours tout fut plein. Dans le nombre il se glissa quelques hommes de grand talent ; mais le niveau de l'égalité fit entrer une foule ignorante et brutale, pour qui le Louvre était une place prise d'assaut. Il existe encore des témoins de ces saturnales. Il faut leur entendre raconter en quel état cette jeunesse avait mis ce malheureux Louvre. De tous côtés ce n'étaient que dégradations, que débris, que décombres. Jamais l'aspect du monument n'avait été si délabré ni si hideux[1]. »

Ce tableau est d'une admirable vérité[2]. Toutes les alvéoles de cette immense ruche furent immédiatement occupées du haut en bas par des frelons qui s'y composèrent un nid. Malheur à qui faisait mine de vouloir les déranger. Chacun des privilégiés, pour demeurer en possession de son loge-

1. Vitet, *le Louvre*, 1853, in-8, p. 93.
2. Cf. comte de Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne*, tome I, p. 397. Le tableau retracé par Clarac est aussi énergique que celui de Vitet.

ment, prétendait avoir un titre supérieur à celui de son voisin. Chacun, sans compter son mérite, invoquait le prestige de ses patrons, dont l'autorité et la faveur variaient suivant les lunes politiques. Dans ces intrigues d'antichambres, de corridors et d'escaliers, on retrouve presque partout David, aussi gênant comme locataire que comme protecteur. La plus douce et la plus républicaine fraternité ne cessait d'ailleurs de régner dans ce phalanstère, dont tous les membres, jaloux l'un de l'autre, savaient pourtant s'unir contre l'ennemi commun : l'objet d'art qui voulait entrer. Ecoutons un peu aux portes :

« 24 ventôse, an II. — *Le citoyen Cazin au Conservatoire.*

« Parmi les logements que vous devez occuper, je ne pense point que le mien puisse être compris vu sa petitesse ; s'il est nécessaire absolument d'en avoir un auprès des deux grands ateliers du Louvre qui se trouvent dans mon voisinage, je pense que celui collatéral, qui est occupé par une ancienne demoiselle et qui n'est point artiste, et se trouve bien plus grand que le mien, vous serait plus convenable. »

Pas de signature.

« 25 pluviôse an II. — *Cazin, peintre de Marine, au Conservatoire.*

« J'ai eu l'honneur de vous écrire hier, et par une distraction incroyable je n'avais pas signé ma lettre. Je m'en suis rappelé, mais il était trop tard. J'ai l'honneur de vous reproduire l'exposé à peu près que je vous faisais hier. J'occupe un logement dans le Louvre qui m'a été accordé sous le ministère de Garat appuyé par le citoyen David et, conformément au décret de la Convention nationale en faveur des artistes, ainsi qu'en obtinrent plusieurs de mes confrères, il y a environ neuf mois. J'ai appris par mon épouse que plusieurs membres du Conservatoire, accompagnés du citoyen Sévestre, étaient venus voir mon logement ; je n'en sais pas le motif. Il se trouve placé, à la vérité, près des grands atteliers du Louvre. Je vous prie d'observer ici que ce n'est qu'une seule pièce qui le compose et l'entresol au-dessus, lequel ne peut servir qu'à un peintre de genre, étant petit et dans l'impossibilité d'y

faire ni d'y placer un grand tableau. Je vous demande à rester dans mon coin en vous observant que, de l'autre côté latéral de ces mêmes atteliers, il existe un autre logement plus grand, puisqu'indépendamment de la pièce sur le quai, il y en a une seconde sur la cour, lequel est occupé par Mlle Thomas qui y a resté, j'ignore par quelles considérations, sous le ministère de Roland et même depuis. Comme cette personne n'est point artiste, et, par conséquent, point dans le cas du bénéfice du décret en faveur des artistes, je m'arrête à cette seule observation. Je présume trop de la justice de mes concitoyens, et je me crois à l'abri de toute inquiétude quand je pense que je parle à des républicains qui respectent les décrets.

« Salut et Fraternité. « CAZIN. »

L'Administration du Conservatoire procéda toujours avec la plus grande prudence dans ces revendications individuelles de logements indûment envahis par des particuliers; car, dans bien des cas, les ministres étaient complices de ces abus, et, malgré le puritanisme affiché par le gouvernement, il eût été dangereux quelquefois de déplaire à ses favoris.

« 26 ventôse an V. — *L'Administration du Musée central des Arts au Ministre de l'Intérieur.*

« ..... L'Administration doit donc, citoyen Ministre, renouveler ses instances pour être mise le plus tôt possible en possession de l'entresol que va quitter le citoyen Dejoux. On a observé, à l'administration, que le citoyen David jouit d'un logement au Louvre, que le citoyen Gérard, qui doit lui succéder, est aussi logé, et que la citoyenne Bouillar, qui doit succéder au citoyen Gérard, est de même logée provisoirement au Louvre. Ainsi, en mettant l'administration en possession du logement que va quitter le citoyen Dejoux, personne ne se trouve délogé, et il semble que, pour l'avantage d'un monument tel que le Musée, les artistes ci-dessus nommés pourraient attendre que le citoyen David eût trouvé une habitation telle qu'il la désire.

« Toutes les convenances s'accordent à appuyer notre juste demande : 1° La jouissance d'une communauté indispensable;

2° Des magasins que l'on gagnerait à ces nouvelles dispositions; 3° La sûreté de cet établissement dont l'administration ne peut répondre si des étrangers ont le droit d'y venir à toute heure de la nuit.

« La seule vue du bien public peut nous autoriser à vous proposer de revenir sur les dispositions que vous avez faites de ces entresols, mais nous croirions manquer à la confiance dont vous nous avez honorés, si nous ne soumettions à votre sagesse le bien qui peut résulter de la possession de ce local par l'administration, et les inconvénients inséparables d'un nouvel emménagement projeté. »

L'Institut fut, à son début, au nombre des envahisseurs.

« 3 messidor an V. — *L'Administration du Musée central des Arts au Ministre de l'Intérieur.*

« Citoyen Ministre, nous vous avons transmis, dans le courant du mois de ventôse dernier, une lettre que nous adressions à l'Institut pour réclamer le salon d'Apollon, pièce absolument nécessaire au Musée, et qui, lors de la distribution des localités, fut accordée à l'Institut par décret du Corps législatif. Si vous daignez vous en faire donner connoissance, vous jugerez des motifs qui engagèrent l'administration à en redemander la possession. En effet, cette pièce et la salle d'assemblée de la ci-devant Académie de peinture appartenoient auparavant au Musée, et formoient la ligne de démarcation des deux monuments : le palais national des Sciences et des Arts, et le Musée central. L'Institut, pénétré de la justice de notre demande, suspendit les travaux qui doivent être faits dans ce salon, mais, ne voulant pas perdre les localités que la loi lui accorde sans sûreté d'en obtenir d'autres, il ne consentit à le céder que lorsque le gouvernement l'en dédommageroit par une autre pièce de même grandeur.

« Nous apprenons d'une part qu'il va être mis en possession de la vaste salle de la Marine, emplacement où il pourra, s'il le juge à propos, placer convenablement sa bibliothèque. Nous avons de même su que vous veniez de lui faire céder une partie du logement dont jouissait la citoyenne Benoist, que vous prêtez provisoirement à cette citoyenne l'atelier du citoyen Hacquin, lequel jouira aussi provisoirement de celui du citoyen Girault, peintre absent.

« L'administration doit vous observer que l'attelier du citoyen Hacquin dépend des localités du Muséum, et qu'il est une annexe des Restaurations; ainsi l'administration perd, d'une part, le salon d'Apollon et la salle d'assemblée de la ci-devant Académie, de l'autre, cet attelier prêté au citoyen Hacquin.

« Nous vous prions donc, citoyen Ministre, pour engager l'Institut à nous rendre le salon d'Apollon réclamé, de lui procurer d'une part les moyens d'employer la vaste salle de la Marine, etc., etc. »

Autre réclamation contre les envahisseurs du Louvre :

« 3 messidor an V. — *L'Administration du Musée central des Arts au Ministre de l'Intérieur.*

« Citoyen Ministre, un logement, qui pourrait se partager en deux ou trois parties et servir à deux ou trois gardiens, est occupé, dans l'enceinte du Musée, par le citoyen Langlois, peintre en miniature.

« Pour communiquer à ce logement, ce citoyen a son entrée par la porte du Musée et c'est l'escalier des gardiens qui y conduit. Sans vous rappeler, citoyen Ministre, l'inconvénient qui peut résulter de l'introduction des étrangers dans le Musée et en attendant que vous ayez pu, en plaçant le citoyen David ailleurs, nous rendre les localités, la sûreté, et les moyens d'établir une police sévère, objet bien important dans un établissement tel que celui-ci, l'administration doit vous exposer le besoin qu'elle aurait du logement du citoyen Langlois. Elle ignore à quel titre ce citoyen en jouit, et s'en rapporte au compte que vous vous en ferez rendre. »

A la date du 26 vendémiaire an VI, le citoyen Verniquet, cramponné à un magasin où il s'était installé, ne voulait pas déguerpir. L'administration s'adressa au ministre de l'Intérieur dans ces termes : « ... Nous vous prions aussi, citoyen ministre, de faire parvenir au citoyen Verniquet un ordre positif de livrer un petit magasin si longtemps disputé par lui. Telle faible que soit pour nous cette ressource, comme lieu de dépôt, jamais elle ne fut plus pressante. »

La résistance des locataires de la nation dura longtemps.

Elle ne recula devant rien. On osa entraver l'exposition des marbres rapportés de Rome et disputer l'entrée du Louvre aux trophées conquis par les armées.

« 5 ventôse an VI. — *L'Administration du Musée central des Arts au Ministre de l'Intérieur.*

« ..... Aujourd'hui, citoyen Ministre, les feuilles publiques retentissent de l'arrivée prochaine des statues antiques ; les amateurs des arts témoignent leur juste crainte sur la manière dont on placera ces objets précieux dans le Muséum, car ce n'est pas sur le choix du lieu qu'ils balancent. Il est déterminé dans l'opinion générale, comme il l'a été par un arrêté du Directoire. Le local proposé par nous avoit, en effet, été jugé le plus convenable par un jury nommé par vous *ad hoc* le ..... Un plan et des devis ont été fournis par feu le citoyen Hubert. Nous avons proposé de subvenir à la majeure partie des frais de main-d'œuvre, tous les matériaux étant au Muséum tels que marbres précieux, colonnes antiques, etc.

« Nous avons, sur la promesse que ces travaux alloient commencer, fait débarrasser ce local de tout ce qui y étoit déposé et, depuis quatre mois, les choses sont demeurées dans cet état. Ces mêmes journaux font entendre que ces lenteurs sont occasionnées par la condescendance que l'on a pour quelques boudoirs. Ils ignorent que le citoyen Hubert avait proposé la maison d'Angevillers pour y loger les personnes que ces travaux feroient déménager. D'ailleurs, on sait que le gouvernement n'accorde des logements que sous la réserve d'en disposer au besoin, aux termes de la loi du 17 septembre 1792. »

C'était un attrape-nigaud que le projet idéal du Conseil départemental de Paris, datant de 1792. Il fallut bien vite se contenter de revenir au modeste projet de d'Angiviller, et encore considérablement diminué [1]. Du décret de la Convention, qui livrait le Louvre aux artistes et aux arts, la seconde partie resta en quelque sorte lettre morte, malgré les

1. Par suite du décret du 27 septembre 1792, tous les tableaux de Versailles restèrent dans cette résidence, et ne vinrent à Paris qu'après le 16 prairial an II (juin 1794). La salle des Antiques, devenue depuis longtemps un magasin, sous la garde de Pajou, ne fit pas partie, à l'origine, du Muséum.

déclarations de Roland et leur insertion au *Moniteur*. Le palais, pris d'escalade, était rempli bien avant la fin de 1792. Toutes les portes étaient barricadées ; on montrait les dents à toutes les fenêtres.

On parlait très-haut et on décrétait à la Convention ; on hurlait dans les clubs en faveur de l'art. On y dansait la carmagnole autour des tableaux qu'on y brûlait [1]. Le Conservatoire réclamait la place qui lui était due [2]. Mais il ne

1. Récit d'une séance des Jacobins : « Un citoyen ayant présenté quelques tableaux représentant le ci-devant tyran de France et celui de Prusse, ces tableaux sont livrés aux flammes au milieu de la salle. Plusieurs citoyens dansent la carmagnole, en foulant aux pieds les débris de ces tyrans grillés. » (*Journal historiq. et politiq.*, nº du 23 janvier 1794.)

2. « 7 ventôse an II. — Le Conservatoire du Muséum des arts, considérant qu'il a été appelé par la nation pour opérer la prompte régénération des arts en composant le Muséum d'objets dignes de la République, et que tous les citoyens attendent impatiemment le résultat de ses travaux qui se trouvent entravés par le retard qu'éprouvent les diverses demandes déjà faites par luy de vive voix et par écrit au Ministre de l'Intérieur, lesquels consistent :

« 1º Pour l'obtention des fonds nécessaires aux dépenses matérielles du Muséum; 2º Pour la jouissance des locaux occupés par la ci-devant Académie, lesquels doivent essentiellement faire partie du Muséum;

« Arrête que les citoyens Dardel, Wicart, Du Pasquier, Lannoy, Lesueur et David-Leroy se transporteront sur-le-champ chez le citoyen Ministre de l'Intérieur pour lui réitérer l'extrême urgence de ses demandes. »

« 5 fructidor an II. — Le Conservatoire arrête qu'il renouvellera à la Commission provisoire exécutive de l'instruction publique que, n'ayant aucune salle à sa disposition, elle est priée d'adresser le citoyen Bridan au citoyen Pajou, conservateur de la salle des Antiques. Copie de semblable lettre sera envoyée au commissaire Hubert, architecte. » (Séances du Conservatoire). Bridan avait apporté au Louvre sa statue de Bayard.

Longtemps après la dissolution de la Convention, le Conservatoire réclamait encore :

« 1er germinal an V. — *L'administration du Musée central des arts au Ministre de l'Intérieur.*

« Citoyen Ministre, par notre lettre du 26 ventôse dernier, l'administration vous a exposé qu'elle ne peut être mise utilement en action que par deux moyens : le premier par la possession des entresolles placées au-dessus des salles basses pour servir de magasins, ateliers et logements ; — le deuxième, en recevant le montant des ordonnances délivrées par vous et de celles qui devoient les suivre.

« Jusqu'à présent ni l'un ni l'autre de ces moyens n'ont été mis à notre disposition. Notre plus grande gêne naît des localités qui nous manquent ; les intérêts particuliers ne seront pas mis sans doute en balance avec ceux d'un établissement public. L'espérance est ce qui nous reste, et, si nous avions des motifs certains de la perdre, vous ne pourriez pas compter davantage, citoyen

faut pas se laisser tromper par les apparences. On ne délogea aucun des parasites clients de Roland, de Garat et de leurs successeurs. On imposa même pendant longtemps au Conservatoire l'obligation de donner asile à la Bourse. On ne débarrassa pas le Louvre de l'École de dessin, ni de tout le matériel accessoire de cet établissement [1]. Le seul pouvoir un peu généreux et clairvoyant en cette matière fut le Comité de salut public. A différentes époques, et même aux plus mauvais jours, il ne marchanda pas les modestes locaux réclamés [2]. Voici uniquement ce qui restait pour le

Ministre, sur une amélioration marquante de l'état actuel du Musée des Arts. Dans un tel établissement on peut faire quelque chose avec un peu d'argent, mais rien absolument sans l'espace et la sûreté qui sont d'une indispensable nécessité. »

1, « 23 floréal an III. — *Le Conservatoire à la Commission exécutive de l'Instruction publique.*

« Vous avez accordé au citoyen Sue, démonstrateur d'anatomie, deux locaux qui formoient cy-devant les offices de l intendant de la liste civile La Porte.

« Le Conservatoire vous observe que ces locaux font partie de ceux attribués au Muséum et que déjà ils sont employés utilement à son usage. Le citoyen Sue peut et doit faire provisoirement ses démonstrations, comme son père et luy les ont faites pendant quarante ans, dans les salles de la ci-devant Académie de peinture réservées pour l'étude du modèle.

« A l'appui de ses représentations, le Conservatoire croit devoir remettre sous vos yeux l'arrêté du Comité de salut public qui met à la disposition du Conservatoire tous les lieux propres à l'établissement du Muséum. Il en joint un extrait à sa lettre. »

2. « 29 messidor an II. — *Le Conservatoire à la Commission exécutive de l'Instruction publique.*

« Le Conservatoire du Muséum national des arts a rempli vos vues utiles en sollicitant luy-même, du Comité de salut public, une partie des conclusions de son dernier rapport. Il vient de mettre à notre disposition tout le local dépendant du Muséum, c'est-à-dire les salles de la ci-devant Académie de peinture, les salles basses et le jardin dit de l'Infante. Il consent de plus à donner au Muséum une entrée nouvelle et nous renvoye à la Commission des travaux publics pour l'exécution des plans que nous avions soumis. »

Voyez également les séances des 16 floréal, 17 et 21 messidor an II. Le plan dont il est question dans la lettre du 29 messidor concernait l'éclairage par le haut de la voûte. Lannoy avait été chargé de l'exécuter sous la surveillance de David et de Granet.

« Brumaire an IV. — Le Comité de salut public de la Convention nationale, sur l'exposé du Conservatoire, considérant que la cour et le jardin du Muséum sont destinés à recevoir des modèles précieux pour l'étude et des objets intéressants sous le rapport de l'art et essentiels à la décoration de ce monument national, charge le Conservatoire de faire faire incessamment les travaux rela-

Muséum en 1793 : une petite cour pleine de baraques, un escalier ou deux, le salon des expositions d'art contemporain (aujourd'hui le salon carré) et la galerie des plans, c'est-à-dire un fragment très-restreint de la galerie du bord de l'eau ; à peine quelques recoins pour y organiser des ateliers de restauration ; pas une galerie ni un magasin au rez-de-chaussée. La salle des Antiques, encombrée depuis longtemps et placée sous les ordres de Pajou, ne faisait pas partie du Musée. On ne songea d'abord, ni à annexer les sculptures aux peintures, ni à utiliser cette salle des Antiques qui existait depuis Henri IV. En l'an III seulement, Pajou, son conservateur, fut englobé dans le personnel du Conservatoire [1]. A une époque où l'antique faisait fureur, il est bizarre, mais certain, qu'on ne chercha pas à réunir les beaux modèles des statues antiques qui étaient en France. Il fallut l'arrivée des marbres d'Italie, en 1798, pour éveiller l'attention du public, et faire créer un musée des Anti-

tifs à cet objet sous la surveillance de la Commission d'Instruction publique et arrête qu'il sera employé à cet effet une somme de cent cinquante mille livres sur les fonds actuellement existans à la disposition de ladite Commission. Signé : Cambacérès, président, Thibaudeau, Merlin (de Douay), Boissy, Rheubell, Lesage, Chenier, Gourdon.

« Le Comité de salut public, vu le rapport fait par le Conservatoire du Muséum des arts, arrête que la Commission exécutive de l'instruction publique fera travailler sans délai à la prolongation du Muséum, dans la suite de la gallerie, dans la longueur de quatre-vingt-huit toises, poser les parquets actuellement faits, de manière qu'elle soit en état de recevoir les tableaux qui existent dans les magasins de la République et qu'il sera employé à cet effet une somme de trois cent quatre-vingt-six mille livres sur les fonds actuellement existans à la disposition de cette Commission. »

1. « 14 fructidor an III. — Trois lettres d'une même date, 13 fructidor, sont ouvertes... La seconde lettre demande l'avis du Conservatoire sur des réclamations du citoyen Bouillet, gardien de la salle des Antiques. Ce citoyen demande à être maintenu dans sa place avec des appointements qui puissent suppléer aux bénéfices qui ci-devant lui en tenoient lieu... Sur la seconde lettre, le Conservatoire ayant consulté le citoyen Pajou, ci-devant garde et actuellement conservateur de la salle des Antiques, arrête qu'il sera écrit à la Commission exécutive en faveur du citoyen Bouillet ; qu'elle sera invitée à lui accorder le titre de gardien, rendant compte et agissant d'après les ordres du conservateur, avec un traitement semblable à celui des gardiens des autres dépôts. » (Séance du Conservatoire de ce jour.)

ques [1]. Les statues de Rome vinrent à Paris avant celles qu'on laissait vendre, dérober ou casser au château de Richelieu et dans maint autre endroit. Le voyage de Visconti à Richelieu n'eut lieu qu'en vendémiaire an IX. Le 4 thermidor an II, on obtint les salles de l'ancienne Académie de peinture, les pièces adjacentes, quelques salles au rez-de-chaussée [2]. A la date du 13 floréal an VII, l'administration du Musée ne possédait encore au Louvre que le jardin de l'Infante, la galerie d'Apollon, la salle destinée aux Antiques, dessous, et le premier étage de la grande galerie [3]. Mais qu'on songe au modeste local de 1793. C'était « le temple de la Nature et du Génie ! »

1. « 15 prairial an VII. — Un membre propose et le Conseil arrête qu'il sera écrit au ministre de l'Intérieur pour lui demander de nommer une commission à l'effet de se transporter à Tours et à Richelieu, pour examiner s'il y existe encore quelques-unes des statues antiques ou fragments d'antiquités que le cardinal de Richelieu y avoit fait porter pour l'ornement du palais qu'il avoit fait bâtir à Richelieu et qui, par leur mérite, pourroient trouver place dans la nouvelle gallerie des Antiques. » (Séance du Conseil d'administration du Musée du 15 prairial an VII.)

2. « 3 thermidor an II. — Le Conservatoire arrête que demain, 4 thermidor, le Conservatoire s'assemblera à cinq heures du soir pour y recevoir les représentants du peuple, David, Granet et Fourcroy, qui doivent, aux termes de l'arrêté du Comité de salut public, mettre en possession le Conservatoire des salles de l'Académie et pièces adjacentes ainsi que du jardin du Muséum et des salles du rez-de-chaussée désignées dans le plan qui fut présenté audit Comité. » (Séance du Conservatoire du 3 thermidor an II.)

3. « 13 floréal an VII. — On fait lecture d'une lettre des administrateurs du bureau central du canton de Paris. Ils préviennent l'administration que le Ministre de la police les a prévenus qu'une partie des fenêtres du Louvre (palais national des sciences et arts) restent ouvertes. Ils appellent l'attention de l'administration sur les dangers qui peuvent résulter de cette ouverture, à l'aide de laquelle il deviendroit facile à la malveillance d'introduire des matières combustibles et d'incendier ce monument.

« L'administrateur adjoint prévient le Conseil que, sitôt la réception de cette lettre, il a été répondu au bureau central pour le prévenir que le Louvre, proprement dit, n'est point sous l'inspection de l'administration du Musée qui n'a que le jardin de l'Infante, la gallerie d'Apollon, celle destinée aux Antiques dessous, et le premier étage de la grande galerie qui se prolonge jusqu'au pavillon de Flore, aux Thuileries. On lui a de même mandé que dans ces parties il ne restait aucune fenètre ouverte la nuit; qu'une garde surveillante y existe et que l'administration a pris contre l'incendie toutes les précautions que sa prudence lui a suggérées. »

Et pourtant, c'est à tourner la tête de quiconque veut se reporter par la pensée à ces années terribles. Pour un peuple qui voulait se créer des collections nationales, quel moment que le mois d'août 1792 ! Tout ce qu'il y avait de beau sur son sol lui appartenait. Il héritait des nobles qu'il avait proscrits, des rois qu'il allait frapper, de Dieu qu'il expropriait. Il n'avait qu'à ouvrir des magasins pour y entasser les richesses innombrables qui, dès lors sans propriétaires, couvraient partout le territoire de la République. Il n'avait qu'à fermer ses frontières pour empêcher tout ce capital d'art, tant de travail accumulé, de passer à l'étranger. Il n'avait pas besoin de convoiter le patrimoine de ses voisins. Qui pouvait alors se vanter d'être plus riche en objets d'art que la France? Une porte, au-dessus de laquelle on avait écrit : *Muséum national*, indiquait à tout objet précieux le chemin qu'il devait prendre. C'est pour recevoir cette avalanche de chefs-d'œuvre de tout genre qu'on ouvrait, au premier étage du Louvre, deux ou trois misérables salles [1]. Après tant de dithyrambes, tant de déclamations, la nation n'offrait pas à l'art menacé un plus vaste asile. Le Louvre, qu'on me permette cette comparaison, fut une sorte d'arche de Noé organisée par la République. Tout ce qui n'y aurait pas trouvé place devait périr, de par la loi, dans l'engloutissement général. Je viens de prouver que la République fit aussi étroit que possible le radeau auquel elle confia les types à conserver. Examinons maintenant ceux qu'elle constitua sauveteurs officiels de nos arts naufragés.

II

Au guichet de l'ancien palais des Rois, on installa un

1. On peut s'expliquer, en consultant *l'Architecture française* de Blondel (t. IV. p. 37 et suiv., liv. VI, n° 1, pl. 6), quel était l'état des lieux et quel fut l'aménagement primitif du Musée. Consulter aussi Thiéry, *Guide des amateurs*, t. I, p. 327, et les *Nouvelles archives de l'art français*, 1873, p. 145.

piquet de préposés inintelligents, qui semblaient uniquement préoccupés de la pensée de repousser l'envahissement des objets d'art. L'insuffisance des administrateurs ne fut pas seule, non plus, à conspirer contre les intérêts de la Nation. La beauté exceptionnelle des tableaux du Roi, l'état de formation avancé dans lequel se trouvait cette collection tournèrent à son désavantage. On allait écrire cette phrase en tête de l'avertissement du catalogue de 1793 : « Le Muséum, que la République française érige en ce moment à la gloire et au progrès des Arts, rassemble déjà en ce genre la plus belle et la plus riche collection qui existe en Europe. » Cela n'était point tout à fait inexact. Mais cette vaniteuse satisfaction découragea bien vite toute activité. Du premier coup, le Louvre était déclaré le premier établissement du monde : on n'avait plus qu'à s'y assurer la plus douce des sinécures, dans la contemplation des chefs-d'œuvre qu'on avait suspendus aux murailles. Du haut d'un ensemble aussi considérable, aussi imposant, quand on n'est ni un penseur ni un savant, il était assez naturel de juger presque tout indigne d'en être rapproché. Et commissaires et conservateurs, dédaigneux des mille moyens qui s'offraient de compléter les collections ci-devant royales, se mirent à monter la garde autour de leur trésor, comme des avares qui songeraient moins à augmenter leurs richesses qu'à les préserver de tout alliage impur.

Qui aurait-on dû nommer membre de la Commission chargée de composer le Muséum ? les premiers savants, les premiers artistes du pays, et, sous leurs ordres, des hommes jeunes encore, intelligents, actifs, instruits, ayant donné des preuves de leur capacité dans le sauvetage des monuments, opération commencée depuis 1790 et qui était, plus que jamais, en cours d'exécution. Parmi les agents de la Commission des monuments, un « citoyen » s'était distingué entre tous, c'était Lenoir. Depuis deux ans, il entas-

sait au dépôt des Petits-Augustins, dont il était gardien, les tableaux, les statues, les objets d'art de toute nature, en un mot, tout ce qui constitue un musée. Son établissement était un noyau de collection tout préparé. On ne songea pas à s'en servir. Le ministère de l'Intérieur n'avait vu, dans l'ouverture du Muséum, que l'occasion d'une manifestation politique. Le 10 août 1792, on avait pris de force le Louvre et les Tuileries. On résolut de montrer au peuple ce qu'il avait conquis, en lui exhibant les dépouilles des rois dans leur ci-devant palais, et on lui promit cette fête pour le 10 août 1793. En se fixant, d'ailleurs, au Louvre, on profitait des études préparatoires et de tout ce que d'Angiviller avait déjà disposé. On chargea les premiers venus de tenir la promesse ministérielle.

Il faut reconnaître que les commissaires choisis étaient tous d'honnêtes gens dans le sens vulgaire du mot. On n'avait pas fait appel à des septembriseurs ni à des révolutionnaires de la veille. Ce n'étaient pas même des hommes nouveaux. Pour la plupart, ils appartenaient à l'Académie de peinture et de sculpture qui existait encore. Un contemporain, qui les connaissait bien, les a dépeints ainsi : « Gens d'un certain âge, usés par les sociétés et gâtés par l'esprit de corps [1]. » C'étaient, en un mot, de ces hommes qu'on

1. Lettre écrite à Lenoir en 1792. « Ce dimanche. — Votre billet d'hier soir, mon ami, ne m'a point étonné, d'après ce qui m'avoit été dit que le citoyen auquel on avoit écrit devait se rendre aux instances très-réitérées des commissaires du Muséum qui ne peuvent rien toucher faute de fonds. Ce qui se trouve de tableaux dans la galerie est réellement fait pour frapper et pour émouvoir. Vous les connoissés en partie, et d'Angivillers leur avait fait faire des cadres qui, sans ajouter à leur valeur, y donnent de l'éclat. Ils en ont quelques centaines qui nécessairement, par la loi des affinités, doivent faire venir avec eux les meilleurs de chez vous et faire par conséquent cesser la lutte qui existoit entre la municipalité et le département de l'Intérieur.

« Il n'y a pas de doute que qui que ce soit de la Commission, de la Municipalité, du Département et de chez le Ministre n'a plus travaillé que vous pour procurer à la nation des chefs-d'œuvre non pas oubliés, mais perdus ; que qui que ce soit n'a mis plus de zèle, parce qu'à votre âge, et irritable naturellement comme vous l'êtes, on ne peut voir, sentir, juger et entreprendre

voit, à toutes les époques, rôder sur les frontières de l'art, de la science et du monde élégant, et qui, spécialement propres à rien, se croient capables de tout, en vertu d'une prédisposition de naissance et d'une immense dose de vanité jointe à beaucoup de savoir-faire et à quelque talent d'intrigue. Sous l'ancien régime, on les appelait des « virtuoses ». Dans tous les temps on les a qualifiés d'un mérite qui n'a pas besoin de se définir, le goût [1]. Incapables de faire le bien, ni même d'agir vigoureusement, ces hommes sont surtout impuissants à empêcher le mal. Ils se conduisent sans principes, d'après des instincts qu'ils déclarent supérieurs à la science et incompatibles avec elle. Tremblant toujours pour leur situation personnelle, ils sont à la remorque de l'opinion publique, qu'ils devraient diriger et éclairer, et dont ils flattent les plus mauvais penchants. Les commissaires du Muséum offraient, dans le domaine de

comme des hommes plus âgés que vous, usés par les sociétés et gâtés par l'esprit de corps, etc.

« Ces considérations réunies font de vous l'éloge le plus flatteur; mais il faut encore les faire valoir auprès du Ministre afin que vous soyez quelque chose dans la Commission. Il semble que cette société ne soit ouverte qu'à la majorité des membres de l'Académie et non à l'homme essentiel à la chose. Car, sans la révolution du 10 août dernier, qu'aurait-on à offrir au public si ce ne sont les objets que réellement vous avez soignés? Si, comme je le suppose, le citoyen Barrère vous veut du bien, il a de grands moyens à employer pour vous être utile et déterminer le ministre, du moins si vous n'êtes pas de la Commission, à être attaché au Muséum, indépendamment de la place que vous occupés. Ce sera un soulagement à vos peines et une consolation pour vos amis sincères tel que votre dévoué. »

(Pas de signature. — Un paraphe seulement.)

1. Mercier, dans son *Tableau de Paris* (Amsterdam, 1783, t. VII, p. 133), parle ainsi du goût : « Les peuples policés appellent goût ce qu'ils imaginent être la perfection de leurs arts et les individus ce qui forme la limite réelle de leurs talents. L'orgueil de toutes les nations a donc créé à son avantage ce mot qu'elles appliquent ensuite à tous les objets afin de proscrire plus sûrement ce qui n'entre pas dans leurs usages ou ce qui choque leurs habitudes. Les artistes dans leur petit domaine ont imité les nations, parce que chacun veut établir tranquillement sa supériorité sur ses rivaux et fermer la barrière afin que personne ne vienne le chagriner en lui contestant le triomphe..... On regarde en pitié tout ce qui n'a pas le suffrage de la bonne compagnie, et l'on décide que l'on n'a des yeux, des oreilles, un cœur que dans la capitale; que tout ce qui se fait ailleurs est de très-mauvais goût. »

l'art, l'image de ce qu'allaient être, en politique, les conventionnels du centre. Une fois hissés au pouvoir, ils seront prêts à tout pour sauver leur vie ou seulement pour conserver leur position.

La Commission du Muséum se composait de : François-André Vincent, peintre ; — Jean-Baptiste Regnault, peintre ; — P. Cossard [1], peintre ; — Nicolas-René Jollain [2], peintre ; — Charles Bossut [3], géomètre ; — Pierre Pasquier, peintre en émail [4]. Aveuglé par son parti pris de tout approuver, Renouvier, ordinairement si bien informé, s'est trompé quand il a dit, dans son *Histoire de l'art pendant la Révolution* [5], que les commissaires étaient tous des « artistes » et des « experts recommandables ». Renouvier aurait dû connaître la vérité. Un homme fort intelligent et dont les lumières auraient pu être, en ce moment, si utiles à la France, le marchand J.-B. P. Lebrun, nous a laissé, dans divers écrits et notamment dans ses *Réflexions sur le Muséum national* [6], de vifs portraits d'après nature des six commissaires nommés par le ministre Roland. Les voici :

« Jollain était ci-devant l'un des gardes des tableaux du ci-devant roi ; Pierre, premier peintre, le nomma à cette place pour le faire subsister. Il ne connoissoit les tableaux que par l'état numéroté qu'il en avoit. Mais Jollain a donné des leçons à Mme Roland lorsqu'elle n'étoit encore que demoiselle ; et le ministre, dont tout le monde connoit la bonté d'âme, a voulu lui prouver sa gratitude en le plaçant au comité.

« Cossard, soi-disant peintre et demeurant au Palais-Royal, est également ignoré des artistes et des connaisseurs. Com-

1. Élève de Vincent, et demeurant plus tard rue Croix-des-Petits-Champs, 41. Artiste profondément inconnu, cité cependant par Émile Bellier de la Chavignerre dans son *Dictionnaire des Artistes français*.

2. Second prix de peinture en 1754 ; académicien le 31 juillet 1773.

3. Géomètre, professeur d'hydrodynamique à l'Académie d'architecture séante au Louvre, plus tard membre de l'Institut, Académie des sciences.

4. Académicien depuis le 7 octobre 1769.

5, Page 37.

6. Paris, 1793, in-8°, pp. 16 et 17.

ment s'est-on avisé d'aller le chercher pour le placer au comité ? En vérité il faut avouer que le Ministre a un talent tout particulier pour déterrer les hommes de mérite assez modestes pour ne pas [se] produire d'eux-mêmes.

« Nous voici arrivés au phénix de la bande, à Pasquier, peintre en émail. Considérons-le sous le double rapport d'artiste et de connoisseur. Comme artiste, plusieurs salons ont attesté sa nullité ; comme connoisseur, il a chez lui des tableaux et ne sait pas quels peintres les ont faits. Mais il est depuis longtemps, comme je l'ai dit, l'ami intime du ministre qui, jaloux de reproduire parmi nous ces amitiés exclusives dont l'antiquité nous fournit quelques exemples, ne refuse rien à Pasquier. Mais que dis-je ? Pardon, Monsieur Pasquier, mille fois pardon, je rends justice à votre mérite ; oui, vous êtes digne de présider le Muséum ; j'oubliais que vous avez fait un traité très-savant et très-profond sur l'art de broyer les couleurs en émail.

« L'abbé Bossu est un mathématicien estimable. Il n'est donc pas à sa place.

« Renaud [1] et Vincent sont deux artistes habiles, il est vrai, mais qui ne devroient pas abandonner leurs palettes, et qui d'ailleurs n'ont pas les connoissances pratiques nécessaires pour l'emploi qui leur est confié. Ce dernier même est convenu qu'il y étoit peu propre.

« Tels sont ceux qui composent le Comité du Muséum. On voit que, sur ces six membres, il en est quatre d'une ignorance non équivoque, etc [2]. »

1. Regnault écrivait quelquefois lui-même son nom ainsi.

2. David, dans son *Rapport à la Convention nationale sur la suppression de la Commission du Muséum*, s'est exprimé ainsi sur la Commission, p. 3 : « Examinons donc quelle fut l'organisation ancienne de la Commission du Muséum et de qui elle était composée ; et, si nous parvenons à prouver tout le mal qu'elle a déjà fait aux productions du génie, on en sentira mieux la nécessité de l'organiser d'une manière nouvelle et de substituer, à des hommes inhabiles et intrigants, des artistes éclairés et patriotes. 1° Cette Commission est à la nomination du Ministre de l'Intérieur. 2° Elle est composée de six membres. Chaque membre est salarié à 3,000 livres par année et est logé au Louvre comme gardien du Muséum. 3° Les membres sont : Jollain, ancien garde des tableaux du Roi ; — Cossard, peintre ; mais qui n'en a que le nom ; — Pasquier, ami intime de Roland ; — Renaud, Vincent (ceux-ci ont du talent, mais leur patriotisme est sans couleur) ; l'abbé Bossut, géomètre.

« En confiant au ministre le choix de ceux qui doivent composer la Commission du Muséum, on laisse un vaste champ à l'intrigue. L'artiste éclairé et phi-

« Je déclare, » disait un homme modéré et appartenant par ses habitudes à l'ancien régime [1], « que jusqu'à présent la nomination des commissaires du Muséum national a été confiée, par l'effet de la protection et de la cabale, à des citoyens qui sont incapables de supporter le poids d'une pareille fonction et même hors d'état d'en connaître les devoirs. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler la situation déplorable dans laquelle les commissaires de la première nomination ont laissé le Muséum. »

Cette grotesque association d'incapables géra tranquillement le Muséum, depuis la fin de l'année 1792 jusqu'au 27 nivôse de l'an II (16 janvier 1794). Le ridicule dont elle se couvrit [2], les dangers [3] qu'elle fit courir aux rares objets qu'elle avait trouvés dignes d'entrer dans le Musée de la République, la firent honteusement chasser par David. Les préoccupations qui présidèrent aux nouveaux choix de la Convention, furent bien différentes de celles qui avaient dicté les préférences de Roland. Il ne s'agissait plus, pour être élu, d'avoir des racines dans la société de l'ancien régime ou de se pousser par l'esprit de corps. Les rôles étaient complétement intervertis. Pour faire partie de la Commis-

losophe n'est guère propre à courir dans les bureaux des ministres pour obtenir le poste auxquels son talent l'appelle. L'homme médiocre, au contraire, accoutumé à ramper, sait prendre toutes les formes qui plaisent à ceux qui sont en place, etc., etc., etc. »

1. *Avis à la nation sur la situation du Muséum national*, par Guillaume Martin, peintre d'histoire de la ci-devant Académie de peinture-sculpture. Paris, 1794, in-8° de 49 pages, p. 7. — Consultez également : *Observations de Picault, artiste restaurateur de tableaux, à ses concitoyens sur les tableaux de la République.* 1793, in-8 de 77 pages, pp. 16 et 17.

2. Voyez *Réflexions sur le Muséum national,* par le citoyen Lebrun, Paris, 1793, in-8°. — *Observations sur le Muséum national*, par le citoyen Lebrun, Paris, 1793, in-8°. — *Quelques idées sur la disposition, l'arrangement et la décoration du Muséum national,* par le citoyen Lebrun, adjoint à la Commission temporaire des arts. Paris, Didot, l'an III, in-8°. En tant que membres de la Commission des monuments, les commissaires du Muséum méritèrent tous les reproches adressés à cette Commission par Mathieu dans le rapport qui la fit supprimer.

3. *Ibidem,* et *Réimpression du Moniteur,* t. XIX, p. 226 et suivantes.

sion — en dehors de toute compétence spéciale comme ci-devant, — il fallait être ou passer pour une « victime de l'orgueil académique » ; il suffisait d'être un pur sans-culottes et de se faire agréer par David, comme plus tard il suffira souvent d'être gentilhomme et d'être appuyé en haut lieu. La Convention décida, le 16 janvier 1794, que la Commission primitive serait remplacée par un conservatoire formé de dix membres, répartis en quatre sections ainsi composées : *Peinture :* Fragonard, — Bonvoisin, — Lesueur, — Picault. *Sculpture :* Dardel, — Dupasquier. *Architecture :* David-Leroy, — Lannoy. *Antiquités :* Wicar, — Varon [1]. Malgré le pompeux éloge [2] des nouveaux élus, fait

1. Voir, dans le *Moniteur officiel*, la séance de la Convention du 27 nivôse an II. *Réimpression du Moniteur*, t. XIX, p. 226 et suivantes.

2. David disait, dans son *Rapport à la Convention sur la suppression de la Commission du Muséum*, pp. 5 et 6 : « Il me reste, citoyen, à vous dire un mot sur les motifs qui ont dirigé le choix fait par votre Comité d'instruction publique pour composer le nouveau Conservatoire du Muséum des arts. Fragonard a pour lui de nombreux ouvrages ; chaleur et originalité, c'est ce qui le caractérise ; à la fois connaisseur et grand artiste, il consacrera ses vieux ans à la garde des chefs-d'œuvre dont il a concouru, dans sa jeunesse, à augmenter le nombre. Bonvoisin : il a pour lui son talent, ses vertus et un refus de la ci-devant académie. Le Sueur, jeune et intéressant paysagiste, entendant très-bien la tenue administrative que l'on peut établir dans un Conservatoire. Picault, restaurateur de tableaux, le plus entendu dans cette partie. Voilà, citoyens, pour la section de peinture.

« Pour la sculpture, nous vous proposons Dardel, tête active et républicaine, rempli de talent et doué d'une heureuse imagination ; Julien, je n'en dirai qu'un mot : il a sculpté Jean La Fontaine et Jean La Fontaine est tout entier dans son image. (Julien fut remplacé immédiatement sur la liste par Antoine Joseph Dupasquier, sculpteur.)

« En architecture, nous vous indiquons Delannoy, artiste à la fois correct et grand, autant que ces deux qualités peuvent se réunir, faisant sortir le beau de l'utile, l'ornement du sein de la simplicité même ; David-Leroi, artiste et homme de lettres, connu par ses recherches et par ses écrits sur l'architecture civile et navale des anciens.

« Pour les antiquités, nous vous proposons Wicar, dessinateur justement célèbre, connaisseur exercé par le long séjour qu'il a fait en Italie et notamment à Florence : on a gravé d'après ses dessins toutes les pierres antiques du Muséum de Florence ; Varon, avantageusement connu comme artiste et homme de lettres. C'est lui qui a composé les hymnes chantées à la fête de la réunion, le 10 août ; il a fait deux voyages en Italie afin de perfectionner son goût pour les arts ; sans toutes les persécutions qu'ont éprouvées les artistes français à Rome, il eût achevé un ouvrage pour servir de suite aux *Monumenti inediti*

par David, et les nombreuses vertus dont il les qualifia tous, la France ne gagna guère au change. Les « viles créatures de Roland et leurs valets, » comme les appelait le rapporteur officiel du Comité d'instruction publique, furent, il est vrai, remplacés par des patriotes animés « de cet amour brûlant de la liberté sans lequel il est impossible de servir utilement ni les arts ni la patrie [1] » ; mais les savants sérieux furent aussi bien exclus du Conservatoire qu'ils l'avaient été de la Commission. Wicar, l'amateur intelligent que la politique avait momentanément affolé et qui a si bien prouvé depuis qu'il était capable de composer une collection, ne put rester plus de six moix dans cette galère. Après le 9 thermidor, « son amour de la liberté » parut sans doute trop « brûlant », et on se servit de quelque misérable prétexte politique pour écarter le seul érudit qui, avec David Leroy, se fût fourvoyé au milieu de cette bande de fonctionnaires.

La pauvre Commission du Muséum, transformée, à partir du 27 nivôse an II, en Conservatoire, fut continuellement dans un état flottant et mal défini. Remaniée à chaque instant, allongée, diminuée, divisée et subdivisée, elle n'aurait pu avoir aucune suite dans les idées, si ses membres avaient voulu se transmettre autre chose qu'une déplorable routine et une administrative inertie combinées avec la manie d'épurer et la rage de détruire. Car on doit éviter de tomber dans le piége où Villot [2] s'est laissé prendre. En prairial an II [3], Varon, l'homme de lettres de l'endroit, présenta un compte rendu très-fardé des opérations du Conservatoire et une esquisse très-habile de ce que devait être le Musée de la République dans un nuageux et lointain avenir.

de Winkelmann, ouvrage presque fini et dont la nation saura bien assurer la continuation. »

1. *Premier rapport* de David, p. 2.

2. *Introduction au catalogue des peintures*, p. XXXIX.

3. Voyez le *Rapport du Conservatoire du Muséum national des arts, fait au Comité d'instruction publique, le 7 prairial, l'an II de la République.*

Rien de plus flatteur, et, dans certains cas, de plus judicieux, que ce tableau. Mais on va voir, en fait, comment les Conservateurs s'appliquèrent à préparer cet avenir. Quand on compare leurs actes à leurs paroles, on a le droit de douter de leur sincérité. Je n'ai pas à entrer dans le détail de l'organisation du Conservatoire du Muséum des arts. L'histoire de la succession du personnel demanderait seule un long développement[1]. Je n'ai d'ailleurs à apprécier individuellement ni aucun personnage, ni aucune période déterminée

1. Le 2 août 1794, nouvelle modification. « Ce 15 thermidor an deuxième de la République française. — Le Comité (d'instruction publique) arrête le renouvellement de tous les établissements concernant les arts faits par David et l'épuration de tous les membres du Muséum où il n'y aura plus de sections ; de le composer de sept membres seulement au lieu de dix, savoir Renaud (Regnault), — Langlier, — Picault. — Dupasquier, — de Wailly, — Varron, — Watté. Le Comité arrête en outre que Fragonard, Beauvoisin, David-Leroy et Lannoy seront conservés dans la Commission temporaire des arts. » (Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique.)

Cet arrêté n'eut pas un effet complet ; une partie de l'ancien Conservatoire resta en fonction.

« Le 17 thermidor an deuxième de la République, les CC. Lesueur et Vicart, tous deux membres du Conservatoire du Muséum national des arts et de la Commission des arts adjointe au Comité d'instruction publique, présentent leur démission de l'un et de l'autre emploi. Elles sont acceptées. » (Extrait du registre des délibérations du Comité d'instruction publique.) Cette double démission n'était pas nécessaire, en ce qui concerne l'emploi de membre du Conservatoire, puisque l'arrêté du 15 n'avait maintenu en fonctions ni Wicar ni Varon.

En floréal an III, c'est-à-dire en mai 1795, il fallut encore licencier le Conservatoire de David, que l'épuration de 1794 n'avait pas amélioré, paraît-il.

« Arrêté du Comité d'instruction publique :

« Floréal an III. — Le Comité, considérant qu'il est urgent d'accélérer l'organisation du Muséum national des arts, de prévenir les dégradations auxquelles sont exposés les chefs-d'œuvre qui sont dans les dépôts provisoires et de mettre un ordre stable dans l'administration d'un établissement aussi utile pour les arts, arrête : — Article premier. Le Conservatoire du Muséum national sera à l'avance composé de cinq membres, savoir : les citoyens Robert, peintre, Fragonard, peintre, Vincent, peintre, Pajou, sculpteur, Picault, restaurateur de tableaux. — Article 2. Il y aura un secrétaire nommé par le Conservatoire. (Ce fut un nommé Foubert.) — Article 3. Les membres du Conservatoire qui seront supprimés par le présent arrêté resteront membres de la Commission temporaire des arts. »

Le 3 pluviôse an V nouvelle organisation. — « Séance extraordinaire du 8 pluviôse an V. — Il résulte de cet acte ministériel que le Musée central sera dirigé et administré par un conseil d'artistes, un administrateur et un

de l'existence de cette piteuse administration. Je la montrerai collectivement à l'œuvre sous la Révolution. Je l'apprécierai d'ensemble, comme l'a fait un ministre très-éclairé de la première République, dans une lettre [1] où il constate

adjoint. Trois des membres du Conservatoire feront partie de ce conseil et deux autres artistes y sont appelés, savoir : les citoyens Suvée et Jollain, peintres; le citoyen Léon Dufourny, comme administrateur et membre du Conseil. Le citoyen Foubert, secrétaire du Conservatoire, est nommé membre du Conseil et adjoint à l'administrateur. La décision du Ministre pour l'exécution de cet acte est datée du 3 pluviôse, présent mois. » Lavallée fils fut désigné comme secrétaire. (Registre des délibérations du Conservatoire.)

1. Paris, pluviôse an V de la République française une et indivisible. — *Le Ministre de l'Intérieur aux conservateurs du Muséum central des arts.* — L'importance du Muséum fixe, depuis sa formation, les regards de tous ceux qui exercent ou qui aiment les arts. Jusqu'ici l'autorité publique n'a pas paru s'en occuper assez. Les circonstances en sont sans doute la cause. Mais le gouvernement constitutionnel ne peut pas négliger un établissement aussi précieux et qui doit avoir une si heureuse influence sur le génie et sur l'industrie nationale.

« Il faut que dans cet établissement tout porte un caractère d'ordre, de dignité et d'utilité publique. Jusqu'à présent le public et les artistes n'ont pas semblé satisfaits sous ces différents rapports et, après avoir examiné attentivement la manière dont le Muséum a été dirigé et administré depuis son origine, j'ai senti que le gouvernement n'aurait jamais dû être satisfait lui-même que du zèle individuel que chaque artiste a pu mettre à faire ce qu'il croyait bien. Mais il y a souvent fort loin de cette bonne volonté individuelle ou même collective à une bonne administration. Je crois que le Conservatoire actuel a eu les meilleures intentions, cependant, soit que le système d'organisation exigeât réellement trop de temps des artistes qui le composaient, tous n'ont pas montré le même zèle, la même assuidité ; tous n'ont pas pris également part au service public. Le fardeau n'étant point partagé également devenait trop pesant pour ceux qui en restaient chargés et l'administration ne pouvait plus être régulière. Je suis persuadé que cet inconvénient provenait de deux vices de l'organisation faite par le comité d'instruction publique ; premièrement de ce qu'elle exigeait de fait trop de temps de la part des conservateurs, ce qui les aurait forcés, s'ils s'étaient entièrement dévoués au service du Muséum, à renoncer aux travaux qui intéressent leur gloire et leur fortune. Je pense qu'avec cet inconvénient on ne pourrait jamais placer auprès du Muséum que des talents inférieurs. Ce qui nuirait à la considération que doit avoir l'établissement. J'ai voulu remédier à ce vice en laissant, dans la nouvelle organisation, aux artistes qui composeront le Conseil d'administration du Musée central du loisir pour leurs travaux. Ils en auront aussi plus de dignité dans l'établissement.

« L'autre vice de l'organisation du Comité consiste, ce me semble, à exiger que des artistes deviennent des administrateurs, ce qui est tout opposé à leur éducation primitive, à leur génie et contraire à leur manière d'être habituelle. Il peut s'en trouver quelquefois à qui ces soins conviennent, mais c'est par exception. Il n'est donc point étonnant que le Conservatoire n'ait pas formé une bonne administration. Mais les conséquences en sont graves, quelque innocente

et condamne l'impuissance si regrettable du Conservatoire républicain de 1792 à 1796.

Le sentiment qui domina, dans l'esprit des arbitres des arts pendant la Révolution, fut le besoin d'une double épuration. Épuration au point de vue politique ; épuration au point de vue esthétique. On connaît les résultats de l'épuration politique. C'est elle qui fit rendre les décrets funestes à tant de monuments. Mais ce qu'on sait moins, c'est que, bien avant Grégoire, dès le mois d'octobre 1793, de courageux citoyens avaient signalé au gouvernement républicain les dangers du fanatisme inconoclaste. A côté de la destruction systématique des monuments et de leur anéantissement pur et simple, ordonné d'abord, puis toléré seulement, la France souffrait d'une autre cause d'épuisement. Elle per-

qu'ait pu être la cause et, pour ne parler que de la dépense, vous serez sans doute étonnés vous-mêmes, citoyens, d'apprendre que, sans que j'aie permis d'organiser les travaux de restauration et quoique les dorures aient été suspendues, la dépense de votre établissement se monte, pour treize mois, en calculant la valeur relative des assignats et des mandats sur le cours, à une somme de plus de 160,000 livres, valeur métallique. Il est impossible de ne pas être surpris de cette dépense, de la facilité avec laquelle vous l'autorisez et peut-être même de l'irrégularité administrative dont cette facilité a dû nécessairement être cause. Si je vous faisais des rapprochements avec d'autres parties de service public, votre étonnement serait plus grand encore, et si je vous demandais ce qu'a produit en résultat cette énorme dépense, excepté la pose d'un parquet qu'il n'a pas fallu payer puisqu'on l'a tiré des magasins de la République, vous ne pourriez vous empêcher de convenir qu'il est très-important, même pour votre tranquillité, d'établir un système d'administration précis et combiné de telle sorte que vos talents et vos lumières soient utiles, sans vous imposer des devoirs et des embarras qui ne vous conviennent point. C'est ce que je me suis proposé dans l'organisation ci-jointe. J'ai cru devoir vous exposer mes motifs afin que vous y reconnaissiez que l'intérêt public seul m'a dirigé. Je recommande avec instance aux membres du Conservatoire qui restent dans l'administration du Musée central des arts de se pénétrer des principes sur lesquels pose cette organisation et de s'y conformer avec précision. J'attends beaucoup de l'amour qu'ils ont pour les arts et de leurs sentiments de civisme. Quant à ceux que j'ai le regret de ne pas conserver à ce poste, je chercherai à rendre leur zèle utile aux arts et à les servir personnellement. La nouvelle organisation date du 1er de ce mois et j'invite l'administration du Musée central des arts à entrer sur-le-champ en fonctions. Salut et fraternité.

« Benezech.

« Le Directeur général de l'Instruction publique,

« Ginguené. »

dait son sang par toutes les veines qu'on lui avait ouvertes. On vendit pendant plus d'un an à Versailles [1]. On vendit pendant plus de cinq ans à l'hôtel de Nesle et dans beaucoup d'autres dépôts. On vendait dans tous les palais, dans tous les châteaux, dans toutes les églises de la France. Presque toutes ces richesses, adjugées au prix qu'elles avaient coûté, passaient à l'étranger. Les contemporains, aveuglés par leur haine, ne l'ignoraient pas :

« J'entends d'excellents patriotes, de zélés républicains dire, avec la naïveté la plus désespérante pour tout homme instruit, qu'il faut, dans toutes les bibliothèques, cabinets d'estampes, effacer les armoiries, arracher les frontispices, les dédicaces où il est question de rois ou de princes, fondre les médailles des rois et des empereurs, faire des canons [2] avec les précieux bronzes de tout modèle qui attestent les grands talents des Grecs et des Romains ou qui sont au moins des monuments historiques, effacer les reliefs où sont retracés les crimes des rois ou, si l'on veut, le petit nombre de celles de leurs actions que la flatterie a gratifiées du nom de glorieuses [3]. »

« Depuis trois années le féroce et astucieux Pitt, l'immonde Catherine et tous les capitalistes de l'Europe, profitant de l'avantage prodigieux qu'ils trouvent sur les changes, travaillent sans relâche à nous priver de nos morceaux les plus précieux. Ils n'ont déjà que trop réussi, de nombreux émissaires achètent ici tout ce qu'ils croient devoir plaire à leurs maîtres ; et cette sourde guerre qu'ils font à la France littéraire n'est pas moins active que celle qu'ils dirigent de la manière la plus atroce contre notre liberté [4]. »

1. Voyez : Baron Ch. Davillier, *la Vente du mobilier du château de Versailles pendant la Terreur*. Paris, 1877, in-8°; *le Cabinet du duc d'Aumont*, p. IX et suiv.

2. « Avec toutes les médailles du cabinet national on ne pourrait parvenir à faire la moitié d'un petit canon, et on détruirait des trésors inappréciables. » *(Note des auteurs.)*

3. *Observations de quelques patriotes sur la nécessité de conserver les monuments de la littérature et des arts*. Paris, le vingt-cinquième du premier mois, l'an deuxième de la République française une et indivisible, par Ant.-Aug. Renouard, Chardin et Charlemagne fils.

4. *Observations de quelques patriotes*, etc., p. 11 et 12.

Je n'insisterai pas sur les résultats de l'épuration prescrite par le gouvernement révolutionnaire au point de vue politique. Ils sont trop évidents, indiscutables, et Grégoire les a flétris d'une main toute démocratique. J'ai besoin, au contraire, de montrer ce que produisit l'épuration esthétique, beaucoup moins connue et non moins funeste que la première.

On lit dans le *Rapport et projet de décrets relatifs à la restauration des tableaux et autres monuments des arts formant la collection du Muséum national*, par G. Bouquier, au nom du Comité d'instruction publique, imprimés par ordre de la Convention nationale[1] :

« Ce n'est point en introduisant dans les galeries du Muséum national les tableaux érotiquement maniérés de Boucher et de ses imitateurs, les toiles peintes de Vanloo ou les productions strapassées des Pierre qu'on formeroit des peintres républicains. Les pinceaux efféminés de pareils maîtres ne sauroient inspirer ce style mâle et nerveux qui doit caractériser les exploits révolutionnaires des défenseurs de l'égalité. Pour peindre l'énergie d'un peuple qui, en brisant ses fers, a voté la liberté du genre humain, il faut des couleurs fières, un style nerveux, un pinceau hardi, un génie volcanique.

« Qu'ils disparoissent donc de la collection républicaine, ces tableaux fades, productions flagorneuses et lâches qui n'ont que trop offert aux yeux du peuple les images choquantes d'actes tyranniques, d'hommages bas et rampans, d'adulations avilissantes, d'idées étroites et mille fois rebattues du fanatisme monacal, de mysticités ridicules...

« Un goût inflexiblement sévère doit présider à la formation du Muséum républicain[2]. »

La Convention comptait, paraît-il, dans son sein un certain nombre d'hommes de goût. Elle eut, comme on le voit, une esthétique officielle. Elle ne voulut pas que les fonc-

1. In-8° de 8 pages, p. 2 et 3.
2. *Ibid.*, p. 4.

tionnaires, qu'elle nommait conservateurs de ses collections, bornassent leur mission à lui composer le plus beau musée de l'Europe. Elle les investit du droit de régénérer les arts. C'étaient eux qui avaient mission d'aménager les expositions annuelles, de disposer l'exhibition de tous les concours pour les œuvres d'art. Au point de vue de l'art ancien, le Conservatoire du Musée ne fut qu'un bureau de triage, comparable à celui que la République organisa pour les archives de la vieille France.

Le marquis Léon de Laborde a parfaitement expliqué ce que demandait la Convention au bureau de triage des archives et ce qu'elle en attendait. Il a montré comment le personnel de ce bureau, pris forcément parmi les spécialistes — le goût ne suffit pas en matière d'archives, — avait procédé en quelque sorte contre la loi de son institution, et avait conservé à l'histoire le plus de documents qu'il avait pu. Il n'en fut pas ainsi pour les œuvres d'art. Le bureau de triage partageait tous les mauvais préjugés de la Convention, et, à ce point de vue, remplit ses fonctions avec une ardeur de sectaire. Il s'occupa moins de conserver que de proscrire et de régénérer. Pour comprendre l'établissement et l'organisation de ce triage, il est nécessaire de remonter quelques années en arrière.

Quand l'Assemblée nationale eut décidé que les biens du clergé appartenaient à la chose publique, il se forma dans son sein un comité d'aliénation de ces biens, dont le duc de La Rochefoucauld fut président. Le 13 octobre 1790, un décret obligea les directoires des départements et, à Paris, la municipalité à veiller à la conservation des églises et des maisons devenues domaines nationaux et d'en dresser des états pour être envoyés au Comité d'aliénation. Pour éclairer sa surveillance, la municipalité de Paris nomma une commission de savants et d'artistes. De son côté, le Comité d'aliénation de l'Assemblée nationale s'était entouré d'une

commission d'hommes spéciaux pour s'occuper de la recherche des monuments relatifs aux sciences, aux lettres et aux arts. Après avoir opéré séparément, ces commissions se réunirent et se fondirent en une seule, le 6 décembre 1790. Telle fut l'origine de la *Commission des monuments*. Le 31 mai 1791, cette Commission décida que le nombre de ses membres resterait fixé à vingt-trois. Elle déclara le même jour quel serait le mode de ses élections. Les événements du 10 août, qui avaient ouvert tant de palais à la populace, rendirent plus nécessaire la surveillance des objets d'art destitués d'abris et de protecteurs. Pendant qu'on renversait toutes les statues de Paris, l'Assemblée législative créa, le 11 août 1792, une commission composée de huit membres, dont quatre choisis par l'Assemblée et quatre nommés par l'administration municipale, pour prendre possession du mobilier de la Couronne et en dresser inventaire. Le 16 septembre 1792, cette nouvelle Commission se réunit à celle qui avait été formée par l'Assemblée constituante en 1790, et, par un décret du 18 octobre 1792, la Convention fixa le nombre des membres de la Commission renouvelée à trente-trois. Elle confirma en même temps ses attributions.

Quoique créée dans un but purement administratif et fiscal, la Commission des monuments avait en outre été chargée de faire mettre en réserve et en dépôt tout ce qui pouvait servir à l'instruction et aux arts. En effet, le 16 septembre 1791, l'Assemblée constituante avait décrété « qu'il serait procédé sans délai par la Commission des monuments au triage des statues, vases et autres monuments placés dans les maisons ci-devant royales et édifices nationaux qui méritent d'être conservés [1]. » Elle publia des instructions fort utiles [2] ; elle fut animée des meilleures et plus généreuses

1. *Les Archives de France pendant la Révolution*. p. 250.
2. Voici les principales : *Instruction concernant la conservation des Mo-*

intentions. Malheureusement, toujours modifiée, entravée, suspectée, accusée tantôt de ne pas conserver ce qui méritait de l'être, tantôt de réserver sans discernement, elle n'eut pas d'autorité efficace, et ne put faire tout le bien qu'on lui demandait d'accomplir après lui en avoir retiré les moyens. Enfin, dénoncée comme incapable à la Convention nationale, le 28 frimaire an II, elle fut sacrifiée comme réactionnaire. « Votre Comité, » disait le rapporteur au nom du Comité d'instruction publique, « a pensé que le mérite des lumières et des talents était insuffisant si l'on n'y joignait pas un patriotisme très-prononcé. Dans le mouvement actuel et général, le civisme de plusieurs membres de cette Commission a paru stationnaire et celui de quelques-uns arriéré. » On énumérait ensuite toutes les fautes commises, et on comparait les travaux de la Commission des monuments à ceux de la Commission temporaire des arts. Le rapporteur terminait ainsi son réquisitoire : « Les deux commissions ne peuvent subsister en même temps. L'une a mérité des reproches, l'autre des éloges : l'une a laissé dépérir, l'autre a conservé. L'aristocratie naît de la permanence des commissions : celle des monuments était déjà ancienne. » La Commission des monuments dis-

numents, chartes, sceaux, livres, imprimés, monuments de l'antiquité et du moyen âge, statues, tableaux, dessins et autres objets relatifs aux beaux-arts, aux arts mécaniques, à l'histoire naturelle, aux mœurs, usages de différents peuples tant anciens que modernes provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques et faisant partie de biens nationaux. Paris, imprimerie nationale, in-8° de 12 pages (15 décembre 1790).

Instruction pour procéder à la confection du catalogue des bibliothèques sur lesquelles les directeurs ont dû ou doivent incessamment apposer les scellés. (Aux Comités réunis d'administration ecclésiastique et d'aliénation des biens nationaux, 15 mai 1791.) Paris, de l'Imprimerie nationale, 1791, in-8° de 15 pages.

Instruction pour la manière de faire les états et notices des monuments de peinture, sculpture, gravure, dessin, etc., provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques supprimées et dont l'envoi est demandé promptement par les Comités réunis d'administration ecclésiastique et d'aliénation des biens nationaux (1er juillet 1791). Imprimerie nationale.

cuta pied à pied ce rapport. Elle se justifia [1]. Mais il n'y avait rien à répondre à de tels griefs : « son patriotisme n'était pas assez prononcé ; son civisme paraissait stationnaire et même, dans quelques cas, arriéré ! » La Commission, issue originairement d'une autre assemblée que la Convention, comptait déjà trois ans d'existence et « l'aristocratie naît de la permanence des commissions. » On ne réfute pas de tels axiomes : la Commission des monuments fut supprimée. Elle a bien mérité de la postérité, car c'est elle qui, dès 1790, désigna Lenoir pour diriger le dépôt des Petits-Augustins [2].

La Commission temporaire des arts, qui survivait seule, n'avait pas des origines aussi compromettantes. Elle n'avait jamais été présidée par un duc ; elle n'émanait pas de l'Assemblée constituante. Elle avait été chargée par la Convention « d'inventorier tout le mobilier des ci-devant académies, tous les dépôts des machines, de cartes, de plans, de manuscrits et autres objets d'arts et de science dispersés dans divers dépôts [3]. » Peu à peu elle s'était substituée à la Commission des monuments, et plusieurs membres de cette dernière Commission passèrent dans son sein. Ses fonctions, d'abord si modestes, furent presque toujours bien remplies. On comptait parmi les commissaires un très-grand nombre d'hommes éminents [4]. Les rares énergumènes qui

1. *Compte rendu à la Convention nationale par la Commission supprimée des monuments et servant de réponse au rapport du Comité d'instruction publique.* Paris, de l'imprimerie de Brosselard, in-8° de 60 pages. Ce compte rendu contient un historique très-complet des travaux de la Commission des monuments. — Cf. Mis de Laborde, *les Archives de France pendant la Révolution,* p. 30, et l'article de feu Boutaric dans la *Revue des questions historiques,* tome XII, p. 325 et suiv.

2. *Notice succincte des objets de sculpture et d'architecture réunis au Dépôt provisoire national, rue des Petits-Augustins,* p. 1. — *Musée des monuments français,* tome I, avant-propos, p. 3. — Catalogue de 1815, sous le titre de : *Mus. roy. des mon. fr., ou Mémorial de l'histoire de France et de ses monuments,* p. 5.

3. Rapport de Mathieu, du 28 frimaire an II.

4. On en trouve l'énumération dans le *Vandalisme révolutionnaire* d'Eugène Despois, p. 227.

s'y étaient glissés sauvèrent, aux mauvais jours, l'institution par leur présence, et au prix de quelques sacrifices faits aux idées de destruction. En somme, quoiqu'il y ait certainement beaucoup à critiquer dans l'œuvre de la Commission temporaire et qu'elle ait condamné des monuments de premier ordre, comme l'Oratoire de Charlemagne, à Saint-Denis, il faut reconnaître qu'elle fit beaucoup de bien. Notre reconnaissance envers elle doit être sans limites, puisque, sans sa patience et sa complicité, Lenoir n'aurait pas pu accomplir ses merveilleux sauvetages. Cette Commission était capable de sauvegarder par elle-même les collections d'art de la France, comme elle en a préservé les collections scientifiques, si on l'avait chargée de former directement le Muséum. Par malheur, on introduisit dans son sein la bande iconoclaste placée par David à la tête du Conservatoire du Louvre.

La Convention avait prétendu affranchir les artistes en supprimant l'Académie de peinture et de sculpture ; mais, comme elle voulait agir sur les mêmes artistes et que d'ailleurs une organisation et une direction quelconques étaient nécessaires, elle substitua à l'Académie la Commune des arts. Supprimée bientôt comme trop réactionnaire, la Commune des arts fut remplacée à son tour par la Société populaire et républicaine des arts, « séante au Louvre dans la salle du Laocoon », c'est-à-dire dans une des anciennes salles de l'Académie de peinture. Cette association avait une origine officieuse sinon officielle, puisqu'elle avait été fondée à l'instigation du conventionnel Sergent [1], et qu'elle fut tout le

1. Séance de la Société populaire et républicaine des arts du 3 germinal an II. — « On reçoit le citoyen Sergent, graveur, député à la Convention..... Sergent déduit les motifs qui l'ont empêché de se réunir plus tôt dans notre sein. Ce fut moi, dit-il, qui vous appris que le décret qui constitue la Commune des arts était rapporté ; je vous proposais de vous rétablir sous le titre de la Société populaire des arts ; la malveilance s'était plu à répandre que je voulais être le meneur de cette Société. Je crus alors, pour vous et pour moi, qu'il était utile de m'abstenir d'assister à vos séances : maintenant que vous-

temps inspirée par David [1]. Malgré son nom, les protestations de ses membres, le peu de gravité de ses discussions, cette Société fut, ou chercha à devenir, une véritable académie, bien autrement intolérante que l'ancienne. On y entrait facilement, il est vrai ; il suffisait, pour se la voir ouvrir, d'être artiste et d'avoir un certificat de civisme. Mais la Société rendait des arrêts devant lesquels elle aurait voulu qu'on s'inclinât. Elle classait les genres [2], sinon les hommes, et prétendit quelquefois instituer une hiérarchie des divers talents. On a eu tort de ne pas prendre au sérieux les divagations insensées dont est rempli le *Journal* de Detournelle. Cette Société fut, pendant plus de dix mois, et au beau moment de la Terreur, la législatrice des arts, sinon par la force de la loi, au moins par l'autorité que les circonstances et la mode lui donnaient. C'est donc dans les procès-verbaux de la Société populaire et républicaine des arts qu'il faut chercher les règles de l'esthétique révolutionnaire et ses principes de direction en matière de musées. Le Société déclara qu'elle était instituée pour « révolutionner » les arts. Aussitôt, elle voulut rompre violemment avec le passé, et un des premiers cris qu'elle poussa fut celui de proscription, un de ses premiers moyens de gouvernement fut le tribunal révolutionnaire, appliqué aux œuvres d'art.

Dans une des premières séances, le 23 pluviôse an II,

mêmes vous vous êtes donné l'énergie qui convient, il est temps que je vienne partager vos travaux ; je rentre dans votre sein avec joie et je viens m'unir à vous pour contribuer à donner aux arts l'impulsion convenable au plus grand intérêt de la République. » (*Journal* de Detournelle, p. 351.)

1. Voyez notamment le *Journal* de Detournelle, p. 251.

2. Séance du 26 germinal an II. — Jacques Lebrun : « Une société populaire et républicaine des arts ne doit rien faire qui ne soit utile au peuple et à sa régénération. Que peut une fleur, un paysage sur les mœurs? Wicar appuie l'opinant.

« Petit-Coupray : Je prétends que les peintres de fleurs sont utiles au commerce et que les manufactures en tirent un grand parti.

« Jacques Lebrun et d'autres disent : Qu'on les renvoie donc aux manufactures. » Detournelle combattit ce préjugé. (*Journal de la Société rép. des arts,* p. 310.)

« un membre, par digression, demande qu'on détruise tout ce qui, par sa médiocrité, propage le mauvais goût. Un autre s'oppose à cette mesure, observant que, pour peindre l'histoire, il est nécessaire d'être guidé dans les costumes et qu'on les retrouve dans les ouvrages même médiocres ; le premier répond que son intention n'est pas d'anéantir les antiques inférieurs, parce que l'on y reconnaît toujours un caractère supérieur à tout ce que nous avons de moderne ; mais il demande qu'une liste de proscription soit ouverte pour toutes ces figures modernes que le bon goût réprouve[1]. »

Tout ce que réprouvait le bon goût républicain devait donc disparaître. Ce vœu n'eut pas besoin d'être traduit en loi pour être immédiatement exaucé. Quelques jours après, le 6 ventôse en II, le Conservatoire récemment nommé par David arrête que « le plus promptement possible il fera ôter du Muséum les ouvrages qui ne sont pas dignes d'y figurer, mais que, par suite, il sera motivé par écrit les motifs qui ont déterminé le déplacement des tableaux *qui ne doivent point rester au Muséum* ; que ces motifs seront publiés, et que copie en sera remise au Comité d'instruction publique[2]. » Le lendemain, 7 ventôse an II, « un membre fait la motion que les pieds de table détestables qui portent de beaux marbres soient cachés par de la toile verte, afin que le goût du public ne soit pas gâté par la vue de semblables objets[3]. » Cette motion, combattue par plusieurs membres, est ajournée. On y revint plus tard, et on supprima « les pieds désagréables ou baroques[4]. » Le même jour, dans

1. Séance de la Société républicaine des arts du 23 pluviôse an II. (*Journal* de Detournelle, p. 125.)
2. Séance du 6 ventôse an II.
3. Procès-verbal de la séance du 7 ventôse an II.
4. « 13 brumaire an III. — Le Conservatoire charge la section d'architecture de classer les différents meubles qui sont dans le Muséum de la manière la plus [convenable] à l'ordre établi entre les différentes écoles de peinture; la charge

une seconde séance, le Conservatoire décide qu'on rassurera l'opinion publique. On fera connaître que le modérantisme des conservateurs n'est pas à craindre, et que l'épuration projetée sera radicale [1].

Les jours suivants, on s'appliqua à épurer l'ancien cabinet du roi, tel qu'il avait été exposé par les premiers commissaires du Muséum. On discuta les règles qui devaient présider au triage. Il n'y avait pas de doute sur la nécessité de proscrire tout ce qui était contraire au bon goût du jour. Mais on hésitait sur la question de savoir si les tableaux d'histoire ne seraient pas seuls admis dans le sanctuaire, comme seuls dignes de l'attention d'un peuple régénéré [2]. Il est permis de supposer que l'affirmative avait des partisans passionnés dans le Conservatoire, puisque l'opinion publique émue protesta, par la voix de Lebrun, contre la suppression en masse des écoles flamande et hollandaise [3]. Sans lui, peut-être, et sans un homme d'esprit anonyme qui

en outre de faire faire des piédestaux à toutes les statues ou vases qui se trouvent sur des pieds désagréables ou baroques. » (Procès-verbal de la séance.)

1. Séance de relevée du 7 ventôse an II. « Il est arrêté par le Conservatoire qu'il sera fait une affiche qui sera apposée sur la porte du Muséum, afin de prévenir le public que le déplacement des tableaux et autres objets est un commencement de l'épuration qui doit se faire par le Conservatoire des objets qui ne sont pas dignes d'être placés au Muséum. »

2. Séance du Conservatoire du 12 ventôse an II. — « Un membre demande si, dans le déplacement provisoire que le Conservatoire se propose de faire, on supprimera les tableaux de genre. On arrête qu'il sera seulement déplacé les tableaux reconnus pour être médiocres. »

3. *Journal de la Société républicaine des arts*, séance du 13 germinal, p. 267. Le Conservatoire démentit la nouvelle de la condamnation de tous les tableaux de genre (*Ibid.*); mais l'opinion émise par un de ses membres à la séance du 12 ventôse fut soutenue publiquement par Espercieux (*Ibid.*, p. 330), qui disait : « Je ne donnerais pas 24 sols d'un tableau flamand. » Qu'on relise le procès-verbal du 6 ventôse an II. On verra qu'il y est question de tableaux qui ne doivent pas rester au Muséum. On lit d'ailleurs dans l'*Avis à la Nation*, par Guillaume Martin, p. 8 : « Et qui sait jusqu'à quel point ils auraient porté leur complaisance sans la journée du 9 thermidor ? Ils ont bien osé bannir du Muséum la descente de croix attribuée à ce maître (Raphaël) et presque tous les ouvrages des écoles hollandaise et flamande. Les citoyens en ont murmuré et, pour faire taire la clameur publique, ils ont remis en place ces mêmes ouvrages et une grande partie de ceux venant de la Belgique, etc. » Enfin, dans

fit insérer par Desternelle, dans son *Journal*, une lettre fort mordante[1], les plus beaux tableaux des maîtres hollandais risquaient d'être déclarés inutiles à l'instruction publique et envoyés aux bureaux de vente.

Les plus graves pensées ne cessaient à ce moment d'agiter ces conservateurs, qui avaient pleine conscience de la haute portée morale et sociale de leur mission. Rien ne pouvait les distraire du but sublime proposé à leur ambition. Le 2 germinal an II, « un membre dit qu'un particulier lui a fait part de différents objets précieux et qui pourraient convenir au Muséum. Un autre observe que les objets de curiosité seulement ne doivent pas être à l'ordre du jour ; qu'il est plus convenable de s'occuper des choses dignes de la régénération des arts[2]. » Deux jours après, « des citoyens offrent le modèle en plâtre de la Vierge de Saint-Sulpice. Le Conservatoire rend hommage au zèle de ces citoyens. Mais, par les motifs qui le dirigent dans la formation du Muséum et la régénération des arts, il n'accepte pas cette offre[3]. »

Des scrupules de plus d'un genre assaillirent les conservateurs pendant leur travail d'épuration. Ils se proposèrent de former une collection dans laquelle seraient entassés les tableaux d'église qui pourraient froisser l'athéisme d'un

son *Rapport au Comité d'instruction publique*, en date du 7 prairial, Varon disait, p. 4 : « L'ancienne Commission avoit entassé dans un même lieu toutes les richesses qui étoient tombées dans ses mains. Mais ces richesses ne sont pas toutes de la même nature. A quelque degré de gloire qu'il soit intéressant de porter l'industrie de la France, on ne saurait nier que la plus belle vaisselle, le plus belle porcelaine ne soit déplacée auprès des formes simples et pures d'un vase étrusque. Quelque réputation que se soient acquise chez les peuples corrompus, ces hommes qui prostituaient hier leurs pinceaux aux caprices de la mode et du faux goût ; quelque dépense d'esprit qu'étalent leurs tableaux, il est certain qu'une bambochade et des magots ne peuvent s'allier aux toiles des Poussin, des Rapahël, des Lesueur, ni un Scarron se mesurer avec un Corneille. »

1. *Journal de la Société républicaine des arts*, p. 302 et suiv.
2. Procès-verbal de la séance du 2 germinal an II.
3. Procès-verbal de la séance du 4 germinal an II.

grand nombre d'amateurs. C'était un cabinet secret d'une nouvelle espèce :

« Le 9 germinal an II. — On arrête que le tableau de Crayer n'entrerait pas dans la collection du Muséum qu'au préalable le Conservatoire n'ait instruit le Comité d'instruction publique des motifs qui l'ont authorisé à cet arrêté, relatif aux sujets qui pourraient entretenir le fanatisme, et à consulter ledit comité. Sauf à placer ces sortes de tableaux, lorsqu'ils seront des chefs-d'œuvre, dans un lieu où ils ne se montreroient qu'aux artistes qui pourroient en profiter jusqu'à ce qu'enfin on puisse [les montrer] sans craindre qu'ils ne servent encore à alimenter le fanatisme [1]. »

Exposerait-on les tableaux de Rubens de la galerie du Luxembourg? On se prononça, avec quelques restrictions, pour l'affirmative, après avoir décidé qu'on porterait au préalable, sur l'œuvre du maître, une main vengeresse de l'égalité.

« 3 fructidor an II. — La discussion s'ouvre sur les tableaux de Rubens qui doivent remplacer dans la Galerie les cartons de Jules Romain. Quelques membres craignent à juste titre qu'un tableau représentant le tyran Henri IV et sa femme, sous les traits de Jupiter et Junon, n'offre une ressemblance trop frappante pour être placé dans cet instant sous les regards du public, bien cependant que ce tableau ne porte aucun trait de féodalité ; ils estiment que deux autres tableaux de Rubens qui peignent au Roi les traits de Médicis peuvent sans danger être substitués aux cartons de Jules Romain, attendu que l'allégorie y est plus dominante que dans aucun autre. D'autres demandent qu'aucun tableau des Médicis ne soit exposé qu'au préalable il n'en ait été déféré au Comité d'instruction publique et que lesdits tableaux n'aient été restaurés et rendus à leur premier état. Le Conservatoire, après la question débattue, arrête que le tableau représentant le tyran Henri IV et sa femme sous les traits de Jupiter et de Junon sera enlevé de la galerie où il avoit été transporté des dépôts et qu'on exposera les deux tableaux représentant l'un

1. Procès-verbal de la séance du 9 germinal an II.

la Paix brûlant les armes de la division et de la guerre civile, l'autre le Courage qui terrasse l'hydre des divisions. Il est arrêté que ces deux tableaux seront placés aux deux angles de la travée dont il est question. Arrêté encore par amendement que les raisons qui ont déterminé le Conservatoire seront déduites officiellement au Comité d'Instruction publique et que, de plus, il sera fait une analyse du tous les tableaux de la ci-devant galerie du Luxembourg peinte par Rubens, dans laquelle analyse on exposera au Comité d'instruction publique la nécessité de fermer les yeux sur les signes désagréables de féodalité qu'ils peuvent rappeler au public pour ne songer qu'aux grands moyens d'instruction pour les artistes dont ces tableaux sont remplis. La demande du Conservatoire sera faite au Comité d'instruction publique aussitôt après son organisation nouvelle. Il lui sera proposé en outre de faire effacer, autant qu'il sera possible sans les endommager, de tous les tableaux de Rubens, par les plus habiles restaurateurs, les signes de féodalité qui s'y rencontrent [1]. Le nouveau drapeau sera attaché à la voûte pour l'ouverture prochaine. »

L'œuvre d'épuration ne porta pas sur les seuls tableaux, mais fut appliquée en même temps aux peintures murales qui recouvraient quelques parties du Louvre. On corrigea ce qui, dans les fresques de Romanelli, pouvait offusquer la vue des patriotes [2].

1. Qu'aurait pensé Grégoire s'il avait connu ce fait, lui qui disait, le 8 brumaire an III, dans son *second rapport sur le vandalisme* p. 5 : « A Thorigny, district de Coutances, plus de trois cents tableaux ont été dégradés sous prétexte qu'ils contenaient des signes proscrits. L'agent national a soutenu, dit-on, que tel était le vœu de la loi. Si cet homme avait en main les chefs-d'œuvre du Muséum, Lesueur et Rubens seraient bientôt anéantis.

2. « Le Conseil s'occupe de la restauration des fresques de Romanelli, peintes dans la galerie des antiques et principalement de celles de la salle des philosophes. Avant la Révolution les trois figures allégoriques du plafond représentaient Mars, Mercure et Minerve tenant chacun une fleur de lys, lesquelles étaient couronnées par des génies. *Depuis et sous l'ancien Conservatoire*, lorsque, d'après une loi, on effaça les lys de tous les monuments publics, on substitua à ces trois fleurs une équerre ou niveau. Cette opération ayant été mal faite alors et n'ayant aucun rapport avec l'allégorie qui avait pour but de représenter la France heureuse par la force, le commerce et la sagesse du gouvernement, le Conseil arrête que ce niveau sera effacé et qu'on y substituera une banderolle sur laquelle seront écrits en lettres d'or quelques mots relatifs à la République et aux Arts. Le citoyen Berthélemy propose et le Con-

Régénérer les arts par le triage des œuvres exposées, purifier les collections nationales de tout alliage devint une idée fixe dans l'esprit du Conservatoire nommé en pluviôse an II : ce fut le but unique qu'il assigna à ses efforts. Ses membres, absorbés déjà par diverses occupations, comme celles de juger les concours et d'organiser les expositions annuelles, cherchaient par tous les moyens à se soustraire aux autres obligations que la Convention leur avait imposées, parmi lesquelles figurait en première ligne la formation des collections nationales par voie d'acquisitions nouvelles. On ne saurait croire avec quel acharnement les membres du Conservatoire luttèrent contre la volonté très-ferme et très-positive de la Convention. On leur avait donné plein pouvoir pour prendre partout ce qui leur paraîtrait convenir aux collections publiques. Ils furent, comme leurs prédécesseurs, déclarés membres de droit de la Commission temporaire des arts. Mais cela compliquait leurs fonctions, qu'ils prétendaient exercer sans déplacement et traiter en sinécure. A peine installés au Louvre, le 26 pluviôse an II, ils s'assemblent pour délibérer :

« Les membres du Conservatoire qui, aux termes du décret du 18 pluviôse, font partie de la Commission temporaire des arts, remarquent que déjà plusieurs de leurs membres ont été chargés, dans la séance de quintidi, en l'assemblée générale de ladite Commission des arts de différentes missions et rapports d'une très-grande importance. Le Conservatoire considère qu'aux termes de la loi les fonctions des différentes sections de ladite Commission sont de procéder aux inventaires des objets d'art, de science ou de curiosité qui se trouvent appartenir à la nation ; ce qui, dans les circonstances actuelles, procure un travail très-considérable. Le Conservatoire délibère pour savoir s'il peut remplir avec la précision nécessaire aux intérêts de la République, dans une partie

seil adopte le citoyen Gasnier, peintre en détrempe, pour exécuter ces légers changements. » (Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du Musée central des arts du 8 floréal an VII.)

aussi intéressante des richesses nationales, les fonctions importantes et sacrées de conservateur du Muséum et les fonctions de commissaires temporaires des Arts, lesquelles fonctions peuvent les obliger quelquefois à voyager dans les différentes parties de la République. Sur la proposition d'un membre, le Conservatoire arrête en principe qu'aucun de ses membres ne pourra se charger d'aucune mission qui auroit rapport à la nature des travaux du Conservatoire sans qu'au préalable le Conservatoire assemblé n'ait délibéré sur l'objet de ladite mission [1]. »

Le même jour, le Conservatoire décida qu'il demanderait au Comité d'instruction publique de reconnaître, pour ses membres, l'impossibilité où ils étaient d'appartenir à la fois à la Commission temporaire des arts et au Muséum [2]. On voulut consulter David dont tous les récents fonctionnaires étaient les créatures. Le lendemain, en sa présence, on arrêta que le Comité d'instruction publique serait prié de compléter les sections de peinture et de sculpture de la Commission temporaire des arts [3].

1. Procès-verbal de la séance du Conservatoire du 26 pluviôse an II.

2. « Le Conservatoire reprend la discussion sur les doubles fonctions qui semblent lui être attribuées par les décrets de la Convention nationale comme conservateur du Muséum des arts et membre de la Commission temporaire des arts. Le Conservatoire, reconnaissant l'impossibilité de remplir ces deux fonctions d'une manière digne de l'intérêt de la chose publique, arrête de se transporter au Comité d'instruction publique pour lui demander l'explication de l'article du décret qui a réuni le Conservatoire et la Commission des arts. Il est aussi arrêté que le Conservatoire se rendra, en masse, audit Comité pour conférer de cet objet. Le Conservatoire arrête d'écrire au citoyen David, membre du Comité d'instruction publique, pour l'inviter à se rendre dans le sein du Conservatoire demain matin 27 pluviôse afin de conférer avec lui. » (Procès-verbal de la séance du Conservatoire du 26 pluviôse an II.)

3. « La discussion est ouverte sur l'interprétation des lois sur les fonctions de commissaire temporaire des arts. Le Conservatoire arrête de faire un rapport au Comité d'instruction publique pour lui demander l'explication de l'article 5 de la loi relativement à la Commission temporaire des arts, rapport qui contiendra les motifs pour lesquels le Conservatoire demande ce rapport.

« Le citoyen David se rend au sein du Conservatoire et donne les éclaircissements qui lui ont été demandés. Il est arrêté que le Conservatoire demandera au Comité d'instruction publique de compléter les sections de peinture et sculpture de la Commission temporaire des arts. Il est, de plus, arrêté de demander au Comité d'instruction publique une instruction sur l'étendue des

Le Comité d'instruction publique fut inébranlable. Il voulut que les membres du Conservatoire continuassent à faire partie de la Commission temporaire des arts, et participassent directement au recrutement des objets d'art destinés au Musée. C'était une excellente idée en principe, mais dont l'application, en ce moment, fut fatale. Le Conservatoire se soumit en apparence [1]; ce ne fut pas pour longtemps.

Dès le 3 messidor on revint à la charge. Le temps était favorable; la Montagne dominait. Les membres du Conservatoire jetèrent cette fois le masque : ils avouèrent crûment qu'ils entendaient remplir leurs fonctions sans sortir de chez eux et que la recherche lointaine des objets dignes du Musée les détournait des travaux de peinture ou de sculpture qu'ils se réservaient d'exécuter pour eux-mêmes. Voici leur délibération :

« 3 messidor an II. — Le Conservatoire reconnoissant de plus en plus la multiplicité de ses travaux et l'intérêt dont il est, pour la gloire nationale et l'avancement des arts, que le Muséum soit composé et terminé; considérant que les diverses missions dont plusieurs de ses membres sont chargés par la Commission temporaire des arts sont un obstacle à sa réu-

fonctions des membres du Conservatoire en déterminant d'une manière précise celles qui lui sont attribuées.

« Arrêté qu'il sera présenté une liste de candidats au Comité d'instruction publique pour compléter les sections de peinture, de sculpture, d'architecture de la Commission temporaire des arts. Les candidats qui seront proposés sont en peinture, Dandrillon; en sculpture Mouton, Bacarit; architecture Balzac. » (Procès-verbal de la séance du Conservatoire du 27 pluviôse an II.)

1. « Le Conservatoire, d'après les éclaircissements que le Comité d'instruction publique lui a donnés pour concilier les travaux de la Commission temporaire des arts et ceux du Conservatoire, arrête que l'arrêté d'hier relatif à l'incompatibilité de ces deux fonctions sera rapporté; motivé sur l'exécution de la loi. » (Procès-verbal de la séance du 28 pluviôse an II.)

« Sur la proposition d'un autre membre, le Conservatoire arrête qu'à dater d'aujourd'hy, 29 pluviôse, les différentes sections du Conservatoire se transporteront dans les différents dépôts d'art pour prendre les notes des objets dignes d'être transportés et placés au Muséum. » (Procès-verbal de la séance du 29 pluviôse an II.)

nion pour opérer les travaux nécessaires à son achèvement; considérant de plus que cette désunion du Conservatoire le paralyse entièrement et lui ôte totalement l'ensemble et la force nécessaire à la marche qu'il doit suivre pour former un Muséum digne de la République; considérant enfin que, tous les membres du Conservatoire étant artistes et ne méritant qu'à ce titre d'être conservateurs des monuments précieux des Arts, il est de leur devoir de justifier ce choix en employant le peu de tems que leur laissera la composition et la conservation du Muséum à concourir, avec leurs frères les autres artistes, à éterniser par des monuments dignes du peuple francais les événemens de notre sublime Révolution, étant intimement convaincus que l'intention du législateur n'a jamais été de leur ôter cette faculté;

« D'après ces considérations, le Conservatoire arrête que, quintidi 5 messidor, il se transportera en masse au comité d'instruction publique pour y réitérer sa demande et démontrer l'urgente nécessité de compléter les sections de Peinture, Sculpture, Architecture et Antiquités d'un nombre de membres suffisant pour répondre à la multiplicité des travaux de la Commission temporaire des arts. Le Conservatoire croiroit manquer à son devoir et compromettre les intérêts de la République dans la négligence qu'il seroit forcé de porter soit pour inventorier les objets d'art comme membre de la Commission temporaire des arts ou en ne veillant pas avec assez de soins à la création et conservation du Muséum [1]. »

A des hommes fortement engagés dans le mouvement révolutionnaire, l'audace était permise en messidor an II. Pendant ses séances des 9 et 21 messidor, le Conservatoire persista dans ses conclusions. Le 25, « Lesueur, fait lecture du projet de rapport à faire au Comité d'instruction publique relativement à la demande d'adjoints dans la Commission temporaire des arts. Le Conservatoire est d'accord sur les principes, et adjoint Varon à Lesueur pour le rédiger de nouveau et le présenter septidi. Le Conservatoire nomme

1. Procès-verbal de la séance du 3 messidor an II.

Lesueur et Varon pour voir le citoyen David et l'engager à venir septidi au Conservatoire [1]. »

La date de septidi thermidor n'était pas heureusement choisie; c'était l'avant-veille de la chute de Robespierre. Un sinistre pressentiment pesait certainement ce jour-là sur les habitants du Louvre. La confiance dans le résultat de leur réclamation avait singulièrement baissé, car voici le procès-verbal de leur délibération :

« Septidi thermidor an II. — Le Conservatoire arrête que le rapport concernant la demande d'adjoints à la Commission temporaire des arts, qui devoit être présenté au Comité d'instruction publique, sera déposé dans les cartons pour servir et être présenté au besoin. »

Huit jour après, la situation avait empiré pour le Conservatoire. La réaction thermidorienne était triomphante. Les administrateurs du Louvre, loin d'aller braver en masse le Comité d'instruction publique, étaient accusés de mauvaise volonté et d'inertie. Deux d'entre eux donnaient leur démission. J'ignore, dans les détails, ce qui s'est passé le 15 thermidor, le Conservatoire ayant eu soin de ne pas laisser de procès-verbal d'une séance qui ne dut pas lui être agréable; mais voici ce qu'on lit dans le registre, à la date du 20 :

« En l'absence du président, le vice-président Dardel a pris le fauteuil. Le Conservatoire, d'après ce qui s'est passé à la séance du 15 thermidor, relativement aux membres du Conservatoire inculpés pour avoir négligé les travaux de la Commission, arrête qu'il enverra une députation au Comité d'instruction publique pour lui porter ses vœux et le témoignage en faveur des principes et du zèle du citoyen Dardel, un de ses membres, tant pour l'amour des arts, son obéissance aux lois, et qu'il s'est toujours montré remplir ses devoirs quand il en a été requis dans les fonctions de conservateur, et qu'il s'est constamment montré opposé aux moyens d'être influencé en aucune manière que celle du bien pour les arts. »

1. Procès-verbal de la séance du 25 messidor.

Quelques mois plus tard, en floréal an III, le Musée était débarrassé de ce club d'hommes de goût qui, en tant que conservateurs, considéraient leurs fonctions comme une sinécure, et entendaient n'opérer le triage ordonné que dans l'enceinte du Louvre, sur les tableaux du ci-devant roi et sur le mobilier dont ils se servaient.

Je ne puis, sans fatiguer le lecteur, dérouler ici en détail les annales du Conservatoire du Muséum, devenu, à partir de 1795, le Conseil d'administration du Musée central des arts. Je retracerai seulement les incidents qui mirent fin à l'organisation républicaine du Louvre. On y verra les arts, comme tout le reste, asservis à la volonté du Premier Consul et prosternés aux pieds du futur empereur. Rien n'échappe à l'influence politique, et on retrouve, jusque dans les calmes sphères de l'administration de nos musées, les conséquences des entraînements de l'opinion publique qui préparaient l'Empire. Le peu que la République avait réuni au Louvre, en dehors des conquêtes de nos soldats et des richesses dilapidées des rois de France, allait devenir la proie de l'ambition d'un homme. Après tout, l'administration républicaine des musées, si ridicule au début et trop longtemps inintelligente, rendit presque légitime la confiscation de ses droits au profit d'un directeur omnipotent nommé arbitrairement par le chef du pouvoir exécutif.

A partir de l'an VIII, les jours du Conseil d'administration du musée étaient comptés. La lecture des procès-verbaux du Conseil révèle immédiatement l'existence du péril qui le fera infailliblement succomber. En ventôse, commencent les exigences de Bonaparte. Le Premier Consul veut se meubler, à la ville et à la campagne, aux frais de l'État. Le 3 ventôse an VIII, dit le procès-verbal de cette séance, « le Ministre de l'Intérieur, informé qu'il existe dans les magasins du Musée des effets mobiliers qui ne sont pas nécessaires pour cet établissement et qui conviendront parfai-

tement pour l'ameublement du Palais des Consuls, charge l'administration d'accorder au citoyen Le Comte, architecte, entrée dans ses magasins pour y choisir et faire enlever des objets qui seront jugés propres et utiles pour le service du Palais. »

Le rapport qui fut fait était sans doute favorable, et Joséphine, alléchée par le récit, voulut voir par elle-même. Dix jours après, elle arrivait au Louvre, et voici la piquante scène qui s'y passa :

« 13 ventôse an VIII. — Le citoyen Robert prévient le Conseil que ce matin le citoyen Bénézech, conseiller d'État, l'a envoyé chercher pour l'inviter à se rendre chez Mme Bonaparte, épouse du Premier Consul, afin de prendre les dimensions d'un salon de compagnie où elle désire qu'il soit placé, demain dans la journée, quelques tableaux, et l'a chargé de faire mettre en évidence dans une des pièces du Musée les tableaux que l'administration pourroit confier pour la décoration provisoire de ce sallon et qui ne sont point utiles au Musée, Mme Bonaparte devant aller choisir elle-même ceux qu'elle croiroit convenable d'y exposer.

« Le citoyen Robert ajoute qu'après avoir pris les dimensions des compartiments de ce sallon, il est revenu au Musée, et qu'accompagné du citoyen Dufourny, ils ont fait choix d'une trentaine de tableaux pris parmi ceux de la réserve. Ces tableaux ont été placés dans la salle d'administration et Mme Bonaparte, accompagnée du citoyen Benezech, étant venue vers une heure de l'après-midi les examiner et ne les ayant pas trouvés assez grands pour remplir les quatre compartiments principaux de son sallon et ayant laissé pressentir que quatre tableaux suffiroient, l'Administration l'a conduite dans le fond de la grande galerie pour examiner si, parmi les tableaux de l'école d'Italie, il seroit possible d'en trouver quatre convenables.

« Après lui avoir montré plusieurs tableaux, Mme Bonaparte a désiré voir le *Saint Jérôme* du Corrége et la *Vierge dite à l'Écuelle*, du même auteur ; après les avoir considérés, elle a demandé que ces deux tableaux soient compris dans les quatre qu'elle demande, laissant à l'administration le choix des deux autres.

« Le citoyen Bénézech a ensuite assuré l'administration que les tableaux ne resteroient que huit ou quinze jours dans ce sallon, et, sur la demande qui lui a été faite d'une autorisation du ministre pour les délivrer, il a promis qu'il alloit la demander au ministre et qu'il la feroit remettre à l'administration. »

Un membre eut le courage de protester au sujet des risques que couraient des tableaux de cette valeur. Mais des protestations de ce genre ne sauraient contrarier le désir d'un chef d'État. Mme Bonaparte avait fait un choix intelligent, qui témoignait plus de son bon goût que de sa discrétion. Elle fut vraisemblablement satisfaite; car les meilleurs rapports ne cessèrent de régner entre les Tuileries et le Musée. Le 16 brumaire an IX, deux jours avant l'ouverture publique de la salle des statues antiques, le Premier Consul daigna venir au Louvre, et voulut bien accepter la proposition que lui firent les conservateurs de placer une inscription élogieuse pour lui entre la plinthe de la statue de l'Apollon et son piédestal. Le soir, tous les membres de l'administration dînèrent au château [1].

Joséphine s'enhardit. Le 8 pluviôse an IX, nouvelle de-

1. Procès-verbal de la séance du 18 brumaire an IX :

« Le 16 brumaire, le Premier Consul s'étant présenté pour voir les salles des statues antiques dont l'ouverture publique a eu lieu aujourd'hui, l'administrateur et les membres du Conseil lui ont proposé de placer, entre la plinthe de la statue de l'Apollon et son piédestal, l'inscription suivante, rapportée dans un des procès-verbaux de l'administration :

« La statue d'Appollon qui s'élève sur ce piédestal, trouvée à Antium sur la « fin du XVe siècle, placée par Jules II au Vatican au commencement du XVIe, « conquise l'an V de la République par l'armée d'Italie sous les ordres du gé« néral Bonaparte, a été fixée ici le 21 germinal an VIII, première année de « son Consulat. »

« Et au revers :

« BONAPARTE, 1er Consul. — CAMBACÉRÈS, IIe Consul. — LEBRUN, IIIe Consul.
« LUCIEN BONAPARTE, Ministre de l'Intérieur. »

« Le Premier Consul s'étant rendu à cette invitation, le citoyen Vien lui a présenté, au nom des artistes, l'inscription qu'il a intercallée entre la plinthe et le piédestal de la statue. En se retirant, le Premier Consul, après avoir témoigné toute sa satisfaction de voir les salles ainsi disposées, a invité les membres de l'administration à aller dîner chez lui. »

mande d'objets formulée par Mme Bonaparte. En floréal an IX, le Premier Consul exige qu'on lui livre de nombreux tableaux, parmi lesquels une Vierge de Raphaël. A partir de l'an X, ce fut un déménagement continuel, dont voici quelques constatations.

« 28 vendémiaire an X. — Une partie des meubles de la grande galerie ayant été remise aux citoyens Percier et Fontaine pour la décoration des appartements et ce qui reste devant avoir la même destination, l'administration propose et le Conseil arrête qu'il sera donné des ordres au citoyen Nadreau pour construire des barrières en bois semblables à celles des écoles flamande et italienne.

« 27 messidor an X. — L'administrateur prévient ses collègues que le citoyen Fesler, intendant général du Palais consulaire, s'est présenté pour faire enlever les tables en marbre et meubles de boule qui sont placés dans la partie de l'École française de la grande galerie et qui ont été précédemment marqués pour la décoration des palais des Tuilleries et de Saint-Cloud. Le Conseil arrête qu'ils seront remis. »

« 11 thermidor an X. — L'administrateur annonce avoir reçu ce matin du citoyen Fontaine, architecte du palais de Saint-Cloud, une lettre par laquelle il l'invite à remettre au citoyen Hersent, marbrier, les statues suivantes pour le service du gouvernement dans le palais de Saint-Cloud, conformément à l'article 3 de l'arrêté des Consuls en date du 2 brumaire. Ces statues sont :

« La Junon, copie par Michalon.

« Le Faune endormi, copie de l'antique, par Bouchardon.

« Le Gladiateur, en bronze.

« Le Rémouleur, en bronze.

« Hippomène et Atalante (groupe en marbre).

« Mercure enlevant Psyché, groupe moderne en bronze.

« Sainte Suzanne, copie d'après François Flamand.

« Le buste d'Antinoüs, bas-relief, copie de l'antique.

« L'Amour formant son arc de la massue d'Hercule, par « Bouchardon, en marbre.

« L'Amour et Psyché, groupe moderne, en marbre.

« Un jeune guerrier blessé, ouvrage moderne, en marbre.

« Le citoyen Fontaine ajoute qu'il se présentera dans la

journée pour choisir quelques tableaux qu'il destine à completter la collection que l'on forme à Saint-Cloud. »

Le Conseil d'administration du Louvre ne vit pas, — et on ne saurait l'en blâmer, — d'un fort bon œil cette exploitation des collections publiques. Il murmura : cela aurait suffi pour le perdre dans l'esprit des maîtres soupçonneux que la France allait se donner, s'il n'eût été défendu par un honnête homme, le ministre de l'Intérieur Chaptal, assez faible pour céder lui-même, trop loyal pour punir ses subordonnés d'accomplir rigoureusement leur devoir. Mais ceux qui voulaient mettre la main sur les musées, trouvèrent facilement le défaut de la cuirasse : Chaptal avait un fils. Si j'en crois les contemporains[1], on fit comprendre au ministre que, dans un remaniement de l'administration du Musée central et dans la formation d'une direction générale des musées, ce fils pourrait obtenir une position importante. Et M. Chaptal fils partit pour l'Italie, avec Dufourny comme mentor, afin d'y faire ses premières armes et d'y gagner ses éperons. Dès lors l'existence de l'administration du Musée était gravement menacée. Il suffira d'une calomnie pour l'achever. On l'accusa injustement de n'avoir pas immédiatement réparé les brèches que le départ de nombreux tableaux pour Saint-Cloud et les Tuileries avait ouvertes

1. « Année XI[e] de la République, 6 frimaire.

« Le Ministre m'annonce que M. Denon est nommé Directeur général des Musées et qu'à l'avenir je dois correspondre avec lui au lieu de m'adresser au Ministère.

« Le Ministre a été trompé dans son attente, car il avait présenté au Premier Consul le nouveau projet d'organisation sur les Musées dans l'espérance que le Consul nommerait son fils qu'il avait envoyé exprès en Italie, avec M. Dufourny, pour y prendre quelques connaissances dans les arts ; mais le Consul a nommé M. Denon et il a écrit son nom, de sa main, sur l'état de proposition qui lui a été présenté par M. le Ministre Chaptal. Voilà comment M. Denon est arrivé à la direction générale des Musées et des arts. »

(*Papiers de Lenoir.*)

L'affirmation de Lenoir se trouve confirmée dans l'article consacré à Chaptal par la *Biographie Didot.*

dans les collections du Louvre. Voici le récit officiel de l'agonie du Conseil d'administration.

« 18 brumaire an XI. — Le 15 brumaire, le citoyen Coulomb, secrétaire général du Ministre de l'Intérieur, s'est présenté au Musée pour examiner si effectivement on n'avoit encore replacé aucun des tableaux qui ont été enlevés pour le palais des Thuileries et la décoration de Saint-Cloud. S'étant convaincu sur les lieux de la fausseté des dénonciations qui ont été dirigées contre l'administration en général et contre le citoyen Foubert, administrateur, en particulier, il écrit la lettre suivante :

« *Le Sécrétaire général près le Ministre de l'Intérieur au citoyen Foubert.* — Le 17 brumaire an XI.

« Je m'empresserai, citoyen, de faire mettre sous les yeux du Ministre la lettre que vous lui avez écrite le 15 de ce mois et dans laquelle vous l'informez que je me suis convaincu par moi-même que les tableaux qui ont été extraits de la galerie du Musée des arts ont été remplacés avec le plus de précision possible. Je certifierai l'exactitude de cette assertion. Je me plairai aussi à faire valoir l'honorable émotion que vous avez manifestée à raison des reproches qui vous ont été faits, et je ne doute pas que vous ne retrouviez chez le Ministre les principes de justice et les égards qui dirigent tous ses procédés envers les artistes et tous les agents de l'administration qui, comme vous, sont recommandés par des services.

« Il me reste à vous prier de m'informer de suite de l'exécution de la mesure qui fut arrêtée dans le cours de ma visite. Vous avez dû faire remplir chaque place vuide par un carton qui indique le n° du tableau déplacé et la cause du déplacement qui a eu lieu momentanément, soit pour restauration, soit pour gravure. »

« L'administrateur annonce au Conseil que les cartons ont été placés. Le citoyen Coulomb en sera informé. »

Dix jours après, le 28 brumaire an XI, Foubert était destitué, Chaptal déçu dans ses espérances, et Denon nommé directeur général des Musées nationaux [1].

1. Paris, le 6 frimaire an XI de la République française. — *Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir.*

III

A des hommes aussi mal recrutés que les premiers commissaires et les premiers conservateurs du Musée, le gouvernement avait donné pleins pouvoirs. On avait voulu que rien ne les empêchât [1] de composer pour la République le plus beau musée possible. On avait levé tous les obstacles On les autorisa à puiser partout [2]. Membres nés de la Com-

« Les consuls, par leur arrêté du 28 brumaire, Citoyen, ont nommé le citoyen Denon directeur général de plusieurs établissements relatifs aux Beaux-Arts au nombre desquels se trouve celui que vous dirigez. En conséquence je vous invite à vouloir bien lui adresser à l'avenir toutes les demandes que vous aurez à faire; il est chargé de me les présenter et de m'en rendre compte. Je vous préviens, en même temps, que vous conservez le traitement dont vous avez joui jusqu'à présent. Je vous salue. CHAPTAL. »

1. Le seul reproche qu'on puisse faire, à ce point de vue, au gouvernement révolutionnaire, est de n'avoir pas affecté aux besoins du Muséum un local suffisant. Cette faute légitima, dans une certaine mesure, la manie de triage des Conservateurs.

2. « Paris, le 5 décembre 1792, l'an Ier de la République française. — *Le Ministre de l'Intérieur aux Commissaires inspecteurs du Muséum national.*

« Je vous ai adressé avant-hier une lettre pour vous et une autre incluse pour le département de Paris, afin de vous mettre à portée d'effectuer le plus promptement possible au Muséum national le transport des objets y destinés qui peuvent se trouver aux Petits-Augustins. Le besoin de faciliter de plus en plus les opérations intéressantes, qui sont confiées à votre zèle, me détermine à prendre une mesure encore plus générale et plus expéditive et je vous autorise à cet effet par la présente, dont je désire que l'exhibition vous suffise comme pouvoir en toutes circonstances, à vous concerter soit avec la Commission des monuments pour le triage des objets parmi ceux qu'elle aura déjà triées elle-même, soit même avec le Directoire du département de Paris, s'il y a lieu, pour les précautions conservatoires ou administratives à prendre à l'effet de choisir dans les différents dépôts nationaux tous les objets propres à enrichir le Muséum national et à vous les faire délivrer sur votre récépissé au bas des procès-verbaux et inventaires qui en seront dressés. J'invite, aux fins de la présente autorisation, cette commission et ce directoire à vous seconder de tous leurs moyens et à vous prêter pour cet objet toutes les facilités qu'ils seront dans le cas de vous procurer. — ROLAND. »

Extrait du Registre des délibérations du Comité d'instruction publique :

« Ce Ier germinal an IIe de la République française une et indivisible.

« Le Comité arrête que le Conservatoire du Muséum sera autorisé à extraire

mission temporaire des Arts [1], ils étaient investis d'un souverain droit de grâce. Tout objet condamné n'avait qu'à être touché par eux pour être sauvé. La nation, d'un autre côté, ne leur marchanda pas les moyens d'accomplir leur tâche. Cent mille francs furent mis à la disposition des commissaires pour empêcher les chefs-d'œuvre de périr ou de passer à l'étranger. Que ne pouvait-on pas faire avec cette somme, à cette époque? Voyons comment la mission fut accomplie.

Les églises de Paris regorgeaient de monuments de toutes sortes. Depuis 1791, tout ce qui décorait les couvents supprimés était devenu propriété de l'État. On n'avait qu'à y puiser à pleines mains. L'année 1793 mit en outre dans le domaine public tout le mobilier des paroisses, et y ajouta toutes les propriétés des émigrés. Qu'on relise Germain Brice, Piganiol, d'Argenville, Heurtaut et Magny, Thiéry, tous les *Guides du voyageur à Paris et dans les environs*

des dépôts nationaux provisoires les objets d'art qu'il jugera à propos de faire placer dans le Muséum, à la charge de donner son récépissé aux gardiens des dépôts. »

Extrait des registres des procès-verbaux de la Commission temporaire des arts :

« Séance du 30 floréal an II. — La Commission autorise ses Commissaires à se transporter partout où besoin sera pour recouvrer les objets d'art que différents particuliers auraient empruntés à des émigrés ou condamnés. »

1. En voici la preuve : « Paris, le 23 pluviôse l'an II de la République française une et indivisible. — *Le Président de la Commission des arts adjointe au Comité d'instruction publique aux citoyens composant le Conservatoire du Muséum national des arts.* — Je vous informe, Citoyens, que la Convention nationale, dans sa séance du 18 pluviôse, a décrété que tous les Citoyens composant le Conservatoire du Muséum font partie de la Commission temporaire des arts chargée d'inventorier et de réunir dans des dépôts convenables tous les objets de sciences et arts propres à l'instruction publique. En considérant tout ce que la nature et l'art ont fait et peuvent faire en France, la République entière sera un immense et superbe Muséum. Vous êtes invités, Citoyens, à vous rendre quintidi prochain, 25 pluviôse, au Comité d'instruction publique, à neuf heures précises du matin. — MATHIEU. »

L'article 5 du décret de la Convention nationale du 22 pluviôse an II, portant création d'une Commission temporaire des arts, est conçu en ces termes : « Les membres du Conservatoire du Muséum national font partie de la Commission temporaire des arts. »

rédigés avant la Révolution, et on verra quelle prodigieuse quantité d'objets d'art — parfaitement reconnus, signalés, justement vantés et admirés, — se trouva tout à coup sans maîtres et sans gardiens. Une commission de portefaix avides, si la France avait eu le bonheur d'en avoir une à cette époque, qui, sans discuter, se fût contentée de porter le tout au Louvre, aurait composé pour la nation un Musée avec lequel aucun autre peuple n'aurait pu rivaliser. Mais le Conservatoire était formé « d'hommes de goût ; » or les hommes de goût n'admirent que ce qui est à la mode et n'abdiquent jamais le droit de proscrire tout ce qu'ils ne comprennent pas. Protégées par la tradition sous l'ancien régime, ces reliques de l'art se trouvèrent tout d'un coup dépouillées de leur prestige. Leurs juges, les membres du Conservatoire, « affranchis des entraves de la superstition et de la tyrannie, » appliquèrent aux monuments de la vieille France les règles de leur esthétique et d'une esthétique de l'an II ! Chose inouïe ! quand la populace, excitée par la Convention, se mit à briser et à mutiler ce qu'elle voyait dédaigné par le sublime tribunal chargé de lui donner des modèles ; quand, logique après tout, elle s'amusa à détruire des jouets qu'on lui déclarait n'avoir aucune valeur, puisqu'on ne les recevait pas dans le Muséum des arts, ce ne fut pas du Louvre que partit le cri d'alarme. Le Comité de salut public, la Commune de Paris intervinrent. Personne ne peut ignorer que le marbre a de la valeur, et la Commission chargée des ventes et des échanges sauva peut-être, par sa seule et légitime cupidité [1], autant d'objets d'art que la Commission des monuments et la Commission temporaire des arts [2]. Les « artistes » du Louvre affirmaient plus ou

1. Lenoir fut obligé d'arrêter le zèle des ouvriers de la Commune, n° 452 du *Journal*.

2. Voyez, dans le *Journal* de Lenoir, les très-nombreux apports faits au dépôt des Petits-Augustins par ordre du Comité de salut public. Les objets arrivaient la plupart du temps mutilés : On ne les considérait qu'au point de vue

moins consciemment que les statues du moyen âge ne valaient rien. Mais les ouvriers savaient bien ce que se payent les marbres, et voilà pourquoi, si on sacrifia tant de statues, on ne perdit presque pas une colonne [1].

Que se passait-il aux portes de Paris, dant le courant de l'année 1793 ? Un courageux témoin oculaire nous en a conservé le souvenir ; voici son récit :

Rapport sur Saint-Denis.

« En conséquence d'une autorisation du ministre de l'Intérieur Garat, je me suis transporté le 13 avril 1793, en l'abbaye de Saint-Denis, pour y enlever les tableaux extraits de la vente pour la Commission des monumens. J'ai fait les remarques suivantes sur plusieurs tombeaux qui ont piqué ma curiosité.

« L'abbé Suger, né en 1082, fit de grandes augmentations à cet édifice. Le tombeau de cet illustre abbé qui fut enterré dans cette abbaye, a été détruit, car je n'ai remarqué en sa mémoire qu'une plaque de cuivre jaune enchassée dans deux pilastres corinthiens de même matière. Cette épitaphe n'est point du temps de ce prélat. Les caractères et le style est (*sic*) du XVIe siècle, ce monument en a remplacé un autre ou a été érigé, sous ce siècle, à sa mémoire. Il fut déplacé et transporté à la municipalité de cette ville, le 18 août 1792, à la suite d'une révolution qui porta beaucoup de personnes à la destruction des cuivres et des bronzes.

« Les vitraux de cette église, quoique barbares pour le goût et le style, sont très-précieux, très-curieux et très-bien conservés ; les couleurs en sont éclatantes ; ils ont été exécutés sous le règne de saint Louis. On remarque entre autres deux grandes roses placées aux deux portes latérales qui, dans ce genre, sont deux chefs-d'œuvre.

« Je me transportai ledit jour à la municipalité pour y

de la matière et on les emmagasinait pour la vente. *Journal* de Lenoir, état n° 2.

1. On ne disait rien pour une statue brisée, mais il faut lire, dans le *Compte rendu à la Convention nationale par la Commission supprimée des monuments*. Paris, imp. de Brosselard, in-8 de 60 pages, l'interminable histoire d'une colonne cassée sur le pont du Peuple.

prendre connaissance des monumens qui avoient été détruits dans laditte abbaye. Je trouvai dans la municipalité les objets suivants de cuivre qui y avoient été transportés pour être convertis en canons, sçavoir : Charles VIII, représenté à genoux et ses ornemens, etc. Le tout en cuivre, monument curieux pour le costume. La tête de ce roi a été brisée. Du monument d'Henry II, quatre Vertus plus fortes que nature et la statue d'Henri II et celle de sa femme, aussi plus forte que nature et représentée à genoux, chacun devant un prie-Dieu; le tout par Germain Pilon et fondu de cuivre jaune et placé au-dessus du tombeau des Valois qui a été exécuté dans l'abbaye sous les ordres de Catherine de Médicis, qui le fit construire de son vivant. — Plusieurs figures en plomb et autres matières servant à divers [es] décorations dans la maison ont été détruites et déposées à la municipalité le... (en blanc) de brumaire 1793, l'an II de la République. Tout le trésor[1] a été conduit à la Convention nationale par un convoi de dix-sept voitures chargées. Les charretiers, conducteurs, etc., s'étaient revêtus de chappes et de mitres. Ils ont ainsi amenés (*sic*) par les rues ces monumens de la vieille superstition[2]. »

1. L'inventaire en a été publié par M. Paul Lacroix, dans le tome IV de la *Revue universelle des arts*, p. 123 à 143 et 340 à 366.

2. Voici la fin du rapport (voyez la note 1 de la p. XCI);

« Je rappellerai ici ce que j'ai dit plus haut à l'égard des exhumations des cadavres. J'ai parlé de la levée du corps d'Henri IV à laquelle j'étois présent. La fraicheur de ce corps étoit surprenante après 180 ans et plus de mort. J'ai eu le plaisir de toucher à ses restes aimables. Sa barbe, ses moustaches roussâtres étoient bien conservées. J'ai pris ses mains avec un certain respect dont je n'ai pu me défendre, quoique je fusse vrai républicain.

« Turenne, dont on a tant vanté la momie, est moins conservé; les formes sont plus applatties et la peau plus sèche et plus ridée; cependant à travers cette masse informe, en ma qualité d'artiste, j'ai reconnu les masses de la figure, tandis que le premier rustre qui auroit apperçu, dans sa vie, le buste ou le portrait de Henry placé sur le Pont-Neuf ou ailleurs l'eût reconnu au milieu de mille cadavres, tant les traits étoient peu altérés. On diroit que la putréfaction a eu peur d'approcher ses vertus héroïques et qu'elle a voulu le conserver à la postérité, lorsque des mains profanes ont retiré du tombeau, séjour de la paix, les restes de notre Titus, pour les jeter et les trainer dans la boue.

« *N. B.* Je rappelle ici la phrase d'un monarchien dite en ma présence.

« Louis XIV a été trouvé assez sain, mais très-desséché et la peau collée sur ses os.

« Tout ce qui a été dit sur la mort de Louis XV m'invite à ne pas oublier de rapporter ici ce que j'ai vu lors de l'exhumation de son corps. Lors de sa mort, en 1772 (erreur: Louis XV mourut en 1774), ses ennemis firent mille

Surplus des objets d'art à conserver qui se trouvent dans la ci-devant abbaye de Saint-Denis, qui n'avoient point été réservés par la Commission des monumens et que j'ai inventoriés le 24 brumaire, jour auquel je m'y transportai avec le citoyen Scellier, marbrier de ladite Commission.

« Sçavoir :

N° 1. Le roi Jean, statue en marbre blanc.
N° 2. Philippe VI, *idem*.
N° 3. Jeanne de Navarre, fille de Louis Huttin, *idem*.
N° 4. Jeanne de France, fille de Charles IV, *idem* [1].
N° 6. Jeanne de Bourgogne, *idem*.
N° 7. Philippe V, *idem*.
N° 8. Charles IV, *idem*.
N° 9. Duchatel, pannetier de Charles VII. Cette figure est de

contes absurdes. J'étois jeune alors et je me rappelle que le bruit courut dans Paris que le prince, mort d'une petite vérole pourpreuse, jettoit au loin la peste, qu'il étoit impossible à tout homme d'en approcher sans être asphyxié. On dit même qu'il ne fut point embaumé parce qu'il avoit occasioné la mort de deux chirurgiens qui l'avoient approché. Eh bien! ce cadavre infecte en 1772, exhumé en ma présence le 10 octobre 1793 — ce qui fait vingt ans d'ensevelissement — a été trouvé très-conservé et la peau aussi fraiche que s'il venoit d'être inhumé. Sur ses remarques, j'observe en passant que la calomnie, la méchanceté des courtisans attaquoient les rois morts lorsqu'ils les flattoient de leur vivant. Je dirai plus, il ne se répandit aucune exhalaison à l'ouverture de ce tombeau, tandis qu'à celle d'Henri IV il s'évapora une exhalaison très-forte d'aromates. Leurs cerveaux avoient été vuidés et remplacés par de l'étoupe.

« A l'ouverture du tombeau de François Ier, il se fit un écoulement considérable d'une liqueur noire et les os furent trouvés à nus.

« Dans la tombe de saint Louis on ne trouva que des os. Cela ne doit point surprendre, puisqu'il a été bouilli dans la Palestine où il mourut et que les os seuls vinrent en France.

« Dans ceux de Médicis, Henry second, etc., on trouva les os desséchés ainsi que ceux de Duchatel, pannetier de Charles VII, inhumé de ce côté de l'église et dont j'ai apporté un os du talon.

« J'ai remarqué que vers la partie gauche de ce temple placée au midi, où se trouvoient les tombeaux des Valois et autres, les corps y étoient entièrement desséchés, tandis que vers le chœur, qui est la partie orientale où étoient placés les corps des Bourbons, les corps s'y étoient conservés avec plus de fraicheur. On a trouvé les os de Dagobert, fondateur de l'abbaye en 638, dans son sarcophage.

« J'ai joui d'un spectacle très-extraordinaire; c'est d'avoir passé en revue tous les rois de [la] monarchie. Quoiqu'ils fussent défigurés, cela est très-piquant. »

1. Il n'y a pas de numéro 5.

pierre de liais, à l'exception de la tête qui est de marbre.

N° 10. Six coëffures de tombeaux sculptées en marbre blanc.

N° 11. Un fût de brèche.

N 12. Deux colonnes de porphyre, haute de sept pieds deux pouces, onze pouces de diamètre, chapiteaux et bases d'ordre composite en plomb doré.

N° 13. Une table de grand antique, portant deux pieds sur vingt-trois pouces. Deux autres panneaux de même marbre, de vingt-trois pouces sur quatorze.

N° 14. Le sarcophage de Dagobert en lamachelle grisâtre très-précieux. Le sarcophage a été pris dans un bloc; il conserve son épaisseur à la réserve de la place creusée pour recevoir le corps de ce prince qui y étoit déposé. Ce sarcophage peut constater la grandeur du corps de ce prince dont on avoit pris la forme pour l'y renfermer plus ermétiquement (*sic*). Il y a apparence que dans ce siècle on n'employoit point le plomb pour la sépulture des morts. Ce tombeau était recouvert d'une grande plaque de même marbre portant plus de quatre pouces d'épaisseur. Les gens du païs, pour avoir le corps de ce roi, ont cassé ce morceau précieux à grands coups de masse. La totalité de ce monument porte six pieds et demi de long, sur trois et demi de haut. Des fleurs de lys ont été sculptées autour.

« Les habitants du pays ont converti toutes les tombes de plomb, qui contenaient tous les corps des rois, en lingots pour en faire des balles de fusil. Ils érigent à Marat une pyramide qu'ils construisent avec les sarcophages des rois de la première race et d'une partie de la seconde qui sont en pierre de liais; ces dalles sonnent comme des cloches.

« Le 28 brumaire je me suis transporté à Saint-Denis. J'ai visité les monumens et n'ai rien [trouvé] de détérioré, si ce n'est le masque de Duchatel qui étoit de marbre et qui a été enlevé. Ce qui m'a poussé à retirer l'ordre d'enlèvement de cette figure qui a été mutilée depuis mon dernier voyage.

« Les habitants voulant donner une fête civique en l'honneur des mânes de Marat et Peltier (*sic*), martyrs de la Révolution, on (*sic*) décidé à l'envie (*sic*) l'un de l'autre d'élever,

pour ce jour mémorable une espèce de caverne placée sous une montagne verdoyante, pour y placer en cérémonie les bustes de Marat et Peltier. Chaque patriote fut architecte et travailla à l'éxécution de ce projet patriotique.

« Ce monument s'exécuta à l'entrée de la Franciade, ancienne ville de Saint-Denis, sur le milieu de la place. Chaque patriote étoit ouvrier. Ils y formèrent donc une montagne verdoyante ou triomphante allégorie à la *montagne* de l'Assemblée. Des cyprès, des pins, des lys, des sapins et des gazons y furent plantés. Le sein de cette montagne offre une grotte formée par les débris des tombeaux des rois de France. Les marbres, qui jadis ornoient ces sépulcres, y ont été apportés en grand nombre pour former les voûtes et les piliers de cette grotte patriotique. J'ai vu plusieurs figures de Rois sculptés en pierre de liais placés à travers des piliers pour servir de fronton. Les matières les plus belles en ce genre ont été employées sans art par des mains libres. Ce monument bizarre érigé à la liberté est peut-être la leçon la plus philosophique qui puisse se donner en ce genre [1]. »

Où donc devaient être à ce moment les commissaires chargés de former le Muséum de la Nation, les sauveteurs officiels et patentés de l'art français? Évidemment à Saint-Denis, pour y recueillir quelques débris de cette sauvage démolition. Un seul homme, cependant, rôdait autour de ces ruines, guettant, comme un voleur, le moment favorable pour ravir tant de richesses vouées à la destruction. C'était Lenoir [2], et onze jours après la visite rapportée ci-dessus, le 9 frimaire an II (29 nov. 1793) [3], le premier convoi des

1. Pour ne pas tronquer ce curieux document, dont tous les détails n'intéressent pas notre sujet, mais sont dignes d'être publiés, j'ai rejeté en note la fin du rapport. Voyez ci-dessus la note 2 de la page LXXXVIII. Il existe d'autres descriptions de Saint-Denis pendant la Révolution. Voyez notamment *le Cabinet historique*, t. XX, pp. 280 à 303; t. XXI, pp. 36 à 53, et pp. 118 à 135. Conférez en outre le récit des exhumations de Saint-Denis, publié par Lenoir, *Musée des Monuments français*, t. II, pp. CVI à CXXXII, et celui qu'on trouve dans la *Monographie de Saint Denis* de M. de Guilhermy, p. 55 à 83.

2. *Musée des monuments français*, t. I, p. 6.

3. Voyez le *Journal* de Lenoir, à la date du 9 frimaire an II.

sculptures arrivait de Saint-Denis au couvent des Petits-Augustins [1].

Tandis que Lenoir se multipliait partout, déménageait furtivement Saint-Denis, recevait des coups de baïonnette à la Sorbonne, arrachait à la Commune de Paris certains bronzes saisis pour l'arsenal, d'où il retirait, en les rachetant au poids du métal, des statues dont quelques parties étaient déjà dans la fournaise ; tandis qu'il attendrissait Chaumette [2] et avait l'audace de cacher des figures d'argent [3] à une époque où le bronze lui-même était réquisitionné sous peine de mort ; tandis que Lenoir seul, à Paris, osait narguer le Comité de salut public et lui donnait, pour des statues de marbre, des figures de bronze qu'il avait badigeonnées en

1. Le descellement des monuments avait commencé le 12 octobre 1793. — « Extrait des Registres de la municipalité de Saint-Denis, département de Paris : -- Aujourd'hui 21e jour du 1er mois de l'an second de la République française une et indivisible, en la commune de Saint-Denis et par-devant nous, maire et officiers municipaux de la ville de Saint-Denis sont comparus les citoyens Germain Poirier, commissaire député de la Commission nationale des monuments, Charles-Henri-Théophile Bourdon, architecte, demeurant à Paris, rue des Deux-Portes, section Bon-Conseil, François-Joseph Scellier, marbrier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Jacques, section de l'Observatoire, et Jean-Baptiste Nadreau, menuisier, demeurant à Paris, rue Saint-Thomas du Louvre, section des Tuilleries, lesquels ont dit qu'en exécution des pouvoirs qui leur est donné par la Commission nationale des monuments, ils se présentoient devant nous pour nous justifier de leurs pouvoirs et à cet effet s'occuper sur le champ de la démolition et à l'enlèvement des monuments énoncés en l'état ci-contre et être déposés à leur destination ; de laquelle comparution requis acte, qui leur a été octroyé. Et ont signé avec nous en la minute des présentes : Poirier — Bourdon — Scellier — Nadreau — Pollart, maire, Lebel, Porte, Laurent, officiers municipaux et Pelnau, notable. »

2. Nos 145 et 149 du *Journal de Lenoir*.

3. M. de Guilhermy a vainement cherché ce qu'étaient devenues les fameuses figures d'anges, exécutées en argent par Sarrazin et par Coustou, qui soutenaient, dans l'église de la maison des Jésuites (Saint-Paul-Saint-Louis), les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV. Ces statues furent sauvées par Lenoir au péril de sa vie. Plus tard, quand le conservateur des Petits-Augustins s'apprêtait à les exposer au public, Denon exigea que ces anges lui fussent livrés et il fit fabriquer, avec leur matière, la statue d'argent de la Paix, par Chaudet, et diverses statuettes de l'Empereur et de l'Impératrice. J'ai eu l'occasion de rencontrer un volumineux dossier qui retrace toute cette triste affaire. J'espère bientôt le publier.

blanc [1], que faisaient donc les conservateurs du Muséum ? En accrochant les cadres préparés par d'Angiviller, en puisant dans tous les dépôts provisoires les tableaux qui attendaient la vente et qu'ils n'avaient eu ni la peine ni le risque d'aller chercher [2], ils avaient préparé, pour la solennité du 10 août 1793, une exhibition [3] qui était loin de valoir l'ancien cabinet du Roi. A quoi les commissaires émanés de la Convention employaient-ils les cent mille francs votés par les représentants du peuple pour les acquisitions du Musée national et dont les apologistes de la Révolution font tant de bruit ? Ils achetaient, comme on le verra tout à l'heure, des horloges amusantes et des joujoux par les braves sans-culottes du décadi. Ils rachetaient, au double du premier prix de vente, des tables de pierres dures qu'il aurait été plus simple de ne pas laisser aliéner.

Quand on s'adressait à la Commission d'organisation du Muséum, remaniée et devenue le *Conservatoire*, pour lui fournir l'occasion de sauver un objet d'art, ces hommes, munis des pouvoirs immenses que j'ai détaillés ci-dessus, s'empressaient de se déclarer hypocritement incompétents [4], et écrivaient des lettres comme celle-ci :

1. Voyez le nº 371 du *Journal* de Lenoir, et la note.

2. Paris, le 24 avril 1793, l'an II de la République. — Nous recevons à l'instant, Citoyen, une lettre du ministre de l'Intérieur qui nous marque qu'il vous a donné l'injonction de faire cesser tout obstacle à l'enlèvement des tableaux désignés. En conséquence, Citoyen, nous vous prévenons que demain matin, à dix heures, nous nous rendrons aux Petits-Augustins pour connaître les mesures que vous avez prises pour vous conformer aux intentions du Ministre. — Vincent — Bossut — Pasquier — Jollain — Regnault — P. Cossard. — Au Louvre, commission du Muséum. »

3. Elle n'eut lieu qu'un peu plus tard, le 8 novembre 1793.

4. Voici la preuve que chaque membre du Conservatoire, en tant que membre de la Commission temporaire des arts, avait le droit de sauver individuellement un objet. On lit dans le « Registre des délibérations de la Commission temporaire des arts, » au procès-verbal du 15 floréal an II : « Il est arrêté que, lorsqu'un des membres de la Commission aura fait, dans l'intervalle d'une séance à l'autre, un enlèvement sans un arrêté qui l'y autorise, il sera tenu d'en rendre compte à la prochaine séance. »

25 juillet (1794).

« Le Conservatoire a reçu ta lettre du..... relative à *l'effigie de l'avant-dernier tyran*, trouvée chez un particulier de la section du Finistère. Il te prévient que ce n'est point à lui à prononcer sur la destruction *de ces honteux objets* et te prie de t'adresser à la Commission temporaire des arts adjointe au Comité d'instruction publique.

« Salut, etc.....»

Le Conservatoire répondait ainsi à l'agent national de la Commune de Paris qui, le 5 thermidor an II, lui avait écrit dans ces termes : « Vous trouverez ci-joint, citoyens, l'extrait d'une lettre qui m'est adressée par le Comité revolutionnaire de la section du Finistère où l'on m'annonce que l'on a trouvé le buste en marbre du dernier tyran. Vous prendrez à cet égard, citoyens, les renseignements nécessaires et vous déciderez si l'effigie est de nature à être conservée ou s'il convient de la briser. » Voici maintenant la lettre du Comité de la section du Finistère à l'agent national de la Commune de Paris : « 4 thermidor an II. Le Comité prévient le citoyen agent national qu'après une suite de perquisitions faites par le Comité chez un particulier de notre section, il a trouvé, dans un grenier, un portrait représentant l'effigie du ci-devant Louis XV, lequel est en marbre. En conséquence, le Comité l'invite à vouloir bien lui faire savoir ce qu'il doit faire de ce portrait. » On pouvait donc sauver beaucoup d'objets d'art, même parmi ceux qui étaient les plus compromis. Il eût suffi qu'au Louvre on le voulût [1].

Mais la jurisprudence était fixée en ces matières. Les exemples étaient partis de la Convention quand, le 26 no-

1. Voici un autre exemple tiré du *Journal historique et politique* du 9 janvier 1794, nº 182 : « A l'ouverture de la séance de la Commune, Coulombeau annonce que Valet de Villeneuve, trésorier de la Commune, a déposé depuis longtemps un buste en bronze de Louis XV, coulé par Lemoine. Il sera examiné par des artistes, pris dans le sein du Conseil, pour être brisé ou envoyé à la Commission des arts, d'après le rapport qui en sera fait. »

vembre 1792, David avait proposé la destruction des bustes de Louis XIV et de Louis XV à l'hôtel de l'Académie de France à Rome [1], quand la haine du peintre des Sabines s'acharnait jusque sur les panneaux de la voiture du sacre de Louis XVI [2]. Les signataires de la lettre du 25 juillet 1794 savaient bien ce qu'ils faisaient en renvoyant leur naïf correspondant à la Commission temporaire des arts, attendu qu'ils étaient membres de cette Commission et qu'ils la dominaient la plupart du temps. Or voici les théories que deux d'entre eux soutenaient et faisaient triompher, dans la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794), c'est-à-dire un mois auparavant.

« Picault et Varon, arrivant de Versailles, font leur rapport sur un portrait qu'ils ont inventorié à Pont-la-Montagne [3], représentant le fils de Capet, portrait qu'ils ont distrait pour être reporté dans le dépôt de Versailles..... Enfin ils proposent et la Commission arrête que tous les tableaux et portraits représentant des individus de la race Capet seront inventoriés et réunis dans un même dépôt et que, conformément à l'inventaire, on procédera à leur destruction totale et complette afin que la superstition royaliste ne puisse en recueillir aucun; que le présent arrêté sera communiqué au Comité d'instruction publique pour en obtenir la prompte et entière exécution. Malgré l'observation d'un membre, que quelques-uns de ces tableaux ou portraits pourroient contenir des traits de génie et d'originalité qu'il seroit utile de conserver pour

1. *Nouvelles archives de l'art français*, t. I, 1872, p. 416. Ce buste de Louis XV devait être l'œuvre de Caffieri. Voyez J.-J. Guiffrey, *les Caffieri*, p. 174 et 498.

2. On lit dans le Registre des délibérations du Comité d'instruction publique : « *Séance du* 7 *floréal an II.* — Le Comité renvoie à David l'extrait du procès-verbal de la Convention nationale qui ordonne le dépécement de la voiture dite du *Sacre.*

« *Séance du* 3 *prairial.* — Le Comité, oui le rapport de David et de Bouquier, commissaires nommés par lui pour examiner les peintures des panneaux des voitures du sacre du tyran Louis XVI et autres servant à la ci-devant Cour, arrête qu'en exécution du décret du... (en blanc), les panneaux desdites voitures seront brûlés. »

3. C'est le nom révolutionnaire de Saint-Cloud.

l'instruction et les arts, la Commission, ferme dans ses principes patriotiques, maintient son précédent arrêté [1]. »

On sait d'où vient, ordinairement, l'initiative dans tout gouvernement révolutionnaire. Un cri de la rue s'impose à un club, un vote du club s'impose à un ministère, le ministère impose enfin à la nation le vote du club, qui n'est que le cri amplifié d'un émeutier. La règle générale fut appliquée dans le cas présent. Le Comité d'instruction publique, qui, avec une commission exécutive, remplaçait alors le ministère et en avait les fonctions, fut saisi de cette patriotique proposition. En la subissant, il l'aggrava, naturellement, pour se l'approprier, et lui donner un semblant de spontanéité et une originalité nouvelle. Il ne laissa pas échapper une si belle occasion de faire sa cour au Comité de salut public, et la lâcheté humaine trouva son compte à offrir, au tribunal suprême, ce gracieux auto-da-fé.

Séance du Comité d'instruction publique du 29 *floréal an II.*

« Un membre expose que la Commission des arts, par un arrêté pris dans sa séance du 25 prairial, a invité le Comité d'instruction publique à proposer un mode et une époque solemnelle pour la destruction des effigies et monumens qui rappellent la Royauté et le Fanatisme, et notamment les individus de la famille capétienne; que cette destruction soit effectuée sur les états qui en seront dressés, soit par la Commission des arts de Paris, soit par celle de Versailles, soit par les commissaires de districts environnans, *afin qu'aucune pièce ne soit soustraite à ce creuset républicain;* il demande, en outre, que le Comité soit invité à demander au Comité de salut public s'il n'est pas à propos de faire de ces destructions l'objet principal ou l'accessoire d'une fête nationale. Ces propositions sont adoptées [2]. »

L'état des tableaux à détruire fut dressé au Louvre. On

1. Registre des délibérations de la Commission temporaire des arts, séance du 25 prairial an II.

2. Registre des délibérations du Comité d'instruction publique, séance du 29 floréal an II.

lit en effet dans le procès-verbal de la séance du 1er messidor an II : « Sur la proposition d'un membre, on procédera également à la recherche de tous les tableaux de féodalité renfermés dans les dépôts du Conservatoire pour en offrir un état au Comité d'instruction publique. » Lesueur, membre du Conservatoire, disait, dès le 29 nivôse an II, dans une pétition adressée à la Convention nationale :

« C'est à notre haine pour la tyrannie que nous mesurons notre amour pour la liberté. C'est animés de ces sentimens que nous vous demandons, législateurs, à être autorisés à arracher des salles de la ci-devant Académie de peinture les portraits de quelques scélérats [1], ainsi que plusieurs tableaux, productions de leur génie corrompu. Nous les traînerons aux pieds de la statue de la Liberté et, en présence de nos concitoyens, nous les livrerons aux flammes, en vouant à l'infamie les traîtres et tous ceux qui tentent de les imiter en n'employant pas toutes leurs facultés et leurs talens pour affermir le règne de l'égalité [2]. »

Voilà ce que M. Despois appelle si justement les « fondations artistiques » de la première République. Voilà comment les membres du Conservatoire du Muséum entendaient leur mission. Ils se considéraient avant tout comme chargés de fournir des victimes aux proscriptions du Comité de salut public [3], et se constituaient instigateurs et exécuteurs de ses arrêts. Ils voulaient rédiger l'inventaire des richesses d'art de la France, afin « qu'aucune pièce ne fût soustraite au creuset républicain. » N'est-il pas curieux de voir un Ministère de l'Instruction publique se préoccuper, non pas de montrer au peuple des objets d'art, mais de lui apprendre

1. Il s'agissait de Ménageot, de Doyen, et « autres traîtres, vils satellites du satrape d'Angevilliers, ce monstre de turpitude qui a fait plus de tort aux arts que dix siècles de barbarie. »

2. *Journal de la Société républicaine des arts,* rédigé par Detournelle, p. 106.

3. Il y avait des jours où le Comité de salut public n'entendait pas proscrire sans distinction. Voyez la note 1 de la page XVIII.

à les détruire, et faire de cette destruction « le principal ou l'accessoire » d'une réjouissance nationale? Avouons que les lyriques admirateurs de l'époque républicaine, Hennin, Renouvier, Despois sont morts à temps. Voilà une délicieuse fête, une gracieuse idylle rêvée par leurs puissants héros qu'ils n'ont pas connue et qu'ils étaient trop honnêtes pour pouvoir chanter. Conception grandiose et bien dans l'esprit révolutionnaire, belle allégorie où l'on aurait vu la *Nature* triomphant de l'*Art*, le *Feu* purifiant la *Terre* des produits de la « tyrannie » et de « l'imposture religieuse! » De quel imposant spectacle aurait-on joui si, pour un grand anniversaire, un jour de navet, de betterave ou de carotte de l'an II, le télégraphe récemment inventé avait donné l'ordre de faire « flamber » d'un bout de la France à l'autre tous les « monuments qui rappelaient la Royauté ou le Fanatisme! » La fête générale n'eut pas lieu, mais la pensée ministérielle fut comprise partout et partiellement réalisée [1]. Elle avait même été devancée à Paris. On y entassa, d'office, un grand nombre de portraits « *féodaux* » chez Lenoir; on lui en fit tenir un registre dont Chaumette eut un double [2], et le *nonidi* ou la veille des jours fériés, on venait en réclamer quelques-uns pour célébrer la fête du lendemain en les brûlant sur les places publiques [3]. On avait soin, de temps en temps, de subvenir aux besoins de la consommation et de ménager l'approvisionnement des plaisirs du peuple [4]. Sans compter les objets d'orfévrerie, les marbres et les bronzes, dont la suppression était plus lente et plus dispendieuse, on détruisit, dans le seul dépôt de Lenoir, du 9 brumaire au 2 frimaire an II, c'est-à-dire en moins d'un mois, quatre cent trente-quatre peintures reçues et livrées

1. Voyez ci-après, p. CXXXVII et suiv.
2. N° 145 du *Journal* de Lenoir.
3. Nos 143, 137, 150, 155, 307 du *Journal* de Lenoir.
4. Nos 286, 317, 374 du *Journal* de Lenoir et *passim*.

administrativement, sur états paraphés et signés. Il en aurait péri vingt fois plus sans le courage et l'énergie du Conservateur. Après l'un des derniers enlèvements, et pour rappeler à Lenoir le caractère précaire de son dépôt, on mutila *officiellement* les sculptures qui décoraient intérieurement les portes de sa maison [1]. C'était le 3 frimaire an II. La République mettait son cachet et ses insignes sur le magasin de ses menus plaisirs.

Je critiquais tout à l'heure les commissaires fondateurs et les premiers conservateurs du Muséum de ne s'être pas laissé entraîner par leur zèle et leur amour de l'art à commettre des imprudences. J'avais tort d'exiger d'eux un héroïsme dangereux et peut-être inutile. Il aurait suffi qu'ils fissent leur devoir et ne mêlâssent pas de passions politiques à l'exécution d'une mission scientifique. Ils faisaient partie de la Commission temporaire des arts, nous le savons, et la Commission, fort heureusement peu conséquente avec elle-même, décida, en août 1794, que tout ce que renfermait Saint-Denis serait mis à la disposition du Muséum. On sait quelle merveilleuse collection formait alors la basilique, toute jonchée de ses monuments mobilisés [2]. Les conservateurs du Musée national n'avaient guère de choix à faire ; tout était à prendre. Lenoir, à cette date, en août 1794 [3], avait à peine commencé à exploiter cette

1. N° 157 du *Journal* de Lenoir.

2. La Convention avait décidé que, pour fêter l'anniversaire du 10 août 1792, on violerait les sépultures royales le 10 août 1793. La commune de Saint-Denis devança le signal, et les 6, 7 et 8 août, l'œuvre de destruction avait été commencée.

3. Il avait été question de transporter les monuments de Saint-Denis à Paris et au Louvre, dès le 18 février 1794 :

« *Séance de la Commission temporaire des Arts du 30 pluviôse an II.* Le C. Lebrun lit un rapport sur les monuments que contient la ci-devant église de Saint-Denis. La Commission arrête qu'il sera avisé aux moyens de transporter au Muséum sans inconvénient les objets précieux qui méritent d'être conservés et que les monuments qui sont encore en place y resteront provisoirement. Le C. Lenoir sera invité de se rendre à la séance prochaine pour communiquer ses vues sur l'exécution de cet arrêté. »

montagne de sculpture et cette carrière de chefs-d'œuvre. D'ailleurs, les visées de Lenoir sur l'ensemble des monuments, eussent-elles été avouées et connues, ne pouvaient rien entraver. Lenoir ne faisait pas partie de la Commission temporaire, et tout son dépôt était alors soumis aux revendications de l'administration du Muséum. Les membres de cette administration le regardaient comme un employé subalterne et lui envoyaient, en ce même mois d'août 1794, l'injonction d'avoir à leur livrer les deux statues de Michel-Ange sauvées par lui [1]. Tout Saint-Denis pouvait et devait donc trouver un asile au Louvre. Mais on était encore au lendemain de la Terreur. Fut-ce lâcheté, fut-ce ignorance? Un seul monument de Saint-Denis a été jugé digne du Muséum par ces hommes de goût doublés d'hommes de cœur. C'est la belle vasque du XIIIe siècle, aujourd'hui dans la cour de l'École des beaux-arts.

Voici la décision du Conservatoire :

« 11 fructidor an II (28 août 1794). — Les citoyens commissaires, chargés par la Commission temporaire des arts d'aller à Franciade (Saint-Denis) examiner les objets d'art qu'il convient de transporter à Paris, proposent qu'une grande cuvette de pierre de lierre (*sic*) de onze pieds six pouces de diamètre soit apportée et reposée dans le jardin du Muséum. La proposition, mise aux voix, est adoptée et ils sont invités d'en faire part à la Commission temporaire [2]. »

Il n'y a pas à nier la signification de ce document. Un seul monument de Saint-Denis méritait d'entrer au Muséum!

1. Voyez le n° 73 du *Journal* et la note.

2. Il y a tout lieu de croire que les Commissaires désignés par la Commission des arts, et qui étaient tous trois membres du Conservatoire, ne se donnèrent même pas la peine de se rendre à Saint-Denis. Le choix de la cuve de Franciade leur avait été inspiré la veille, pendant la séance de la Commission temporaire dont voici le procès-verbal :

« *Commission temporaire des arts*, *séance du* 10 *fructidor an II*. La Commission arrête que la cuve qui, à Franciade, servoit de piscine aux ci-devant Bénédictins [et] ceux des monuments de cette abbaye, dont partie a déjà été transférée au dépôt des Petits-Augustins, seront transportés dans les dépôts

Et encore ne nous faisons pas d'illusion; c'était le besoin d'une vasque de fontaine, et non sa valeur d'art, qui valut à cette sculpture cet insigne honneur. Ajoutons qu'elle avait un mérite tout particulier, celui de n'être pas compromettante au point de vue politique comme les « honteuses effigies des tyrans. » Elle n'était même pas entachée de superstition, puisque les sujets, qui la décoraient, étaient mythologiques ou allégoriques. Voilà le secret de sa faveur, et, au fond, le motif de cette inexplicable préférence et de cet hommage exceptionnel rendu à l'art du moyen âge. A moins — ce qui serait prodigieux mais non impossible — qu'on ait tout simplement pris ce monument pour un ouvrage antique et païen [1].

nationaux que la Commission a établis à Paris. Quant aux autres monumens, il est arrêté que David-Leroi, Dupasquier, Lannoy et l'expert sont chargés de se rendre à Franciade pour se concerter avec l'administration du district sur les moyens à prendre pour la conservation des objets précieux en tout genre qui se trouvent dans cette commune. Ils s'informeront des causes des dégradations de plusieurs monumens dont la surveillance est mise sous la responsabilité des administrateurs. Lesdits commissaires prendront communication du rapport de Lebrun sur Franciade. »

1. La délibération des commissaires du Muséum fut immédiatement ratifiée par la Commission temporaire des arts :

« 20 *fructidor an II.* — La section d'achitecture, de concert avec les commissaires précédemment chargés de se rendre à Franciade, s'informeront s'il existe un décret ou un arrêté du Comité de salut public qui ordonne la démolition de l'église de Franciade. Ils feront transporter au dépôt des Petits-Augustins les marbres des tombeaux de François Ier, Henri II, Louis XII, et les statues qui en faisaient partie, ainsi que la colonne du cardinal de Bourbon. Quant à la grande cuve en pierre, elle sera transportée dans le jardin du Muséum des arts. (Registre des délibérations de la Commission des arts, 6 septembre 1794.)

La vasque, ou *lavabo,* des moines de Saint-Denis fut installée dans le jardin de l'Infante avant floréal an IV. On lit, en effet, dans un règlement de police du 27 floréal au IV : « Le Ministre de l'Intérieur, considérant que le jardin du Muséum est, par un ancien usage, particulièrement fréquenté des enfants en bas-âge..... désirant..... préserver à l'avenir les objets d'art précieux qui y sont placés ou déposés des atteintes que la malveillance ou l'inconsidération leur ont déjà portées.....

« Art. II. Aucune personne ne s'asseoira sur les marbres, ne touchera aux statues non plus qu'à la cuve du milieu, etc..... »

IV

Que le Paris d'avant la Révolution devait être beau ! Sous un ciel tempéré, sur un frais horizon de verdure, la cité détachait sa fière silhouette toute hérissée de mille clochers aigus. Du haut des jardins et des villas de Monceaux, de Montmartre, de Ménilmontant et du Mont-Parnasse, on pouvait jouir d'un délicieux panorama, où la vieille capitale d'un grand peuple se dressait dans la majesté de son histoire et l'orgueil de ses monuments. Devant les yeux du visiteur qui pénétrait dans son enceinte, se déroulaient de pittoresques perspectives et de charmants tableaux renouvelés à chaque pas. Les places publiques étaient toutes consacrées à de grands souvenirs et décorées d'admirables statues. La Révolution, qui n'aimait pas « l'orgueilleuse ardoise [1] », fit aux clochers la guerre qu'on connaît, et promena, sur de nombreuses constructions parisiennes, son niveau démocratique. Quelques années lui suffirent pour débarrasser Paris de la plupart de ses monuments historiques. En trois jours, les 11, 12, 13 août 1792, toutes les statues des places publiques furent renversées. Veut-on connaître le sentiment d'indignation du Parisien rentrant, après la tourmente, dans le Paris révolutionnaire ? Voici l'opinion d'un amateur de l'an VII :

« Vous avez exigé, mon cher ami, que, renonçant à la vie douce et paisible d'un campagnard, je me rende à Paris pour y voir le Salon de cette année et vous en rendre compte. Vous savez que depuis l'instant affreux où la France, livrée à des Vandales, vit détruire ou dégrader ses plus beaux monu-

1. « Voyez l'égalité applaudir au nouveau spectacle de la ferme, rajeunie, étalant un luxe utile, une beauté modeste et vengée enfin de l'ardoise orgueilleuse des châteaux. » *La Commission d'instruction publique aux artistes*, in-fol. de 10 pages, p. 5.

ments, l'âme profondément affligée, je courus m'ensevelir dans un désert. Arrivé à Paris, vous croirez sans peine que mon premier soin fut de courir. Je dirigeai ma course vers les portes Saint-Denis et Saint-Martin; je fus agréablement surpris de les retrouver intactes; de là je m'acheminai vers la place des Victoires. La place des Victoires! Dans la métropole de la République française! J'avoue, mon cher ami, que cette idée échauffant mon imagination, je montai à pas lents la rue des Fossés-Montmartre, et cela dans l'intention de réfléchir à ce que j'aurais élevé sur cette place, si j'eusse eu la souveraine puissance. J'étais jaloux de voir en quoi mes idées se rapporteraient à celles de l'artiste chargé de transmettre à la postérité les étonnants succès de nos armées. J'aperçus, du milieu de la rue, un obélisque en marbre, d'une assez belle ordonnance; je double aussitôt mes pas; j'approche. O honte! cet obélisque est de bois. Je crains de me tromper, je tourne; une planche vermoulue que le vent a détachée des autres, ne me laisse plus de doute. O vainqueurs de Fleurus, de Jemmapes, d'Arcole, de Lodi et des Pyramides, est-ce ainsi que l'on consacre vos victoires! Une décoration d'opéra a remplacé ce superbe groupe de bronze qui offrait aux regards étonnés, un roi, un despote. Et la République française, la grande Nation, substitue des madriers au bronze! Superbes insulaires, orgueilleux Anglais, combien je me réjouis que vous ne puissiez venir contempler notre mesquinerie et vous applaudir de nous avoir réduits à cet état d'avilissement!

« Profondément affligé de ce spectacle, je pousse un soupir douloureux et tourne mes pas vers ma demeure, regrettant déjà d'avoir cédé aux sollicitations de l'amitié. Tout à coup je me rappelle avoir lu dans les journaux une invitation du ministre de l'Intérieur, adressée à tous les artistes, pour les engager à proposer un plan d'édifice à élever sur la place de la Révolution. Puisqu'il s'agit de décorer cette place, pensai-je, sans doute qu'elle a déjà un monument digne d'elle. Allons admirer. Arrivé, j'ouvre de grands yeux et n'aperçois que décombres : une balustrade en ruines; un piédestal brisé sur lequel est assise une femme dont les formes dures et colossales sont en tout hideuses et repoussantes. Représentez-vous, mon cher ami, ma stupéfaction à cet énorme morceau de plâtre tombant par lambeaux. La bouche béante, l'œil fixe, je doute

si je veille et crois qu'un rêve pénible me tourmente ; j'étais vraiment *médusé*. Un citoyen, frappé sans doute de mon étonnement, s'arrête, me considère et m'adresse la parole : « Citoyen, vous paraissez surpris ? — Non, citoyen, je suis indigné. — Et de quoi donc ? — Citoyen, je suis ami des arts, très-jaloux du nom français ; je n'ai point vu Paris depuis la Révolution. Je viens de la place des Victoires nationales ; vous me voyez ici. C'est, je crois, vous en dire assez. — Bon, je conçois maintenant votre étonnement ; vous vous attendiez à voir dignement remplacés les chefs-d'œuvre, que la magnificence royale avait élevés sur toutes les places de cette capitale, par d'autres que le génie républicain aurait enfantés et que la grande Nation aurait adoptés pour transmettre à la postérité sa puissance et les principaux événements de son étonnante révolution. — Sans doute, et j'étais autorisé à avoir cette opinion, car on m'a assuré qu'il avait été fait un fonds de 100,000 francs à l'ancien ministre de l'Intérieur pour être employé en encouragement à donner aux Arts. — Cela est vrai ; mais comme le ministre était poëte, il a donné la préférence aux favoris des muses, et les disciples du Poussin, de Lebrun et de Puget ont été négligés, etc. [1].

Au mois d'août 1792, on était parvenu à arracher à la populace quelques fragments des belles statues de bronze qui décoraient les places publiques de Paris. Ces débris des plus illustres monuments de la capitale et des ouvrages des premiers artistes de notre pays furent emmagasinés dans le dépôt du Roule et conservés par égard pour leur valeur métallique. Cependant les commissaires aux *accaparements* ne leur avaient pas définitivement pardonné, et, au mois d'octobre 1794, ils réclamèrent pour la fabrication des canons ce qui restait des effigies royales. La protection de la Commission temporaire des arts s'étendait alors sur elles et son consentement était nécessaire pour leur destruction. Il s'agissait de sauver de la fonte ou de livrer aux arsenaux :

1. *La Revue du Muséum, ou nouvelle critique des peintures et sculptures exposées au salon des arts.* Paris, an VII, in-8 de 32 pages, p. 1 à 5.

les quatre figures qui accompagnaient le Louis XIV de la place des Victoires, par Desjardins, — les quatre figures représentant les peuples vaincus du piédestal de la statue du Pont-Neuf, par Francheville, et quelques fragments du Henri IV de Jean de Bologne et de Pierre Tacca, — les statues de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de Louis XIV, du pont au Change, par Simon Guillain, — le pied gauche de la statue de Louis XIV de la place Vendôme, par Girardon, — le Louis XIV de l'Hôtel de ville, par Coyzevox, etc.[1]. Les conservateurs du Muséum, en tant que membres de la Commission temporaire des arts, sont prévenus de l'importante décision qu'il va falloir prendre. Ils sont convoqués le 15 vendémiaire, pour aller se prononcer au Roule, en connaissance de cause, sur le sort de ces œuvres admirables dont les débris mêmes étaient intéressants. Mais d'aussi grands seigneurs, des amis de David [2], ne se dérangent pas pour si peu. J.-B.-P. Lebrun, envoyé également par la Commission des arts, arrive seul au rendez-vous, rédige un rapport [3] et conclut, tout en sacrifiant deux ou trois pièces, à conserver ces belles sculptures. Sur ce rapport, la Commission décida que ces bronzes ne seraient pas livrés aux arsenaux mais annexés au Muséum. La nouvelle en parvint ainsi au Conservatoire.

« *Séance du* 25 *vendémiaire l'an III de la République*.

« Le Président fait l'ouverture d'un paquet adressé au Conservatoire par la Commission exécutive de l'Instruction pu-

1. On en trouvera la liste, *in extenso*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. XII, p. 51.

2. L'influence de David, là comme partout, n'est pas discutable. C'était lui qui avait fait substituer les premiers membres du Conservatoire à la Commission nommée par Roland en 1792. Voici une preuve directe de la sujétion des conservateurs vis-à-vis de David : « 26 pluviôse an II. Le Conservatoire au représentant David. — Le Conservatoire du Muséum, dans sa séance de ce soir, arrête que tu serais invité à ses séances pour y conférer avec toi. La séance du Conservatoire commence à neuf heures du matin. »

3. J'ai publié ce rapport dans la *Gazette des Beaux-Arts*, loc. cit. Il y est malheureusement plein de fautes d'impression.

blique et fait lecture d'une copie du rapport de J.-B.-P. Le Brun, sur la demande faite à la Commission temporaire des Arts, des bronzes qui peuvent être livrés à la fonte et qui sont déposés au dépôt national au Roule, et d'une lettre de la susdite Commission relative audit rapport. Un membre propose que le Conservatoire écrive à la Commission exécutive de l'Instruction publique pour l'inviter à faire transporter tous les bronzes dont il est fait mention au procès-verbal du citoyen Le Brun et qui sont au dépôt du Roule, soient transportés (*sic*) au dépôt de la rue de Beaune et les bordures provenant de la maison commune au Muséum [1]. »

La lecture du rapport de Lebrun et de la lettre de la Commission exécutive de l'instruction publique provoqua une telle indignation ou une telle inquiétude, dans le sein du Conservatoire, que la rédaction du procès-verbal — on s'en est aperçu — s'en ressentit au point de vue de la correction. A l'ordre de recevoir les bronzes du Roule on répondait assez hardiment par un refus, en désignant le dépôt de la rue de Beaune comme le seul asile possible et convenable de l'envoi ministériel. Mais la protestation du

1. Voici ce qu'on faisait quelquefois, au Muséum, de ces bordures :
Extrait des procès-verbaux du Conservatoire :
« 3 messidor an VI. — Le Conseil arrête, sur la proposition d'un membre, qu'on enverra au citoyen Darcet, l'un des directeurs de la Monnoye, qui veut bien se charger de les faire laver, les 3 tonneaux de cendres provenant des vieilles bordures brûlées. »
« 25 messidor an VI. — Le citoyen Darcet rend compte au Conseil du résultat de son travail sur les cendres des vieilles bordures brûlées que l'administration lui avoit envoyées pour savoir ce qu'elle pourroit retirer des trois tonnes remplies qu'elle possède. Il résulte de son opération que, à 106 fr. 65 l'once d'or fin, on en retirera par quintal 296 fr. 60 centimes, sur laquelle somme il faut prélever les frais de fonte, etc. »
« 28 messidor an VI. — Le citoyen Fourcroy adresse le résultat de l'essai qu'il a fait sur les cendres de bois doré sur lesquelles l'administration l'avait consulté. Ce résultat étant à peu de choses près le même que celui que le citoyen Darcet a obtenu des cendres que l'administration lui avoit remises et dont il est fait mention dans le précédent procès-verbal, le Conseil arrête qu'il attendra pour prendre une détermination à l'égard de ces cendres, que le citoyen Darcet, qui a bien voulu se charger de trouver un acquéreur, l'ait informé de ses recherches. »
Le 6 vendémiaire an VII, la vente des cendres provenant des bordures dorées produisit 1,306 fr. 63 cent.

Conservatoire ne parvint à convaincre personne, et la Commission exécutive de l'instruction publique, qui n'avait pas changé d'avis, choisit un agent pour exécuter sa décision. Elle l'investit de ses pouvoirs en ces termes :

« Paris, le 27 vendémiaire an III.

La Commission nationale d'Instruction publique au C^n Madaye.

« Par notre lettre du 24 de ce mois, nous t'avons chargé, citoyen, de faire le triage des bronzes venans des démolitions des statues dans les places publiques et de les déposer au muséum. Nous venons d'inviter les membres du Conservatoire à faire placer dans le jardin ci-devant de l'Infante les statues et les autres monuments. Tu voudras bien te concerter avec eux à cet égard; quant aux trois voitures de bordures, dont il est parlé dans le rapport du C^n Le Brun, il est nécessaire qu'elles soient aussi placées provisoirement dans une des salles du Muséum jusqu'à ce que nous ayons statué sur l'usage qu'il est convenable d'en faire. Salut et fraternité.

« GINGUENÉ. »

Entre temps, inquiets au sujet des conséquences possibles de leur résolution, les conservateurs du Muséum étaient aux écoutes de tous les côtés pour savoir ce qui allait en résulter. Dans la matinée du 27 vendémiaire, Bonvoisin leur fit parvenir le résultat de son enquête :

« J'ai chargé les gardiens de remettre ce billet à celui de mes collègues qu'ils pourront trouver, le plutôt possible, pour qu'il soit présent à l'arrivée des grands bronzes du dépôt du Roule qui vont être transportés aujourd'hui au jardin du Muséum, par ordre de la Commission exécutive; ne pouvant pas m'y trouver, attendu que je suis de garde à la Samaritaine, d'où l'on m'a envoyé chercher pour cet objet, afin de parler chez Hubert[1] au citoyen chargé du transport qui trouvait mauvais que le Conservatoire *refusât* ces bronzes, mais que j'ai désabusé.

« BONVOISIN.

« Ce 27 vendémiaire, 10 heures du matin[2]. »

1. Hubert était inspecteur général des bâtiments de la République.

2. Ce billet porte en marge cette note : « Reçu de notre Colègue (*sic*) le 27, à 11 heures, au Muséum. »

Bonvoisin n'était pas parfaitement informé. On eut, au Louvre, un jour de répit. L'arrivée si redoutée des bronzes n'eut pas lieu le 27, mais seulement le 28. Ce jour-là, en effet, le citoyen Madaye s'arrêta avec ses chariots à la porte du Muséum et exhiba le pouvoir suivant :

Commission exécutive de l'Instruction publique.

« Paris, vendémiaire an III.

« La Commission nationale de l'Instruction publique aux membres du Conservatoire du Muséum.

« Citoyens,

« Nous avons chargé le citoyen Madaye, l'un de nos employés, de faire transporter au Conservatoire du Muséum divers objets provenant de la démolition des statues qui se trouvaient sur les places publiques. Vous voudrez bien en conséquence disposer un local propre à recevoir tous les objets désignés dans le rapport de la Commission temporaire dont nous vous envoyons l'extrait. Nous vous invitons, en outre, à dresser procès-verbal du dépôt et à nous en transmettre la copie. Salut et fraternité.

« GINGUENÉ. — CLÉMENT DE RIS. »

D'un autre côté, les membres du Conservatoire étaient informés directement de la persistante volonté de la Commission d'instruction publique par la lettre suivante :

« *La Commission nationale de l'Instruction publique au Conservatoire du Muséum*, 28 *vendémiaire*. — D'après les renseignemens que nous nous sommes procurés, nous avons chargé le Cn Madaye de faire transporter, dans le jardin ci-devant de l'Infante, tous les objets désignés dans le rapport du citoyen Le Brun dont nous vous avons transmis l'extrait. Nous vous invitons à les y faire placer de manière à ce que nos concitoyens puissent jouir de la vue de ces monuments et à vous concerter à cet égard avec le citoyen Hubert. Quant aux bordures, elles seront aussi déposées provisoirement au Muséum et nous nous réservons de statuer ultérieurement sur l'objet de la demande contenue dans votre arrêté du 26 vendémiaire. Salut, etc.

« GINGUENÉ. »

L'ordre était formel. Mais la ligne de conduite à suivre avait sans doute été discutée et arrêtée ; rien n'en fit dévier. On avait eu le temps de voir les puissants du jour. On se sentit la force de résister à la Commission exécutive de l'Instruction publique ; on se montra plus républicain que le ministère et on renvoya tranquillement le pauvre citoyen Madaye et ses bronzes à l'hôtel de la rue de Beaune. Il obéit. On le chargea en outre de transmettre à la Commission exécutive un pli qui contenait ce qui suit :

Extrait du Registre des délibérations du Conservatoire du Muséum national des Arts.

« Ce 28 vendémiaire l'an IIIe.

« Nous, membres du Conservatoire, Dupasquier et Picault, présents ce aujourd'huy, 28 vendémiaire, lors de l'arrivée audit Conservatoire du C^n Madaye, l'un de vos employés, chargé par vous de déposer, dans le cy-devant jardin de l'Infante dépendant des localités attribuées au Conservatoire, les bronzes venant du dépôt du Roule, avons engagé ledit C^n Madaye de les faire transporter de suite au dépôt national, rue de Beaune, suivant l'arrêté cy-dessus pris par le Conservatoire assemblé auquel nous n'avons cru devoir déroger.

« PICAULT. »

C'était un étrange moment que celui qui succéda au 9 thermidor. La haute direction des affaires passa à des mains relativement modérées et, en matière d'instruction publique, on doit même dire honnêtes et intelligentes. Mais en dessous, tout restait encore livré aux énergumènes introduits partout par les montagnards. Ce fut le cas du Muséum. On n'y regardait pas comme sérieuse et durable la politique inaugurée par les vainqueurs de Robespierre. Confiants dans leurs espérances et dans le retour du bon temps, les membres du Conservatoire résolurent d'aller braver le Ministère jusque chez lui et d'intimider la Commission exécutive de l'Instruction publique. Voici, en effet,

ce qui se passa aux séances des 29 vendémiaire et 1er brumaire an III.

« 29 *vendémiaire an III.* — On fait lecture d'une lettre de la Commission exécutive de l'Instruction publique, en date du 28 du courant, qui prévient le Conservatoire qu'elle a chargé le citoyen Madaye de faire transporter dans le jardin ci-devant de l'Infante tous les objets désignés dans le rapport du citoyen Le Brun.

« Le Conservatoire arrête, relativement à la lettre de la Commission ci-dessus désignée, qu'il ira *en masse*, primidi prochain, à la Commission exécutive pour lui faire part que le local, qui est à sa garde, doit recevoir LES OBJETS D'ARTS DU PREMIER MÉRITE ET CHOISIS PAR LUI ; mais qu'il n'a pas de local propre à servir de dépôt ; et, quant au jardin, il a le projet d'y placer les beaux bronzes qui arrivent de Fontainebleau. »

« 1er *brumaire l'an III.* — Un membre demande que le Conservatoire, persistant dans l'arrêté qu'il a pris dans la dernière séance, se transporte en masse à la Commission exécutive de l'Instruction publique, après-demain 3 brumaire. Cette proposition est adoptée. Le Conservatoire arrête que Varon rédigera le discours que son président prononcera à la Commission exécutive de l'Instruction publique après-demain. »

Cette audace réussit. La Commission exécutive ne se sentit pas assez forte pour résister et pour faire respecter sa décision. Ginguene, à peine échappé à l'échafaud, tout plein encore du souvenir de sa prison, fit des excuses, et le Conservatoire, pour célébrer sa victoire, s'empressa de les consigner sur le registre de ses procès-verbaux :

« 5 *brumaire an III.* — Picault demande que la réponse faite par le citoyen Ginguenet (*sic*), au nom de la Commission exécutive de l'Instruction publique, au Conservatoire, soit insérée au procès-verbal. Cette proposition est adoptée. Voici la réponse du citoyen Ginguenet : « En voyant les membres du Conservatoire, en jettant les yeux sur les observations qu'ils lui présentoient par écrit, il dit que la dernière lettre de la Commission exécutive de l'Instruction publique avoit été

écrite dans l'instant de la réorganisation de ses bureaux; que la Commission, aussitôt qu'elle avoit eu connoissance de la réponse des citoyens Dupasquier et Picault, avoit donné des ordres pour que les bronzes, qui avoient été conduits au Muséum par le citoyen Mandaye (*sic*), soient conduits au dépôt de Nesle. On demande, par amendement, que les observations du Conservatoire rédigées par Varon soient aussi inscrites au procès-verbal. L'amendement est adopté, Varon sera invité à en donner copie. »

Le Conservatoire triomphait [1]. La charretée de bronze était repoussée. Cependant tout n'était pas fini. Car les proscripteurs savaient allier l'hypocrisie à la violence. On remarquera le mouvement et l'activité que le Conservatoire crut nécessaire de se donner pour légitimer, en apparence, son inqualifiable refus. A partir de ce moment, le jardin de l'Infante et ses embellissements furent à l'ordre du jour de presque toutes les séances [2]. Qu'il fût représenté par David ou par toute autre influence occulte, il est bien certain que

1. Ce succès, qui fut assez complet, n'eut pas une très-longue durée. Au bout d'un an le Conservatoire se déjugea. Il avait même été obligé, à titre de transaction, d'accepter immédiatement le bas-relief en pierre qui accompagnait les bronzes du pont au Change. Voir la note suivante.

2. « Séance du 19 brumaire an III. — Un membre propose et le Conservatoire arrête qu'à la suite du rapport qui doit être fait au Comité d'instruction publique..... il sera proposé au susdit Comité d'utiliser le jardin du Muséum en y plaçant les différents bronzes moulés sur l'antique qui vont être transportés de Fontainebleau et ceux qu'on pourra recueillir soit dans les différens dépôts, soit dans les maisons d'émigrés ou de condamnés. Le Conservatoire charge la section d'architecture d'utiliser le bas-relief provenant du monument qui étoit au bout du pont au Change. »

« Séance du 3 frimaire an III. — La section d'architecture présente un plan du jardin ci-devant de l'Infante avec l'indication des places où pourront être placées des statues de bronze et de marbre d'une manière utile aux artistes et à l'établissement de ce jardin. Le Conservatoire arrête que ce plan sera joint au rapport à faire au Comité d'instruction publique. »

Etc., etc., etc.

Cette persistance dans les réclamations au sujet du jardin de l'Infante amena le décret suivant de la Convention :

« Brumaire an IV. — Le Comité de salut public de la Convention nationale, sur l'exposé du Conservatoire établissant que la cour et le jardin du Muséum sont destinés à recevoir des modèles précieux pour l'étude et des objets intéressants sous le rapport de l'art et essentiels à la décoration de ce monument

l'esprit révolutionnaire se jouait du Comité d'instruction publique et que son but unique était d'anéantir complétement, même dans des chefs-d'œuvre, tout ce qui rappelait la royauté.

L'insolence des membres du Conservatoire, leurs sentiments de destruction brutale ou de mépris inintelligent avaient survécu aux événements du 9 thermidor, comme nous l'avons montré. Mais quelques mois après, quand le Comité d'instruction publique eut pris de la force et résolu, en principe, la destitution de ces sauvages ignorants; quand David, l'âme de ce complot permanent contre notre art national, eut été emprisonné, le ton changea tout d'un coup au Louvre. Voici ce que les proscripteurs, naguère si ardents, ce que les subordonnés du Comité d'instruction publique, tout à l'heure si arrogants, eurent l'impudeur de lui écrire et de faire imprimer :

« Lorsque nous présentâmes, il y a six mois, au Comité d'instruction publique, des vues d'embellissement sur le Muséum des Arts, il approuva nos projets; en ordonna l'impression; nous promit l'appui de son autorité auprès de la Convention nationale pour en presser l'exécution. Mais le Comité d'instruction publique opposoit alors une barrière impuissante aux ravages du despotisme et de l'ignorance[1]. C'est à cette époque, tristement fameuse, que le Massacre se promenoit dans Paris, portant la terreur jusque dans les réduits les plus obscurs, substituant aux rameaux féconds de la liberté l'enseigne de la destruction et du mépris des hommes, moissonnant impunément toutes les sciences, tous les arts, tous les talents. Cependant un dernier abri leur restoit encore ;

national, charge le Conservatoire de faire faire incessamment les travaux relatifs à cet objet sous la surveillance de la Commission d'instruction publique et arrête qu'il sera employé à cet effet une somme de 150,000 fr. sur les fonds actuellement existans à la disposition de ladite Commission.

« Signé : Cambacérès, président, — Thibaudeau, — Merlin (de Douay), — Boissi, — Rheubell, — Lesage, — Chenier, — Gourdon. »

1. Par exemple, le 25 prairial et le 29 floréal an II. Voyez ci-dessus, p. XCV et XCVI.

Vous osiez offrir un port à leurs débris malheureux; vous en rassembliez les anneaux dispersés, et vos soins, en rendant à la liberté, qui périssoit avec eux, les seuls guides qu'elle reconnoisse et qu'elle avoue, lui préparoient, dans le silence, un triomphe aussi sûr que l'essai des efforts contraires lui avoit été pernicieux et fatal.

« Et nous aussi, nous implorions, en secret, le retour des talens et du mérite oublié; nous aussi, attachés à vos dangers honorables, fiers de marcher près de vous dans une route de toutes parts désertée et proscrite, pleurant le sort de tant d'artistes, de savans, de gens de lettres emprisonnés ou immolés par des furieux, nous élevions chaque jour de nouveaux trophées à leurs mânes et rendions au respect du peuple les monumens avilis de sa grandeur et de sa gloire.

« Ces jours de deuil et d'une barbarie sans exemple se sont à la fin dissipés. Les Arts n'ont plus à redouter les cachots, la proscription, la mort[1]. »

Cet acte de platitude et d'hypocrisie[2] couronne dignement la conduite du Conservatoire nommé par David.

Je n'ai point voulu interrompre cette curieuse querelle

1. *Le Conservatoire du Muséum national des Arts au Comité d'instruction publique, le 7 nivôse de la III*[e] *année républicaine.* In-8, de 7 pag., p. 2.

2. On retrouve l'expression des mêmes sentiments dans le rapport rédigé par Varon, en floréal an III, pour défendre le Conservatoire supprimé : « L'institution du Conservatoire n'ayant jamais été expliquée, il tombait à la charge des membres, qui vous rendent compte aujourd'hui, d'imprimer quelques mouvements à cet établissement vaste, mais le mouvement bien plus violent qui entraînait tant d'objets sacrés vers leur destruction avoit, en quelque sorte, paralysé l'effort des conservateurs. »

Il ne faut pas oublier que c'est le même Varon qui, dans le sein de la Commission temporaire des Arts, le 25 prairial an II, proposait de rédiger un inventaire de tous les portraits de la race Capet, afin de procéder à leur destruction totale et complète (Voyez ci-dessus, p. XCV). Il ne faut pas oublier que les signataires de l'adresse remise au Comité d'instruction publique, le 7 nivôse an III, dressaient, six mois auparavant, le 1[er] messidor an II, l'état de tous les tableaux de féodalité renfermés au Louvre, afin d'en préparer la disparition. Il ne faut pas oublier que les mêmes personnages demandaient à la Convention d'être autorisés à traîner aux pieds de la statue de la Liberté et à livrer aux flammes les peintures contenues dans les salles de la ci-devant Académie (Voyez ci-dessus, p. XCVII), et que, deux mois auparavant, à la fin de vendémiaire an III, ils ourdissaient contre les bronzes parisiens le complot que j'ai dévoilé. Ai-je le droit de traiter ces gens-là d'hypocrites?

et j'en ai placé tous les incidents sous les yeux du lecteur avant d'en tirer les conclusions. Qui osera dire maintenant qu'il n'y avait pas ferme résolution, chez les agents spéciaux nommés par la République, de proscrire l'art de la sculpture moderne, l'art français par excellence? En fructidor an II, c'est-à-dire en août 1794, les conservateurs du Muséum déclaraient qu'il n'y avait rien à prendre pour eux dans la basilique de Saint-Denis. C'était, dans leur esprit, condamner à mort ce que le vandalisme avait épargné une première fois. Mais, me dira-t-on, vous êtes injuste ; vous concluez trop vite. Les conservateurs comptaient sur Lenoir ; ils ne souhaitaient pas la disparition totale des plus glorieux ouvrages de l'art français. Je réponds que, sûrement, ils la désiraient et je le prouve. Un mois après l'affaire de Saint-Denis, les mêmes conservateurs, animés de l'esprit de David, lequel dirigeait dans la Convention tout ce qui concerne les arts, se trouvent mis au pied du mur. Ils n'ont plus à aller chercher à Saint-Denis ou ailleurs les éléments du Musée que la nation leur demande. Les monuments viennent d'eux-mêmes frapper à leur porte. Les conservateurs n'ont qu'à ouvrir pour être mis en possession d'œuvres de premier ordre, et, comme elles ne datent pas du moyen âge, ces œuvres — presque d'hier pour eux — sont parfaitement à la portée de leur intelligence. Bien plus, dans leur humilité de ci-devant proscrits, ces monuments n'osent pas aspirer à l'asile du temple lui-même. Ils implorent l'hospitalité problématique d'un dépôt annexe, du jardin de l'Infante, — cloaque infect alors comme la cour du Musée. C'est une faveur qu'on ne refuse pas aux plus grossiers fardeaux, à une architecture de poulaillers et de cages à lapins [1]. C'est trop encore ! Les murs extérieurs du Muséum

1. « Séance du Conservatoire du 19 thermidor an III. — Le citoyen Bosset, portier de la porte d'entrée du Muséum des Arts, représente au Conservatoire que l'appropriement de l'entrée de ce monument le prive de plusieurs jouis-

national ne peuvent pas être souillés par ces « honteux objets », et ces hommes, d'une froideur si désespérante en face des plus belles œuvres d'art, jettent feu et flammes, sortent de leur apathie, cabalent pour détourner de leur voisinage les bronzes que Lebrun et le Comité d'instruction publique voulaient leur imposer. Remarquons-le bien. Ces sculptures ne sont pas seulement repoussées. On les méprise au point d'en préparer la destruction ou l'aliénation; on les renvoie à l'exportation ou au « creuset national ». En effet, sans une haine toute particulière, on pouvait, les trouvant indignes du Muséum, les adresser à Lenoir qui savait découvrir des trésors dans les ordures rejetées par le Conservatoire. Mais non, on a fait, en toute connaissance de cause, porter ces bronzes à l'endroit d'où tant d'objets ne sont pas revenus, au plus exploité des bureaux de vente, à celui de la rue de Beaune.

Cette criminelle espérance et ces souhaits impies ne se réalisèrent pas. Le Comité d'instruction publique, en cédant à une influence plus puissante que la sienne, eut du moins le courage de ne pas abandonner, aux mille dangers qu'ils couraient dans le dépôt de vente [1], les bronzes qu'il voulait

sances lucratives ci-devant tolérées telles que des échoppes où il élevait des poules, etc... »

« Séance du 19 germinal an IV. — Un membre observe que, dans l'intention d'approprier et de rendre décente l'entrée du Muséum, les portiers ont été assujettis à supprimer les cages à poules qui existoient dans la cour ainsi qu'à n'y laisser vaquer aucune espèce de volaille. Les portiers se sont conformés à cette injonction, mais on voit encore des poules salir la cour et les entrées du Muséum. »

« 5 thermidor an IV. — Nous vous rappelons, Citoyens, que le ministre de l'Intérieur exige la décence et la propreté dans l'intérieur du Musée et que les volailles, entretenues et élevées dans la cour, sont contraires aux arrêtés pris à ce sujet qui vous ont déjà été communiqués. Nous vous engageons à soutenir leur exécution par votre exemple. Salut et fraternité. »

1. Non-seulement on vendait régulièrement aux enchères, presque tous les jours, à l'hôtel de Nesle, mais encore les créanciers de la nation obtenaient le droit de se rembourser eux-mêmes de leurs créances en prenant, dans ce dépôt, les objets qui leur convenaient après des évaluations arbitraires ou scandaleuses. Voyez : marquis de Laborde, *les Archives de la France pendant la Révolution,* édit. in-12, p. 255 et 256.

conserver [1]. Ils restèrent soigneusement emmagasinés chez l'honnête Naigeon, gardien de ce dépôt. Au bout d'une année, ils y étaient encore. Mais, en septembre 1795, les idées avaient bien changé. Grégoire avait achevé de publier ses fameux rapports. Un certain vent de réaction soufflait déjà. Le Conservatoire n'y fut pas, sans doute, insensible. Les statues des ci-devant tyrans n'étaient plus aussi compromettantes — au contraire — et le même citoyen Picault, le fier rédacteur de la lettre publiée ci-dessus, qui avait refusé formellement les bronzes quand ils étaient à la porte du Muséum, osa aller les réclamer avec deux de ses nouveaux collègues.

« Du 28 fructidor, l'an III[2]. *État des objets qu'il* (sic) *ont été marquer* (sic) *au dépôt de la rue de Baune pour être tranporté* (sic) *au Muséum, suivant les demandes des Cns Walie* (sic) *Picault et Pajou.*

Dans la cour.

. . . .

. . . .

6° 7° 8° 9°	4 figures de la place des Victoires et les accessoires.	Bronze.
10° 11° 12° 13°	4 figures de la statue de Henri IV.	

1. « Commission exécutive de l'Instruction publique. — 28 vendémiaire après midi, l'an IIIe de la République.

« Sur le rapport fait à la Commission, par le citoyen Madaye, du refus à lui fait par le Conservatoire du Muséum national des Arts de recevoir les bronzes provenant des démolitions des statues dans les places publiques, motivé sur ce que le Conservatoire n'a à sa disposition aucun local destiné aux objets *provisoires*, la Commission arrête que les voitures contenant lesdits bronzes seront conduites à la maison de Nesle, rue de Beaune, charge le citoyen gardien ou concierge de ladite maison de faire serrer lesdits objets jusqu'à la fixation définitive de leur destination et d'en donner une décharge au citoyen Madaye chargé de les remettre entre ses mains.

« GINGUENÉ. CLÉMENT DE RIS. »

2. — 8 septembre 1795.

Il est parfaitement établi que quelques fragments des statues des places publiques de Paris vinrent à ce moment au Muséum [1]. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Elles finirent par être données à Lenoir, qui les convoitait depuis 1792, et qui, aux plus mauvais jours, ne leur avait pas marchandé sa courageuse admiration.

On voit bien, par tout ce qui précède, que Lenoir fut seul à pratiquer son dangereux et intelligent dévouement à l'égard des monuments de notre histoire. Avant 1795, c'était un conspirateur fort mal noté dans le monde officiel, et on peut affirmer qu'il n'eut pas de complices. La Terreur une fois passée, il eut des jaloux. On se mit à exploiter, au profit d'ambitions diverses, la collection que lui seul avait eu le courage et l'esprit de former. Les plus dédaigneux furent ensuite les plus avides [2]. Vingt ans après le piquant incident que nous avons retracé, quand l'administration des Musées, alors royaux, eut définitivement sacrifié [3] l'admirable création de Lenoir, ces mêmes bronzes furent les premiers objets revendiqués par le Conservatoire dans les

1. Les objets provenant du dépôt du Roule étaient entrés au Muséum, puisque c'est au Louvre qu'on vint plus tard les chercher :

« Paris, 4 ventôse an X de la République une et indivisible.

« Le Ministre de l'Intérieur à l'administration du Musée central des Arts. — « Je vous invite, Citoyens, à céder à l'administrateur des jardins de Versailles les 4 statues assises qui ornaient le piédestal de la statue équestre de Henry IV sur l'esplanade du Pont-Neuf. »

« Paris, le 21 frimaire an X.

« Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des monuments français, aux citoyens composant l'administration du Musée central des Arts. — Citoyens, je vous prie d'agréer mes remercîments pour les deux bas-reliefs représentant des esclaves sculptés par Simon Guillain dont vous voulez bien vous dessaisir en faveur du Musée des monuments français. Veuillez recevoir, Citoyens, la présente comme l'acte de transport de ces deux monuments précieux et le récépissé qu'à juste titre vous réclamez. « Lenoir. »

Le pied en bronze du Louis XIV, de Girardon, était chez Lenoir dès le 9 thermidor an V. Voir n° 870 du *Journal*.

2. Voyez les articles précédés d'une étoile dans la *Notice historique des Monumens des Arts réunis au dépôt national, rue des Petits-Augustins*, par Alexandre Lenoir, l'an IVe de la République.

3. Cf. baron de Guilhermy, *Monographie de Saint-Denis*, pp. 102 et 103.

dépouilles du dépôt des Petits-Augustins. Le Louvre les disputa à l'Hôtel de ville et s'en para comme d'un trophée[1]; la galerie d'Angoulême se prépara à les recevoir. C'est au même sentiment qu'obéirent, à vingt ans de distance, des administrateurs d'opinions si diverses, en concluant d'une façon diamétralement opposée. De l'art, fut-il jamais question ?

1. Extrait d'une lettre du Ministre de l'Intérieur au Directeur des Musées royaux : « Paris, le 5 avril 1817. Monsieur le comte, par une lettre du 27 mars dernier, vous aviez réclamé pour la salle de la sculpture française, au Musée royal, cinq objets du dépôt des Petits-Augustins, savoir : 1° N° 111. Un groupe en marbre représentant les Trois Grâces, par Germain Pilon. — 2° N° 112. Une colonne en marbre de Campan rouge, élevée à la mémoire du cardinal de Bourbon. — 3° 113. Une statue de Henri IV, par Francheville. — 4° N° 467. Un groupe représentant Diane de Poitiers, sous la figure de Diane, par Jean Goujon. — 5° N° 474. Le monument du pont au Change, représentant Louis XIII, Anne d'Autriche et Louis XIV, par Guillain, etc., etc. — LAINÉ. »

Autre lettre du Ministre de l'Intérieur : « Paris, le 6 juillet 1818. — Monsieur, j'ai reçu, avec votre lettre du 23 juin, une liste d'objets d'art du dépôt des Petits-Augustins qui vous ont paru assez intéressants pour être réunis au Musée du Louvre, à ceux qui y ont été précédemment transportés, et qui proviennent du même dépôt. J'ai fait vérifier si tous ces nouveaux objets étaient disponibles; quelques-uns ont été accordés à M. le Préfet de la Seine, pour les églises de Paris; un autre appartient à la commune de Magny, qui l'a réclamé. Un bas-relief, le Jugement de Suzanne, est destiné au Musée du Louvre depuis longtemps. Un monument de Louis XIII devait être transporté à Saint-Denis; l'on a renoncé à ce projet. Je le laisse à votre disposition. Au reste, je vous transmets copie de votre état où j'ai fait ajouter des notes indiquant la situation des choses. Vous pouvez disposer de tout ce qui est marqué sans destination. — Quant aux nymphes de la fontaine des Innocents qui existent dans les ateliers de la fonderie du Roule et aux fragments de l'ancienne statue de Henri IV, qui sont dans les caves de l'Hôtel de ville, je vais écrire à M. le Préfet de la Seine pour avoir un rapport. J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'assurance de ma considération. Le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur. — LAINÉ. »

Au bas d'une *Note additionnelle des monuments des Petits-Augustins qui ont été marqués pour que la demande en soit faite par l'administration du Musée royal, afin de les réunir à ceux qui ont déjà été déposés dans les magasins provisoires au Louvre, pavillon de Beauvais, si toutefois l'autorisation est accordée,* on lit : « Nota. Il serait bon de réunir également à ces monuments, les trois nymphes de J. Goujon, en pierre, provenant de la fontaine des Innocents, qui existent dans les ateliers de la fonderie au Roule, ainsi que les fragments de l'ancienne statue en bronze d'Henri IV, qui existent dans les caves de l'Hôtel de ville. — Ceci doit être l'objet d'une demande au préfet. »

Ma démonstration est certainement péremptoire. Le Conservatoire du Muséum voulait, en 1794, la destruction de tous les bronzes échappés à la fureur du peuple de Paris. Dans toute autre question il serait superflu d'insister. Je ne puis pas cependant oublier que j'ai affaire ici à l'esprit de parti. On ne manquera pas de m'objecter que, si j'ai prouvé jusqu'à l'évidence l'intention formelle du Conservatoire du Muséum d'écarter les bronzes parisiens, je n'ai pas établi, sur témoignage écrit, leur envoi direct à l'arsenal et à la fonte. Eh bien ! je puis prouver qu'en octobre 1794 le verdict proscripteur était déjà rendu depuis huit mois. En effet, lorsqu'on recueillit les restes du *cheval de bronze*, tous les morceaux de métal n'avaient pas été portés au même magasin du Roule où Lebrun les sauva. Les bas-reliefs [1], qui décoraient sur trois faces le piédestal de la statue, se trouvèrent isolés des autres débris de la figure et remisés je ne sais où. Dénoncés dès le 20 mars 1794, ils furent réclamés pour le « creuset national » ; et, quand la Commission temporaire des arts eut à statuer sur leur conservation, il se trouva là un membre du Conservatoire du Louvre pour en proposer et en obtenir la destruction :

« *Séance de la Commission temporaire des Arts du* 30 *ventôse an II* (20 mars 1794).

« Un membre observe qu'on se propose de fondre les bas-reliefs qui ornoient la statue d'Henri IV. Renvoi à la section de Peinture et de Sculpture. Le C. Varon est adjoint à cette section pour faire un rapport. »

« *Séance du* 5 *germinal an II* (15 avril 1794). — Rapport du

1. Voici, d'après Hurtaut et Magny (*Dictionn. hist. de la ville de Paris*, t. IV, p. 46), quels étaient ces bas-reliefs : « Sur la face qui est du côté du fauxbourg Saint-Germain sont représentées, en bas-reliefs, les batailles d'Arques et d'Ivry. Les principales circonstances en sont expliquées par deux inscriptions... Sur la table, qui est du côté du Pont-Royal, est marquée l'entrée triomphante du roi Henri le Grand dans Paris, le 22 de mars 1594... Enfin, sur la face qui est du côté de la Samaritaine, sont marquées la prise d'Amiens et celle de Montmélian en Savoie. »

C. Varon sur les bas-reliefs qui ornoient la statue de Henri IV. Il en résulte que ces bas-reliefs, déjà mutilés, ne sont pas assez précieux pour être conservés et qu'on peut les livrer à la fonte. »

Mais, me dira-t-on, vous calomniez l'esprit révolutionnaire. Son avidité pour le bronze, en dehors des questions politiques, avait d'avouables et même d'honorables excuses. Il fallait fournir des canons à nos armées. — C'est, je le déclare, un pitoyable argument. Le pays regorgeait des métaux nécessaires à la confection de l'artillerie[1]. Témoin ces nombreuses cloches qui ont survécu à la fonte générale, malgré la convoitise des ministères de la guerre et des finances[2]. Que restera-t-il enfin de ce ridicule plaidoyer des circonstances atténuantes, si je montre la Révolution animée des mêmes sentiments à l'égard du marbre ? Pour être plus justes, écartons-nous momentanément de l'époque brûlante de la lutte ; laissons tomber la fièvre du combat et ne tâtons le pouls de l'opinion républicaine que lorsque le sang-froid a pu lui revenir. En messidor an VI, les mauvais jours de

1. On lit dans le compte rendu d'une séance de la Convention, inséré dans le *Journal historique et politique*, nº du 11 février 1794 : « Le Ministre des contributions publiques met sous les yeux de l'Assemblée deux états relatifs à la fabrication de monnoyes. Depuis le premier janvier jusqu'au 30 nivôse, la fabrication des espèces de cuivre et de métal de cloches se monte à 4,885,750 livres. Les envois de cuivre et de cloches faits par les départements sont estimés jusqu'au 30 nivôse, en cuivre et bronze, à 568,949 livres, et en cloches à 5,198,926 livres. »

2. La Convention n'est pas seule responsable de la disparition des cloches. Les Assemblées constituante et législative leur avaient déjà fait la guerre Cf. *Adresse à l'Assemblée nationale sur la fonte des cloches par M. Devilliers, horloger, rue de Charenton, nº 27, et M. André Péligot, horloger, rue Montmartre, nº 214*. De l'imprimerie de L. Jorry, etc., 1790. 8 p. in-8. — *Idée d'un citoyen patriote sur la suppression des cloches des paroisses de Paris*, de l'imprimerie de Demouville, rue Christine, 1790. 8 p. in-8. — *Réflexions sur le projet de rendre le métal des cloches mal éable et d'en fabriquer de la monnaie pour servir à l'échange des petits assignats.* A Paris, de l'imprimerie de P. Fr. Didot le jeune, 1791. 24 p. in-8. — *Récit et extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section de Notre-Dame, en ce qui concerne les cloches.* De l'imprimerie de ve Hérissent, rue Notre-Dame, 1792. 12 p. in-8.

la Convention sont déjà bien loin. On ne casse plus les statues au nom et aux frais du Gouvernement. La République achète des œuvres d'art, et un citoyen lui propose un traité avantageux. Il offre d'échanger, contre un bloc de dimensions égales, une statue sortie du ciseau d'un des artistes les plus habiles de l'époque, du célèbre Pajou.

Voici la réponse du Gouvernement :

« Paris, le 11 messidor, an VI de la République.

« Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Cailliers de l'Étang, instituteur des Vétérans, rue de Mignon.

« Citoyen, le Directoire exécutif m'a transmis la lettre par laquelle vous lui proposés de céder au Gouvernement une statue nommée *la Bienfaisance*, en échange de laquelle il vous serait donné du marbre blanc pour la même valeur.

« Comme, d'après l'examen que j'ai fait faire de cette statue, il est reconnu qu'elle ne représente autre chose que la femme de Louis XV, couvrant de son manteau deux enfants et un pélican, et qu'une pareille production ne saurait convenir à la République, je vous préviens que je ne peux accepter la proposition que vous avés faite.

« Salut et fraternité,

« LETOURNEUX. »

Le marbre existe encore ; il est à Saint-Denis. Lenoir le sauva en se le faisant donner par M. Cailler de l'Estang[1].

Le citoyen Pascal, propriétaire d'un magnifique buste en bronze de Louis XIII, compris par erreur dans l'*Inventaire du garde-meuble*, rédigé et imprimé en 1791, offrit, pendant près de huit ans, de le céder à l'État ou de l'échanger contre des meubles déclarés inutiles à la nation et que le ministère des finances faisait vendre à vil prix. A aucune époque, le gouvernement ne voulut entendre parler de cette acquisition.

On lit dans le procès-verbal de la séance du Conseil d'Ad-

1. N° 330 du *Journal* de Lenoir. Cf. Baron de Guilhermy, *Monographie de Saint-Denis*, p. 320.

ministration du Musée du 3 brumaire an VIII : « Le Ministre de l'Intérieur prévient l'administration qu'il a examiné l'offre faite par le citoyen Pascal de céder à la République un buste de Louis XIII. en bronze, déposé précédemment au garde-meuble et qu'il l'a prévenu qu'il n'en feroit point l'acquisition. Il invite, en conséquence, l'administration à le lui remettre sur son récépissé. Comme ce buste a été remis par l'administration au citoyen Lenoir, conservateur du Musée des Monuments, le Conseil arrête que la lettre du Ministre de l'Intérieur lui sera communiquée et que le citoyen Pascal sera prévenu que c'est à lui qu'il doit s'adresser. »

Longtemps conservé, à titre de prêt, par Lenoir dans le Musée des monuments français, restitué par lui aux ayants cause de son propriétaire, ce beau buste de Louis XIII fut acheté par Louis XVIII au commencement de la Restauration. Je démontrerai prochainement, à l'aide d'une discussion, que c'est une œuvre de Jean Warin. Cela avait déjà été dit par Lenoir; mais il reste encore à le prouver.

Revenons à l'étude des principaux actes des prétendus fondateurs des collections du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes. A Marly, où du moins on avait daigné se transporter, on agissait suivant les mêmes vues étroites. Si on avait mis quelques marbres et quelques bronzes en réserve, on s'était empressé de se dédommager en « proscrivant » les plombs. Car les œuvres d'art avaient leur tribunal révolutionnaire. Un membre de la Commission des arts de Versailles écrivait ainsi à un membre du Conservatoire à Paris :

« *Le citoyen Colson au citoyen Lesueur.*

« 8 floréal an III. — Fais prononcer, je te prie, mon cher camarade, le Conservatoir sur l'inutilité des figures en plomb[1] des pérons (*sic*) du ci-devant château de Marly, que

1. « Le perron qui descend dans ce premier parterre, » dit d'Argenville (*Voyage pittoresque des environs de Paris*, 1768, p. 177), « est accompagné de deux groupes de bergers et de bergères en plomb, exécutés par Coustou l'aîné, ainsi que les sphinx et les enfants placés autour du château. »

vous avez si justement proscrites, dans la visite de Dupasquier et toi, et dont vous aurez vraisemblablement fait mention dans votre rapport. Comme l'administration des poudres et armes nous demande à force du plomb et que nous allons en fondre, ces mêmes figures, ainsi que les mauvais grouppes d'enfans et les vases, pourroient subir le même sort, ou bien nous les enverrions à Paris telles qu'elles sont. Je te prie de te ressouvenir de moy auprès de David, si tu en trouves l'occasion, etc. — Salut. »

Une voix, dans la séance du Conservatoire du 19 germinal an II, avait osé se faire entendre pour proclamer l'importance et la valeur des œuvres d'art de Marly. Mais il ne fut pas difficile à la majorité de l'intimider et de l'étouffer.

« Un membre demande que les citoyens Dupasquier et Lesueur, en faisant leur rapport au Comité d'instruction publique sur les objets vus par eux à Meudon et Marly, de (*sic*) leur exprimer que ces objets sont dignes du Muséum. On demande l'ordre du jour qui est adopté et la question remise à une autre séance. »

L'opinion des commissaires chargés d'aller inspecter Marly était donc connue et leur décision ratifiée d'avance [1]. Heureusement que, derrière ces stupides et fanatiques agents, venait le modeste Lenoir [2], qui rachetait en son propre et privé nom quelques-unes de victimes de la « proscription » des tout-puissants arbitres du Louvre. Le bronze et le plomb étaient déjà fondus quand il arrivait, mais les marbres n'étaient pas toujours cassés : car il faut du temps et des bras pour détruire ; et l'armée de statues qui couvrait la France lassait quelquefois la vigueur et la bonne volonté

1. « Le 11 brumaire an IV, deux des membres du nouveau Conservatoire retournèrent à Marly. Un grand nombre de dégâts avaient été déjà commis. Ils marquèrent quelques nouvelles pièces pour le Musée, mais en abandonnèrent encore un grand nombre. » (Séance du Conservatoire de ce jour.)
2. N° 769 du *Journal*.

des patriotes [1]. Lenoir devança ici les iconoclastes de Seine-et-Oise, et racheta, du citoyen Audrianne, un grand nombre des statues et des vases de Marly. Il en décora plus tard, pour Joséphine, le château de la Malmaison. Quelques-unes de ces pièces de sculpture, commandées par Louis XIV aux premiers artistes de son siècle, viennent de rentrer, après quatre-vingts ans d'absence et plusieurs aliénations, dans les magasins de l'État [2].

Je pourrais en dire autant de Fontainebleau d'où on tirait quelques statues et notamment deux ouvrages de marbre pour en faire un piédestal à la figure colossale du Peuple projetée par David [3]. Cette hideuse et grotesque conception préoccupait le Ministère de l'Intérieur beaucoup plus que le sauvetage de tous les objets d'art de la France. Il y eut un service de démolitions affecté aux besoins spéciaux du gigantesque piédestal [4] dont chaque pierre devait être une œuvre d'art mutilée. Était-ce aux conservateurs du Muséum à figurer parmi ces manœuvres, et à porter leur moellon sculpté à cette construction de sauvages ?

1. Voyez ce que demandait Rondot, à Troyes, pour payer les démolisseurs. A. Babeau, *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, t. II, p. 246.

2. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1877, p. 117 et suiv.

3. « Ce 5 messidor an II de la République française une et indivisible. — Bonvoisin, chargé d'une mission particulière pour Fontainebleau, fait son rapport sur les objets d'arts cy-devant chateau et d'autres maisons d'émigrés qui se trouvent sur la route. Le résultat de ce rapport offre plusieurs propositions sur lesquelles la Commission prononce. . . . . . . La quatrième proposition concerne le transport de deux statues, *l'une de Charlemagne et l'autre de Louis IX qui pourroient servir à l'ornement de la base du colosse.* » (Extrait du registre des délibérations de la Commission temporaire des arts, adjointe au Comité d'Instruction publique.)

Sur le *colosse*, voir la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. XII, p. 52 et suiv. et le discours prononcé par David, à la Convention, le 17 brumaire an II.

4. Notes et arrêtés de la Commission des arts.

« Séance du 20 nivôse an II. — Le Ministre de l'Intérieur demande que la Commission nomme deux de ses membres pour faire le triage des débris gothiques qui doivent être placés sous la statue colossale du peuple français. Le Comité nomme pour cet objet Leblond et Lebrun.

« Le citoyen Scellier, entrepreneur chargé des démolitions de monumens,

On voit par ces exemples que le Conservatoire pouvait prendre où il voulait, même fort loin, les objets qui lui paraissaient dignes d'être classés dans le Muséum ou d'être jetés aux pieds du *peuple souverain*. J'ai prouvé plus haut l'existence de ce droit ; je vais en démontrer le facile exercice. Il est curieux en même temps d'examiner de quelle manière se manifestaient, en province, les intentions théoriques qu'avait la Convention de protéger les œuvres d'art. Il est piquant de juger de l'effet produit par le désir qu'on prêtait bien gratuitement aux membres du Conservatoire de vouloir se les procurer. Voici ce qui se passe à vingt lieues de Paris. Les citoyens Chasles, Lemonnier et Jean-Marin Masson, « commissaires nommés par le Ministre de l'Intérieur pour faire la recherche des monuments de toute espèce dépendant des maisons d'émigrés pour être transférés au Musée de la République » se rendent à Chartres le 27 juillet 1793 [1]. Ils ne jugent dignes d'être conservés pour le Musée que trois tableaux, dont deux de Sébastien Bourdon, placés dans la cathédrale, et les pierres gravées qui décorent la châsse de Notre-Dame. Rien de plus ; on sait ce que signifiait le silence sous lequel le reste était passé. Le 17 septembre suivant, arrivent deux membres de la Commission des monuments pour exécuter l'enlèvement au nom de l'État. L'un d'eux, originaire de Chartres même, est député à la Convention nationale, c'est ce Sergent, triste personnage que ces coreligionnaires politiques ont accusé d'aimer trop les agates et de les recueillir jusque sur les

est admis. Il présente une autorisation du Ministre de l'Intérieur pour enlever les monumens dont les débris doivent être placés sous la statue colossale du peuple français. Il demande s'il peut continuer le travail. Renvoyé aux citoyens Leblond et Lebrun. »

Voyez en outre un arrêté du Comité de salut public, du 5 floréal an II, et le rapport fait à la Convention par David (reproduit dans le *Journal de la Société républicaine des arts*, p. 220).

1. Procès-verbal de la recherche des monuments destinés pour le Musée national.

victimes de l'abbaye [1]. L'autre est Lemonnier, honnête homme, aveuglé alors par la passion révolutionnaire. Tout deux sont artistes. Depuis le passage des premiers émissaires du Ministre de l'Intérieur, tous les monuments religieux de Chartres qui n'ont pas été réservés sont à vendre ou à détruire, sculpture, peinture, orfévrerie. Quelles merveilles ! Sergent et Lemonnier ne voient que quelques pierres antiques à détacher des reliquaires avant leur anéantissement. Voici le récit de leurs opérations :

Procès-verbal d'enlèvement d'objets précieux destinés pour le Musée national.

Aujourd'huy mardi dix-sept septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République, en présence des citoyens administrateurs du département d'Eure-et-Loir et des officiers municipaux de cette ville, a été enlevé par le citoyen Sergent, représentant du Peuple, et le citoyen Lemonier, peintre, tous deux membres de la Commission des Monuments, en vertu des pouvoirs qui leur ont été donnés, par la loi du 27 juillet dernier, de la châsse de la Vierge qui étoit dans le trésor de la ci-devant cathédrale de Chartres, les bijoux et objets qui suivent :

1° Un camée de trois pouces de haut représentant un Jupiter de trois sortes de couleurs (Sardoine);

2° Une sardoine de quinze lignes de haut représentant une Diane gravée en creux ;

3° Une pierre de quinze lignes de haut représentant Assuérus sur son trône ;

4° Une cornaline de onze lignes de haut représentant une figure portant sur l'épaule une espèce de javelot ;

5° Une agathe représentant un Cupidon de quinze lignes de haut ;

6° Un camée représentant une (*sic*) sacrifice composé de trois figures, cassé dans deux parties ;

7° Deux têtes de femmes gravées en relief ;

8° Une grosse tête, gravée en relief, représentant une Méduse, agathe blanche ;

1. Voyez Michelet, *Histoire de la Révolution,* t. IV, pp. 123 et 222. — Renouvier, *Histoire de l'art pendant la Révolution,* p. 256.

9° Un camée représentant un lion terrassant un taureau, de deux couleurs, neuf lignes de long;

10° Une cornaline représentant une tête d'enfant, neuf lignes ;

11° Une tête de femme, agathe gravée en relief;

12° Une pierre, seule tête d'homme coiffée du bonnet phrygien ;

13° Une cornaline gravée en creux représentant l'Abondance;

14° Une pierre verte en creux représentant une Minerve;

15° Une cornaline en creux représentant un Mercure;

16° Une pierre brune inconnue.

« Tous les objets ci-dessus pour être déposés au Musée national.

« Et, à l'égard des deux tableaux désignés par le procès-verbal du deux du présent mois, est arrêté que, lorsqu'ils seront enlevés, les citoyens commissaires enverront une décharge d'iceux.

« A encore été enlevé de la châsse de saint Théodore ce qui suit :

« Une agathe blanche, tête antique d'un empereur romain ; Trois petites pierres représentant un Amour; une tête de femme et un mufle de lion.

« Dont et de tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, pour servir de décharge, qui a été signé par lesdits citoyens Sergent et Lemonnier, lesdits jour et an, dont acte.

« Signé : SERGENT. — LEMONNIER.

« Pour copie conforme,

« SORET,

« Secrétaire adjoint »[1].

Soyons juste cependant; ce procès-verbal ne dit pas tout. Il est vraisemblable que les deux commissaires ont encore désiré assurer au Musée de la République la possession d'un objet d'art, bien qu'il ne répondît pas à leurs goûts particuliers. En passant devant une sculpture de la cathé-

1. Un texte, à peu près identique à celui-ci, a déjà été publié, en 1852, dans le *Bulletin du Comité historique des arts et monuments*. Archéologie, tome III, p. 28.

drale leur cœur s'est ému. Ils ont oublié qu'un bas-relief, divisé en trois compartiments, représente des « sujets superstitieux » et n'est que le rétable d'un autel. Ils l'enlèvent et le font expédier d'office par la commune au Muséum [1]. Ils avaient compté sans le Conservatoire et sans la vanité, l'ignorance ou la pusillanimité de cet aréopogage. Loin des clubs leurs sentiments d'artistes avaient pris le dessus sur leurs passions de sectaires. Mais, à Paris, on était resté pur. Voici l'accueil qui fut fait à leur envoi. L'expression des sentiments qu'il inspira se trouve consignée au procès-verbal de la séance du Conservatoire, tenue le 19 floréal an II.

« La commune de Chartres ayant adressé au Conservatoire trois caisses contenant des bas-reliefs enlevés au temple de la Raison, le Conservatoire les a reçus et en a payé provisoirement le port, se réservant d'en former un mémoire particulier afin d'être remboursé par qui il appartiendra. En observant que les effets enlevés d'un temple supprimé devaient être envoyés aux Petits-Augustins, il arrête de plus que, lorsqu'il sera fait de semblables envois, ils seront renvoyés ou aux Petits-Augustins ou aux autres dépôts destinés pour recevoir ler effets enlevés chez les autres émigrés. »

Les trois bas-reliefs décorèrent d'abord un magasin : on les jugea ensuite indignes de cet honneur :

« 14 Messidor (an II, 1794). — Un membre propose et le Conservatoire arrête que, pour vuider d'autant ses magasins encombrés, on renvoie aux dépôts nationaux les objets ci-après désignés qui ne méritent pas d'être exposés au Muséum des Arts. En vertu de cet arrêt, trois bas-reliefs en marbre

1. « On remarquait entre autres, » dit Lenoir (*Musée des monumens français*, t. II, 1re édition, p. 134) en parlant des sculptures de François Marchand, « le contretable de l'autel représentant les mystères de la Passion divisés en trois tableaux, exécutés en albâtre. Cet ouvrage a été enlevé de Chartres en 1794 pour être placé, a-t-on dit, au Musée central, avec un tableau peint par Sébastien Bourdon, par un député de la Convention en mission à cette époque dans le département d'Eure-et-Loir. » Le bas-relief recueilli par Lenoir existe encore et doit se trouver à Saint-Denis.

venus de Chartres, etc., vont être portés aujourd'hui au Dépôt de Nesle[1]. »

Même spectacle un peu plus loin, dans le département de l'Eure. Le château d'Anet devient propriété nationale et est vendu pour être démoli. Il est inutile de rappeler en détail les merveilles qu'il renfermait. Le groupe de Diane sculpté par Jean Goujon, qui surmontait une fontaine, est brisé afin que les acquéreurs puissent en retirer les tuyaux de cuivre dont il était rempli[2]. Le portail et sa fameuse horloge sont abattus. La *Nymphe de Fontainebleau*, commandée par François Ier à Benvenuto Cellini et donnée par Henri II à Diane de Poitiers, est condamnée comme souvenir féodal. Un jurisconsulte, homme d'esprit, la sauve. « A Anet, » dit Grégoire (*Premier rapport sur le vandalisme* du 14 fructidor an II, p. 9), « au milieu d'une pièce d'eau[3], était un cerf en bronze d'un beau jet; on voulait le détruire sous prétexte que la chasse était un droit féodal. On est parvenu à le conserver en prouvant que les cerfs de bronze n'étaient pas compris dans la loi. » On parlait sans doute d'en faire des canons quand, par bonheur, passe par là un brave militaire revenant, avec des fourgons vides, de l'armée de l'Ouest. On a beaucoup calomnié les soldats de la République. Ils ont sauvé plus d'œuvres d'art qu'ils n'en détruisirent. Sans les convois militaires et la complaisance d'intelligents officiers, Lenoir, qui n'avait pas de fonds, n'aurait pu former son musée. L'inspecteur des relais militaires fait charger la *Nymphe* sur ses fourgons et ne la conduit pas à l'arsenal, mais au Muséum. Quel accueil va-t-on faire à ce soldat qui amène un trésor dont la France avait été si longtemps fière, un chef-d'œuvre si peu embarrassant, si

1. Procès-verbal de la séance du Conservatoire du 14 messidor an II.
2. Voyez le *Journal* de Lenoir, nº 957, et le *Mus. des Mon. fr.*, IV, 86.
3. Grégoire confond ici la place où se trouvait la *Diane* de Jean Goujon avec celle où la *Nymphe* de Fontainebleau avait été fixée.

commodément divisé en seize pièces et qui ne demande qu'un coin et qu'un mur pour s'y appuyer? Le Muséum n'occupe pas encore de galerie au rez-de-chaussée, c'est vrai; mais il a quelques magasins et possède une cour et un jardin décorés d'ignobles baraques, et exhibant, en fait d'objets d'arts, un arbre de la liberté. La place ne manque donc pas. Pour que le bronze trouve un asile digne de lui dans le musée de la nation, tout dépend uniquement du jugement des membres du Conservatoire. La question n'est même pas compliquée de politique. Les suprêmes magistrats, qui s'étaient attribué la noble tâche de régénérer l'art, reçurent sans doute l'arrivant avec les égards dont il était digne, mais invitèrent le naïf et trop confiant officier à porter son chargement à sa vraie place, c'est-à-dire à l'un des bureaux de vente de la Commission d'échange et d'aliénation. On lit sur le registre de Naigeon, conservateur du dépôt de Nesle :

« PINTHIÈVRE (*sic*), ci-devant château d'Anette (*sic*), district de Dreux [1].

« Reçu le 3 germinal l'an II.

« Renvoyé par le Conservatoire national au Dépôt, sçavoir :

« Un cerf, une Diane dans le genre de Germain Pilon (on a mis au-dessus, au crayon, Jean Goujon), figure [de] bas-relief colossal, quatre chiens, tête de sanglier, etc.; le tout en bronze et composant seize pièces dont le cerf et quelques autres parties sont mutilées. Ces divers objets composoient une horloge qui étoit sur la porte du château d'Annette (*sic*), et le cerf frappait l'heure de son pied [2]. . .

« Nota : ces objets sont venus sous la conduite du citoyen Fierens, inspecteur en chef des relais militaires. »

Il fallut près de deux ans et demi pour faire revenir les successeurs de ces hommes de goût sur ce verdict. La

1. Le premier mot désigne le ci-devant propriétaire; les mots suivants indiquent la provenance.

2. Naigeon n'avait pas bien compris le récit du citoyen Fierens et confondait le bas-relief de Benvenuto Cellini avec le cerf de l'horloge d'Anet.

Nymphe de Fontainebleau fut, en l'an V, tirée du dépôt de Nesle et fixée sur l'un des murs de la cour du Musée [1].

On a remarqué, sans doute, le procédé employé à Chartres par Sergent pour enrichir le Muséum en matière de glyptique. Ce procédé consistait à retirer des châsses et des reliquaires les pierres gravées qu'ils pouvaient contenir avant de marteler et de fondre les pièces d'orfévrerie. Cette ingénieuse méthode, inspirée par des hommes qui professaient une culte exclusif pour l'art antique, eut alors le plus grand succès. J'ignore si elle fut recommandée par l'administration. Mais d'autres villes n'attendirent même pas la visite du célèbre conventionnel et s'exécutèrent d'elles-mêmes. Il faut lire dans l'excellente *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, de M. A. Babeau [2], dont toutes les assertions sont appuyées sur des documents authentiques, le navrant récit qui montre Rondot détruisant à lui seul toute l'orfévrerie religieuse de sa ville. Un témoin peu suspect, Cambon, a déposé contre ces abus dans la séance de la Convention du 12 brumaire an III.

« A trois époques différentes de la Révolution, » a-t-il dit, « on s'est servi de l'argenterie des églises et, comme on n'a pu obtenir des comptes à cet égard, je ne doute pas qu'il y ait eu la plus grande dilapidation, à la dernière surtout où, par suite d'un mouvement imprimé par une faction conspiratrice, on vint de tous les coins de la République offrir avec éclat, à

1. « Séance du Conservatoire du 5 ventôse an IV. — Le Conservatoire détermine que le bas-relief en bronze représentant le *Repos de Diane*, par Jean Goujon, tiré du château d'Anet, sera placé dans la petite cour du Muséum, sur le mur qui la sépare du jardin du citoyen Vien. Il sera demandé au citoyen Hubert de faire le dossier pour porter ce monument et l'arrêter dans cette place. »

« Séance du Conservatoire du 19 brumaire an V. — Le Conservatoire autorise encore le citoyen Picault à donner décharge, audit nom, des bronzes provenant d'Anet qui seront aussi retirés pour le Muséum. »

2. Tome II, p. 237 et suiv.

On lit dans le *Journal historique et politique*, nº du 9 février 1794 : « Convention nationale. — Séance du 18 pluviôse. Les offrandes civiques abondent de tous côtés sur l'autel de la Patrie. La Société populaire de Troyes apporte 7,794 marcs en or, argent et galons, et 13,461 livres de cuivre. »

la barre de la Convention, l'argenterie et les ornements des églises; et, comme aucun ordre n'était établi soit pour extraire cette argenterie des églises, soit pour le transport, on n'a pas manqué d'en détourner beaucoup [1], » etc., etc.

Voici, d'après des comptes rendus des séances de la Convention, quelques-uns des principaux envois d'orfévrerie :

« 9e jour du deuxième mois de l'an II. — Les administrateurs du district de Provins envoyent à la Monnaye 1,197 marcs d'argenterie. Les Sans-Culottes de Bordeaux envoyent une châsse d'argent doré; elle contenait les os d'un saint, etc.[2]. »

« 14 brumaire an II. — Soixante voitures chargées de plomb et autres métaux arrivent d'Etampes. Elles portent aussi du numéraire et un reliquaire d'une grandeur colossale. Ce reliquaire logeoit un saint d'argent qu'on soupçonne s'être réfugié dans une commune avec des chandeliers qui l'environnaient; ils sont aussi d'argent massif. Couturier écrit qu'on est en quête du saint et de sa suite [3]. » Etc.

« La commune de Menecy, district de Corbeil, vient apporter tous les ornements de son église. Elle ne veut plus de curé ; elle demande la vente du presbytère; que l'église serve aux séances de la Société populaire et que les figures de saint Pierre et de saint Denis soient remplacées par les bustes de Marat et de Lepelletier [4]. »

« 19 brumaire. — Onze cent quatorze marcs d'argenterie tirés des églises de Meaux, telle est l'offrande patriotique par laquelle s'ouvre la séance du jour. Plusieurs communes imitent cet exemple [5]. »

« 21 brumaire. — La superstition a disparu d'Auxerre ; les prêtres y renoncent à leur métier; les églises sont des hôpitaux militaires ; l'argenterie, qui y était, s'envoie à Paris, ainsi que celle de Rheims et autres communes [6]. »

« 26 brumaire an II. — Les communes font offrande de l'argenterie de leurs églises. Il est décrété qu'elles feront l'in-

1. *Réimpression du Moniteur,* t. XXII, p. 410.
2. *Journal historique et politique,* no du 1er novembre 1793.
3. *Ibid.,* no du 6 novembre 1793.
4. *Ibid.,* no du 8 novembre 1793.
5. *Ibid.,* no du 11 novembre 1793.
6. *Ibid.,* no du 15 novembre 1793.

ventaire de leurs dons et y feront apposer les scellés. Cette mesure est d'autant plus essentielle qu'il y a un grand déficit dans l'argenterie envoyée du département de la Nièvre. Il y manque 300 pièces d'or. [1] »

« 12 frimaire an II. — Une députation de la commune de Sens annonce qu'elle vient de déposer 1,534 marcs d'argent, plusieurs marcs d'or et autres effets précieux [2]. »

« Nivôse an II. — Lettre du citoyen André Dumont, représentant du peuple dans les départements du Pas-de-Calais et de l'Oise. — Citoyens collègues... A Montagne-sur-Mer... il n'y a plus d'églises et les citoyens n'ont qu'un seul vœu : La République ou la mort. Des saints et saintes y ont brûlé en réjouissance de la reprise du Port-de-la-Montagne [3]. A Boulogne la célèbre et très-incompréhensible, la très-sainte Vierge noire, que les Anglais n'avaient pu brûler, fut, dans la plus belle fête qui se peut célébrer, jettée dans le bûcher et réduite en cendres, sans miracles. Tout Boulogne, hors les détenus, hommes, femmes et enfants, tous crièrent : *Vive la Montagne* et se jurèrent union fraternelle. L'allégresse fut telle, que la nuit se passa en bals où se trouvèrent tous les citoyens, etc. [4]. »

« 12 pluviôse an II. — La séance s'ouvre par une députation de l'Administration de Lille qui vient offrir à la patrie des dons civiques en or, argent, pierreries, fer, etc. [5]. »

On a vu ci-dessus [6] de quelle manière le trésor de Saint-Denis fut traîné à la barre de l'assemblée souveraine. L'acte de vandalisme, qui en détruisit une partie considérable, a été jugé depuis longtemps [7]. Mais on ignore généralement la discussion froide, calme et presque académique qui s'établit entre les arbitres chargés de prononcer sur le sort d'un grand nombre d'objets précieux. Une transaction eut

1. *Journal historique et politique*, n° du 18 novembre 1793.
2. *Ibid.*, n° du 4 décembre 1793.
3. Toulon.
4. *Journal historique et politique*, n° du 7 janvier 1794.
5. *Ibid.*, n° du 2 février 1794.
6. Page LXXXVIII. Cf. également Lenoir, *Musée des mon. fr.*, tome II, p. CXXXI.
7. *Revue universelle des arts*, t. IV, p. 123.

lieu entre ceux qui voulaient détruire et ceux qui voulaient conserver, et elle ne fut pas difficile à faire naître ; car les partisans des deux opinions paraissent avoir été, en cette occasion, aussi éclairés les uns que les autres. Il fut décidé que certains ouvrages d'un intérêt considérable pour l'histoire de l'art ne seraient anéantis qu'après avoir été copiés dans un dessin. N'est-il pas triste de voir l'admiration et de légitimes préoccupations scientifiques impuissantes à triompher de la haine politique? En tant que républicains, les savants ont conclu comme la foule, ajoutant seulement à leur verdict proscripteur un raffinement de barbarie [1].

Quittons la Convention et passons à la Commune de Paris ; les mêmes scènes s'y reproduisent. Nous n'en retra-

1. Au sujet de l'Oratoire de Charlemagne, magnifique œuvre d'orfévrerie sur laquelle on peut consulter Félibien, *Hist. de l'abbé de Saint-Denis*, p. 524, pl. IV, et Labarte, *Hist. des Arts industriels*, 2e édition, t. I, p. 371, voici ce qui se passa dans la Commission temporaire des Arts :

« Séance du 25 germinal an II. — On fait lecture de la lettre du Directoire de Franciade, qui invite la Commission des Arts à nommer des commissaires pour vérifier si un devant d'autel en or et en vermeil, sculpté en relief et enrichi de pierres précieuses, mérite d'être conservé, ainsi qu'une croix de cristal, montée en vermeil, avec des gravures sur le cristal. Un membre observe que, depuis quelques mois, il est décidé que le devant d'autel serait livré à la fonte : mais, sur une observation qu'il peut contenir des objets originaux, propres à attester les progrès du génie et la perfection des arts, trois commissaires, les citoyens Nitot, Lelièvre et Poirier, sont nommés pour se transporter à la Monnaie et au Muséum, et visiter les objets d'arts et de sciences venus et venans de Franciade. » (Registre des délibérations, fol. 55, verso.)

« Séance du 10 floréal an II. — Les commissaires sont chargés d'examiner s'il n'est pas nécessaire de garder quelque partie du devant d'autel de la ci-devant abbaye de Franciade, pour en conserver le style. Les sections de minéralogie, des antiquités, de sculpture et d'architecture sont invités à visiter les objets déposés aux Petits-Augustins, afin qu'on puisse envoyer à la fonte ceux qui seront jugés inutiles. » (Registre des délibérations, fol. 66, verso.)

« Séance du 20 floréal an II. — La section de peinture est chargée de faire dessiner le plan de l'Oratoire de Charlemagne. Cette pièce sera envoyée à la fonte après que les pierreries qui lui servent d'ornemens en auront été distraites. » (Registre des délibérations, fol. 74, verso.)

« Séance du 10 fructidor an II. — Le citoyen qui a été chargé de dessiner l'Oratoire de Charlemagne présente son travail; la Commission y applaudit, l'engage à l'achever par l'apposition des couleurs. La Commission de peinture fera ensuite son rapport. » (Registre des délibérations, fol. 172, recto.)

cerons qu'une. C'est un épisode de cette journée à jamais mémorable dans laquelle des mains françaises détruisirent l'antique palladium de la cité parisienne, que nos ennemis les plus acharnés avaient respecté, et que mille ans de vénération et de reconnaissance avaient indentifié avec la patrie.

« On dépose le tombeau de sainte Geneviève aux pieds du bureau du président du Conseil; Minier donne lecture d'un procès-verbal de ce jour, dressé par des commissaires du Comité révolutionnaire de la section du Panthéon, des commissions des vaisselles, des arts, du comité d'instruction publique, etc., nommés pour l'ouverture de la châsse de sainte Geneviève; en voici l'extrait : Après nous être transportés dans un bâtiment situé à la Monnaie, après avoir reconnu que les scellés, apposés sur la porte de la chambre où étoit enfermée la châsse de sainte Geneviève, étoient saints et entiers; examen fait de ladite châsse, les susnommés ont reconnu que l'opinion publique avoit été grandement trompée sur le prix exagéré auquel on a porté la valeur de cette châsse dont la majeure partie des pierres sont fausses; les diamants, les perles fines et fausses ont été estimés la somme de douze mille huit cens trente livres, et les parties d'or et d'argent, onze mille livres; total, vingt trois mille huit cens trente livres. Nous avons trouvé dans cette châsse une caisse, en forme de tombeau, couverte et collée de peau de mouton blanc et garnie de bandes de fer dans toutes ses parties, de deux pieds neuf pouces de long, neuf pouces de large et quinze pouces de hauteur; ladite caisse contenue avec du coton sur lequel nous avons trouvé une petite bourse en soie cramoisie, ayant d'un côté un aigle à double tête et de l'autre deux aigles avec une fleur de lis au milieu, brodée d'or, dans la bourse un petit morceau de voile de soie, dans lequel est enveloppée une espèce de terre. Dans le cercueil s'est trouvé deux petites lanières en peau jaune; dans une des extrémités un paquet de toile blanche attaché avec un lacet de fil; dans ce paquet, vingt quatre autres petits paquets, les uns de toile, d'autres de peau et plusieurs bourses de peau de différentes couleurs; une phiole lacrimatoire, bouchée avec du chiffon et contenant un peu de liqueur brunâtre desséchée, une bande de parchemin, sur laquelle est écrit : *Una pars casulæ sancti*

Petri principis Apostolorum et plusieurs autres inscriptions sur parchemin que nous n'avons pu déchiffrer. Ces vingt quatre paquets en contenaient beaucoup d'autres plus petits, renfermant de petites parties de terre qu'il n'est pas possible de décrire. Un de ces paquets, en forme de bourse, contient une tête en émail noir, de la grosseur d'une petite noix et d'une figure hideuse, dans laquelle est un papier contenant une partie d'ossemens; un autre paquet de toile blanche gomée, contenant les ossements d'un cadavre et une tête, sur laquelle il y avoit plusieurs dépôts de sel nitre ou plâtre cristalisé. Nous n'y avons pas trouvé les os du bassin; nous avons trouvé une bande de parchemin portant ces mots : *Hic jacet humatum sanctæ corpus Genovefæ.* Plus, un stilet de cuivre en forme de pêle d'un côté et pointu de l'autre; cet instrument servoit aux anciens à tracer sur des tablettes de cire. Cette châsse a été faite, en 706, par le ci-devant soit-disant saint Eloi, orfèvre et évêque de Paris; elle a été réparée en 1614, par Nicole, orfèvre de Paris. Il paraît que c'est à cette époque que l'on a substitué des pierres fausses en place des fines qui y étoient. Le corps de la châsse est de bois de chêne très-épais. Entr'autres choses fort extraordinaires et fort ridicules, nous avons remarqué sur cette châsse une agathe gravée en creux représentant Mutius Scœvola brûlant sa main pour la punir d'avoir manqué le tyran Porcenna; audessous est gravé : *constantia.* Sur une autre pierre, un vil Ganimède enlevé par l'aigle de Jupiter, pour servir de giton au maître des Dieux; et, sur d'autres pierres, des Vénus, des Amours, etc., et autres attributs de la Fable. Tous les ornements qui couvrent la châsse sont des placages d'argent doré tout minces. Ce procès-verbal sera inséré aux affiches, envoyé aux sociétés populaires et au Pape. Les ossements, les paquets et les guenilles ont été à l'instant brûlés sur la place de Grêve [1]. »

Quel spectable! La glorieuse dépouille de la patronne de Paris jetée au bûcher infamant de la place de Grève par quelques bandits travestis en officiers municipaux. Espérons que, par une peinture, les murs du Panthéon conserveront

1. *Journal historique et politique,* n° du 23 novembre 1793, compte rendu de la séance de la Commune de Paris.

à la postérité le souvenir de cette scène patriotique. Dans sa sereine et inviolable béatitude, dans la pieuse admiration de la France, sainte Geneviève n'avait pourtant pas besoin de la couronne de Jeanne d'Arc. Voici des documents pour compléter le tableau. La sainte n'avait pas été seule proscrite. Tout ce qui l'avait touchée devait périr avec elle. Il fallut que Lenoir arrachât au feu, qui allait les consumer, les charmantes figures de bois sculptées par Germain Pilon pour supporter la châsse. Un membre de la Commission des monuments les avait condamnées [1].

L'envoi, dans les départements, des commissaires de la Convention activa singulièrement l'anéantissement des objets d'art. Le proconsul Couthon rendait, en Auvergne, des décrets comme celui-ci :

« La municipalité de Riom nommera, dans le jour, quatre commissaires pris dans son sein, lesquels réunis à quatre autres commissaires de la Société populaire et quatre du Comité de surveillance, sont autorisés à se transporter dans les églises et dans les autres endroits où pourraient exister des images et statues de prétendus saints ou saintes et tous autres signes indicatifs du culte catholique, les enlèveront et en feront publiquement un auto-da-fé à la raison et à la philosophie. La Commission est autorisée, si elle le croit nécessaire, à requérir, dans ses opérations, la force armée à laquelle il est ordonné de déférer, quant à ce, à ses réquisitions. Les autorités constituées, la Société populaire et le Comité de surveillance veilleront, au surplus, à ce que l'arrêté des représentants du peuple du 24 (du mois dernier) soit promptement exécuté.

« A Aigueperse, le 8 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Le représentant du peuple,

« ARISTIDE COUTHON [2]. »

Par un arrêté du 16 frimaire, le district de Billom décida qu'il serait nommé un commissaire par municipalité « qui

1. Voyez, à l'appendice, la *Notice de* 1793, réimprimée avec les notes de Lenoir, nº 13.

2. Francisque Mège, *le Puy-de-Dôme en* 1793, pp. 326 et 327.

ferait procéder sur le champ à la démolition des châteaux forts, tours et donjons, enlever dans les églises les matières d'or et d'argent, cuivre, fer, plomb, ornements, linges et livres, en dresser procès-verbal et les faire conduire au Directoire ; faire disparaître tous les signes extérieurs du culte catholique en quelqu'endroit qu'ils soient placés, faire brûler sur la place publique toutes les statues de bois qui se trouveront dans les églises représentant des saints et faire briser celles de pierre et les pierres appelées *pierres sacrées* qui se trouveront sur les autels, faire descendre et conduire au Directoire toutes les cloches, faire abattre les clochers de manière à ce qu'il n'en reste aucun vestige, se transporter dans les maisons des ci-devants prêtres réfractaires déportés et inventorier les effets mobiliers desdits prêtres et apposer les scellés sur leurs maisons [1]. »

Une fête eut lieu, le 30 brumaire an II, au chef-lieu du Puy-de-Dôme, en « l'honneur des patriotes qui avaient succombé sous le fer des fédéralistes. » Les membres de la municipalité de Clermont en racontèrent le lendemain, à leurs collègues absents, quelques-uns des principaux épisodes.

« Vous apprendrez avec plaisir que le meilleur esprit public règne dans notre commune. Le fanatisme a poussé son dernier soupir décadi dernier. Les fastueux asiles de la superstition ont été dépouillés de tous ces hochets que la fourberie des prêtres avait rendus si longtemps respectables à la crédulité du peuple. Notre-Dame du Port, après avoir dansé la carmagnole, a contribué, avec les autres saints de notre commune, à allumer, au milieu de la place de la Réunion, le plus agréable feu de joie que la philosophie ait jamais pu contempler [2]. »

Couthon autorisa les patriotes peu fortunés à démolir les églises reconnues totalement inutiles et leur en attribua les matériaux [3].

1. Francisque Mège, *le Puy-de-Dôme en* 1793, p. 328.
2. *Le Puy-de-Dôme en* 1793, p. 294. Voir *Ibid.* le récit des profanations particulières.
3. *Le Puy-de-Dôme en* 1793, p. 295.

On appliqua même aux territoires conquis les ordres de destruction qui couvraient la France de ruines. Un décret de la Convention nationale du 5 avril 1793, l'an II de la République française, ordonna de convertir en monnaie l'argenterie provenant du pays de Liége et de la Belgique[1]. La Coste et Braudot, représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, écrivent de Strasbourg, en date du 14 nivôse an II : « Nous sommes entrés à Spire.... Les saints, les calices, les ciboires et toute l'argenterie des églises sont transportés à la Monnoie[2]. »

La Convention qui, d'abord par complicité, puis par impuissance, laissait disparaître ou exporter sous ses yeux tant d'œuvres d'art de premier ordre, avait envoyé à la suite de ses armées victorieuses des commissaires chargés d'extraire des territoires annexés à la République les objets dignes de son musée. Ces braves gens faisaient leur métier en conscience. La Belgique envahie fournissait son contingent. « L'école flamande se levait en masse, » comme on disait alors, et accourait à Paris. Quoiqu'il fût suspect de très-mauvais goût, on ne refusa pas à Rubens l'hospitalité du Louvre. Mais si le Conservatoire, revenu à ce moment à des sentiments plus intelligents, acceptait, avec des tableaux qu'il n'osait pas discuter, quelques pièces de sculpture moderne, il tenait encore à faire acte d'autorité et de discernement, à ne pas s'encombrer, « à vuider ses magasins. » Aussi, le jour où il se débarrassa des bas-reliefs expédiés par Sergent, il profita de l'occasion pour évacuer[3] sur le dépôt de Nesle, où la vente était permanente, deux groupes

1. « La Convention nationale, sur la proposition d'un membre, décrète que l'argenterie et le numéraire provenant du pays de Liége et de la Belgique, qui se trouvent en dépôt à Lille ou dans d'autres places frontières, y seront de suite convertis en monnoie et mis à la disposition du payeur général de l'armée du Nord, etc. »

2. *Journal historique et politique*, n° du 10 janvier 1794.

3. Procès-verbaux du Conservatoire, séance du 11 messidor an III.

de marbre venus de Flandre [1]. Était-ce pour cela que nos soldats les avaient conquis? Quel encouragement pour ceux qui voulaient enrichir le Musée de la nation!

Admettons qu'il fût laborieux d'empêcher le courage des armées françaises d'encombrer le Louvre de trophées répréhensibles au point de vue esthétique et qu'il fût nécessaire de modérer le zèle des émissaires de la Convention qui voulaient souiller, par des choix discutables, le sanctuaire des arts; cette glorieuse besogne n'aurait pas dû cependant absorber toute l'activité des conservateurs travestis en pontifes du beau. Ces magistrats suprêmes n'auraient-ils pu quitter un instant leur hautain tribunal? Pendant qu'ils siégeaient si gravement et avec tant de morgue, uniquement occupés à faire un triage et à « proscrire, » à discuter si les hollandais seraient oui ou non admis, quelles ruines se faisaient autour d'eux et sous leurs yeux! Saint-Denis, Écouen, Chantilly, Vincennes étaient mis au pillage. Saint-Cloud, Gaillon [2], Anet, Hautes-Bruyères étaient vendus avec tout ce qu'ils renfermaient. Ils étaient donc indignes du Musée ces objets qui, tout mutilés, en sont aujourd'hui l'honneur? A vendre ou à détruire le bas-relief de Saint-

1. « Séance du Conservatoire du 19 floréal an III. — On met sur le bureau la note de nouveaux objets arrivés de la Belgique, hier et ce matin, par suite de l'envoi mentionné en la dernière séance. Ils consistent : . . . 2° Deux caisses renfermant deux grouppes de marbre blanc dont l'un représente la Charité et l'autre la Foy. Ces figures sont de Grepello. Elles ont été recueillies à Bruxelles, dans l'église du Sablon, chapelle des tombeaux de la Tour-Taxis. »

2. « En vertu du décret de la Convention du 20 août 1792, le château de Gaillon, qui avait été saisi comme propriété ecclésiastique, fut mis en vente. Quelques voix s'élevèrent dans le pays pour la conservation de ce monument. Elles furent couvertes par celle de l'ingénieur en chef du département, qui, consulté à ce sujet, trouva que les bâtiments des deux premières cours étaient d'une construction très-solide, tant pour la maçonnerie que pour la charpente et en bon état; mais que tout cela, dans son ensemble, ne pouvait être considéré comme un chef-d'œuvre de l'art, dont on dût ordonner la conservation. » *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, par A. Deville 1850, introduction, pp. XCIV et XLV.

Georges par Michel Colomb[1]; la vasque de Gaillon[2]; la statue de Louis XII par Lorenzo da Mugiano[3]; les boiseries du cardinal d'Amboise[4]; la Diane de Jean Goujon[5]; le tombeau de Diane de Poitiers[6]; le vase renfermant le cœur de François Ier,

1. *Journal* de Lenoir, nº 914, acheté au marbrier Corbel fils.

2. « Alexandre Lenoir au Ministre de l'intérieur. — Paris, 18 brumaire an IX. — Citoyen Ministre, le citoyen Mazetti, marbrier, demeurant boulevard du Temple, est possesseur d'une cuve arabesque en marbre blanc du plus beau style et du travail le plus parfait. Ce monument, qui servoit de fontaine, porte huit pieds de haut sur six de large. Ce morceau unique, sculpté en 1510 environ, pour Anne de Bretagne, dont on remarque les armes en plusieurs endroits, est de nature, par sa perfection à entrer dans la collection du Musée des monuments français, puisqu'elle a été faite à Tours, par Jean Juste. Je puis l'acquérir sans bourse délier. Le citoyen Mazetti demande, en échange, soixante et dix pieds de marbre de même nature que je me charge de lui délivrer dans les débris des statues non restaurables que j'ai sous la main. Cette proposition, citoyen Ministre, est trop avantageuse pour le gouvernement et pour les arts, pour n'en pas profiter. Permettés-moi de l'exécuter, et je vous rendrai compte, dans la feuille prochaine, des détails qui l'auront consommée. Salut et respect. LENOIR. » — Le ministre autorisa l'échange le 19 brumaire an IX.

3. « Il y avait à Gaillon, » dit Lenoir dans une note inédite, « une grande galerie ornée des bustes, dans la même dimension, de nos illustres français. Ils ont tous été brisés lorsque le propriétaire du château l'a fait démolir. De cette suite intéressante, je n'ai pu recueillir que le buste en marbre et à mi-corps du roi Louis XII, que j'ai acheté à M. Corbel, etc.... »

4. « Gaillon, le 19 fructidor an IX. — Je voudrais, Monsieur, que vous soyez à Gaillon. Je viens de découvrir la plus belle boiserie que l'on puisse voir. Pour vous en faire une idée, la broderie de la chapelle n'est rien. Ce sont des stalles qui ornoient cette chapelle garnie d'arabesques, etc. J'ai vu le maire à ce sujet. Les objets appartiennent à la commune et lui ont été donnés par Mme Provôt. J'ai rendez-vous avec le maire et l'adjoint demain matin. Il paraît qu'ils tiennent à un prix quelconque pour ces objets. Ils ont dit faloir qu'ils réparent leur église, que tous leurs vitraux sont cassés et plusieurs petits détails à leur intérêt. S'ils ne sont pas trop exigeans, je traiterai avec eux; si c'est le contraire, je vous en instruirai. Revenez sitôt la présente reçue. Vous ne regretterez pas votre voyage. Je vous salue avec respect. SAUVÉ. » — Sauvé était un ouvrier de Lenoir. Aujourd'hui, les boiseries, qui furent acquises, sont en grande partie à Saint-Denis.

5. Nº 957 du *Journal* de Lenoir et *Musée des monuments français*, t. IV, p. 86. « J'ai fait, » dit Lenoir, « restaurer ce beau monument que l'on avait porté à dix lieues au delà d'Anet, après l'avoir coupé en morceaux pour en retirer toutes les pièces de cuivre qui servoient au passage des eaux. »

6. Nº 954 du *Journal* de Lenoir. Le tombeau de Diane, aujourd'hui au Musée de Versailles, était déjà divisé entre trois propriétaires, quand Lenoir parvint à le reconquérir. Voyez les reçus signés Saillard, De Verly et Lacroix, publiés par Lenoir, *Description du Musée des monuments français*, édition de l'an VIII, p. 242 et 243.

sculpté par Bontems [1]; les monuments de Bonport [2]; les

Le tombeau de Diane fut détruit officiellement. J'en ai pour garant le témoignage, assurément non suspect, de M. Roussel, dans son luxueux ouvrage sur le château de Diane de Poitiers. Cet appréciateur bienveillant des procédés révolutionnaires s'exprime ainsi, p. 107 : « La seule destruction du tombeau a été décrétée par une motion faite par deux commissaires de sûreté générale venus de Dreux. C'est le seul (*sic*) ornement du château qui ait été abîmé et détruit par le fait direct de la Révolution, etc., etc. » Lenoir acheta de M. Herigoyen, propriétaire d'Anet, la statue de Diane agenouillée.

1. Le monument qui renfermait le cœur de François Ier fut vendu en janvier 1793, avec le mobilier du prieuré de Hautes-Bruyères : « N° 154 : *Item*, le mausolée en marbre blanc de François Ier, crié à la somme de 24 livres, a été adjugé après plusieurs enchères, au citoyen Percheron, pour 52 livres 11 sous. (*Bulletin monumental*, 5e série, t. V, 43e de la collection, p. 192 et 193). Lenoir le réclama pour son musée dans les termes suivants : « Paris, ce 11 germinal an VIII de la République. — Alexandre Lenoir, etc., au ministre de l'Intérieur. — L'abbaye de Hautes-Bruyères, située près de Montfort-l'Amaury, département de Seine-et-Oise, renfermait un monument précieux qui avait été érigé à François Ier. Ce monument est simplement composé d'un fût de colonne en marbre blanc, orné de bazes et corniches d'un travail recherché d'arabesques et de médaillons représentant les Beaux-Arts. Un vase, qui renfermait le cœur de ce généreux chevalier, surmontait le tout. Il y a environ quatre ans que cette abbaye qui dépendoit de celle de Saint-Cyr, près Versailles, a été vendue. Cependant le morceau intéressant précité a été réservé de la vente du domaine et le propriétaire l'a fait déplacer et transporter dans sa cour où il est encore dans un état d'abandon.. — Je pense, citoyen Ministre, que ce monument, par le motif de son érection et la beauté de son travail, peut entrer dans la collection précieuse des monuments du XVIe siècle, et figurer, dans le Musée que je dirige, auprès du tombeau du vainqueur de Cérisoles, dont je viens de terminer la restauration. — Citoyen Ministre, je réclame de votre amour pour les arts l'autorisation suffisante pour retirer cette colonne funéraire de l'état d'abandon où elle est. — Je pourrai, si vous adherés à ma demande, faire conduire ce morceau précieux dans le Musée des monuments français, à la suite du transport de la maison de Diane de Poitiers à Anet, dont j'ai commencé le déplacement. J'éviterai, par ce moyen, des frais particuliers pour le transport de cette colonne qui est faite pour arrêter votre attention, et par ce moyen, [je pourrai] la faire arriver à Paris sans depense. Salut et respect. — LENOIR. »

Le ministre de l'Intérieur autorisa, le 15 germinal an VIII, le déplacement du mausolée de François Ier, qui fut gracieusement offert par son propriétaire : « J'ai reçu du citoyen Marguerie, propriétaire à Hautes-Bruyères, le monument qui avait été érigé à François Ier, dans cette abbaye, le 13 floréal an VIII. — LENOIR. »

2. « Bonport, le 22 fructidor an IX. — De la Follie, au citoyen Lenoir, etc. — Citoyen, je suis prêt (*sic*) d'effectuer l'envoy des objets detaillés dans votre dernière du 4 courant, sçavoir : 1° La colonne de Desportes, son piédestal en pierre revêtu de marbre, ses accessoires et le médaillon en bronze. — 2° La statue couchée en pierre du grand veneur, avec le masque en marbre. — 3° La statue, de même nature, de sa femme et son masque. — 4° Le bas-relief gothique en pierre avec son cadre en bois, etc. — DE LA FOLLIE. »

bustes de Henri II, de Charles IX, de Henri III[1]; la cheminée du château de Mennecy[2]; le tombeau de François de La Rochefoucauld[3]; le buste de Martin Fréminet[4]; le bas-relief du Réveil des nymphes (n° 110 du catalogue)[5]; le Clovis et la Clotilde de Corbeil[6]. Je cite, au hasard, quelques-uns des objets vendus parce qu'on n'avait pas voulu les ramasser, et qui sont entrés, en morceaux, dans les collections nationales après avoir été miraculeusement reconquis par Lenoir. Au Louvre, on s'occupait de régénérer l'art et d'éviter l'encombrement en « vuidant les magasins. »

L'autorisation d'acquérir, au prix de 500 fr. tout compris, avait été donnée le 19 fructidor an IX. Le tout fut payé 550 fr. le 22 prairial an XII.

1. Lenoir a dit, dans le *Musée des monum. franç.*, t. IV, p. 166 : « J'ai acheté ces bustes, précieux pour la vérité des têtes et la recherche dans les draperies, à un serrurier du village de Monceaux qui les avait acquis au château de Rincy dont ils ornoient le salon. »

2. On lit dans une note inédite de Lenoir : « Acquisition faite à M. Goinard, maître charpentier, d'un monument d'architecture provenant du château de Mennecy, servant de cheminée, orné de deux figures de femmes en bas-reliefs, représentant des nymphes, de deux figures de satyres servant de supports, et d'autres sculptures arabesques ; le tout par Germain Pilon. »

3. Acheté au citoyen Balleux, marbrier. « Les débris de ce beau monument », dit Lenoir, *Musée des monum. franç.*, t. IV, p. 184, « détruit par la vente du domaine qui le renfermait, furent vendus. Je me suis procuré ce bas-relief, la seule pièce qui en restoit, d'un marbrier qui l'avoit acquis avec les autres débris de marbre. »

4. On lit dans le t. IV, p. 185, du *Musée des monum. franç.*, à propos du buste de Freminet, provenant de l'abbaye de Barbeau où Millin (*Antiquités nation.* t. II, p. 14) l'avait vu et fait graver : « Ce monument, pendant la Révolution, passa à Melun, après la vente de l'abbaye de Barbeau. Il devint la propriété d'un chaudronnier avec lequel j'en traitai pour le réunir à la collection du Musée. »

5. Echangé le 18 floréal an VI, avec le marbrier Balleux, contre des débris de marbre inutiles, n° 938 du *Journal* de Lenoir.

6. Aujourd'hui à Saint-Denis, ces figures furent achetées par Lenoir à un brocanteur : « Je soussigné, reconnais avoir reçu du citoyen Lenoir, administrateur du Musée des monuments français, la somme de soixante et douze francs pour deux statues en pierre du sixième siècle, représentant Clovis Ier et Clotilde, sa femme, dont quittance à Paris, ce 16 messidor an XI de la République française. BOUROLLEAUX, mouleur, rue du Fauxbourg-Saint-Antoine, nos 8 et 9. »

V

Voyons maintenant ce qu'appréciaient les hommes de goût pour qui Saint-Denis ne renfermait aucun ouvrage digne du Muséum, les prétendus artistes qui repoussaient du pied les dernières survivantes de cet escadron de statues royales, l'orgueil des places publiques du vieux Paris et l'honneur de notre école de sculpture, qui, dans un reliquaire gothique, ne voulaient considérer que les pierres rares dont il était décoré. Leur dédain procédait-il uniquement d'une passion exclusive pour l'art antique, d'un aveuglement intellectuel respectable comme une une conviction? Non. Leur cœur était ouvert à d'autres tendresses qu'à l'amour de l'antiquité. Ce cœur n'était insensible qu'aux témoignages de notre art national et aux œuvres de la sculpture française. Ces arbitres souverains étaient pour tout le reste, parfaitement éclectiques. Le Muséum sacro-saint de la nation, qui ne s'ouvrait qu'aux « objets du premier mérite choisis par le Conservatoire, » ne méprisait pas les produits de la mécanique amusante, les pipes turques ou indiennes, les chaises percées, pourvu qu'elles fussent japonaises.

Étant données les doctrines sévères affichées par les organisateurs révolutionnaires de nos collections nationales, on est surpris, lorsqu'on lit le *Catalogue des objets contenus dans la galerie du Muséum français décrété par la Convention nationale le* 27 *juillet* 1793 [1], d'y trouver, page 108, cette description :

« N° 28. *Pendule planétaire par le citoyen Janvier* :

« Cette machine intéressante présente quatre faces qui portent chacune un cadran :

1. Paris, in-8. C'est le premier catalogue du Musée du Louvre.

« Le premier indique les heures, minutes et secondes du tems moyen, le tems vrai et le quantième.

« Le second présente le mouvement journalier apparent du soleil, sur un cercle de vingt-quatre heures subdivisé en degrés. Douze petits cadrans rangés autour de la Mappemonde, qui occupe le centre, montrent l'heure que l'on compte à chaque pays auxquels ils répondent : les minutes sont commencées à chaque cercle horaire.

« Le troisième est destiné pour la lune et pour les éclipses; le mouvement de la lune y est périodique, synodique et journalier; on y voit les phases, les latitudes, le lieu des nœuds, etc. Les éclipses sont indiquées par la quantité d'ombre qui passe sous les disques du soleil ou de la lune, au moment de la conjonction ou de l'opposition.

« Le quatrième cadran indique les jours de la semaine.

« La sphère mouvante, placée au-dessus de la pendule, présente le mouvement périodique moyen de toutes les planètes, y compris la planète d'Herschel ; toutes ces révolutions se font avec la précision astronomique. »

Et plus loin, page 119 :

« N° 119[1]. *Pendule astronomique par Robin.*

La forme de cette pendule présente un monument élevé par les Arts à l'Horlogerie.

Les effets de cette pendule sont :

1° De donner l'heure par les effets du soleil sur la méridienne;

2° La manière de donner le tems vrai par une suspension ingénieuse;

3° Un quantième perpétuel par une division de trente-et-un, indiquant les mois de 30 jours, ceux de 31 et même l'année bissextile;

4° Un échappement qui a la propriété d'anéantir les frotements et de renouveller l'huile sur les places d'impulsion à chaque vibration;

5° Un remontoir simple et parfaitement assuré. Cet effet réduit le mouvement qui mesure le tems à la plus simple expression et donne une force motrice très-constante. »

Ne se croirait-on pas transporté dans les galeries du

1. Je passe le n° 118; c'était déjà une pendule du même horloger.

Conservatoire des arts et métiers ou dans celles de l'Observatoire ?

J'avoue avoir longtemps pensé — le lecteur partage très-probablement et pardonnera mon erreur — que la présence en pareil lieu de ces objets de mécanique amusante était le résultat d'un accident, d'une exception, d'une tolérance. Mes recherches ne m'ont pas laissé cette illusion. Ces machines furent achetées comme objets d'art. Une certaine pendule « départementale » du citoyen Janvier a donné lieu, entre le ministre de l'Intérieur et les administrateurs du Muséum, à une volumineuse correspondance qui a été conservée. C'est fort heureux, car on n'aurait jamais pu supposer qu'à ce terrible moment il soit resté dans des cerveaux intelligents assez de sang-froid pour s'occuper de semblables acquisitions et de leurs plus minutieux détails. On ne saurait imaginer ce qu'il a fallu de volonté et de parti pris pour faire entrer dans les collections nationales ces ridicules joujoux mécaniques.

En janvier 1794, le ministre Paré demande aux commissaires du Muséum leur avis sur la pendule du citoyen Antide Janvier. Le géomètre Bossut, égaré, on ne sait comment, parmi les organisateurs du Musée central de la République, répond, le 24 nivôse an II (13 janvier 1794), la lettre suivante :

« Citoyen ministre, nous avons examiné, conformément à ta lettre du 15 nivôse, la pendule départementale du citoyen Janvier. C'est un régulateur qui donne pour chaque instant l'heure et la minute dans chaque chef-lieu des départements de la France suivant l'ancien système de la division du tems. Le cadran est une projection géographique de la France. L'échelle des longitudes est mobile de droite à gauche par le bas, elle est divisée en minutes de tems qui correspondent successivement à tous les méridiens de la République. Son mouvement est réglé sur le tems vrai, par le moyen d'une suspension qui fait varier la longueur du pendule. Le pendule est

composé de manière à corriger l'action du chaud et du froid. Il a subi les épreuves par diverses températures.

« Les méridiens de la carte qui forme le cadran sont regardés comme les aiguilles des minutes; et la minute qu'ils indiquent sous l'échelle mobile des longitudes est, pour chaque chef-lieu, la fonction de l'heure qui paroist dans une ouverture au-dessus du cadran.

« Les secondes sont au-dessus des heures, sur un fond de ciel qui se perd contre le chapiteau de la boëte et sur lequel on voit les figures où se trouvoit le soleil dans les trois premières époques de la Révolution françoise.

« Cette machine curieuse est la seule de son espèce. Elle est exécutée, suivant les lois connues de l'Horlogerie, avec une intelligence et une précision qui réclament un homme non-seulement consommé dans son art, mais encore versé dans la méchanique et l'astronomie.

« Le cadran est un chef-d'œuvre en émail et c'est la première fois que l'art de l'émailleur a été appliqué à des détails géographiques. D'après cet exposé, citoyen ministre, nous pensons que *la pendule départementale* du citoyen Janvier est très-digne d'occuper une place dans le Muséum français, comme objet de méchanique astronomique. Nous te rappelons seulement qu'elle ne donne l'heure que pour l'ancienne division du tems.

« Quant au prix, ledit Janvier le porte à trois mille livres, par une estimation qu'il ne croit pas exagérée; mais, après un examen approfondi de toutes les parties de la dépense et du juste salaire qui est dû à l'artiste pour son travail, nous nous croyons bien fondés à fixer le prix de cette pendule à deux mille huit cents livres. « JOLLAIN, BOSSUT, REGNAULT [1]. »

Cependant l'impuissante commission, autrefois constituée par Roland, est dissoute. Le ministre Paré espère davantage du bon sens des nouveaux membres du Conservatoire. Avant de se résoudre à acheter l'horloge recommandée, — c'était la première emplette à faire sur les fameux cent mille francs, — il les invite à réfléchir et à revenir, s'il est néces-

1. La lettre a été rédigée par Charles Bossut, géomètre, plus tard membre de l'Institut. Elle est autographe.

saire, sur la décision de leurs prédécesseurs. Il s'adresse à eux dans ces termes :

« Paris, le 18 pluviôse, l'an II de la République une et indivisible,

« Le Ministre de l'Intérieur aux membres composant le Conservatoire du Muséum des Arts.

« Par une lettre du 15 nivôse dernier, j'avois chargé la commission supprimée du Muséum de me donner son avis sur la pendule départementale du citoyen Janvier, déposée par cet artiste au Muséum et qu'il offre de céder à la nation au prix de l'estimation. Vous verrez, citoyens, par la réponse ci-jointe que m'ont faite, le 23 nivôse, les membres de cette Commission, qu'ils ont jugé cette acquisition intéressante pour le Muséum et qu'ils en ont porté la valeur à deux mille huit cents livres. Comme je n'ai pas encore pris aucune décision sur cet avis et que l'acquisition proposée ne pourroit être faite que sur le fonds annuel de cent mille francs, destiné, par le décret du 21e du présent mois, aux dépenses relatives au Musée de la République et à d'autres objets qui intéressent les sciences et les arts, j'ai jugé que le Conservatoire, intéressé lui-même à ce que ce fonds ne soit consacré qu'à des objets propres à enrichir le Muséum, ne pouvait être que très-utilement consulté avant de rien terminer. Je vous invite en conséquence à me faire parvenir incessamment votre rapport, attendu que le citoyen Janvier annonce avoir un besoin pressant de la somme que la Commission étoit d'avis de lui faire payer, pour le prix de cet ouvrage unique dans ce genre. « PARÉ. »

Je ne sais pas si les membres du Conservatoire, qui succédaient à la Commission d'organisation du Muséum, revinrent sur la décision de leurs prédécesseurs ; en tout cas le Conservatoire aussi aimait beaucoup les pendules [1] et on ne doit pas l'en blâmer, car elles pouvaient n'être pas toutes des jouets sans valeur d'art. Il leur donnait une place d'honneur au milieu de la galerie.

1. « Paris, le troisième jour complémentaire an IV de la République une et indivisible.

« Le Ministre de l'Intérieur aux conservateurs du Muséum central des arts.

« Je vous invite de plus à vous concerter avec le propriétaire actuel (Palais

Copie des objets formant l'épine de la Galerie[1].

CATALOGUE de 1793.	PROVENANCE.	
»	Brissac, n° 221, p. 7.	Une colonne cervelas, base marbre blanc, sur socle de marbre couleur de chair.
N° 67, p. 114.	»	Un vase de porphyre gris.
N° 27, p. 108.	. . . .	Une table de mosaïque de Florence, et pied de bois.
	Brissac, n° 160, 8, p. 7.	Un Mercure en bronze, par Boulogne de Florence.
	Palais Égalité.	Le tireur d'épines, figure en bronze.
	Crawfort, p. 11.	Une tête de femme à deux faces, sur socle de bronze et bleu turquin.
N° 83, p. 116.	11 floréal, au dépôt.	Une baigneuse, petite figure en bronze.
N° 15, p. 106.		Table de mosaïque de Florence en pierre de rapport.
N° 76, p. 116.		Une pendule, par Robin.
. . . .	. . . .	. . . .
	Conti, p. 13.	Pipe indienne, avec ses accessoires, sous cage de verre.
		. . . .
		Une pendule, par Robin, ornée de bronze doré, dans un roc de marbre de bleu turquin.
		. . . .
		Une pendule planétaire, par le citoyen Janvier, sur piédestal en acajou satiné.

Egalité, n° 51) de la pendule astronomique dont le gouvernement vient de faire l'acquisition pour la faire transporter au Muséum avec les précautions nécessaires.

« Salut et fraternité,

« BÉNÉZECH.

« Le Directeur général de l'Instruction publique,

« GINGUENÉ. »

Autre pendule :

« 19 Brumaire an V. — Le Conservatoire autorise le citoyen Picault, l'un de ses membres, à retirer du dépôt de la maison de Nesle une pendule provenant de la citoyenne Quinsqui (*sic*), marquée pour le Muséum par le citoyen Lebrun. Le citoyen Picault en donnera reconnaissance au citoyen Naigeon. »

1. Cette pièce est antérieure au 25 thermidor an III.

On a certainement remarqué ci-dessus, parmi les objets exposés sur l'épine, c'est-à-dire au centre de la galerie, une pipe indienne. Il y en eut même deux, à un moment donné; car, entre les rares pièces jugées dignes du Muséum et extraites par ses membres des innombrables richesses mobilières des Condé et des Conty, figuraient deux pipes orientales. Apparemment ce genre d'objets d'art était, alors, tout particulièrement apprécié. En voici la description :

« Une pipe indienne avec ses deux fioles et plateau décorés de filigranes. Le tuyau est garni en fil d'or.

» Autre pipe en filigrane, dont le plateau est écrasé. Le tuyau et les pincette sont de même travail. Il paraît manquer à cette seconde pipe un double plateau et les deux bouteilles. »

Ces pipes eurent un tel succès, qu'elles tentèrent les voleurs [1]. Il dut y avoir une grande joie, parmi les amateurs spéciaux, le jour où la collection des pipes indiennes du Stathouder fut envoyée à Paris.

Au milieu des préoccupations les plus graves, le 29 floréal an III, les hommes de goût du Conservatoire employaient ainsi leur séance et recommandaient au Comité d'instruction publique les travaux de « patience » suivants :

« Le citoyen Cormière, artiste-sculpteur d'ornements, demeurant à Paris, barrière de Fontainebleau, maison du citoyen Olivié, commune de Gentilly, se présente au Conservatoire. Il met sous les yeux des conservateurs deux de ses ouvrages en marbre propres à recevoir des cylindres de pendules. Ces ouvrages représentant des feuillages annoncent un travail de patience, le marbre y étant légèrement évidé. Le citoyen Cormière remet au Conservatoire un mémoire tendant à obtenir un jugement favorable de ses talents. Le président lui répond, au nom de ses collègues, que le Conservatoire répondra à la demande que le Comité d'Instruction publique lui a faite à cet

1. « 19 fructidor an IV. — Le citoyen Cornu, fondé des pouvoirs du citoyen Bourbon-Conty, présente la lettre du Ministre de l'Intérieur, en datte du

égard d'après l'opinion qu'il a conçue à l'inspection de ses ouvrages. Arrêté qu'il sera écrit, en conséquence, au Comité d'Instruction publique que, le genre de mérite que présentent les ouvrages du citoyen Cormière pouvant être utile dans les travaux publics, le Conservatoire pense que, pour encourager l'auteur et pour offrir un modèle de la possibilité d'évider les matières dures jusqu'au point d'imiter la légèreté des plantes naturelles, il ferait bien d'acquérir un des ouvrages de cet artiste. Il a demandé, de l'un des ouvrages présentés au Conservatoire, la somme de deux mille quatre cents livres. Le Comité d'Instruction publique déterminera, dans sa sagesse, si l'acquisition doit être faite au nom du Gouvernement et par qui le prix en sera acquitté. »

A côté des nombreux monuments de notre art national négligés ou dédaignés avec tant d'insolence, la préférence accordée à des objets orientaux, à des pendules, à des travaux de patience, de quelque beauté ou de quelque richesse qu'ils fussent, était, on en conviendra, discutable. Mais que dire quand on trouve *choisis* de pareils objets !

État des objets déposés au dépôt national de la rue de Beaune et remis à l'administration du Muséum central. — 24 messidor an V.

PROVENANCE.	
. . . .	. . . .
De Poix.	L'Amour sur des échasses, en bois de poirier.
	. . . .
Brissac, n° 175.	Un oiseau dans son nid se deffendant de l'approche d'un loir, fait en bois.
Louvois.	Un vase de fleurs avec oiseau, sculpté aussi en bois.
	. . . .
	. . . .
Condé-Chantilly.	Une chaise persée (*sic*) en lacq du Japon.

Certifié véritable à Paris le 1er fructidor an V^e^.

NAIGEON.

3 fructidor, qui l'autorise à retirer des dépôts nationaux les objets d'art qui appartiennent à son mandataire. Il remet encore au Conservatoire une lettre du citoyen Naigeon qui renvoie ledit citoyen au Conservatoire, d'après la

Maintenant je serais injuste si je ne constatais pas que la recherche des objets d'art de second ordre, des meubles, des vases, des marbres, des matières précieuses a pu, à très-juste titre, quoique irrégulièrement, intéresser les divers membres de l'administration du Muséum. Ils avaient un certain sentiment des besoins de la décoration d'une galerie. Ils ont recueilli, dans les dépôts provisoires, une certaine quantité de vases et de meubles utiles. Ils en ont racheté quelques-uns, après les avoir laissé vendre. Ils étaient prêts, par exemple, à tous les sacrifices pour une table de bois pétrifié [1]. C'est une qualité. Mais n'oublions pas que, pen-

même lettre du ministre, pour retirer les objets qui ont passé du dépôt de la rue de Baune au Musée central des arts.

« Parmi les objets réclamés se trouve une pipe asiatique. Le Conservatoire, en remettant le corps et les accessoires de cet objet, observe que le couronnement de la pipe, ouvrage en filigrane d'argent, a été volé dans la gallerie du Muséum, le 17 nivôse an IV. » (Procès-verbaux du Conservatoire.)

« Une pipe turque, en filigrane, avec son bassin » fut rendue au prince de Condé le 5 avril 1816.

1. « Paris, le 24 ventôse l'an II de la République une et indivisible.

« Gaspard Fabre, marchand à Paris, rue du Bourg-l'Abbé, aux citoyens composant la Commission de conservation du Muséum. — Citoyens, il y a environ trois ou quatre mois que j'ai acquis, pour la somme de 12,200 livres, quatre tables de bois pétrifié. Plusieurs membres de la Commission des Arts, instruits que j'étais propriétaire de ces meubles précieux, vinrent les visiter et les mirent en réquisition pour le compte de la République, en m'assurant que, sous quelques jours, l'enlèvement en serait fait. Depuis cette époque j'attens en vain l'exécution de cette promesse et ce retard est infiniment préjudiciable à mes intérêts, puisque, sans cette réquisition, ces objets seraient déjà vendus et que j'aurais acquitté les citoyens qui m'ont aidé de leur bourse, pour en faire le payement. Je vous observe que je suis père de famille, ne possédant que la fortune d'un bon sans-culottes (c'est-à-dire mon industrie), etc., etc. J'attends de votre justice la prompte exécution de la promesse que l'on m'a faite ou la main-levée de la réquisition. »

La réclamation fut appuyée par la Commission du Muséum et les quatre tables furent achetées :

« Paris, ce 4 des sans-culottides de l'an II de la République française une et indivisible.

« La Commission exécutive de l'Instruction publique au Conservatoire du Muséum des Arts. — D'après l'arrêté du Comité d'Instruction publique du 28 fructidor qui charge la Commission exécutive de faire payer, sur les fonds mis à sa disposition, au citoyen Fabre, la somme de quinze mille deux cents livres pour le prix de quatre tables de bois pétrifié montées et enrichies de bronzes aussitôt qu'elles seront déposées au Muséum national, la Commission invite le

dant ce temps-là, les statues de nos plus grands artistes ne valaient pas cinq cents francs, qu'on les achetait au poids du marbre[1] et que le Muséum n'avait qu'à ouvrir ses portes pour en recevoir gratuitement. Le marbre, provenant des églises dépouillées, abondait à un tel point dans les magasins de la République que Lenoir était obligé de faire arrêter des envois qui l'encombraient[2]. Il payait quelquefois des travaux exécutés dans le musée en donnant du marbre au lieu d'argent[3]. Ces amas de matériaux précieux devinrent en quelque sorte une carrière où, pendant vingt ans, on puisa pour tous les services publics[4]. Ces débouchés ne suffisant pas, on en vendait[5]. Enfin, pour utiliser cet inépuisable chantier de pierres rares, le laboratoire de chimie nationale en fabriquait des eaux gazeuses[6].

On a vu que le Conservatoire du Muséum entendait être maître absolu de ses choix et prétendait, avec une dignité dont il faut lui savoir gré, en assumer sur lui toute la responsabilité. Il montra une triste mais véritable énergie pour

Conservatoire à recevoir le dépôt de ces quatre tables, à les faire placer dans le lieu le plus convenable du Muséum et à délivrer reconnaissance de ce dépôt au citoyen Fabre, pour que, sur sa présentation, la Commission puisse ordonnancer son payement ainsi que le prescrit l'arrêté du Comité. — Salut et fraternité.
« Les commissaire et adjoint, GINGUENÉ. — CLÉMENT DE RIS. »

L'acquisition de ces deux tables fut une des plus grosses affaires de la Commission temporaire des Arts, et ses procès-verbaux sont remplis du récit des démarches à la suite desquelles elles entrèrent au musée. Voyez les séances de la Commission temporaire des 30 pluviôse, 15 germinal et 25 floréal an II.

En parlant de ces deux tables, le rapporteur du Comité d'instruction publique disait, le 28 frimaire an II, à la Convention : « L'on a vendu environ huit mille livres quatre tables de bois petrifié qui avoient appartenu à la femme du tyran et qui, estimées à leur valeur, ne pouvoient pas l'être. » Ce fut l'un des principaux griefs qui firent destituer la Commission des monuments. Ces tables étaient montées en acier poli et en bronze doré.

1. N°s 834, 864, 871, 873, 875, 914, 924, 925, 938, 944, 1047, 1051, 1057, 1058, 1065, 1066, 1067, 1086, 1107, du *Journal* de Lenoir,

2. N°s 452 et 263 du *Journal* de Lenoir.

3. Voyez notamment les n°s 802, 807, 817, 819, 855, 928, 986, 1038, 1092 du *Journal* de Lenoir.

4. *Journal* de Lenoir, *passim*, notamment n° 415.

5. N° 1100 du *Journal* de Lenoir.

6. N° 1097 du *Journal* de Lenoir.

écarter des statues qu'il jugeait indignes d'entrer au Louvre et pour les renvoyer à la fonte ou à la vente. Cependant il ne pouvait pas toujours agir avec cette indépendance. Quand un envoi était fait d'office, par le Comité de Salut public ou par la Convention nationale, on l'acceptait sans discuter, car on ne raisonnait pas avec ces puissances-là. C'est ainsi que sont entrées au Louvre quelques-unes des pièces du trésor de Saint-Denis, et certaines œuvres d'orfévrerie adressées directement par l'assemblée souveraine ou par des clubs parisiens. Mais on se dédommageait quelque temps après. Tout ce qui n'était pas de « premier mérite » et tout ce qui n'avait pas été « choisi » courait grand risque d'être déclaré « inutile à l'instruction publique » et vendu [1].

1. « Paris, 16 vendémiaire an VI de la République.

« Le Directeur général de l'Instruction publique à l'administration du Musée central des Arts. — Citoyens, le Ministre des Finances vient d'écrire au Ministre de l'Intérieur pour lui soumettre la proposition qu'il vous a faite de vendre la partie d'argenterie d'église dont vous êtes dépositaires, afin d'en appliquer le produit aux besoins pressans du Musée. Avant de présenter cette affaire à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, je désire connaître la nature et la valeur des objets que vous proposez de vendre. — GINGUENÉ. »

« Paris, le 27 prairial an VI de la République françoise.

« Le Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du Musée central des Arts. — Citoyens, le Ministre des Finances vient de me prévenir que la vente des objets déposés au Muséum et que vous m'avez présentés comme inutiles à l'instruction publique se fera très-promptement dans une des salles du Musée, par le citoyen Sicard, en présence du citoyen Delafosse, que j'ai nommé pour la surveiller. Dès que la vente sera terminée, le produit en sera versé à la Trésorerie nationale, déduction faite des frais, et le Ministre des Finances proposera alors au Directoire d'en comprendre le montant dans mes distributions décadaires pour que je l'ordonnance au profit de l'établissement confié à vos soins. Vous voudrez bien fournir au citoyen Lafosse un état certifié par vous des objets à vendre afin qu'il puisse me rendre compte de tous ceux qui auront été vendus.

« Salut et fraternité. « LETOURNEUX. »

« Les objets ont été vendus 34,682 fr. 25. La prisée étoit de 18,427 fr. — Le bonni a été de 16,255 fr. 25. »

Les objets vendus n'étaient pas sans valeur d'art. En voici la preuve :

« 25 messidor an VI. — Le Conseil arrête qu'on joindra, à la vente qui se fait des objets inutiles à l'instruction, deux cabinets garnis de bronze et colonnes torses, ouvrage de Boule, provenant de l'émigré..... et apportés du dépôt de Nesle.

« Le Ministre de l'Intérieur prévient l'Administration que le directeur de la

Étaient-ce des juges compétents que ces amateurs de pendules, alors même que leurs passions de sectaires ne les aveuglaient pas? Certainement l'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes aurait difficilement trouvé des ennemis plus dangereux que les fonctionnaires chargés par le gouvernement d'être ses tuteurs officiels.

VI

Inutile d'insister davantage. Les exemples cités sont suffisants. En face du danger, en 1791, 1792, 1793, 1794, Lenoir n'eut ni imitateurs ni concurrents ; il n'eut à combattre que le vandalisme brutal de la foule. A partir de 1795, et dès le retour des temps plus calmes, il eut à compter avec bien d'autres adversaires. On ne brisait plus les monuments, mais on chercha, par tous les moyens possibles, à détruire la collection qu'il avait réunie [1].

Lenoir ne faisait partie d'aucune Commission, ni de la Commission des monuments, ni de celle qui la remplaça, la Commission temporaire des arts. Il avait souhaité — et personne plus que lui n'y était préparé — entrer dans la Commission organisatrice du Muséum. Quel bien un tel homme, avec les ressources dont il eût pu disposer, aurait-il accompli au Louvre ! Mais il en fut écarté par l'influence des personnages importants qui avaient craint, sans doute,

Monnoye doit venir examiner la partie d'argenterie qui doit être exposée en vente et en séparer les objets qu'il seroit moins avantageux de vendre que d'envoyer directement au creuset.

« Le citoyen Foubert informe le Conseil que ce citoyen s'est en effet présenté ce matin et qu'avec lui il a été examiner les pièces d'argenterie comprises dans l'état de vente. Ce citoyen a reconnu que le petit nombre de ces objets pouvoit, à la vente, par le travail et les reliefs dont ils sont décorés, rapporter davantage que de les fondre. » (Procès-verbal de la séance du Conservatoire.)

1. Lenoir a fait allusion à ces envieux dans l'avant-propos de l'édition de l'an VIII de la *Description historique et chronologique du Musée des monumens français.*

d'associer à leur inertie l'activité, le zèle et l'enthousiasme d'un jeune homme. Ils avaient préféré le maintenir en sous-ordre pour le mieux exploiter. Lenoir leur en témoigna son déplaisir en ne facilitant pas l'installation précipitée du Muséum. Ses résistances bien légitimes à livrer les objets qu'il avait si péniblement conquis, ne lui furent jamais pardonnées. Les différentes administrations, qui se succédèrent à la tête du Musée central, affectèrent vis-à-vis de Lenoir un dédain et une insolence véritablement regrettables [1].

Une fois les clubs fermés après le 9 thermidor, et les déclamations passées de mode, le Conservatoire revint à sa besogne. Il fallait bien avoir l'air de faire quelque chose, et, la politique cessant d'être une carrière, on dut reprendre son métier. Le Conservatoire sembla se réveiller. Il s'aperçut, à la fin de l'an II et au commencement de l'an III, que la sculpture valait la peine qu'on s'en occupât [2]. Depuis trois

1. En voici une preuve : *Procès-verbal de la séance du 5 germinal an II.* — « On fait lecture d'une lettre du citoyen Lenoir, garde du dépôt des Petits-Augustins, qui fait part de l'arrêté du Comité d'instruction publique. Le Conservatoire passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il ne connait que le Comité d'instruction publique. » Cf. la note du nº 73 du *Journal* de Lenoir.

2. « 3 fructidor an II. — Il est proposé de placer, aux deux côtés de la porte du Muséum, les deux statues de Michel-Ange, provenant de la maison Richelieu. Cette proposition est adoptée. Le Conservatoire s'adressera au Comité d'instruction publique pour en obtenir les moyens de faire venir au Muséum les statues et autres objets utiles à son embellissement. On arrête, par amendement, que le Conservatoire demandera à faire choix d'un groupe de Laocoon parmi les deux bronzes connus et moulés d'après l'antique. »

« Septidi fructidor an II. — Le Conservatoire se transportera en masse à la salle des Antiques pour y visiter les restaurations et mettre en réquisition ce qui sera convenable à l'embellissement du Muséum. »

« Nonidi fructidor an II. — On fait lecture d'une liste d'objets choisis dans la salle des Antiques. Il est arrêté que le citoyen Dupasquier verra tous ces objets avant de prendre aucun parti. Le Conservatoire arrête qu'il met en réquisition les deux figures de bronze, le Gladiateur et la Diane, pour être transportées au Muséum, et que copie de l'arrêté du procès-verbal sera donnée au citoyen Boucault. »

« Nonidi fructidor an II. — Le Conservatoire arrête que les bases du rapport à faire au Comité d'instruction publique seront que les plus beaux ouvrages de sculpture doivent être conservés dans leur état de vétusté; que, pour les ouvrages d'un second ordre, il sera nommé un jury qui déterminera les figures à restaurer et les artistes restaurateurs choisis au concours conformé-

ans on détruisait et lui-même faisait détruire, mais le vent avait changé. Des hommes courageux avaient sauvé beaucoup de débris. Il ne s'agissait plus que de les dépouiller et de s'attribuer le bénéfice du sauvetage. D'ailleurs quel bonheur, un *triage* nouveau à faire ! Le Conservatoire avait été renouvelé, mais l'esprit qui régnait au Louvre était toujours le même. Les nouveaux hommes de goût passaient dans les dépôts où chaque jour on vendait à force, et cueillaient, parmi ce qui restait, quelques fleurs en courant [1]. Ces amateurs chassaient en réserve, et, quand le gibier était rabattu, ne tiraient que sur les pièces dignes de leurs coups. Lorsque les membres du Conservatoire entrèrent en lice, ils y trouvèrent de redoutables concurrents. C'étaient les fournisseurs de la République qui se payaient en nature [2] et les acquéreurs des ventes quotidiennes, qui souvent avaient fait un choix avant les représentants de l'État [3]. Le dépôt de l'hôtel de Nesle était déjà écrémé; on ne cessa d'y vendre jusqu'en l'an VII. L'histoire de ces ventes réclamerait un long développement. Pour ne parler que du dépôt de Lenoir, voici l'indication des principales saignées qu'il avait subies.

ment au décret de la Convention nationale. Les citoyens Varon et Dupasquier sont chargés de faire ce rapport. »

« 9 fructidor. — Le Conservatoire arrête que le citoyen Varon est autorisé à faire transporter au Muséum les objets d'antiquité [contenus] dans le dépôt de Sulpice, en en donnant décharge à qui de droit. »

Le 13 fructidor an II, on décide que la grande fontaine de Saint-Denis sera apportée à Paris.

1. « 17 ventôse an III. — Le Conservatoire considérant que le Muséum national des Arts est susceptible d'avoir dans peu les localités nécessaires à son agrandissement et qu'il est urgent de faire choix des objets d'arts qui sont dans les divers dépôts de la République, mais, pour éviter de les accumuler dans la grande galerie du Muséum, il arrête qu'il se transportera sans délai dans le dépôt de la rue de Beaune et des Augustins à l'effet d'apposer son cachet sur les objets propres à figurer au Muséum et qu'il sera fait état desdits objets dont copie sera laissée au conservateur desdits dépôts. »

Une première délibération dans le même sens, mais non suivie d'effet, avait eu lieu le 19 pluviôse an III.

2. *Archives de la France pendant la Révolution*, édit. in-12, pp. 225 et 256.

3. *Sculptures de Gérard Van Obstal,* Paris, 1876, in-8°, p. 10.

Une première vente, commencée en juillet 1791, dura plus de huit mois [1]. On ne laissa aux Petits-Augustins que les tableaux et les sculptures. En frimaire an II, nouvelle vente, en présence des commissaires du département, du mobilier des églises supprimées [2]. Lenoir y acheta un coffret gothique et deux vieilles mitres [3]. Une troisième vente, dirigée par les commissaires Turet, Sauvage et Dreys, dura du 11 nivôse an II au 8 germinal [4]. La quatrième commença le 9 frimaire an III [5]. La dernière eut lieu le 17 nivôse an VI [6]. On voit, dans la *Notice historique des monuments des arts réunis au dépôt national, rue des Petits-Augustins*, parue en 1795, quels sont les objets choisis par le Conservatoire du Muséum. Lenoir les a fait précéder d'un astérisque. On y remarque la statue de l'amiral Chabot (n° 45); les trois Grâces de Germain Pilon (n° 245); les quatre Vertus en bronze du tombeau de Henri II (n° 34) arrachées par Lenoir au creuset de l'arsenal, et les quatre figures du monument de Henri de Bourbon-Condé (n° 124) sauvées de même, au péril de ses jours, par le conservateur du Musée des monuments français. L'audace et la tardive activité du Conservatoire allèrent un jour jusqu'à réclamer les vitraux peints recueillis par Lenoir, avant d'avoir songé aux conditions de lumière et d'exposition exigées par ces œuvres d'art [7].

1. « Nota. La vente établie au dépôt, en vertu du présent arrêté (il s'agit d'un arrêté du bureau de la liquidation de l'administration des biens nationaux ecclésiastiques, en date du 26 juillet 1791), a duré plus de huit mois; tout y a été vendu, excepté les tableaux et les sculptures. Les procès-verbaux des ventes faites tous les jours et signés tous les soirs ont opéré ma décharge. » (Note inédite de Lenoir.)

2. N° 154 du *Journal* de Lenoir.

3. N° 140 du *Journal* de Lenoir.

4. Nos 256 et 291 du *Journal* de Lenoir.

5. Nos 501, 503, 513 et 517 du *Journal* de Lenoir.

6. N° 1041. A cette date 324 tableaux furent remis au dépôt de vente pour y être aliénés.

7. « 15 Frimaire an V. — Le Conservatoire arrête qu'il va être écrit au Ministre de l'Intérieur pour être autorisé à prendre au Musée des monumens français les vitraux peints par différens grands maîtres qui manquent à notre

Le brave Naigeon, purement passif, et qui, comme un geôlier, écrouait avec indifférence tous les objets dont on encombrait son dépôt, se laissa tranquillement dépouiller [1]. Mais Lenoir protesta [2]. Il trouvait exorbitant que la hautaine administration du Musée — dont le mérite avait consisté jusque-là à flatter les instincts de destruction de la foule et qui croyait remplir d'indispensables fonctions en appliquant une orthopédie classique aux pieds de table (séance du 13 brumaire an III) ou en vernissant les tableaux expédiés par nos soldats victorieux — s'arrogeât le droit de lui enlever

collection. » (Procès-verbaux du Conservatoire.). Cf. le *Journal* de Lenoir à la date du 19 frimaire an V, n° 799.

1. « 25 Messidor an III. — Les conservateurs réunis se sont transportés hier au dépôt de Nesle pour y faire un choix des objets qui méritent d'être recueillis pour le Muséum des Arts. Cette opération sera terminée cet après-midi. »

Paris, le 29 fructidor l'an III de la république une et indivisible.

La Commission exécutive de l'Instruction publique au citoyen Naigeon.

« Un arrêté du Comité d'instruction publique, en date du 10 germinal, autorise, citoyen, le Conservatoire du Muséum des Arts à prendre, dans tous les dépôts provisoires, ce qu'il jugera convenir à cet établissement. Nous vous invitons, en conséquence, à lui remettre tous les objets dont il aura fait choix dans votre dépôt pour servir au complément du Muséum et à nous en donner avis à mesure qu'il les retirera, pour que nous connaissions toujours l'état de la collection qui vous est confiée.

« Salut et fraternité, « GINGUENÉ. »

2. « Séance du Conservatoire du 23 fructidor an III. — Les mêmes membres ont été au dépôt des Augustins où ils ont marqué différents objets d'art, tels que statues, colonnes, bustes, etc., qui doivent servir tant à la décoration de l'entrée du Muséum qu'entrer dans la collection des objets précieux qu'il doit réunir.

« Le citoyen Lenoir, directeur de ce dépôt, ayant demandé une autorisation spéciale de la Commission exécutive d'Instruction publique pour délivrer les objets choisis, il a été écrit sur ce sujet à ladite Commission, et le citoyen Picault est allé ce matin, muni de la lettre, en appuyer les demandes au nom du Conservatoire. »

En voyant l'incapacité du Conservatoire du Muséum, le Comité d'instruction publique lui avait enlevé le droit de retirer des dépôts, sans une autorisation spéciale, ce qu'il désirait pour le Louvre :

« 7 pluviôse an III. — Le Conservatoire reçoit deux arrêtés imprimés du Comité d'instruction publique. Le premier, du 25 vendémiaire dernier, qui a pour objet qu'à l'avenir aucun objet relatif à l'Instruction publique ne puisse être enlevé d'aucun dépôt sans que préalablement le Comité d'instruction publique ait prononcé. » (Séance du Conservatoire du 7 pluviôse an II.)

les meilleures de ses pacifiques conquêtes, et même les objets précédemment refusés ou dédaignés par elle. Lenoir était compris par quelques hommes comme Mathieu et Grégoire ; son dépôt fut déclaré permanent et érigé en Musée des monuments français le 29 vendémiaire an IV [1]. Il fut en même temps interdit aux conservateurs du Musée central, par le Comité d'instruction publique, de puiser à discrétion dans le dépôt des Petits-Augustins. Grand émoi parmi les tapissiers-décorateurs et les rentoileurs du Musée ! profonde indignation chez les déballeurs attitrés des armées françaises :

« 6 brumaire [2] (an IV).

Le Conservatoire au Citoyen Guinguené.

« Citoyen, nous vous faisons passer une lettre du citoyen Lenoir ; elle annonce un arrêté du Comité de l'Instruction publique [3] qui contrarie tous ceux qu'il avait pris en faveur du Muséum des Arts et les ordres que vous aviez donnés pour l'exécution de ces arrêtés. Ainsi les dépôts provisoires deviendront autant de Musées dont les *gardiens* se feront une affaire ! Ainsi le Muséum se verra privé des objets essentiels au complément d'une collection aussi utile à l'étude et aux progrès des Arts et conséquemment à la gloire nationale ! Nous abandonnons à votre sagesse les réflexions qui naissent de tels événemens. »

Lenoir, affamé [4], grelottant [5] dans sa masure des Petits-Augustins, blessé dans l'accomplissement de son devoir, est traité, par cette assemblée de hauts fonctionnaires vaniteux,

1. N° 615 du *Journal* de Lenoir.
2. 28 octobre 1795.
3. Lenoir, en faisant agréer le 29 vendémiaire an IV (21 octobre 1795), par le Comité d'instruction publique, son plan d'organisation du Musée des monuments français, avait obtenu que, jusqu'à la décision ministérielle, aucun monument ne serait distrait de son dépôt.
4. Lenoir ne touchait que 3,000 francs d'appointements et trouvait moyen d'acheter des objets d'art et de faire fouiller les ruines à ses frais.
5. Voyez les n°s 385 et 520 du *Journal*. Lenoir était réduit, après autorisation ministérielle, à chauffer son musée avec une partie de ses collections de sculptures en bois.

fainéants et imbéciles, comme un intrigant qui veut se faire une position ! C'est odieux, mais c'est bien naturel. Une importante réaction s'était produite dans les idées. Le bon vieux temps du caprice était passé. A l'ombre de la Terreur, la direction incapable du Muséum avait suffisamment abusé de son pouvoir. Lenoir et son Musée avaient enfin rencontré un protecteur.

Si je me crois le droit d'être sévère pour l'administration républicaine des Musées, parce que j'ai les mains pleines de preuves accablantes, j'ai l'obligation de dire ce qu'elle fit de bon. Il se trouvait parmi les Conventionnels des esprits fort judicieux, qui avaient individuellement des idées très-justes sur l'organisation des arts. Quand le 9 thermidor eut rendu la liberté à Ginguené, on en fit un directeur de l'Instruction publique. Ginguené [1], administrateur intègre et très-intelligent, fit beaucoup de bien aux arts. Ce n'était pas un révolutionnaire, et il appliqua avec modération et discernement tout ce que les lois républicaines avaient d'utile. Il comprit immédiatement la valeur de Lenoir et l'importance de l'immense collection qu'il avait formée à petit bruit, insensiblement et sans que ses plus hostiles adversaires s'en fussent aperçus. Il fit accepter, par le Comité d'instruction publique, la proposition de Lenoir, qui consistait à rendre sa collection publique (29 vendémiaire an IV — 21 octobre 1795) [2]. La Convention une fois retirée, un homme fort distingué, d'une rare habileté administrative, devint ministre de l'Intérieur, et ce fut, dans la vie de lutte du pauvre Lenoir, un court moment de répit. Bénézech n'était pas de l'école des gens de goût. Il estimait qu'un Musée n'est pas destiné

1. Lenoir, dans son avant-propos de la *Description historique et chronologique* de l'an VIII, p. 7, a hautement témoigné de l'intelligente intervention de Ginguené dans l'établissement du Musée des monuments français.

2. Voici l'arrêté du Comité d'instruction publique :

« Après avoir entendu la lecture d'un mémoire du citoyen Lenoir, conservateur du Dépôt national des Monuments des Arts, rue des Petits-Augustins

à ressembler à une boutique de bric-à-brac ou à l'appartement d'un amateur ignorant. Il pensait qu'une collection doit, avant tout, avoir des bases scientifiques. Il résolut donc d'imposer une ligne de conduite et des obligations aux différents conservateurs. Il commença par diviser en sections bien déterminées le Muséum central de la République. Il respecta, dans une certaine mesure, l'ancien noyau et son pêle-mêle si admiré de toutes sortes de choses, fonda le Musée spécial de l'École française à Versailles, prescrivit partout de la méthode, et adopta le plan si sensé et si intelligent d'un Musée des monuments français. Il en nomma Lenoir conservateur, et lui fit connaître ses intentions dans la lettre suivante :

« Paris, le 19 germinal an IV [1].

Le Ministre de l'intérieur au citoyen Lenoir, conservateur du Musée des Petits-Augustins.

« J'ai pris connaissance, citoyen, des projets que vous avez présentés relativement à l'érection du dépôt des Petits-Augustins en Musée des antiquités et monumens français, et de l'arrêté du Comité d'instruction publique du 29 vendémiaire dernier qui ordonne la formation de ce musée spécial. Je pense que votre projet de le placer aux Invalides n'est pas praticable en ce moment, et qu'il faut espérer que l'avenir nous donnera les moyens de réunir, au Palais national du Muséum, tout ce qui peut completter l'histoire de l'art et ses collections. En attendant, il faut se borner à tirer le meilleur parti possible du local qu'occupe le dépôt des Petits-Augus-

dans lequel il présente le projet d'un Muséum particulier de Monuments français, le Comité arrête ce qui suit :

« 1° Qu'il sera fait mention dans son procès-verbal du zèle avec lequel le citoyen Lenoir a administré le dépôt qui lui a été confié;

« 2° Qu'il sera formé à Paris un Musée de monumens français ;

« 3° Que le projet du citoyen Lenoir sera renvoyé à la seconde section pour l'examiner et en faire son rapport;

« 4° Que, jusqu'au rapport, il ne sera distrait aucun monument du Dépôt national de la rue des Petits-Augustins. »

(Registre des delibérations du Comité d'instruction publique.)

1. — 8 avril 1796.

tins, à y disposer les objets dans l'ordre convenable et à suivre surtout l'ordre chronologique. Quoique je n'aie que des éloges à donner au zèle et à l'intelligence avec lesquels vous avez formé ce dépôt, je vous engage à consulter les hommes instruits dans nos antiquités afin de donner encore plus de mérite et d'intérêt à l'établissement auquel vous êtes préposé.

« Comme il ne faut pas que les établissements se nuisent en se décomplettant les uns les autres et que votre Muséum n'est qu'une branche du Muséum central de la République, mais une branche intéressante et à laquelle il faut donner toute son étendue, voici les mesures que j'ai jugées convenables.

« 1° Votre dépôt sera distingué des autres qui ne sont que des entrepôts où l'on transporte et d'où l'on retire les objets sans système et sans plan.

« 2° Vous mettrez à la disposition des conservateurs d'antiquités près la Bibliothèque nationale les inscriptions et autres morceaux d'antiquités qui appartiennent à leurs collections.

« Vous remettrez, de même, aux conservateurs du Muséum national central les statues, vases, tombeaux antiques qui ne sont pas des monuments de notre histoire, ainsi que les colonnes précieuses qui ne font point partie des monumens appartenans au Musée spécial des Petits-Augustins et qui peuvent être nécessaires à la décoration du Muséum national ou du Palais des Arts.

« 3° Vous pourrez aussi rechercher et réclamer les objets caractérisés pour votre Musée et le completter. Je vous recommande, ainsi que je le recommande aux conservateurs du Muséum national, de ne chercher que le mérite de vos collections et non à entasser des objets qui sont sans caractère dans tel musée et qui en ont un décidé pour un autre. Il faut aussi faire attention que tout doit tendre au complément du Musée central et non à rivaliser avec lui.

« Ces observations sont moins nécessaires pour vous qui avez senti le genre de dépôt que vous avez formé. Mais elles sont essentielles pour fixer, dans d'autres dépôts, les idées et les démarcations. Quand vous aurez à réclamer des objets particuliers, je vous invite à prendre l'avis du citoyen Leblond ou d'autres hommes instruits dans nos antiquités, et à m'en

faire la demande ensuite. Ce mode doit parer à tous les inconvénients. Le zèle que vous avez montré jusqu'ici m'assure que vous continuerez à mériter la confiance et l'estime que vous vous êtes acquises. Salut et Fraternité.

« BÉNÉZECH. »

Bénézech écrivait en même temps aux membres du Conservatoire.

Le Ministre de l'Intérieur aux Conservateurs du Muséum des Arts.

« Je vous préviens, citoyens, que j'ai chargé le citoyen Lenoir, conservateur du Musée des antiquités et monuments françois, de mettre à votre disposition les statues, vases, tombeaux antiques, colonnes précieuses, enfin tous les objets qui, n'étant pas des monuments de notre histoire, seraient conséquemment déplacés dans le Muséum et peuvent embellir la belle collection confiée à vos soins.

« Mais j'autorise, d'un autre côté, le conservateur à revendiquer, dans les autres dépôts, les objets qui peuvent completter la collection des Monuments françois.

« Mon intention est que désormais chaque Muséum spécial ne contienne que des objets analogues au but de son établissement, et qu'ils y soient placés dans un ordre méthodique. Il me semble que l'un de ces moyens doit contribuer à completter ces collections, et l'autre les rendre plus utiles à l'instruction publique.

« J'espère que l'avenir nous donnera les moyens de réunir, au Palais national du Muséum, tout ce qui peut completter l'histoire de l'art et ses collections.

« Le Musée de la rue des Petits-Augustins n'est qu'une branche du Musée central de la République ; mais en attendant qu'elle soit réunie, il ne faut pas la décomposer et lui ôter son caractère ; il faut au contraire la compléter. C'était le but de l'arrêté du Comité d'Instruction publique du 29 vendémiaire dernier ; mais cet arrêté n'organisait rien et empêchait le Muséum central de la République de prendre, aux Petits-Augustins, ce qui lui appartenait réellement, etc... »

L'ingénieuse organisation de Bénézech ne s'appliqua pas

sans difficultés [1]. Les anciens conservateurs ne changèrent pas de principes ou, plutôt, ils continuèrent de n'en pas avoir. Ils persistèrent donc à acquérir ou à revendiquer au gré de leur caprice. On organisa le jury des arts [2] chargé de répartir les monuments entre les différents Musées et l'hostilité contre Lenoir alla toujours grandissant. Bénézech maintint

1. « Paris, le 13 germinal an V de la République française.

Le citoyen Lenoir, conservateur du Musée des Monumens français, à l'administration du Musée central des Arts.

« Citoyens administrateurs,

« J'ai fait part au Ministre de la lettre que vous m'avez adressée le 9 de ce mois, par laquelle vous réclamés les monumens des anciens peuples qui se trouvent dans le Musée que je dirige et qui ne tiennent point aux monumens de notre histoire et à ceux de l'histoire de l'art relativement à la France.

« Si le Ministre, citoyens, par sa lettre du 19 germinal an IV, art. 2, m'autorise à remettre à votre disposition les antiques que vous réclamez, l'article 3 de la même lettre m'autorise à revendiquer auprès de vous les monumens qui appartiennent à l'histoire de France et à l'histoire de l'art pour completter le Musée des monumens français.

« J'espère que vous voudrez bien me permettre de me concerter avec vous pour effectuer cet échange et remplir, par là, les intentions du Ministre.

« Salut et fraternité, « LENOIR. »

2. Si le jury des arts ne fut pas une machine de guerre contre Lenoir, ce fut une mise en tutelle bien humiliante pour le Conservatoire du Muséum. Une lettre de Lenoir nous apprend ce qu'était ce jury.

« 16 ventôse an V de la République.

« *Le citoyen Lenoir, conservateur du Musée des monumens français, au Ministre de l'Intérieur...*

« Le Musée des monumens français renferme aussi des monumens qui ne tiennent point à son caractère : par son organisation vous m'avez tracé la ligne que j'avois à suivre; je m'y suis conformé en réservant à chaque musée ce qui lui convient.

« Vous venés d'organiser un jury des arts pour extraire des dépôts ce qui peut convenir à l'embellissement du Muséum central. Le Musée des monumens français ne peut pas être envisagé comme un dépôt dont on puisse retirer les objets qui y sont consacrés, puisque déjà un Élysée et trois siècles sont organisés définitivement dans des salles particulières et que le moindre déplacement altèreroit l'ensemble et la chronologie. Je vous demande, citoyen Ministre, d'annoncer à ce jury quelles sont vos intentions sur le Musée des Monumens français.

« Citoyen Ministre, vous m'avez témoigné tant de bienveillance que j'ose croire que vous ne refuserés pas à protéger un établissement, votre ouvrage, contre toutes les entreprises qui tendroient à le détruire.

« Salut et fraternité,

« LENOIR. »

Cf. nº 1927 du *Journal* de Lenoir.

bien ses arrêtés [1]. Mais les Ministres passent; et, si les membres du Conservatoire se renouvelèrent aussi, ils se léguèrent toujours une incroyable animosité contre le Musée des monuments français, plus populaire et plus intéressant

1. A Paris, le 6 messidor an V.

« *Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir.*

« J'ai pris en considération, citoyen, les deux demandes que vous m'avez faites.

« Quant à la demande de vous autoriser à conserver définitivement, dans le Musée des monumens français, tous les objets compris dans la deuxième partie du catalogne que vous avez fait imprimer, je ne puis donner une autorisation aussi étendue dans le moment même que j'ai chargé un juri d'artistes de choisir, dans les établissements d'art, les objets qui doivent composer les deux principaux musées de la République, savoir, à Paris le Musée central des arts, et, à Versailles, le Musée spécial de l'Ecole françoise. Mais soyez rassuré. Le Musée des monumens françois a aussi son système d'organisation qu'il conservera et qui assure son existence en le limitant. Ainsi, si tout ce qui est compris dans la deuxième partie de votre catalogue appartient au système des Monumens françois, vous le conserverez ; s'il s'y trouve des objets qui appartiennent au Musée central ou au Musée de l'Ecole françoise, il est dans l'ordre que les objets aillent à leur destination. L'organisation de trois musées est faite ; elle est précise et les caractères distinctifs sont clairement et positivement énoncés; il faut que, les préposés des trois établissemens n'agissent que suivant l'organisation particulière du monument auquel ils sont attachés. Sans cela il pourroit arriver que, ne me rappelant point assez positivement une organisation arrêtée depuis longtemps, j'accordasse une demande qui n'y seroit pas exactement conforme et qu'après plusieurs concessions de cette nature la confusion s'introduisit entre des parties qui, quoi qu'analogues, sont distinctes.

« Lorsque je vous notifiai, au courant de germinal an IV, l'organisation que je donnois au Musée des Petits-Augustins, je fis connoître cette organisation aux conservateurs du Musée central et je leur recommandai de s'y conformer ; c'est-à-dire qu'en même tems que je mettais à leur disposition les statues, vases, tombeaux antiques qui ne sont point des monumens de notre histoire, ainsi que les colonnes précieuses qui ne font point partie des monumens appartenans au Musée spécial des Petits-Augustins et qui peuvent être nécessaires à la décoration du Musée central ou du Palais des Arts, je les prévenois que vous étiez autorisé à réclamer les objets qui appartenoient au système du Musée des monuments françois dont je leur recommandois l'intégralité. Je renouvellerai cet avis, s'il le faut; mais je vous réitère qu'il ne faut point s'écarter ni directement ni indirectement de ces bases organiques.

« Le juri a la mission de composer le plus parfait et le plus beau Musée central qu'il sera possible ; il faut donc lui laisser les éléments nécessaires et, dès qu'il ne peut point porter atteinte au plan du musée que vous dirigez, vous devez être assuré qu'il vous restera et des colonnes et des matières en quantité suffisante pour sa décoration, surtout en prévenant le juri et l'administration du Musée central.

« Salut et fraternité,

« BÉNÉZECH. »

que n'aurait pu être le Louvre, si le Louvre n'avait été en ce moment le dépositaire de tous les chefs-d'œuvre de l'Europe. L'immense concentration opérée dans le Musée central par les conquêtes des armées fit un moment diversion et détourna l'attention de l'aménagement de nos richesses d'art nationales. Mais la jalousie ne désarma jamais et ne cessa de poursuivre, par tous les moyens possibles, la disparition du Musée des monuments français. Malgré les bonnes dispositions de Chaptal, ce Musée ne fut assuré de vivre — et encore bien précairement — que quand Denon eut étendu la main sur lui en l'englobant dans la direction générale des Musées. Lenoir paya bien cher cette protection. Il l'acheta au prix du sacrifice de son initiative et de nombreux affronts. Dès que l'auteur des *Priapées*, le ci-devant protégé de David, héritier des haines et de l'arrogance de ses prédécesseurs, eut, en badinant avec les beautés du Consulat, ramassé dans les bosquets de la Malmaison le titre de Directeur général des Musées nationaux [1] et le droit d'être insolent avec l'ancien « gardien » du dépôt des Petits-Augustins, le Musée des monuments français cessa de s'accroître. Il fut toléré, voilà tout. Le gothique troubadour n'était pas mal vu en haut lieu. Plus tard, le *jeune et beau Dunois* de la romance, né sous les arceaux des Petits-Augustins, à l'ombre des cyprès et des urnes funéraires, au milieu de l'atmosphère sentimentale créée par Lenoir, le *jeune et beau Dunois* n'oublia pas, dans les grandeurs, son poétique berceau. Sa mystérieuse influence ne cessa de planer et de veiller sur le tombeau d'Héloïse. L'écho de quelques refrains et les

1. A certains égards, Denon était parfaitement digne des hautes fonctions que sa liaison avec le premier Consul lui assura. Il les méritait par son intelligence, par sa science, par son courage dont il donna tant de preuves pendant l'expédition d'Égypte et en face des alliés en 1815. Sa direction fut relativement un long bienfait pour le Louvre. Mais le rusé diplomate savait bien que les qualités indispensables pour conserver longtemps un poste éminent ne servent de rien pour l'obtenir, et Denon n'était pas difficile sur les moyens de parvenir.

déclamations, que ces ruines répercutaient après les avoir inspirées, suffirent à protéger l'œuvre de Lenoir contre d'innombrables ennemis. Le Musée des monuments français fut sauvé par la charlatanerie de son *jardin élysée*. Pauvre science et pauvre art, qui n'obtinrent grâce momentanée, pour tant de chefs-d'œuvre qu'en consentant à les prostituer aux plus vulgaires usages de la mode et à en faire des instruments de politique [1] !

1. Tourmenté et menacé par les intrigues et les réclamations du sculpteur Deseine, qui, dès l'an XI, voulait faire détruire le Musée des monuments français, Lenoir eut le tort, pour se défendre, de se placer sur le dangereux terrain politique. Il expia cruellement cette faute en 1816. Voici ce qu'il écrivait, en l'an XI, au premier Consul :

« Général consul, je ne rappellerai point à votre mémoire les noms de ces artistes ingrats, de ces écrivains gagés qui, par esprit de parti, cherchent à détruire, par les libelles scandaleux, tout ce que le gouvernement a pu faire de beau et de grand au milieu des orages qui abîmaient, pendant un temps, la France désolée.

« Après avoir été assez heureux pour rendre quelques services au citoyen Deseine, sculpteur, avec lequel j'avais des relations d'amitié, il vient de publier une lettre adressée au premier Consul, tendant à détruire le Musée des monuments français, pour raporter les mausolées et tous les monuments qu'il renferme dans les douze paroisses de Paris, dont on ferait autant de musées, pour fixer plus longtemps l'étranger dans la capitale. Les monuments y seroient plus décemment, dit-il. Quelle absurdité ! Serait-il décent, par exemple, de décorer nos églises des tombeaux de Molière, de La Fontaine, de Boileau, d'Héloïse, d'Abelard, de Diane de Poitiers, de la Pompadour, de la Dubarry, du portail d'Anet et du château de Gaillon ? Les auteurs de Tartuffe, de Joconde et du Lutrin ne feraient-ils pas reculer d'effroi nos dévotes zélées et nos Argons devenus, par circonstance, le soutien de la foi ! Il convient, continue l'auteur, de rendre (en remplaçant leurs statues dans les temples) à Louis XIII, à Louis XIV, au prince de Condé, aux comtes, marquis et barons, cette enveloppe mystique et cette auréole sacrée qui en impose ordinairement au vulgaire et dont on les a dépouillés. Il me semble que l'auteur déclare ici formellement son opinion sur le gouvernement actuel, et qu'il aimerait mieux voir la France en monarchie qu'en république ; Louis XVIII sur le trône que nos consuls ; les parlements que le Conseil d'Etat et notre Sénat ; les princes et maréchaux que nos généraux et nos préfets. Il voudrait voir surtout l'Académie royale à la place de l'Institut.

« Pour calmer les idées un peu exagérées du citoyen Deseine, on peut le renvoyer à l'article VIII de la loi rendue le 30 floréal an X, qui organise une légion d'honneur pour le maintien de la République, de tous ses droits, et qui défend l'ostensibilité des signes de féodalité. » (*Mémoire sur les sépultures d'Héloïse et d'Abélard, suivi d'un projet d'établir, dans le Musée des monuments français une chapelle sépulcrale pour y déposer leurs cendres,* présenté au général Bonaparte, premier Consul, in-4°, p. 1.)

Ce fut une étrange destinée que celle de Lenoir. Il n'eut véritablement d'indépendance administrative et le pouvoir de faire le bien qu'à l'insu du gouvernement et pendant la période lugubre où sa vie était en danger comme les monuments qu'il protégeait. L'Empire ne consentit à patronner cette œuvre qu'en la menaçant journellement de la faire servir ses desseins et les besoins de son ambition ou diverses exigences de mise en scène [1]. La Restauration la supprima, et, d'un trait de plume, accomplit un acte de vandalisme presque aussi préjudiciable à l'histoire de notre art que l'avaient été les destructions de la Terreur. Seul, pendant un court moment, la République, après avoir conspiré contre l'existence individuelle de chaque monument, respecta l'existence collective du Musée des Petits-Augustins et en favorisa le développement scientifique.

VII

Qu'on veuille bien me pardonner la franchise de mes appréciations. L'histoire véritable de quelques établissements de la France révolutionnaire est encore à écrire. Jusqu'à présent, l'éloge académique ou les assertions convenues d'historiographes officiels ont tenu lieu de renseignements positifs. Il est urgent de rompre avec ces

1. Sans parler des nombreux projets avortés qui devaient consommer la perte du musée des Petits-Augustins, l'empereur Napoléon, qui prétendait avoir fondé la quatrième dynastie, désira, en 1811, rétablir à Saint-Denis les tombeaux des dynasties précédentes. Il consentait à associer ses prédécesseurs à sa fortune, à condition d'emprunter leur prestige et de préparer à sa dépouille mortelle et à celles de ses successeurs le voisinage de ces vieux monuments et de ces grands souvenirs. Les tombeaux des rois de France devaient ainsi être rendus à Saint-Denis; les tombeaux des grands hommes portés au Panthéon.

Un jour, cependant, l'Empire se départit de son indifférence relative à l'égard des Musées des monuments français. Voyez le n° 1074 du *Journal* de Lenoir.

habitudes de franc-maçonnerie administrative, d'admiration mutuelle et de silence complaisant. La France, qui a brisé si malheureusement ses plus grandes traditions nationales, a conservé les pires de ses routines, au nombre desquelles il faut placer, en première ligne, le fétichisme professé pour ses institutions d'administration publique.

Ceci dit, j'ai tort peut-être d'accuser les hommes. Je les rends individuellement responsables des vices de leur époque. Ces hommes étaient tels que les avait faits le milieu dont ils sortaient. La Révolution française ne fut pas ce qu'on pouvait espérer d'elle, une évolution sociale mûrie par le temps et préparée par l'action naturelle et par le concours mutuel de tous les éléments qui composent une nation. Au lieu d'être le résultat de la constitution économique du pays comme toutes les modifications toujours patronnées par la monarchie, au lieu d'être le développement des traditions de la France et, si j'ose m'exprimer ainsi, l'épanouissement de son histoire, la Révolution fut purement et simplement une explosion de passions politiques. Saluée, par les naïfs, comme l'aurore d'une ère nouvelle, elle dégénéra dès le début en vulgaire insurrection, donna le spectacle d'une honteuse anarchie; et les honnêtes gens désillusionnés, sans souci de l'avenir, s'associèrent bien vite avec les premiers ambitieux venus qui leur promirent de les débarrasser du hideux cauchemar auquel avait abouti le rêve éphémère de la liberté. En somme, et comme résultat évident, elle substitua l'influence d'une classe de la société à l'influence d'une autre classe. Mais au fond, sauf l'étiquette républicaine, sauf de malheureuses suppressions comme celle de l'organisation du travail et celle des organismes si vivants alors de la constitution provinciale, rien ne fut changé dans les théories combattues. Les mêmes principes, les mêmes idées, les mêmes préjugés dominèrent sous des noms différents. La bourgeoisie, qui exploita la Révolution

à son profit et qui parvint à l'enchaîner en s'alliant au despotisme, était tout aussi sceptique qu'une partie de la noblesse et du haut clergé qu'elle remplaçait. Elle était voltairienne. Pour elle, l'art ne fut qu'un passe-temps et un délassement sans aucun but moral. Ce n'était ni l'exercice d'un droit de l'intelligence ni l'accomplissement d'un devoir ; la science historique n'était qu'une agréable distraction, une variante de la parade des boulevards, le *circenses* des citoyens qui gagnaient leur *panem* en « travaillant » à l'Abbaye. Un musée, pour les ministres des premières années de la République [1], ce n'était pas une collection de monuments scientifiques ou de modèles propres à la jeunesse studieuse, ce fut, avant tout, un plaisir des yeux pour la foule inintelligente, le jeu du cirque des empereurs romains, la tranquillité des gouvernants tandis que leurs administrés s'amusent. Ces hommes, niaisement épris de l'antiquité romaine, en partageaient toutes les erreurs et tous les préjugés. Pour eux comme pour les Romains, l'art était l'embellissement des loisirs d'un homme de guerre ou d'un homme politique, mais rien de plus. Inutile de rappeler ce que Jean-Jacques Rousseau a écrit et ce que les théoriciens à la mode pensaient alors des arts [2].

Que fait le plus doctrinaire et peut-être le plus honnête des Girondins, Roland, en 1792, quand il veut organiser le Muséum de la nation ? S'adresse-t-il aux premiers savants du pays, aux plus grands artistes, et il y en avait ? Pas du tout, il recrute un personnel composé en majorité de gens obscurs, de peintres de quinzième ordre ; il installe ainsi un Conservatoire de commis et de tapissiers. Bien plus, il ne se sent pas encore rassuré par la nullité de ses préposés ;

1. J'ai montré de très-honorables exceptions, à la fin du règne de la Convention. Les véritables principes en matière de musées furent alors proclamés, mais l'application n'en fut guère possible. Le serait-elle aujourd'hui ?

2. *École des Élèves protégés*, introduction, p. LXXXIX et XC.

il craint leur zèle ; il a peur que le Musée ne devienne une école et que ses conservateurs n'aient la prétention d'enseigner quelque chose au public. Il redoute la naissance, le dégagement d'une doctrine quelconque de tant de monuments juxtaposés. Devançant le mot célèbre de Talleyrand, il leur recommande de ne pas se prendre trop au sérieux, et leur écrit la lettre qu'on va lire :

« Paris, le 25 décembre de l'an Ier de la République.

Le Ministre de l'Intérieur aux commissaires-inspecteurs du Muséum.

« Au zèle infatigable, à l'intelligence et au goût que vous mettés dans l'arrangement du Muséum pour faire jouir le public le plutôt et le mieux des richesses de la nation, je crois devoir ajouter deux observations importantes, pour avoir lieu dans le temps présent du moins : La première... (il s'agit d'écarter du Musée les ouvrages des artistes vivants.) La seconde est d'entremeller beaucoup les diverses écoles. C'est une étrange idée de croire qu'il importe aux artistes d'être à même de comparer facilement les différents âges et les différentes manières de chacun en particulier. Il vaut infiniment mieux, à mon avis, qu'on cherche le beau de tous les genres pour s'en faire des idées grandes et à soi que *de s'amuser à des comparaisons stériles qui ne tendraient qu'à une vaine critique.*

« D'ailleurs le Muséum n'est pas exclusivement un lieu d'études. C'est un parterre qu'il faut émailler des plus brillantes couleurs ; il faut qu'il intéresse les amateurs sans cesser d'amuser les curieux. *C'est le bien de tout le monde. Tout le monde* a le droit d'en jouir. C'est à vous à mettre cette jouissance le plus à la portée *de tout le monde.*

« ROLAND. »

Cette incroyable lettre ministérielle, les étranges théories qu'elle renferme ont longtemps pesé sur le Louvre comme le mauvais sort qu'une fée malfaisante aurait jeté dans son berceau. Proscrire l'histoire et l'étude philosophique, amuser le public illettré, le grand *tout le monde*, varier ses plaisirs, éviter les rapprochements qui pourraient l'éclairer

et le forcer à la réflexion, le conduire d'impression vague en impression superficielle, chatouiller ses sens sans lui apprendre rien de sérieux, de moral, de précis ; maintenir la foule dans l'ignorance qu'on partage, condescendre à ses plus vulgaires instincts ; épousseter les seuls marbres et vernir les seuls tableaux qui servissent de prétextes aux divagations des hommes de goût : telle fut l'occupation des premiers conservateurs. Heureusement les conquêtes de la République et leurs merveilleuses conséquences pour le Musée de la Nation vinrent changer la face des choses. Ensuite une administration composée d'hommes comme Dufourny, Visconti et Denon, au commencement du siècle, débarrassa le Louvre des fantoches impuissants qui le menaient à la niaiserie. Il était temps, car on ne saurait calculer le nombre des *pipes turques* et des *chaises percées*, le nombre des horloges à musique, le nombre de joujoux ridicules que les fondateurs du Muséum auraient pu y entasser pour représenter l'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes.

Quant à Lenoir, en dépit de l'ironie, de la jalousie, des intrigues de ses rivaux, il a travaillé pour la postérité. Il a créé le recueil des pièces justificatives de l'admirable livre que son contemporain, Émeric David, écrivait sur la sculpture française. Lenoir, le *fondateur* Lenoir — suivant la qualification qu'il aimait à si juste titre à se décerner — a fondé et pour longtemps. Savez-vous pourquoi ? Lenoir avait foi dans la science. Peu importe que cette foi ait été celle du charbonnier [1].

1. Lenoir, par condescendance pour l'esprit de son époque, a sans doute consenti à écrire la phrase inepte que voici (Avant-propos de la *Description* de l'an VIII, p. 14) : « Avant que François Ier eût créé les arts en France, notre école était plongée dans la plus affreuse barbarie. Déjà la peinture et la sculpture étaient florissantes en Italie ; déjà, en Allemagne, Albert Durer avait fondé une école d'arts, lorsque, dominés par la superstition, nous osions à peine former un trait, etc., etc. » Mais il ne faut pas oublier que cette opinion ne fut jamais la sienne, car il a consacré sa vie à lui infliger, par les faits, le

Cette foi a fait et fera vivre son œuvre. Détruite en apparence, cette œuvre est théoriquement plus vivante qu'une partie de la moderne organisation de nos musées nationaux [1]. Passe un souffle d'intelligence avec le marquis de Laborde, et tout le bagage longtemps accumulé au Louvre sans préoccupations historiques, sans principes et sans méthode, a été remanié. Lenoir, au contraire, avait, dès le début, donné à ses collections une base raisonnée et scientifique. Non-seulement son musée sera recréé avant vingt-cinq ans, mais rien ne sera changé au principe qui avait présidé à sa formation. Non, le musée des Petits-Augustins n'est pas mort. L'œuvre avait une telle cohésion, une telle vitalité que ses débris, dispersés partout, tendent toujours à se rapprocher et s'agitent encore jusqu'au fond des caveaux ou quelques-uns d'entre eux moisissent [2]. La reconstitution du Musée des Monuments français sera un besoin de l'avenir. Elle s'imposera à la Commission des Monuments historiques quand celle-ci aura épuisé son action sur l'architecture. Le Louvre, entré depuis longtemps, Dieu merci, dans la voie scientifique, montrera avec orgueil, en face de ses incomparables collections de peintures modernes et de sculptures antiques, le rétablissement raisonné du Musée des monuments français. Honneur à Lenoir!

Ce travail ne pouvait pas donner la biographie de Lenoir inséparable de l'histoire complète de son Musée. Il n'a eu qu'un but : faire comprendre à qui la postérité doit ce qui

plus éclatant démenti. Dans le même *Avant-propos*. p. 4, Lenoir disait : « Malgré les observations multipliées de divers artistes, j'ai constamment sollicité le transport des monuments du moyen âge qu'ils regardaient comme inutiles aux arts. » Lenoir, malgré sa profonde ignorance, était doué de l'esprit scientifique au suprême degré.

1. Le marquis de Laborde ne comprenait pas qu'on maintînt, après 1848, la division de la sculpture du moyen âge et de la renaissance entre Versailles et Paris. Il commença à faire rentrer au Louvre un certain nombre de pièces importantes. Mais il ne put achever son œuvre.

2. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris,* 1875, pp. 162 et 163.

nous reste des plus beaux ouvrages de nos sculpteurs. J'espère qu'en face des documents la légende disparaîtra. Le Musée des monuments français est exclusivement l'œuvre personnelle de Lenoir. La Révolution a fourni seulement la matière première.

Le fait, pour nous, sera facilement intelligible. Nos récents malheurs se sont chargés de nous donner une image de ce qui se passa en 1793. A quatre-vingts ans de distance, en présence des marches forcées d'un ennemi vers la capitale, grâce à l'activité d'un homme envers qui la postérité sera reconnaissante, les collections de la Renaissance et des temps modernes se sont singulièrement accrues d'un grand nombre de pièces recueillies dans les palais voisins de Paris. Quelques mois après, pendant la plus abominable des crises politiques, le Louvre a été miraculeusement sauvé de l'incendie. A qui la France est-elle redevable de l'enrichissement et de la conservation du Musée national? Est-ce aux événements de 1870, à la République du Quatre-Septembre, à la Commune du Dix-huit Mars, ou au courage de M. Barbet de Jouy?

L'histoire des monuments de la sculpture française pendant la Révolution n'a pas été, pour l'auteur de ces lignes, l'objet d'un choix et n'est pas, pour lui, le sujet d'un travail de prédilection. Cette étude préliminaire s'est imposée à lui quand il a voulu connaître et débrouiller la provenance des chefs-d'œuvre à la conservation desquels il est attaché. Il s'y est livré en toute liberté d'esprit, parce que, dans le domaine historique, il ne relève que de sa conscience. Il n'a voulu en rien dissimuler sa pensée, parce qu'il croit n'avoir dit que la vérité. Dire la vérité en matière scientifique est un devoir sous tous les régimes politiques; l'auteur fait au gouvernement actuel de son pays l'honneur de croire que, sous la République, c'est un droit.

JOURNAL DE LENOIR

État n° 1

MONUMENTS, STATUES ET COLONNES
QUI SONT ENTRÉS AU DÉPOT DES PETITS-AUGUSTINS
PENDANT LES ANNÉES 1791 ET 1792.

1. — *Des Grands-Augustins.* — Un morceau de brèche violette, de forme ronde, servant de devant d'autel, son milieu en albâtre d'Orient.

2. — *De Saint-Victor.* — Une statue couchée en marbre blanc, représentant Guillaume Chanac, évêque de Paris, mort en 1348.

3. — *Des Célestins.* — Deux petites colonnes en marbre noir, avec bases et chapitaux en marbre blanc.

4. — *De Saint-Honoré.* — Plusieurs morceaux et débris de marbre ne méritant d'autre description [1].

5. — *De Saint-Lazare.* — Une grande coquille appellée Tuillée, ayant servi de bénitier, avec son pied, en forme de rocher, sculpté en marbre blanc.

6. — *Des Célestins.* — Une statue couchée en marbre blanc, représentant Léon de Lusignan, dernier roi de la dynastie de la Petite Arménie, couché sur une tombe de marbre noir.

7. — *Des Grands-Augustins.* — Six colonnes de marbre noir, sans chapiteaux ni bases.

[1] Cette description est donnée par la *Notice succincte,* etc., de 1793 p. 2, n° 4.

8. — *Des Célestins.* — Trois petits pilastres en marbre Campan rouge, avec des ornements incrustés en marbre blanc, venant de la colonne de Montmorency. Plus, deux génies en albâtre, tenant des torchaires, venant du tombeau de l'amiral Chabot, un lion et une figure allégorique représentant la Fortune renversée.

9. — *Des Grands-Augustins.* — L'épitaphe de Guy-du-Faur, seigneur de Pibrac. Plusieurs de ses quatrins gravés sur marbre noir.

10. — *De Sainte-Geneviève.* — Quatre figures de femme sculptées en bois, par Germain Pilon.

11. — *Du chapitre de Notre-Dame.* — Le buste en marbre du cardinal de Richelieu, sculpté par Coïzevox.

12. — *Des Grands-Augustins.* — Saint François d'Assises recevant les stygmates, terre cuite de Germain Pilon.

13. — *Des Bonshommes de Passy.* — Un génie soutenant un cartel, sculpté en marbre blanc par Van Cleve.

14. — *De la Sainte-Chapelle.* — Quatre petits anges en bronze, très-mutilés, de 30 pouces de haut, qui servaient à la décoration de la grille du chœur.

15. — *Des Grands-Augustins.* — La statue couchée, en albâtre, de Jeanne de Commines, femme Penthièvre.

16. — *De Saint-Honoré.* — La statue à genoux et en marbre du cardinal Dubois, par Coustou, accompagnée d'un cénotaphe en brèche grise et d'une épitaphe en marbre noir.

17. — *Des Carmélites, rue Saint-Jacques.* — Un Christ en cuivre doré.

18. — *Des Bonshommes de Passy.* — Un buste en cuivre peint, représentant un d'Ormesson, fondu par Paul Ponce.

19. — *Des Grands-Augustins.* — Trois bas-reliefs en pierre de Tonnerre, sculptés par Germain Pilon, lesquels sont accompagnés de cariatides par le même sculpteur.

20. — *Des Feuillans.* — Une Vierge, sculptée en bois doré.

21. — *Des Célestins.* — Une figure de femme couchée, sculptée en marbre blanc, posée sur une tombe de marbre noir, représentant Jeanne de Bourgogne, duchesse de Bethfort, morte en 1432 [1].

22. — *Des Feuillans.* — Trois colonnes de marbre, grand antique, venant des tombeaux de la famille des Rostaing.

23. — *Des Grands-Augustins.* — Un fût en porphyre, venant du tombeau de Philippe de Commines.

24. — *Des Célestins.* — Deux petits bas-reliefs en marbre sculptés par Anguier; l'un représente le combat d'un lion et d'une ourse, l'autre un Janus ou une tête à deux faces, venant du tombeau de la famille de Longueville.

25. — *Des Célestins.* — Un cippe de marbre blanc supportant une urne en lumachelle, ornée de branches de cyprès en plomb, composant le mausolée de madame Hocquart-Cossé, morte en 1779. Ce monument a été exécuté sur les dessins de M. Dumoulins, architecte (mon ami).

26. — *Des Feuillans.* — Une pyramide en bleu turquin, haute de six pieds six pouces et de deux pieds à sa base.

27. — *Des Feuillans.* — Un bas-relief en plomb, représentant Minerve, soutenant le portrait en médaillon de François de Marillac, victime du cardinal de Richelieu, par Vassé.

28. — *Des Grands-Augustins.* — Deux statues sculptées en pierre de liais, représentant Philippe de Commines, historien du roi Louis XI, et Jeanne de Commines, sa femme.

29. — *Des Feuillans.* — Un bas-relief, en plâtre, représentant le roi Henri III accueillant le plan du couvent de Paris dont il était le fondateur. Ce bas-relief est le modèle de

1. Le marquis de Laborde a établi (*Ducs de Bourgogne*, tome II, p. 215) que cette figure a été sculptée par Guillaume Vleuton. Réalisant une partie du vœu qu'il avait formé, j'ai été assez heureux pour faire rapprocher de la statue la dalle de marbre noir qui porte l'inscription et qui avait été oubliée trop longtemps à Versailles, depuis le dernier transfert de ce monument à Paris. L'inscription, sur plomb, du cercueil est encore au musée de Cluny. Cf. baron de Guilhermy (*Inscriptions de la France*, tome I, p. 438 à 441).

celui que l'on voyoit sur le fronton extérieur de cet édifice; il est devenu unique et précieux par la destruction du couvent. Il est dû au génie d'Anguier.

30. — *Des Célestins.* — Deux bas-reliefs, en marbre blanc, représentant l'Abondance et la Justice, provenant de la pyramide de Longueville.

31. — *Des Feuillans.* — Deux bustes médiocres, en marbre blanc, représentant des personnages de la famille des Rostaing.

32. — *Du même lieu.* — Une statue à genoux et en marbre blanc, représentant Tristan de Rostaing en habit de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Plus, une figure de femme à genoux, aussi en marbre blanc, représentant Claude de l'Aube-Épine.

33. — *Des Grands-Augustins.* — Un autre fût en porphyre, venant du tombeau de Philippe de Commines.

34. — *Des Feuillans.* — Un groupe en marbre blanc élevé à la mémoire d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, et de son fils, sculpté par Nicolas Renard, de Nanci. Plus, les accessoires en bronze et en marbre dudit monument.

35. — *De Saint-Germain-des-Prés.* — Deux petits médaillons, en marbre, représentant des enfans de la famille de Louis XIV.

36. — *Des Feuillans.* — Autre figure sculptée en marbre blanc et à genoux, représentant Charles de Rostaing. Plus, deux enfans venant de ce tombeau.

37. — *Du même lieu.* — Une figure en marbre blanc et à genoux, d'un auteur inconnu, représentant Raymond Phelippeaux, ministre du roi Louis XIII.

38. — *Des Célestins.* — Figure en bronze, de moyenne proportion, représentant l'Abondance, par Prieur, venant de la colonne de Montmorency.

39. — *De la même maison.* — Deux colonnes en brèche

d'Arabie, avec bases et chapiteaux d'ordre corinthien en cuivre doré.

40. — *De la même maison.* — Deux enfants en marbre blanc, sculptés par Anguier, provenant du tombeau de la famille de Brissac.

41. — *Des Minimes de Passy.* — Une épitaphe en marbre noir, ornée de deux petits génies en marbre blanc, sculptés par Pilon.

42. — *Des Célestins.* — Statue en albâtre et couchée, représentant l'amiral Chabot, sculptée par Jean Cousin. Il est appuyé sur son casque et dans l'attitude du repos. Plus, un sarcophage en marbre noir.

43. — *Des Petits-Pères.* — Un buste du moyen âge, sculpté en albâtre et en grès gris.

44. — *De Saint-Martin-des-Champs.* — Une Vierge, sculptée en bois, en 800, représentée assise, ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus.

45. — *Des Petits-Pères.* — Quatre vases étrusques. Deux bustes en bronze et un en marbre. Deux figures égyptiennes en basalte. Une *idem* en pierre ollaire, représentant Isis.

46. — *De la Sainte-Chapelle de Vincennes.* — Un bassin arabe en cuivre damasquiné, que l'on dit avoir servi de baptistaire à saint Louis.

47. — *Des Chartreux.* — Une statue de femme en marbre blanc, représentant Catherine d'Alençon, morte en 1462.

48. — *Des Célestins.* — Une petite statue couchée, sculptée en albâtre, représentant Renée d'Orléans-Longueville, morte en 1515. Plus, une tombe de marbre noir et plusieurs morceaux d'albâtre ornés de pilastres arabesques et de bas-reliefs, provenant du tombeau de ladite Renée d'Orléans.

49. — *Des Petits Pères.* — Deux bustes antiques en

marbre blanc. Plus, deux tables de marbre de Flandres. Plus, un buste antique représentant César.

50. — *Du jardin de Richelieu.* — Un buste antique, représentant Lucius Verus. Un *idem* représentant Brutus. Autre *idem* représentant un Romain.

51. — *Des Chartreux.* — Une statue couchée, en marbre blanc, représentant Pierre de Navarre, mort en 1412. Plus, une tombe en marbre noir.

52. — *Des Célestins.* — Une figure en bronze représentant la Justice, venant de la colonne de Montmorency. *Idem*, deux moyennes colonnes de marbre noir. Plus, un groupe de marbre blanc représentant Henri de Chabot, duc de Rohan, mourant, soutenu par deux petits génies, exécutés par François Anguier; le tout accompagné d'une table de marbre noir et d'un soubaissement en marbre blanc. *Idem*, deux bas-reliefs en cuivre doré, représentant les batailles de Senlis et d'Arques, venant du tombeau de la famille de Longueville.

53. — *Des Feuillans.* — Deux colonnes de portor, avec chapiteaux et bases, et plusieurs débris de marbre provenant du tombeau des Rostaing. Plus, deux espèces de gaînes formant caryatides, en pierre de Tonnerre, provenant du même tombeau.

54. — *Des Célestins.* — Louis de la Trémouille, statue en marbre et à genoux devant un prie-Dieu; socle et débris de marbre provenant dudit monument.

55. — *Du même lieu.* — La statue de Charles Maigneu, capitaine des gardes de la porte du roi Henri II, représenté dans l'attitude du sommeil et sculpté, en pierre de Tonnerre, par Paul Ponce.

56. — *Du même lieu.* — Une statue en marbre blanc, représentant la duchesse de Gèvres, à genoux devant un prie-Dieu. Deux petites figures de femme formant pilastres, et autres débris venant du même monument.

57. — *Du chapitre de Notre-Dame.* — Un squelette en albâtre, sculpté, à ce que l'on croit, par François Gentil. Ce squelette, qui présente de grandes imperfections dans son exécution, se voyait autrefois au cimetière des Innocents.

58. — *Des Célestins.* — La statue à genoux et en marbre blanc, d'un duc de Gèvres, représenté en habits de guerre et vêtu d'un manteau.

59. — *Des Petits-Pères.* — Un bas-relief sculpté en bois, représentant la conversion d'Attila, copie réduite de celui de l'Algarde, qui se voit à Rome.

60. — *Des Grands-Augustins.* — Une grande épitaphe en marbre blanc, surmontée d'un médaillon en bronze, entourée de branches de cyprès en plomb, érigée à Bernard Chérin.

61. — *Des Jacobins, rue Saint-Jacques.* — Une statue couchée, en marbre, et sa tombe en marbre noir, représentant Louis de France, frère de Philippe-le-Bel. Autre statue du même genre, représentant la femme dudit Louis de France.

62. — *De Saint-Benoît.* — Un groupe en terre cuite, modelé dans le style de Michel-Ange, représentant la Trinité.

63. — *Des Célestins.* — Une colonne torse en marbre blanc, ornée de feuilles de vignes très-délicatement sculptées, élevée en l'honneur d'Anne de Montmorency, connétable de France. Plusieurs détails en marbre Campan, venant du même monument.

64. — *Du même lieu.* — Autre colonne en marbre blanc, d'ordre composite, ornée de flammes et accompagnée de trois enfans, en marbre blanc, sculptés par Germain Pilon. Le tout posé sur un triangle orné de trois inscriptions gravées sur du marbre rouge. Ce beau monument avait été élevé à la mémoire du roi François II, dont il contenait le cœur.

65. — *De Saint-Germain-des-Prés.* — Un bas-relief en

pierre, en forme de tombe, représentant le roi Childebert.

66. — *Du même lieu.* — Autre statue en pied et coloriée, du même roi Childebert.

67. — *Du même lieu.* — Une statue en pierre de la Sainte Vierge, également coloriée.

68. — *Des Célestins.* — Quatre figures de femme sculptées en marbre blanc, représentant la Force, la Tempérance, la Justice et la Sagesse, provenant du tombeau de la famille de Longueville.

69. — *Du même lieu.* — Une colonne en marbre blanc ornée de chiffres et de couronnes, élevée en l'honneur de la famille de Cossé. Plus, un entablement sculpté provenant de la même colonne, et une grande table de marbre noir.

70. — *Du jardin de Richelieu.* — Un jeune faune, statue antique très-mutilée. Plus, un groupe copié d'après l'antique, représentant l'Amour et Psyché.

71. — *De Saint-Landry.* — Quatre petites colonnes de marbre vert antique, garnies de leurs bases et de leurs chapiteaux.

72. — *Des Blancs-Manteaux.* — Une statue de Vierge en pierre, sculptée par Vassé.

73. — *Du jardin de Richelieu.* — Deux esclaves en marbre blanc, sculptés par Michel-Ange. Ces statues, uniques en France, avaient été données à François Ier par Robert Strozi [1].

1. Ces deux statues, signalées par Lenoir dans sa *Notice succincte* de 1793, estèrent dans ses mains jusqu'en août 1794. Jugées peut-être, au premier abord, indignes du Museum, elles ne furent enlevées à Lenoir que le 22 août 1794. Voici la délibération en vertu de laquelle les statues furent réclamées :

« 5 fructidor, an II. — On propose de donner des ordres au citoyen Boucault pour faire transporter, des dépôts au Museum, les deux figures de Michel-Ange provenant de la maison Richelieu et qu'un extrait du procès-verbal soit remis avec injonction de donner décharge au bas. Cette proposition est arrêtée. Les

74. — *Du même lieu.* — Une statue antique grecque, représentant Bacchus tenant son thyrse et une grappe de raisin.

75. — *Des Carmélites.* — Deux colonnes de marbre noir garnies de leurs bases et chapiteaux.

76. — *Du jardin de Richelieu.* — Une statue en marbre blanc, copie de l'antique, représentant un Méléagre.

77. — *Des Célestins.* — Une statue en bronze représentant la Paix, venant du tombeau d'Anne de Montmorency. Plus, une tombe en marbre noir.

78. — *Des Jésuites.* — Une statue en marbre blanc, représentant saint François-Xavier.

79. — *Des Carmélites, rue Saint-Jacques.* — La statue à genoux et en marbre blanc, du cardinal de Bérulle, posé sur un piédestal aussi en marbre blanc, orné de bas-reliefs.

80. — *Des Capucins.* — Deux statues en bronze modelées par Girardon, venant du tombeau du ministre Louvois, représentant la Sagesse et la Vigilance. Plus, une tranche de marbre vert Campan.

81. — *Des Jésuites.* — Un crucifix de grandeur naturelle sculpté en bois, attribué à Sarrazin.

82. — *Des Célestins.* — Groupe en marbre sculpté, par

mêmes commissaires pour le choix fait au dépôt de Nesle sont chargés de cette opération. » Voici le reçu du Conservatoire du Museum :

« Ce 23 vendémiaire (14 octobre 1794), l'an troisième de la République française, une et indivisible.

« Un membre demande que le Conservatoire donne décharge au citoyen Le Noir, conservateur du dépôt National des Petits-Augustins, de deux figures de Michel-Ange, en marbre blanc, provenant du ci-devant Richelieu, lesquelles sont au museum National des Arts. Il arrête que copie du procès-verbal servira de décharge au citoyen Lenoir. »

La livraison avait eu lieu le 11 fructidor an II, 28 août 1794, comme on peut le voir, plus loin, dans le *journal de Lenoir*, n° 428.

On remarquera le sans-gêne avec lequel les membres du Conservatoire dépouillaient ce pauvre Lenoir. Ces hauts personnages n'avaient pas jugé que la conservation miraculeuse des marbres de Michel-Ange valût un remerciement, ni que les deux esclaves méritassent un reçu spécial.

Germain Pilon, représentant les Trois Grâces, supporté par un piédestal aussi en marbre, orné de sculptures. Ce groupe supportait une urne qui renfermait les cœurs du roi Henri II, de Catherine de Médicis et du roi Charles IX.

83. — *Du jardin de Richelieu.* — Deux statues en marbre, médiocres copies d'après l'antique, représentant des consuls romains.

84. — *Du même lieu.* — Autre statue antique restaurée, représentant Germanicus. — Autre *idem*, représentant une Vénus.

85. — *De l'Oratoire.* — Une statue, à genoux et en marbre, du cardinal de Bérulle, attribuée à Anguier. Cette statue ayant été brisée en deux, il en a été formé un buste à mi-corps.

86. — *Du jardin de Richelieu.*— Une statue antique, copie romaine, représentant un philosophe. — Autre statue, copie romaine, représentant une Junon. — Autre, *idem*, représentant un Méléagre.

87. — *De la Sorbonne.* — Le tombeau en marbre du cardinal de Richelieu, sculpté par Girardon.

88. — *Des Célestins.* — Une grande pyramide en marbre noir, incrustée, sur ses quatre faces et dans toute sa longueur, de bas-reliefs allégoriques aux Lettres, aux Arts et aux Sciences, le tout formant le mausolée de la famille de Longueville. Plus, les corniches et accessoires en marbre dudit monument.

89. — *De Sainte-Geneviève.* — La statue couchée et sculptée en pierre du roi Clovis Ier. Deux petites colonnes en marbre cipolin, venant de la chapelle basse, avec chapiteaux et bases en pierre.

90. — *Des Mathurins.* — Quatre colonnes de brocatelle d'Espagne, avec leurs bases et leurs chapiteaux en pierre, dorés. Plus, deux colonnes en marbre rance, *idem*.

91. — *De Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.* — Un bas-

relief en marbre blanc, représentant une femme tenant un rouleau à la main et groupée d'un enfant.

92. — *De Saint-Jean-de-Latran.* — Deux colonnes cannelées en marbre rance, d'ordre Pæstum, venant du tombeau de Jacques Souvré.

93. — *De l'Abbaye de Longchamps.* — Deux petites statues gothiques de la sainte Vierge.

94. — *De l'Ave-Maria.* — La statue, à genoux et en marbre, de Claude-Catherine de Clermont-Tonnerre, posée sur un socle de marbre noir.

95. — *De Sainte-Geneviève.* — Deux colonnes de 10 pieds, enbrèche universelle de Véronne (*sic*). Plus, deux *idem* en marbre de Flandres, garnies de leurs bases et chapiteaux en pierre dorée. Ces quatre colonnes supportaient la châsse de la sainte.

96. — *Du Calvaire-du-Marais.* — Un petit monument en marbre blanc, représentant la Force qui tient un cœur à la main, élevé à la mémoire de Paul de Gondi, cardinal de Retz, abbé de Saint-Denis.

97. — *Des Célestins.* — Divers fragments en marbre Campan rouge, provenant du piédestal de la colonne d'Anne de Montmorency.

98. — *De Saint-Jean-de-Latran.* — Un groupe en marbre blanc, représentant Jacques Souvré, commandeur de Malte, représenté à l'article de la mort; il est soutenu par un petit génie.

99. — *Des Carmélites.* — Quatre colonnes de marbre noir veiné de blanc, avec bases et chapiteaux de cuivre doré.

100. — *Du jardin de Richelieu.* — Deux bustes en marbre.

101. — *De Sainte-Geneviève.* — Deux petites colonnes en granit gris, venant de l'église basse.

102. — *Des Célestins.* — Une vierge en bois.

103. — *Des Carmélites.* — Quatre colonnes de vert de

mer, ornées de chapiteaux et de bases en cuivre doré, surmontées de flammes.

104. — *De Saint-Jean-de-Latran.* — Deux lions sculptés en marbre blanc, demi-relief, attribués à Anguier. Deux tranches de marbre de Flandres.

105. — *Des Jésuites.* — Un bas-relief en cuivre doré, représentant Jésus au tombeau, composé par Germain Pilon dans le style de Primatice.

106. — *De Saint-Magloire.* — Une plaque de bronze, représentant une figure dans l'attitude du sommeil, représentant Blondeau, intendant des finances, mort en 1555. Cette sculpture est de Ponce.

107. — *De l'Ave-Maria.* — Un recueil de petits tableaux en émail, représentant des sujets de la Passion de Jésus-Christ.

108. — *Des Capucines.* — Un groupe de marbre blanc, sculpté par Girardon, représentant le ministre Louvois, posé sur un cénotaphe de marbre noir.

109. — *Des Blancs-Manteaux.* — Le buste en marbre de M. Le Camus, lieutenant-civil ; la figure ayant été brisée, l'on n'a conservé que le buste. — Plus, divers fragmens de marbre, et quatre têtes de lions en marbre blanc.

110. — *De Saint-Honoré.* — Une frise, sculptée en marbre blanc, représentant des épines mêlées avec des lys.

111. — *Des Cordeliers.* — La statue, couchée et en bronze, d'Albert Pio, comte de Carpi, sculptée par Paul Ponce.

112. — *Des Minimes.* — Quatre figures allégoriques, représentant des Vertus, sculptées en pierre de Tonnerre par Desjardins. Plus, une *idem*, représentant saint François de Paule.

113. — *De Sainte-Geneviève.* — La statue, à genoux et en marbre blanc, du cardinal de La Rochefoucault, accompagné d'un ange qui porte la queue de son manteau.

114. — *Des Minimes.* — Une statue, à genoux et en marbre, représentant Madeleine Marchand, femme du président Le Jai.—Plus, une statue à demi couchée, aussi en marbre, représentant Charles de Valois, fils naturel du roi Charles IX.

115. — *De Sainte-Geneviève.* — Deux petites colonnes de marbre noir antique, venant de la chapelle basse. —Plus, une table de marbre noir, qui supportait deux esquisses en terre cuite, de Germain Pilon, représentant Jésus au tombeau et sa résurrection.—Plus, deux autres petites colonnes venant aussi de la chapelle basse.

116. — *Des Minimes.* — Quatre bas-reliefs, en marbre blanc, représentant des enfants soutenant des armoiries, venant du tombeau du maréchal de la Vieuville. — Du même lieu, les statues, en marbre et à genoux, du duc et de la duchesse de la Vieuville.

117. — *De Saint-Landry.* — La descente de croix, en marbre blanc, espèce de grand relief saillant qui ornoit le tombeau de Girardon.

118. — *De l'Ave-Maria.* —La statue, à genoux et en marbre blanc, d'une femme inconnue, que je crois être madame de Vivonne.

119. — *Du même lieu.* — La statue à genoux et en marbre blanc de Charlotte de la Trémouille, femme de Henri Bourbon de Condé.

120. — *De l'Oratoire.* — Un grand bas-relief sculpté en pierre de Tonnerre, représentant la Justice tenant le portrait d'un magistrat.

121. — *Des Minimes.* — La statue, en marbre blanc et à genoux, de Diane de France, duchesse d'Angoulême, fille naturelle et reconnue du roi Henri II.

122. — *De Saint-Benoît.* — L'épitaphe en marbre blanc de Winslow, célèbre économiste. — Du même lieu, l'épitaphe, *idem*, de Foy Vaillant, célèbre antiquaire.

123. — *De Saint-Étienne-du-Mont.* — L'épitaphe, en marbre blanc, de Blaise Paschal.

124. — *De la Sainte-Chapelle.* — L'épitaphe en marbre noir du fils de Germain Pilon. Plus, un escalier gothique et tournant, en bois.

125. — *Des Minimes.* — Le buste en marbre blanc du président Le Jay. La statue ayant été brisée, on en a conservé le buste. — Du même lieu, le buste en marbre de Guillaume Le Serat. — *Idem*, le buste de Charles Le Jay, de Maison Neuve.

126. — *Des Grands-Augustins.* — Huit colonnes de douze pieds, en marbre brèche violette, avec bases et chapiteaux en pierre.

127. — *Des Feuillantines.* — Une table de marbre cipollin. Plus, deux émaux représentant saint Paul et saint Thomas.

128. — *Des Théatins.* — Une table de brèche d'Alept.

129. — *Du jardin de Richelieu.* — Les bustes en marbre d'Annibal et de Lucius Vérus, sculptés par Slodtz.

130. — *De l'église Notre-Dame.* — Deux statues à genoux, par Coustou et Coysevox, représentant Louis XIII et Louis XIV.

131. — *De Saint-Chaumont.* — Une statue en plâtre de la Sainte Vierge. — Une *idem* de Saint-Joseph, et un bas-relief représentant Jésus au tombeau, aussi en plâtre, par Duret.

132. — *Des Célestins.* — Deux statues en marbre blanc et couchées, représentant Louis de France, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, et l'autre, Valentine de Milan, sa femme.

133. — *Du même lieu.* — Deux autres statues en marbre blanc, également couchées, représentant Charles, duc d'Orléans, aïeul du roi Louis XII, et Philippe, duc d'Orléans, comte de Vertus, tous deux fils du précédent.

134. — *Des Jésuites.* Quatre colonnes de Campan vert, de dix pieds, avec bases et chapiteaux en pierre.

135. — *De l'Oratoire.* — Quatre colonnes de marbre blanc avec bases et chapiteaux en bois doré.

136. — *Des Grands-Augustins.* — Deux bustes en marbre blanc, représentant M. et Mme Brulard. Plus, une table circulaire en albâtre rubanné, provenant du devant d'autel.

137. — *De Saint-Maur-les-Fossés.* — Deux tables en porphyre, sur leurs pieds de chêne. — Au-dessus, table en vert de mer. — Deux *idem* en portor.

138. — *Des Petits-Pères* — Deux médaillers en forme de gaines, contenant des médailles antiques, en argent, en cuivre et fourrées. — Une petite statue de Vierge, en ivoire, qui paraît dater de l'an 1400.

139. — *Antiquités du même lieu.* — Quinze figures égyptiennes. — Trois figures gauloises. — Vingt-quatre figures étrusques. — Soixante et une figures grecques, dont neuf petits bustes, le tout en bronze. — Vingt-trois petits bronzes antiques représentant des animaux. — Trente pièces antiques en bronze, comme lampes, amulettes et ustensiles à l'usage des sacrifices. — Vingt-cinq pièces en terre cuite, comme vases, petits bustes, lacrymatoires et lampes. — Plus, une tête de dame romaine, en quartz ou agathe, sans nez. — Un petit caillou roulé avec des caractères. — Cinq grandes divinités du Malabar, en bronze. — Une *idem*, plus petite. — Fétiche en bois, figurant une espèce de singe ou de cercopythèque. — Une boîte de cuivre indienne avec son couvercle. — Deux vases en bois et une cuiller.

140. — Nota. — J'ai acheté à la vente qui s'est faite au dépôt, un coffret gothique en bois, en marqueterie, orné de bas-reliefs, représentant la conquête de la Toison-d'Or par Jason[1]. — Deux vieilles mitres, dont une peinte à

1. Cet objet se retrouve dans le *Catalogue des antiquités et objets d'art qui composent le cabinet de M. le chevalier Alexandre Lenoir.* Paris, novem-

l'encre de la Chine, représentant des sujets de la Passion de Jésus-Christ, et l'autre brochée; le tout venant de la Sainte-Chapelle [1].

ALEXANDRE LENOIR [2].

bre 1837, in-8, p. 22 avec cette description : « N° 184. Grand coffret en ivoire et en marquetterie. Ce monument, exécuté en Lombardie, au XIVe siècle, est décoré de bas-reliefs qui figurent la conquête de la Toison d'or et toute la fable de Jason. »

1. On lit dans le *Catalogue des antiquités et objets d'art* rédigé après le décès de Lenoir, p. 26 : « N° 220. Une mître d'évêque du XIVe siècle brodée en or et en soie, à l'aiguille, représentant Jésus-Christ et sa mère et plusieurs sujets du nouveau testament. » — « N° 221. Autre mître en soie blanche, du XIVe siècle, décorée d'un calvaire dessiné et lavé à l'encre. »

Ce sont les seules mitres qui aient figuré dans le catalogue de la collection d'Alexandre Lenoir.

2. Ne voulant conserver de souvenirs précis que pour les objets intéressant a constitution définitive de son musée, Lenoir a, ici, passé volontairement sous silence tous les tableaux qu'il avait recueillis en 1791 et 1792, et qui furent réclamés par le Conservatoire du Muséum central à diverses reprises, mais surtout en vendémiaire an III. On les trouvera indiqués à leur sortie du dépôt des Petits-Augustins, dans les états n° 2 et n° 3. Lenoir a parlé incidemment de quelques-uns d'entre eux, dans sa *Notice succincte* de 1793, p. 11 et 12, et dans la *Notice historique* de l'an IV, p. 1 à 7. La *Revue universelle des Arts* en a publié, en 1865, la liste dans son tome XXI, p. 61 à 86, et 125 à 160, sous le titre : *Catalogue historique et chronologique des peintures et tableaux réunis au Dépôt national des Monuments français, par Alexandre Lenoir, conservateur dudit Dépôt, adressé au Comité d'Instruction publique, le 11 vendémiaire an III.* Quoique les peintures fussent exclues, à partir de 1795, de la composition du Musée des Monuments français, Lenoir exposa cependant quelques tableaux importants. C'étaient : 1° *Jean Jouvenel des Ursins, avec sa famille.* (*Description du Musée,* tome III, p. 10 et suivantes.) — 2° *La Descente de croix*, de Guillaume, abbé de Saint-Germain-des-Prés, avec le Louvre dans le lointain. (*Ibid.*). — 3° Le *Portrait d'Isabeau de Bavière.* (*Description du Musée*, tome VIII, p. 5.) — 4° Le *Portrait de Charles VII.* (*Ibid.*). — 5° Le *Portrait de Bayard.* (*Ibid.*).

État n° 2

JOURNAL DES OBJETS QUI SONT ENTRÉS AU DÉPOT DES PETITS-AUGUSTINS, PENDANT L'ANNÉE 1793, ET TOUT LE TEMS DU RÉGIME RÉVOLUTIONNAIRE.

CE JOURNAL RELATE ÉGALEMENT TOUT CE QUI EST SORTI DU DÉPOT PENDANT LE MÊME TEMPS.

AN II.

PREMIER MOIS[1].

État des objets entrés et sortis du Dépôt.

141. — Le 24 du premier mois de l'an II se sont présentés, au dépôt, les cc. Jacques Charbonné, commissaire des domaines, et Jean-François Girault, commissaire des monnaies, pour procéder à l'enlèvement et au transport, à l'Hôtel des Monnaies de Paris, de tous les ornemens d'églises garnis d'or et d'argent, etc., conformément à l'arrêté des ministres de l'Intérieur et des Finances en date du 10 septembre 1793.

142. — Le 28 dudit, j'écris au c. L'Huillier, syndic du département, pour être autorisé à faire transporter, au Dépôt, un beau lutrin sculpté en bois, qui est abandonné dans l'une des cours des Chartreux.

1. Le premier mois de l'an II a commencé le 22 septembre 1793.

2

DEUXIÈME MOIS.

143. — Le 9 du deuxième mois, même année, en vertu d'un arrêté de la Commune de Paris, il a été remis au c. Lalande, commissaire de police, accompagné d'une députation des membres du Comité révolutionnaire de la section de l'Unité, cent quatre-vingt portraits peints à l'huile, en pieds et en buste, de nobles, prélats, princes, etc., qu'ils appellent *féodaux*, pour être brûlés, à la fête populaire, dans le jardin de l'abbaye Saint-Germain, en face du lieu de la Section.

144. — Le 11 dudit, reçu onze tableaux venant de Montmartre, dont cinq par Lagrenée et deux par La Traverse.

145. — Le 14 dudit, j'écris au c. Chaumette, procureur de la Commune, pour l'engager à m'autoriser à retirer de l'Arsenal un bas-relief d'Anguier représentant l'histoire entourée de plusieurs génies et occupée à tracer les fastes de notre histoire et deux figures accadémiques, par Prieur; le tout en bronze et venant du tombeau de Jacques-Auguste de Thou, à Saint-André-des-Arcs. Je lui fais remettre de suite, ainsi qu'il l'avait demandé, la note de tous les portraits dits *féodaux* qui se trouvent au dépôt.

146. — Le 16 brumaire, remis au c. Roze, commissaire du Comité de Salut public pour la recherche des métaux, neuf cent trente livres pesant de plomb provenant des démolitions des mausolées et tombeaux précédemment enlevés. Plus, quatre figures venant de Sainte-Geneviève et deux anges adorateurs de Saint-Chaumont. Le reçu signé Roze, commissaire du Salut public.

147. — Le 21 dudit, une députation du Comité révolutionnaire de la section du fauxbourg Montmartre enlève, au nom de la Commune de Paris, soixante-seize portraits dits *féodaux*, pour être brûlés publiquement.

148. — Le 20 dudit, reçu de Saint-Germain-des-Prés, du

Comité révolutionnaire, les deux statues en marbre des comtes de Dowglas, deux morceaux de marbre noir et deux mauvais tableaux.

149. — Le 24 dudit, j'ai reçu du c. Chaumette, procureur de la Commune, les pouvoirs nécessaires pour retirer de l'Arsenal le bas-relief et les deux figures de bronze du tombeau de de Thou, à condition qu'il serait remis, audit Arsenal, le même poids de cuivre en divers morceaux, venant des accessoires du monument.

150.— Le 26 dudit, en vertu de l'arrêté de la Commune, le sieur Levasseur et les Commissaires députés du Comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire ont enlevé, du Dépôt, cinquante-quatre portraits dits *féodaux*, pour être brûlés.

151. — Ledit, reçu du c. Boulland, membre du Comité révolutionnaire, section Guillaume Tell, cinq grands tableaux de Van-Loo, du chœur des Petits-Pères; plus, dix autres tableaux médiocres.

152. — Le 27 dudit, loi de la Convention qui ordonne la suppression des plaques de cheminées armoriées.

FRIMAIRE.

153. — Le 1er frimaire, reçu du c. Sturler, agent de la Commune, deux moyennes colonnes, marbre noir, venant des Cordeliers.

154. — Le 2 frimaire a commencé la vente publique, au Dépôt, des effets provenant du mobilier des églises supprimées. Cette vente s'est effectuée en présence des commissaires du département et du Comité révolutionnaire.

155. — Ledit, en conséquence de l'arrêté de la Commune, les cc. Boucault, Vaigné, Berin et Godart, commissaire de police et du Comité révolutionnaire, section des Marchés, ont enlevé cent quatre-vingt portraits dits *féodaux* pour être brûlés.

156. — Le 3, reçu du c. Adam, un tableau représentant un *crucifix*, provenant du tribunal de la section Guillaume Tell.

157. — Ledit, en conséquence des mouvements qui se passent dans Paris à l'occasion de la suppression des emblèmes de la féodalité et du culte, le Comité révolutionnaire de la section de l'Unité charge le c. Sevestre de jeter à terre les figures qui décorent intérieurement et extérieurement les portes du Dépôt.

158. — Ledit, reçu de la section de l'Observatoire une statue de Vierge en pierre entièrement défigurée par la populace.

159. — Le 4 frimaire, reçu du c. Sturler, agent de la Commune, deux statues en marbre et couchées, venant des Cordeliers.

160. — Le 5 dudit, reçu du c. Sturler deux statues en marbre et couchées, de deux guerriers, enfans de Saint-Louis, venant des Cordeliers.

161. — Le 6 dudit, reçu des membres du Comité révolutionnaire de la section Beaurepaire, un bas-relief en pierre à porc, représentant les *Douze apôtres*, venant du coin des rues des Mathurins et Saint-Jacques (Saint-Foix parle de ce bas-relief). [?]

162. — Le 7 dudit, reçu, du c. Sturler, un bas-relief en pierre, par Jean Goujon, représentant *Jésus au tombeau*, huit bustes de la famille de Briçonnet et de Bullion, une statue en bronze et couchée, représentant *Albert de Carpi*, une tombe de marbre noir et une statue de femme à genoux, de M. de Nogaret; le tout venant des Cordeliers.

163. — Ledit jour, de la Sorbonne et du même Sturler, un Christ colossal, sculpté en marbre par Anguier. Le bras du crucifix a été cassé par accident; il a blessé un ouvrier qui a été porté à l'Hôtel-Dieu.

164. — Le 8 frimaire an II, reçu du même Sturler, des

Cordeliers, quatorze tableaux sans autre désignation ; plus un médaillon en marbre représentant M. et Mme Gougenot ; plus, un buste en bronze de l'abbé Gougenot.

165. — Le 9 dudit, reçu du même agent de la Commune, des Cordeliers, trente tableaux sans autre désignation, parmi lesquels j'ai remarqué une *Annonciation*, par Vien, et un autre, de Jouvenet, représentant le *Père éternel dans une gloire*. Dans le nombre de ces tableaux, il s'y trouve beaucoup de copies. — Plus, de la Sorbonne, deux anges adorateurs médiocrement sculptés.

166. — Ledit jour, de Saint-Denis, reçu du c. Scellier[1] la statue couchée et en marbre, de Claude de France, femme de François Ier, et la statue à genoux et en marbre de son second fils.

167. — *Nota*. — Le 14 frimaire, le c. Jollain, membre de la Commission des monumens, a fait déplacer tous les plus beaux tableaux de l'église Saint-Gervais et les a fait transporter au Musée du Louvre.

168. — Le 14 dudit, des Jacobins, rue du Bac, reçu du c. de Wailly dix-huit tableaux peints par frère André, dont plusieurs sont copiés d'après différens maîtres.

169. — Ledit jour, le c. Jollain a envoyé au Dépôt seize tableaux venant de Saint-Gervais, dont un peint sur bois par Le Sueur, représentant *Jésus portant sa croix* et formant devant d'autel.

170. — Le 15 dudit, reçu du c. Daujon, administrateur et membre de la Commune de Paris, le beau tombeau antique en porphyre venant de Saint-Germain-l'Auxerrois, où il servait de cénotaphe à Caylus.

171. — Le 16 dudit, j'écris au Comité révolutionnaire de

1. François-Joseph Scellier, marbrier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Jacques, section de l'Observatoire, fut un très-intelligent et très-dévoué auxiliaire de Lenoir dans le déplacement de la plupart des monuments transportés aux Petits-Augustins.

la section de Guillaume Tell, pour obtenir les quatre bas-reliefs de la place des Victoires, qui sont dans les mains des membres de ce Comité.

172. — Ledit jour, reçu du c. Leclerc, rue Saint-Eloy, quatre petits médaillons en cuivre venant de Saint-Eustache, du tombeau de Colbert.

173. — Ledit, reçu du c. de Wailly dix tableaux de frère André, venant des Jacobins, rue du Bac.

174. — Le 20 frimaire, d'après un arrêté du Directoire du département, en date du 14 frimaire courant, il a été procédé à l'enlèvement des tableaux de l'église Notre-Dame. Une partie de ces tableaux a été transportée au Musée du Louvre et l'autre au Dépôt des Petits-Augustins. Le nombre de ces derniers est de cent.

175. — Le 21 dudit, reçu du c. Sturler, agent de la Commune et du c. Scellier, de Saint-Denis, les statues couchées et en marbre de Henri II et de Catherine de Médicis que Pilon avait sculptées pour Blois.

176. — Le 23 dudit, le même Sturler a fait porter à l'Arsenal de Paris deux grandes figures d'anges en bronze, dorés, venant de Saint-Sulpice.

177. — Ledit, reçu du c. Scellier, les statues en marbre et à genoux, de Louis XII et Anne de Bretagne, venant de Saint-Denis et du tombeau de Louis XII.

178. — Le 25, le c. Boissel, commissaire aux accaparemens, section de la Cité, a fait transporter, de l'église Notre-Dame, quatre tableaux au Musée du Louvre et quatre au Dépôt des Petits-Augustins.

179. — Le 26 dudit, le même Boissel a fait transporter, du même lieu, au Musée du Louvre, quatre tableaux et quatre aux Petits-Augustins. Plus, deux *idem* au Louvre et deux au Dépôt.

180. — Le 27, le même Boissel a fait transporter, du même lieu, au Musée au Louvre, cinq tableaux parmi les-

quels était le beau tableau de Le Sueur, et quatre au Dépôt des Petits-Augustins.

181. — Le 28 dudit, reçu du c. Le Monnier, commissaire aux accaparemens de la Commune, deux tableaux peints en grisaille sur verre, représentant des sujets de la vie de saint Gervais. Plus, un plus petit représentant une *Fuite en Egypte* et deux *idem* arabesques. — Le tout d'après Le Sueur et venant de Saint-Gervais.

NIVOSE.

182. — Le 2 nivose, le c. Le Monier ci-dessus dénommé fait démonter et enlever les monuments et tombeaux qui se trouvent dans l'église Saint-Gervais. Il en avoit reçu l'ordre de la Commune de Paris.

183. — Ledit, je suis prévenu qu'un décret de la Convention nationale supprime la Commission des monuments et qu'elle adjoint une Commission des Arts à son Comité d'instruction publique.

184. — Le 3 dudit, reçu du c. Sénéchal, commissaire aux ventes du département, deux tableaux provenant du couvent dit de la Providence, rue de l'Arbalète.

185. — Ledit 3 nivose, reçu, du Comité révolutionnaire de la section du Finistère, vingt tableaux provenant de l'église Saint-Marcel dont le meilleur est de Durameau.

186. — Le 4 dudit, par suite de ma demande du 16 frimaire dernier, au Comité révolutionnaire de la section de Guillaume Tell, j'ai reçu du c. Rocque, commissaire de police de ladite section, accompagné de deux membres du Comité, les quatre bas-reliefs de la place des Victoires, fondus en bronze sur les modèles de Desjardins.

187. — Ledit, reçu du c. de Wailly, quatre moitiés de colonnes en marbre blanc provenant de Saint-Thomas-d'Aquin (Jacobins de la rue du Bac).

188. — Ledit, le c. Roussel, commissaire de la section de

la Cité, membre du Comité révolutionnaire, a fait porter au Musée du Louvre, douze tableaux de l'église Notre-Dame, qui avaient été choisis par le c. Jollain, ainsi qu'il a été procédé dans les précédents transports. Dix-huit tableaux ont été envoyés au Dépôt des Petits-Augustins par mondit Roussel. — Parmi ces tableaux se trouve celui de la famille des Ursins, peint sur bois par Gringoneur, peintre de Charles VI et premier peintre de l'Académie de Saint-Luc, fondée par ce prince.

189. — Le 8 dudit, j'écris au Président du Comité d'instruction publique de la Convention nationale : « Citoyen représentant, la suppression de la Commission des monuments me met à même aujourd'hui de correspondre directement avec le Comité d'instruction publique que vous présidez. Ce changement, citoyen, ne peut que tourner au profit des Arts, puisque le Comité lui-même les met directement sous sa protection. Moi-même, j'en ressentirai d'heureux effets. Le zèle que j'ai mis jusqu'à présent à la conservation des monumens, mon patriotisme et la confiance, que je me flatte d'avoir montrés, vous sont un sûr garant de l'amour de mes devoirs.

« La Commission temporaire, que le Comité vient de substituer à celle des monumens, me rattache à des citoyens vraiment amis des sciences, des lettres et des arts ; recevez, citoyen représentant, l'hommage d'un artiste-citoyen qui, par la nature de sa place, a été assez heureux pour rendre à la République les services les plus signalés ; car, sans son empressement à prévenir les agens du gouvernement chargés de l'évacuation des églises, les monumens les plus précieux à l'étude des arts du dessin comme à celle de notre histoire auraient été perdus, et il ose le dire, la seule récompense qu'il en a reçue est dans le bien qu'il a pu faire jusqu'à présent.

« Citoyen représentant, rien ne s'est fait dans le dépôt des

Petits-Augustins sans la participation de la commission des monumens, et ce n'est qu'à force de sollicitations et d'importunités que je suis parvenu à établir l'ordre qui y règne. L'avenir qui se présente sera sans doute plus heureux, et, à l'aide d'une correspondance suivie avec le comité d'instruction publique et la commission des arts qui lui est adjointe, je serai plus que jamais à même de faire ce qu'il conviendra pour maintenir le même ordre.

« Je vous adresse, citoyen représentant, l'état général de ce qui existe au Dépôt, ainsi que la note de ce qui a été apporté chaque jour pendant le courant de la dernière décade : cet ordre sera régulièrement suivi, afin de vous mettre toujours à même de connaître la situation du Dépôt.

« Agréez en même temps un exemplaire de la notice que j'ai fait imprimer sur les objets que j'ai réunis aux Petits-Augustins[1]; incessamment je vous présenterai la suite manuscrite de cet ouvrage.

« Votre concitoyen,

« *Signé :* ALEXANDRE LENOIR. »

190. — Le 8 dudit, reçu du c. de Wailly, commissaire du gouvernement, des Jacobins, rue du Bac, deux colonnes de marbre blanc avec chapiteau *idem*.

191. — Ledit jour, reçu du c. Scellier, de Saint-Denis, une vierge gothique en marbre blanc, venant de la chapelle de Jeanne d'Evreux, dite la Blanche. Plus, un fût de colonne.

192. — Le 12 dudit[2], reçu du c. Daujon, administrateur

1. Il s'agit de la première notice publiée par Lenoir sur son dépôt et imprimée chez Deseine, en 1793, in-8 de 28 pages. En voici le titre : *Notice succincte des objets de sculpture et architecture réunis au Dépôt provisoire national, rue des Petits-Augustins au ci-devant couvent de la Reine Marguerite, par Alexandre Lenoir, élève de l'Académie de peinture de Paris, garde dudit dépôt depuis sa formation, établi en novembre* 1790, *et conservé par décret du Corps législatif, du* 18 *octobre* 1792.

2. Le 12 nivôse an II correspond au 1er janvier 1794.

et membre de la commune de Paris, deux figures de femme sculptées en marbre blanc et demi-relief, par Prieur, le petit médaillon en plomb de Le Batteux, homme de lettres. (Le reste de ce monument a été entièrement détruit et un vase en plomb fondu.) Deux bustes en marbre de la famille de Montholon. Deux petites colonnes en marbre noir. Le tout venant de Saint-André-des-Arcs.

193. — Le 12 dudit nivôse, reçu du même Daujon en un second voyage et du même lieu, une femme à genoux sculptée en marbre blanc, du tombeau de la famille de Thou, par Prieur; deux petits pilastres en marbre blanc, sculptés avec beaucoup de soin, représentant des branches de cyprès; une pleureuse sculptée en marbre blanc en forme de bas-relief, par Girardon; un bas-relief, aussi en marbre blanc, soutenant un médaillon et donnant l'idée d'une Minerve, le tout médiocrement sculpté, par Vassé le Père. Plus, deux priez-Dieu venant de la famille de De Thou.

194. — Le 14 dudit, reçu du même Daujon, par les mains du c. Sturler, agent de la commune de Paris, de Saint-André-des-Arts, deux figures à genoux et en marbre blanc sculptées par Anguier, représentant Jacques-Auguste de Thou, historien de France etc., et sa seconde femme; une vierge mutilée et coupée en morceaux, sculptée par Francin le père.

195. — Le 15 nivôse, reçu du c. Sénéchal, commissaire aux ventes pour le département, quatorze tableaux venant de Saint-Barthélemy, de Saint-Josse, de Saint-Pierre-aux-Bœufs et de Saint-Germain-le-Vieux. Tous ces tableaux sont de peu de valeur.

196. — Ledit jour, reçu du même Sturler, agent de la commune, de Saint-André-des-Arcs, un buste en marbre blanc sculpté par Prieur, représentant Christophe de Thou. — Un cenotaphe en marbre noir. — Deux cariatides en pierre de liais de grandeur naturelle et formant académies

soutenant à un sarcophage aussi en pierre chargé de sculpture, le tout par Anguier et venant du tombeau de Jacques-Auguste de Thou, président au Parlement de Paris. Plus, plusieurs débris de marbre provenant d'épitaphes cassées.

197. — Le 16 dudit, reçu du c. Scellier, de la Sorbonne, deux colonnes de marbre rance.

198. — Le 17 dudit, j'écris au c. Paré, ministre de l'intérieur, relativement à des réparations urgentes à faire dans les bâtiments du dépôt des Petits-Augustins.

199. — Ledit jour, reçu du citoyen Boissel, commissaire aux accaparemens de la section de la Cité, douze panneaux peints par Vignon et L'Allement, venant de Notre-Dame.

200. — Le 18 dudit, le comité révolutionnaire de la section de Montreuil a envoyé au Dépôt, par l'un de ses agens, un tableau peint par Le Quesnoi, représentant sainte Marguerite, venant de la paroisse Sainte-Marguerite, fauxbourg Saint-Antoine.

201. — Le 19 dudit, du couvent du Cherche-Midi, reçu du citoyen Nadrau[1], quatre tableaux très-médiocrement peints.

202. — Ledit jour, j'adresse au ministre de l'intérieur Paré une demande pour obtenir la permission de loger, au Dépôt et près de moi, mon beau-père et ma belle-mère.

203. — Le 20 nivôse, le c. Meunier, commissaire aux accaparemens de la section de l'Unité, a enlevé du dépôt, en vertu d'un décret du Comité de salut public, pour les transporter à l'arsenal de Paris, savoir : treize figures en plomb représentant des apôtres venant de Sainte-Geneviève, et vingt-six chapiteaux provenant des Jacobins de la rue du Bac, de Saint-Germain-des-Prés et autres lieux, le tout pesant ensemble trois mille cent vingt-cinq livres, dont il a donné un reçu.

1. Jean-Baptiste Nadreau, menuisier, demeurant à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, section des Tuileries, fut un très-utile auxiliaire de Lenoir dans le transport d'un grand nombre d'objets d'art.

204. — Ledit jour, reçu du c. Scellier, de l'église Saint-Denis, une statue couchée, en marbre, de grandeur naturelle, sculptée par Ponce, représentant Louis XII.

205. — Le 23 nivôse, le c. Sturler, accompagné d'un commissaire de la section des Arcis, a déposé au dépôt cinquante neuf épitaphes en marbre de toutes grandeurs et une marche, aussi en marbre, de Saint-Jacques-la-Boucherie.

206. — Le 28 dudit, reçu du même Sturler, dix tableaux venant de l'église Saint-André, savoir : *Une Prise d'habit*, par Suvée ; *Saint André*, par Hallé ; *les Disciples d'Emaüs*, *une Descente de Croix*, *l'Annonciation de la Vierge, la Résurrection de Jésus*, *l'Adoration des Mages ; l'Éducation de la sainte Vierge*, par Démares, élève de Doyen ; une très-médiocre copie de la *Mort de saint Jérôme*, de Dominiquin ; *un Miracle*, tableau très-médiocre. Plus, quatre plaques de marbre.

207. — Le même jour, reçu du c. Lambert, rue des Moulins, plusieurs débris et fragmens de bordures de vitraux représentant des fleurs de lys dont la municipalité avoit ordonné le déplacement dans l'église de l'Oratoire et dans celle de l'Assomption.

208. — Le 29 nivôse, j'adresse au président du comité d'instruction publique la liste des objets entrés dans le Dépôt pendant le courant du mois.

209. — Ledit, j'ai reçu du c. Scellier, marbrier, six colonnes cannelées, en marbre blanc, provenant de Saint-Denis et du mausolée de François Ier.

PLUVIÔSE

210. — Le 1er pluviose, j'ai reçu du c. Scellier, marbrier, de l'église Notre-Dame, dont le déplacement des monumens a été ordonné par le Comité de salut public qui en a fait enlever les cuivres, les plombs et les fers par ses agens, les objets suivants : Deux cuves en granit gris des

Vosges et trois portions du groupe de Coustou, qui ornoit le maître autel.

211. — Le 2 dudit, reçu du même Scellier les pieds en granit vert des Vosges qui supportoient les cuvettes ci-dessus décrites. Plus, quelques débris de marbre.

212. — Ledit jour, le c. Blondiot a remis au dépôt quarante tableaux de frère André, sans autre désignation, venant des Jacobins, rue du Bac.

213. — Le 3, reçu du c. Sturler une quantité d'épitaphes et de marbres cassés de toutes espèces et de toutes grandeurs, venant de Saint-Leu, ont dit les ouvriers.

214. — Ledit, le c. Nadrau a déposé trois tableaux du collége Mazarin, savoir : *la Circoncision*, attribuée à Alexandre Véronèse, une *Sainte Famille* et une *Descente de croix* attribuées à Valerio Castelli.

215. — Ledit, du c. Sturler, reçu deux petites colonnes sans chapiteaux ni bases. — Un médaillon représentant saint Jacques, une pleureuse, quatre petits enfants et plusieurs débris de marbre. Plus, les tableaux suivants : *Saint Jacques*, *Saint Sébastien* et *Saint Nicolas*, très-mauvais tableaux. — Deux mauvais portraits de curés. — Un *Christ en croix*, copie d'après Van Dyck. — *Un Miracle*. — Un *Calvaire*. — *Saint Sébastien*. — *Le Mariage de sainte Catherine*. — Un *Calvaire* dans le goût de Vouet. — Une *Sainte Famille*. — *Jésus mourant*, copie d'après Le Brun. — *Saint Jacques*, dans la manière de Coypel. — Un *Ecce homo*. — *Le Songe de Joseph*. — *Les Disciples d'Emaüs*, d'après Champagne. — *L'Annonciation et la Samaritaine*, par Restout. — *Un Paysage* avec figures. — Une *Sainte Famille*. Tous ces tableaux venans de Saint-Leu, selon les porteurs, ont été remis sans désignation et sans note aucune.

216. — Le même jour, 3 pluviôse, reçu du c. Scellier, marbrier, deux petites colonnes de marbre rouge et six co-

lonnes cannelées en marbre blanc venant de Saint-Denis et du tombeau de François Ier.

217. — Le 4 dudit, reçu du c. Sturler, qui était accompagné d'un membre du comité révolutionnaire de la section des Lombards, les tableaux suivants : Une *Sainte Famille*, d'après Carrache. — Une *Descente de croix*, par Courtin. — *La Femme adultère*. — *La Pentecôte*, par Vernansal. — Un *Saint Antoine*. — *La Cène*, par Porbus. — *La Résurrection de Jésus*, par Bertin. — Un *Christ*, par Merelle, en 1726. — Une *Sainte Famille*. — Une *Nativité*, par Oudry. — *Tobie recouvrant la vue*, très-mauvais tableau. Le tout venant de Saint-Leu.

218. — Ledit, reçu du même Sturler, de Saint-Jacques-la-Boucherie, les tableaux suivants : *L'Ange gardien*, médiocre copie. — *Les Disciples d'Émaüs*, mauvais *idem*. — *Le Massacre des Innocens*, attribué à Michel Corneille. — *Saint Jacques*, par Restout. — *La Résurrection de Jésus*, par Baugin. — *Saint Jacques*, mauvais tableau. — *Saint Charles*, *idem*. — *Saint Jean*, *idem*. — *Jésus chez Marthe et Marie*, copie d'après Simpol (l'original étoit à Notre-Dame). — *Le Bon Pasteur*, par Mosnier. — *La Pentecôte*. — *La Transfiguration*, médiocre tableau. — *Sainte Catherine*, attribué à Cazes. — *Saint Charles Boromée* ou *Saint Ambroise*, attribué à Vignon.

219. — Le 5 dudit, reçu du c. Sturler, toujours accompagné de son membre du comité révolutionnaire de la section des Lombards, une voiture chargée de fragments de marbre de toutes grandeurs et de diverses qualités. Plus, un tableau peint sur bois représentant *la Cène*, sans pouvoir lui assigner un auteur. Le tout venant de Saint-Jacques-la-Boucherie. — Plus, un bas-relief en albâtre, très-mutilé, venant du même lieu, représentant la mort de la sainte Vierge. (Ouvrage du xve siècle.)

220. — Le 6 dudit, reçu du c. Scellier, marbrier, trois

colonnes cannelées en marbre blanc, venant de Saint-Denis et du tombeau de François Ier.

221. — Le 7 dudit, reçu du c. Bellier, employé de la Commune de Paris, deux voitures chargées de débris de marbre, d'épitaphes en pierre et en marbre, venant de Saint-Laurent.

222. — Dudit, reçu du même Bellier, vingt mauvais tableaux sans aucune désignation, dont deux roulés, et de vieilles bordures en bois provenant des Récolets.

223. — Le 9 dudit, je fais passer au président du comité d'instruction publique la note des objets entrés dans le dépôt depuis le 29 nivôse jusqu'à ce jour.

224. — Le 11 dudit, reçu du c. Scellier, marbrier, le groupe en marbre du maître-autel de l'église Notre-Dame, par Coustou, représentant une *Descente de croix*.

225. — Le 12 dudit, reçu du c. Scellier une colonne de porphyre venant de Saint-Denis.

226. — Le 13 dudit, reçu du c. Scellier une seconde colonne de porphyre du même lieu.

227. — Le 14 dudit, reçu du c. Bellier deux voitures chargées de débris de marbre, brèche d'Alept, extrait du pavement du chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois.

228. — Ledit, reçu du c. Scellier une colonne cannelée en marbre blanc, provenant du tombeau de François Ier. — Plus, quatre mauvais vases en plomb, destinés à la fonte, et qui doivent être envoyés à l'arsenal dans les 24 heures.

229. — Le 15 dudit, reçu du c. Bellier, l'un des agens de la Commune, deux voitures chargées de différens débris de marbre, parmi lesquels se sont trouvées des parties de bas-relief en albâtre, orné d'arabesques, de trois petites figures, et une inscription sur laquelle on lit : *Ludovicus Deponcher*, etc. — Plus, trois bustes en marbre blanc, dont un de Pompone de Belièvre. — Plus deux, colonnes cassées, le tout venant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

230. — Le 16 dudit, du même, reçu une voiture chargée d'un devant d'autel de marbre rance, de plusieurs marches, de deux petites colonnes mutilées, de débris de pavé en marbre, le tout pêle-mêle et du même lieu.

231. — Le 17, reçu du même Bellier deux grands bas-reliefs en marbre blanc de quatre pieds de proportion, représentant l'Abondance et la Justice. Plus, quatre morceaux de marbre rouge et deux autres en bleu turquin, fragments d'un tombeau.

232. — Le 18 dudit, reçu du même huit colonnes de granit rose garnies de leurs chapiteaux et de leurs bases sculptées en marbre blanc, provenant de l'Église Saint-Eustache.

233. — Le 19 dudit, je fais passer au président du comité la note des objets qui sont entrés au Dépôt depuis le 9 pluviôse jusqu'au dit jour.

234. — Le 21 dudit, reçu du C. Bellier, ci-dessus nommé, une statue couchée en marbre blanc, représentant le chancelier d'Aligre, mort en 1677. Une *idem* à genoux, représentant le fils du précédent d'Aligre, également chancelier : ces deux figures ont été exécutées par Laurent Magnier, selon la signature desdits ouvrages, venant de Saint-Germain.

235. — Ledit, reçu du même une statue de femme à genoux, que l'on dit être la femme Cœur. J'ignore quelle peut être cette femme (Vérification à faire). Plus, un morceau de marbre griotte, venant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

236. — Ledit, reçu du même, venant du même lieu, deux figures couchées, en albâtre, du xve siècle, représentant un guerrier et une femme. Je crois que c'est Louis Deponcher, accompagné de sa femme.

237. — Le 24, reçu du c. Houard, commissaire aux ventes, les trois tableaux suivans venant de Saint-Séverin savoir : *Sainte Geneviève* et *Saint Joseph*, peint, dans le

goût de Champagne. — *Le Baptême de saint Jean*, attribué à Benedette.

238. — Ledit, reçu du commissaire de la section des Enfants-Rouges deux colonnes de marbre rance, venant des Missions étrangères.

239. — Le 25, j'écris au président du comité d'instruction publique pour lui faire part de l'impossibilité qu'il y a, sans faire des frais énormes, de procéder au déplacement d'une statue en pierre de saint Michel qui se trouve placée sur le fronton de l'église des Carmélites, rue Saint-Jacques. Cette figure avait été mise en réserve par la commission des monumens.

240. — Le 26 dudit, reçu du c. Scellier, marbrier, un fût de colonne en marbre jaune que je considère comme une pierre de Bourgogne, provenant de Saint-Denis.

241. — Ledit, reçu du c. Rollet, commissaire aux ventes, les tableaux suivans, de la maison de Lorette, savoir : *Saint Pierre guérissant un lépreu*, par Van Loo (il était originairement à Saint-Pierre-des-Arcis). — *La Naissance de saint Jean*. — *Le Baptême de Jésus*. — *Saint Jean en prison*. — *La Décolation de saint Jean et sa mort;* tous par Colin de Vermont. — *Hérodiade*, par Noël Coypel. — *La Prédication de saint Jean*, par Lucas. — *La Visitation de la Vierge*, par Dumenil (ces huit tableaux étaient originairement à Saint-Jean-en-Grève). Plus, deux copies médiocres représentant *Saint Jérôme*, et *la Fraction du pain*.

242. — Le 28, d'après l'ordre du Comité de salut public qui convertit l'église et le réfectoire de Saint-Germain-des-Prés en usines pour la fabrication des salpêtres, j'ai reçu du commissaire de la section les tableaux suivans, savoir : *Saint Pierre guérissant des malades*, par Pierre. — *Hérode frappé de la malédiction de Dieu*, par le même. — *Le Martyre de saint Étienne*, par le même. — *Saint Vincent*, par Natoire. — *Le Martyre de saint Symphorien*, par Hallé. —

Saint Pierre guérissant des malades, par Cazes. — *Annanie frappée de mort*, par Leclerc.

243. — Le 29, suite de Saint-Germain-des-Prés, j'ai reçu le *Supplice de saint Vincent*, par Hallé. — *Les Obsèques de saint Germain*, par le même. — *Saint Pierre guérissant un boiteux à la porte du temple*, par Cazes. — *Saint Paul jettant une vipère au feu*, par Verdot. — *Saint Paul refusant les honneurs divins*, par Christophe. — *La Mort d'Ananie,* par Leclerc. — *Le Baptême de l'eunuque de Candace*, par Bertin. — *Saint Pierre délivré de prison*, par Van Loo. — *Saint Pierre ressuscitant Thabite*, par Cazes. — *L'Aveuglement du prophète Barjezu*, par Lemoine. — *Saint Paul et Ananie*, par Restout.

244. — Ledit, j'envoye au président du Comité d'instruction la note des objets entrés au Dépôt depuis le 19 courant.

VENTÔSE

245. — Le 4 ventôse, le c. Bellier, agent de la Commune, a déposé la figure de saint Jean sculptée en marbre par Lemoine, venant d'un groupe placé sur le maître-autel de Saint-Eustache. J'ai fait observer au c. Bellier que les bras de cette figure étaient cassés.

246. — Ledit, reçu la seconde figure du groupe ci-dessus représentant *Jésus-Christ recevant le baptême*.

247. — Le 5 dudit, reçu un sarcophage en marbre portor, un socle de marbre bleu turquin et plusieurs ornemens, armoiries en cuivre, venant du collége des Quatre-Nations et appartenant au tombeau de Mazarin.

248. — Le 6 dudit, reçu du c. Scellier, marbrier, la statue à genoux et en marbre du cardinal Mazarin, sculptée par Coïzevox; plus, un petit Génie supportant un faisceau d'armes et trois figures allégoriques en bronze, également par Coïzevox et faisant partie du même monument.

249. — Le 7 dudit, par ordre du Comité de salut public, il a été remis au c. Daroux, commissaire aux accaparemens de la section de l'Unité, douze cercueils en plomb provenant des caves de l'église des Petits-Augustins.

250. — Ledit, reçu du c. Bellier un fragment de marbre représentant une figure à genoux qu'il m'a dit provenir du tombeau de Colbert qui était à Saint-Eustache.

251. — Ledit, reçu du même la statue à genoux et en marbre de Colbert, sculptée par Coïzevox. Plus, une figure allégorique en marbre blanc, accessoire du même monument, venant de Saint-Eustache.

252. — Le 8 dudit, reçu de la commission des Arts une grille en fer avec ses ornemens en cuivre, composée de douze panneaux, provenant de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. J'ai observé au commissaire qui a conduit cette grille au Dépôt que toutes les fleurs de lys, qui étaient en cuivre, avaient été arrachées par les membres du comité révolutionnaire de la section.

253. — Ledit jour, j'ai reçu du c. Bellier une statue en marbre blanc, faisant partie du tombeau de Colbert, venant de Saint-Eustache.

254. — Le 9 dudit, reçu du c. Bellier un bas-relief sculpté en pierre, représentant Jésus au tombeau, sculpté par Daniel de Volterre. — Un autre bas-relief, sculpté en marbre blanc et découpé sur un fond de marbre noir, représentant l'Immortalité soutenant le médaillon de Marin Cureau, médecin de Louis XIV ; le tout provenant de Saint-Eustache.

255. — Ledit, il a été remis au c. Rozier, commissaire aux accaparemens, qui s'est présenté au nom du c. Daroux, commissaire du même genre de la section de l'Unité, savoir : un fort crucifix en plomb doré venant du Saint-Sacrement-au-Marais ; quatre vases, aussi en plomb, venant de Saint-Denis. — Deux mauvais bas-reliefs montés sur du fer, de Saint-Honoré. — Deux figures de femme en bronze, de Saint-

Germain-des-Prés. — Deux vases, aussi en bronze, et plusieurs débris de cuivre provenant des Célestins.

256. — Le 9 ventôse, j'écris aux administrateurs du département pour qu'il soit envoyé deux gens d'armes pour la garde du Dépôt pendant tout le temps que durera la vente des objets qui sont audit Dépôt et qui doit commencer le 11 courant.

257. — Le 10, j'envoye au président du Comité d'instruction la note des objets entrés et sortis du Dépôt depuis le 29 pluviôse jusqu'au dit jour.

258. — Le 11, le c. Metuel, chef des ateliers de salpêtre établis par ordre du gouvernement, s'est installé pour faire l'extraction des salpêtres qui pouvaient se trouver dans la totalité des bâtiments de la maison des Petits-Augustins. Cette opération s'est faite en vertu d'un ordre spécialement émané du Comité de salut public.

259. — Ledit, reçu du c. Bellier l'épitaphe en marbre blanc de François Chevert, venant de Saint-Eustache.

260. — Le 12, reçu du c. Sturler, de l'église Saint-Sulpice, les tableaux suivans : *L'incrédulité de saint Thomas*. — *Saint Jérôme*, par Crayer. — Une copie de *la Communion de saint Jérôme* de Dominiquin. — *L'Ange gardien*, attribué à un élève de Lebrun. — *Jésus parmi les docteurs*, par Frontier. — *La Sainte Vierge et les Bergers*, attribué à Carle Van Loo. — *Jésus bénissant des enfans*, par Hallé. — *La Nativité de Jésus*, par Van Loo. — *La Circoncision*, par Pierre. — *Saint Siméon*, par Van Loo. — *La Présentation de la Vierge*, par le même. — *Un petit plafond*, esquisse de celui de la chapelle de la Vierge, par Le Moine. — *La Pentecôte*, par Lebrun. — *Jésus au jardin des Olives*, par Baujin. — Une *Descente de croix*, copie d'après Van Dick. — *Saint François*, par Pierre. — *Saint Nicolas*, par le même. — *Les Vendeurs chassés du temple*, par Natoire. — *La Nativité*, par Lafosse. — Un petit tableau attribué au

même. — Une *Sainte Famille*, un *Religieux* et un *Saint Jean l'évangéliste* ne formant qu'une seule et même composition, considérée comme étant de l'école de Carle Maratte. — *Saint Fiacre*, auteur inconnu. — Un *Ex voto à sainte Geneviève*. — *Jésus en croix*, mauvais tableau sur bois. — *La Présentation de la Vierge au temple*, attribué à Jouvenet. — *L'Annonciation de la Vierge*, par Vanloo. — *La Nativité de Jésus*, par le même. — Une grande toile imprimée à l'ancostique. Plus, deux gaînes en marbre rance. — Plusieurs débris de marches venant de l'autel. — Une statue en marbre de saint Jean-Baptiste, par Boizot. — Plusieurs épitaphes, débris de marbre. — Deux moitiés de colonnes. — Un *Ecce homo* sur bois. — Une *Allégorie*, peinte sur bois. — Deux sarcophages antiques en marbre blanc. — Deux colonnes de marbre blanc. — La belle statue en marbre blanc, attribuée au Bernin, venant des Carmes.

261. — Le 13 dudit, reçu du c. Sturler, du séminaire Saint-Sulpice, sçavoir : Une *Descente de croix*, par Hallé. — *La Nativité de la Vierge*, par Restout. — *Deux évangélistes*, par le même. — *Jésus parmi les docteurs*, par le même. — Un *Ecce homo*, peint sur bois, mauvais tableau.

262. — Le 14 dudit, reçu, de Saint-Germain-des-Prés, neuf tableaux de la vie de saint Germain et de saint Vincent, par Cazes. — Une *Madeleine*, d'un auteur inconnu. — *Saint-Germain*, *idem*. — *Le Martyre de saint Benoît*, par Vignon. — Un *Saint Benoît*. — Autre *idem* de saint Benoît, peint dans le Sommeil, par Restout. — Un autre mauvais tableau sans désignation.

263. — Ledit, j'écris au Comité d'instruction publique pour obtenir l'ordre d'établir, dans le jardin des Petits-Augustins, un hangard qui serait destiné à recevoir les marbres que l'on apporte journellement, attendu que les cours et le Dépôt lui-même sont encombrés au point qu'il est impossible

qu'une voiture puisse y entrer. L'on n'a pas fait droit à ma demande à cause de la dépense qu'il y avoit à faire.

264. — Le 15 dudit, reçu, de Saint-Germain-des-Prés, une médiocre copie de *la Transfiguration* de Raphaël.

265. — Ledit, reçu du séminaire Saint-Sulpice, par les mains du c. Sturler, les tableaux suivans : *La Nativité de Jésus*, par Leclerc. — *La Visitation de la Vierge*, par Verdier. — *La Présentation au Temple*, par Marot. — *La Purification de la Vierge*, par Restout. — *L'Adoration des Mages*, d'après Jouvenet. — Plus, deux médiocres copies d'après Rubens, dont une sur bois.

266. — Le 16 dudit, reçu du c. Daroux, commissaire aux accaparemens de la section de l'Unité, une cuve en marbre servant de fonts baptismaux. Le c. Daroux m'ordonne, en vertu de la loi, de faire descendre les cloches qui étoient encore suspendues au clocher, ainsi que de lui remettre tous les fers et les plombs qui pourroient être au Dépôt. J'en donne avis sur-le-champ au Comité d'instruction publique.

267. — Le 17 dudit, j'ai reçu du c. Nadrau deux tableaux provenant de l'église de Boulogne : *La Purification de la Vierge*, attribuée à La Hyre. — *Saint Jérôme*, par un auteur inconnu.

268. — Ledit, reçu du c. Sturler, de l'église Saint-Eustache, trois tableaux peints sur marbre blanc par Sauvage et imitant le bronze, représentant l'Abondance et la Vendange, ou la représentation des deux espèces.

269. — Du 19, reçu des Dames Sainte-Marie, rue Saint-Jacques, les tableaux suivans : *La Visitation de la Vierge*, par Suvée. — *La Trinité*, par La Fosse. — *Deux Évangélistes*, par le même. — *Jésus chez Marthe*, par un auteur inconnu. — Une *Sainte Famille*, copie médiocre d'après Raphaël. — Autre *Sainte Famille*, par un élève de Vouet. — *Jésus dans l'intérieur de la maison paternelle*, par le même. — Douze mauvais tableaux représentant des sujets de la vie de Jésus

et de la sainte Vierge. — *L'Adoration des Cœurs*, mauvais tableau peint par Montperin.

270. — Le 20, envoi au président du Comité d'instruction de la note des objets entrés au Dépôt depuis le 10 du présent jusqu'au dit jour.

271. — Le 22 dudit, reçu du c. Scellier, de l'église Saint-Denis, *le Génie de l'étude*, sculpté en marbre blanc par un artiste inconnu et composé dans le style de Raphaël. Cette figure a été malheureusement mutilée.

272. — Le 23, reçu, de Saint-Germain-des-Prés, deux colonnes de marbre fracturées et hors de service.

273. — Le 24 dudit, reçu du c. Bellier, agent de la Commune, les tableaux suivans de l'église Saint-Eustache, savoir : *L'Annonciation de la Vierge*, formant deux tableaux, par La Fosse. — *Saint Charles*, très-mauvaise copie. — *Saint Barthélemy*, école de Vanloo. — *La Nativité*, copie d'après Guide. — *Saint Jean dans le Désert*, peint par Vincent. — *Saint Louis*, par le fils du suisse de l'église. — Une *Descente de croix*, copie médiocre. — Un *Calvaire*, par Vignon. — Autre *Calvaire*, petit tableau peint sur bois. — *Saint Jean dans le Désert*, très-mauvais tableau. — Une *Vierge*, par Vignon. — *Le Baptême de Jésus*, très-mauvais tableau. — *Ex-voto à sainte Geneviève*. — Autre *ex-voto* attribué à Coypel. — *L'Annonciation*, très-mauvaise copie d'après Guide. — *Un Martyr*, école de Vincent. — *Saint Jean-Baptiste*, par Le Moine. — Une *Descente de croix*, médiocre copie d'après le vieux Palme. — *Sainte Marguerite*, mauvaise copie d'après Raphaël. — *L'Annonciation*, mauvaise copie d'après Lemoine. — *Saint Roch devant la Sainte Vierge*, copie d'après Carrache que le Régent fit faire pour remplacer l'original qu'il retira de l'église. — *Saint Philippe baptisant l'eunuque de Candace*, par Godefroy. — *L'Apothéose de saint Eustache*, par Vouët. — *L'Ascension de Jésus-Christ*, par Fiquet. — Un *ex-voto* dans

le style de Coypel. — *Saint Louis et sainte Catherine*, très-mauvais tableau. — *Sainte Véronique*, autre mauvais tableau.

274. — Le 25 dudit, j'ai reçu, conformément à un arrêté de la section de l'Unité, les objets suivants provenant de la Charité. Les c. c. Daroux, président, Auvray et Poulain étoient chargés de l'exécution de l'arrêté. J'ai décrit les tableaux à mesure qu'ils entroient au Dépôt : Un *Calvaire*, par Dulin. — *Jésus guérissant les malades*, par le même. — *Jésus guérissant la belle-mère de saint Pierre*, par le même. — Deux autres tableaux représentant le *Sacrifice d'Abraham*, par Vignon, et l'autre une *Descente de croix*, par un auteur inconnu. — Un *ex-voto* peint dans le style de Poërson. — *L'Annonciation*, par Verdot. — *La Visitation*, par le même. — *La Présentation au Temple*, par Dupouch. — *L'Accouchement de sainte Anne*, copié d'après Cortone. — *L'Assomption de la Vierge*, par un auteur inconnu. — *L'Apothéose de saint Jean de Dieu*, dans le genre de Jouvenet. — *Les Anges chez Abraham*, par Restout. — *Le Samaritain*, par le même, — *L'Assomption de la sainte Vierge*, auteur inconnu. — *Des religieux guérissant des malades*, par de Sève. — *Saint Laurent*, peint dans l'école flamande, *sainte Appoline* et *saint Augustin*, mauvais tableaux. — Une *Sainte Famille*, copie d'après Carrache. — La *Pentecôte*, *Saint Jean*, et sept autres mauvais tableaux ne méritant aucune description. — *Le Martyre de saint Pierre*, par Cazes. — *Saint Jean prêchant dans le désert*, par Verdot. — *La Multiplication des pains*, par Hallé. — *La Résurrection de Lazare*, par Galloche.

275. — J'ai fait observer aux susdits commissaires que la statue de la Sainte Vierge en marbre blanc, qui décoroit l'autel, et le tombeau en pierre du pauvre prêtre Bernard, ayant été brisés de manière à ne pouvoir être restaurés, resteroient sur les lieux et qu'en conséquence je les priois de

constater mes observations par leur procès-verbal. (Je supposois qu'ils devoient en dresser un).

276. — Ledit, j'ai reçu des mêmes commissaires six colonnes de douze pieds, en marbre cipolin, venant de Saint-Germain-des-Prés. Plus, quelques débris de marbre et des marches de l'autel.

277. — Ledit, d'autres commissaires se sont présentés pour m'obliger à faire ensemencer le jardin du Dépôt. Ces commissaires sont les c. c. Lanoir, Roussinaux et deux autres.

278. — Ledit, j'ai reçu du c. Boullanger, agent de la Commune, de Saint-Sulpice : Deux statues en pierre de Tonnerre, sculptées par Bouchardon, représentant une Vierge de douleur et Jésus-Christ portant sa croix.

279. — Le 26 dudit, reçu des commissaires aux accaparemens une statue en marbre blanc, sculptée par le frère Bourlet, représentant sainte Marguerite.

280. — Ledit jour, 26 nivôse, reçu du c. Boullanger deux statues en pierre de Tonnerre, sculptées par Bouchardon, représentant l'une saint Pierre et l'autre saint Paul, venant de Saint-Sulpice.

281. — Le 27 dudit, reçu du même c. Boullanger trois statues en pierre de Tonnerre, sculptées par Bouchardon, représentant saint André, saint Jean l'Evangéliste et saint Mathias, venant de Saint-Sulpice.

282. — Ledit, reçu, de Saint-Germain-des-Prés, deux mauvaises colonnes de marbre rance, avec chapiteau, et bases en bois peint.

283. — Le 28 dudit, reçu du c. Boullanger trois statues en pierre de Tonnerre, sculptées par Bouchardon, représentant saint Barthélemy, saint Jacques le Mineur et son frère, venant de Saint-Sulpice.

284. — Ledit, reçu du c. Sturler un grand bas-relief en pierre de Tonnerre, représentant une femme pleurant ap-

puyée sur une colonne, sculpté par Bouchardon, servant de tombeau à madame de Lauraguais.

285. — Ledit jour, j'envoye au président de la Commission d'instruction publique la note des objets entrés dans le Dépôt depuis le 20 du présent mois jusqu'audit jour.

286. — Ledit jour, le c. Auvray, commissaire de la section de l'Unité, a remis au Dépôt les objets suivans provenant de la Charité. Cinq portraits dits *féodaux* (représentant des personnages qui me sont inconnus). — *Jésus dans le jardin des Oliviers.* — *Le Baptême de Jésus-Christ*, par Restout. — *Les Noces de Cana*, par le même. — *Jésus chez le Pharisien*, par le même. — Trente-quatre portraits représentant les fondateurs de la maison. — Un portrait en pied représentant un prélat. — *Saint Michel*, mauvaise copie d'après Raphaël. — *Saint Ambroise*, auteur inconnu. — *La Mort du bienheureux Bernard*, auteur inconnu. — *La Visitation*, par frère André. — *Jésus guérissant une femme*, par Dulin. — *Jésus guérissant deux aveugles-nés*, par le même. (Ces deux petits tableaux sont les esquisses des deux plus grands déjà décrits). — *La Madeleine dans le désert*, mauvais tableau. — *Sainte Marguerite*, par un auteur inconnu. — *Jésus à la colonne*, attribué à frère André. — *Le Jugement de Salomon*, mauvaise copie d'après Rubens. — *Louis XIII accompagné de ses chevaliers, visitant les malades de la Charité*, par un auteur inconnu (on pourrait l'attribuer à Huret). — Petite esquisse représentant *la Piscine*, par de Sève. — *David implorant le secours de Dieu contre la peste*, par Vernansal. — *Jésus tenté par le démon.* — *L'Ange gardien et le jeune Tobie*, par le même Vernansal. — *Saint Augustin*, copie d'après Champagne. — *L'Adoration des Mages*, attribué à frère André. — *L'Annonciation*, exécuté en deux parties par Dumone [faut-il lire Dumont ?]. — *La Veuve de Naïm*, esquisse par Galloche.

Nota. Parmi les portraits dont j'ai parlé plus haut, j'ai

remarqué ceux qui représentoient Marie de Médicis, Henri IV, Anne d'Autriche, Louis XIV, la reine sa femme, Jean-Baptiste Le Blanc, fondateur de la maison de la Charité de Charenton (l'hopital des fous), Hardouin de Péréfixe et Vintimile.

GERMINAL

287. — Le 4 germinal, le Comité d'instruction publique m'autorise à remettre aux commissaires nommés par l'administration du Musée du Louvre tous les tableaux et autres objets d'arts qu'ils jugeront nécessaire à l'ornement de ce musée.

288. — Le 5 germinal, je préviens l'administration du musée du Louvre de l'arrêté pris le 4 par le Comité d'instruction publique.

289. — Ledit, en conséquence d'un arrêté de la Commune de Paris du 4 dudit, reçu du c. Giraud, son agent, un tableau représentant les échevins et les marchands notables de la ville de Paris, peint par Hallé, qui ornoit le grand escalier de la bibliothèque de la ville.

290. — Le 7 dudit, reçu, du c. Sturler, du séminaire Saint-Sulpice, un tableau peint d'après Le Brun, représentant des Anges.

291. — Le 8 dudit, la vente établie au dépôt et ouverte le 11 ventôse ayant été close par les commissaires Turet, Sauvage et Drays, j'ai signé le procès-verbal pour opérer ma décharge.

292. — Le 9 dudit, j'ai reçu du c. Le Bouc, gardien de la maison des Théatins, une figure de femme à genoux et dans l'attitude de pleurer, sculptée en marbre, par Broche, qui ornoit le tombeau de Joseph Dutérail, venant des Théatins.

293. — Le 10 dudit, je fais passer au président du Comité

d'instruction publique la note des objets entrés au Dépôt depuis le 30 ventôse jusqu'au dit jour.

294. — Le 11 dudit, les citoyens Thuret, Sauvage et Dreys, commissaires du département, ont fait enlever divers objets relatifs au culte, en matière, qu'ils ont portés à la Monnaie ; il en a été dressé procès-verbal que j'ai signé avec eux pour opérer ma décharge.

295. — Le 13, reçu les tableaux ci-après décrits, provenant des divers colléges de Paris, savoir : *La Veuve de Naïm*, par Le Sueur. — Un *Ecce homo* peint sur bois. — *L'Enfant prodique*, imitation de Bourdon. — *Saint Luc*, attribué à Vernansal. — Un paysage sur bois dans le goût de Brughel. — *David vainqueur de Goliath*, d'après Guide. — *L'Annonciation de la Sainte Vierge*, par un élève de Vouet. — *Jésus parmi les docteurs*, par Suvée. — *L'Assomption de la Vierge*, par Étienne Jaurat, en 1740. — Une *Sainte Famille*, copie d'un tableau italien. — Un portrait sans nom. — Deux médiocres paysages dans la manière de Chavane. — Autre mauvais paysage. — Une tête de Vierge copiée d'après Le Brun. — Un *Ecce homo*, idem. — La *Communion de la Madeleine*, par un auteur inconnu. — Un *Christ mort* venant de Saint-Étienne-du-Mont, sans nom d'auteur. — Une *Descente de Croix*, petit tableau d'après Champagne. — *L'Eunuque de la reine de Candace*, par un auteur inconnu. — *La Présentation de la Vierge au temple*, par un auteur inconnu. — *Saint Jean l'Évangéliste*, par Le Brun. — Un *Christ* peint, par le même. Ces deux derniers tableaux viennent du collége de Lisieux.

296. — Le 14 dudit, j'ai remis aux citoyens Wicar et Lesueur, membres du Conservatoire du musée du Louvre, les objets suivants : *La Cène*, tableau par Champagne, venant de Port-Royal. — *Saint Jérôme dans le désert*, par Crayer, venant de Saint-Sulpice. — Trois grands paysages par Champagne, venant du Val-de-Grâce.

297. — Ledit, j'adresse au président du Comité d'instruction publique la note des objets entrés et sortis du dépôt dans le courant de la décade.

298. — Le 15, reçu deux tableaux du commissaire de la section de la Croix-Rouge, savoir : un *Ecce homo*, petit tableau sur bois peint dans l'école allemande. — Un *Christ mort soutenu par des anges;* tous deux sans noms d'auteurs.

299. — Ledit, reçu du c. Sturler, agent de la Commune de Paris, deux fûts de colonne en marbre, deux tranches de marbre blanc, plusieurs fragmens de marches d'autel en marbre.

300. — Le 15 germinal, reçu des c. c. Mellé et Colasse, commissaires de la section de la Réunion, les tableaux suivants de l'église Saint-Merry, savoir : *Le Miracle des hosties*, par Belle. — *Le Purgatoire*, attribué à Coypel. — Une mosaïque exécutée à Florence en 1500, représentant la *Sainte Vierge et l'Enfant Jésus*. — *Saint Charles Borromée*, par Carle Vanloo. — *La Vierge et l'Enfant Jésus*, par le même. — *La Pénitence*, par Restout. — *Saint Merry délivré de prison*, attribué à Simon Vouët.

301. — Le 18 dudit, reçu du c. Scellier sept morceaux de marbre provenant de la démolition du tombeau de François Ier.

302. — Le 19 dudit, reçu du c. Vagnard, commissaire aux ventes, un tableau représentant la *Nativité de la sainte Vierge*, par Restout, venant de l'Enfant-Jésus.

303. — Ledit, remis aux c. c. Picault et Bonvoisin, membres du Conservatoire du Musée du Louvre, la *Descente de croix*, de Bourdon, venant de Saint-Benoît. — Un Valentin venant des Clunistes, — et un Daniel de Volterre représentant une *Descente de Croix*, venant de la Pitié.

304. — Ledit, reçu, de la commune de Belleville, un ta-

bleau représentant *Saint Jean prêchant dans le désert*, que l'on attribue à Bourdon.

305. — Ledit, reçu du comité révolutionnaire de la section de l'Unité un petit tableau, peint à l'eau d'œuf sur un fond de pâte blanche, représentant la *Vierge et l'enfant Jésus*. Cette peinture venoit de Saint-Germain-des-Prés; faite par un peintre qui m'a paru dater du IXe ou Xe siècle. Plus, un tableau à l'huile peint par Loir, représentant le même sujet.

306. — Ledit, j'ai remis au président du comité d'instruction publique la note des objets entrés et sortis du Dépôt depuis le 10 du présent jusqu'au dit jour.

307. — Le 20, les membres composant le comité révolutionnaire de la section de l'Unité ont enlevé du Dépôt une grande quantité de portraits, qu'ils ont appellés *Portraits féodaux*, pour les brûler sur la place de la section.

308. — Le 22, reçu du collége de Louis-le-Grand, dit *Égalité*, quatre sphères montées sur leurs pieds en bois, dont deux de Coronelli.

309. — Ledit, remis au c. Le Sueur, membre du Conservatoire du musée du Louvre, un tableau, par Champagne, grand paysage représentant *la Communion de Sainte-Marie égyptienne*, venant du Val-de-Grâce.

310. — Ledit, reçu du c. Nadrau les tableaux suivants, provenant de l'hôpital des Quinze-Vingts, savoir : *l'Apothéose de saint Louis*, peint par Verdier. — *L'Assomption de la sainte Vierge*, attribué à La Hyre. — Six tableaux peints par Poërson, représentant divers sujets de l'expédition de saint Louis en Palestine. Plus, *la Mort de Saint Antoine*, par un auteur inconnu, venant de l'abbaye Saint-Antoine.

311. — Ledit, reçu du c. Gilbert une vieille baze en marbre blanc, retirée des fouilles de l'église Saint-Germain-des-Prés.

312. — Le 25 dudit, reçu du c. Nadrau un tableau

attribué à Champagne, représentant *la Visitation de la sainte Vierge*, venant de Saint-Étienne-du-Mont.

313. — Ledit, reçu du c. Scellier six morceaux de marbre de la démolition du tombeau de François Ier.

314. — Le 26 dudit, reçu du c. Sturler, du collége Louis-le-Grand ou *Égalité*, un fort buste en marbre, mutilé de telle manière que l'on pouvoit à peine reconnaître les traits de Louis XIV qu'il avoit représenté. Plus, une tranche de marbre noir.

315. — Le 27 dudit, reçu du c. Bellier, de l'église Saint-Roch, les tableaux suivans, savoir : *la Peste des Ardens*, par Doyen. — *Saint Denis prêchant la foi en France*, par Vien. — Un Christ, copie faite d'après Van Dick. — Autre Christ copié d'après Le Brun. — Une *Sainte Famille*, copie faite d'après André del Sarte. — *Le Martyre de saint André*, par Jouvenet. — *Le Baptême de saint Jean*, par Michel Corneille. — Un *Guerrier au lit de mort*, par Jean-Baptiste Corneille. — *La Conversion de saint Augustin*, par Coypel. — Une *Nativité*, par Le Moine. — Une *Sainte Famille*, par Boullogne. — *Sainte Élisabeth*, par Lorin. — Une *Sainte Marguerite*, par le même. — Une *Sainte Famille*, médiocre copie, d'après Raphaël. — *L'Éducation de la Sainte Vierge*, par Marot. — Un mauvais tableau représentant le même sujet. — *Saint François dans le désert*, mauvais tableau. — *La Mort de saint Louis*, mauvais tableau. — *Les Anges au tombeau de Jésus*, par Marie Boullogne. — *La Pentecôte*, mauvais tableau copié d'après Le Brun. — Une *Sainte Famille*, mauvaise copie. — *Sainte Geneviève*, copie faite d'après Le Brun. — *Saint Charles*, mauvais tableau. — Une *Nativité* sur bois. — *La Cène*, copie d'après Poussin. — *La Cène et Jésus portant la croix*, mauvais tableaux. — Un mauvais tableau roulé représentant la *Pentecôte*. — Cinquante mauvais tableaux roulés et non désignés.

316. — Ledit, j'ai reçu du c. Scellier un bas-relief et six morceaux de marbre venant du tombeau de François Ier.

317. — Le 28 dudit, reçu dix mauvais portraits représentant des chevaliers de l'ordre Saint-Lazare.

318. — Ledit, reçu de l'agent du gouvernement près l'École militaire les tableaux suivants : Une *Chasse à l'ours*, par Oudry. — Une *Chasse au cerf*, par le même. — Quatre tableaux de batailles, par le même [et] par le Paon. — Deux autres tableaux de batailles sans nom d'auteur. — Treize tableaux de la chapelle, représentant des sujets de la vie de saint Louis.

319. — Ledit, reçu du c. Scellier six morceaux de marbre blanc, provenant du tombeau de François Ier.

320. — Le 29 dudit, reçu du collége Louis-le-Grand, dit *Égalité*, sept portraits de féodalité, sans autre désignation.

321. — Ledit, reçu, de l'École militaire, quatre esquisses par Le Paon, représentant les *Batailles de Fontenoy*, *la Prise de Fribourg*, *le Siége de Tournay* et la *Bataille de Laufeld*. — Autre tableau, par Oudry, représentant une *Chasse au renard et au loup*.

322. — Ledit, reçu du c. Scellier six morceaux de marbre du tombeau de François Ier.

323. — Ledit, j'ai adressé au président du Comité d'instruction publique, la note des objets sortis et entrés au dépôt, depuis le 20 du présent jusqu'au dit jour.

FLORÉAL

324. — Le 1er floréal, reçu du c. Scellier un bas-relief et cinq morceaux de marbre blanc venant du tombeau de François Ier.

325. — Le 2, l'Administration des poudres et salpêtres, établie à Saint-Germain-des-Prés, fait démonter tous les marbres de l'église de Saint-Germain-des-Prés. Le 3

dudit, j'écris à cette administration de mettre le plus de soins possibles dans son opération[1].

326. — Le 4 dudit, reçu de l'Administration des poudres et salpêtres de la section de l'Unité, de Saint-Germain-des-Prés : deux statues de femmes en marbre, sculptées par Girardon, du tombeau des Castellans. Ces deux figures sont mutilées. Ces objets ont été démontés par un nommé Cabirau, chargé par la Commune de Paris du déplacement dans les églises des objets de féodalité. Tout ce qui avoit rapport au culte et à la morale portait le même nom.

327. — Ledit, reçu, du même lieu, une moitié de colonne en marbre rance, du même tombeau.

328. — Le 8 dudit, reçu du c. Scellier, de Saint-Louis-la-Culture, la statue à genoux et en bronze du chancelier Birague, par Germain Pilon. — Deux vases et deux enfans en marbre, venant du même tombeau.

1. Voici une partie de la correspondance échangée sur ce sujet entre Lenoir et l'Administration des poudres :

« Direction de la raffinerie révolutionnaire des poudres et salpêtres de la République.

« Duodi floréal, l'an II, de la République une et indivisible.

« Citoien, nous t'invitons, de la part de l'administration des poudres et salpêtres, à faire enlever sur-le-champ les marbres et statues qui viennent d'être otés de la ci-devant chapelle Casimir, attendu le besoin urgent d'y mettre des ouvriers et de faire une ouverture de portes. Les ordres du Comité de salut public demandent la plus grande célérité. Nous comptons sur ton exactitude, activité et patriotisme. Salut et fraternité,

« Le Gangneur, *directeur*.

« Lebrun, *contr.* »

Au bas de cette pièce, Lenoir a mis cette note :

« J'ai écrit sur-le-champ à l'entrepreneur Scellier pour effectuer la demande. Il a dû passer au Comité à une heure trois quarts. Voyez mon journal.

« L. N. »

AUTRE LETTRE.

« Citoyen, il parait que tu oublies la parole que tu as donnée de faire enlever ce matin les marbres de la ci-devant chapelle Casimir. Je te préviens que l'administration me presse et que, si à midi tu n'as pas envoié des ouvriers, je ferai transporter les objets au jardin, attendu l'urgence. Citoyen, de l'activité révolutionnaire ! Salut et fraternité.

« Le Gangneur. »

« Rafinerie révolutionnaire, ce 3 Floréal an II. »

Au bas de cette pièce on lit : « Répondu ledit. Voyez mon journal.

« Lenoir. »

329. — Le 9 dudit, reçu d'un commissaire du gouvernement le buste en marbre blanc du chancelier Du Vair, une petite Vierge gothique en marbre et deux figures formant cariatides, aussi en marbre; le tout venant des Bernardins.

330. — Ledit, j'ai adressé au président du Comité d'instruction publique, la note des objets entrés dans le dépôt, depuis le 30 germinal jusqu'au dit jour.

331. — Le 11, reçu, de Saint-Louis-de-la-Culture, plusieurs moyennes colonnes cassées en marbre rance et noir.

332. — Ledit, reçu des cc. Oradoux et Sturler, agens de la Commune, les objets suivans, de Saint-Sulpice, savoir : une fontaine très-mutilée, en albâtre, avec un robinet de cuivre. Une autre *idem*, en forme de cassolette. Deux vases en albâtre mutilés et montés en cuivre. — Autre vase de forme oblongue. — Un autre petit vase en crystal garni de cuivre doré. — Un autre *idem*, d'une forme allongée, avec couvercle et ornemens en cuivre doré. — Une petite châsse en forme de coffre, garnie en cuivre doré. — Un petit vase en forme de moutardier, garni de cuivre doré. — Un Christ en cuivre doré. — Plus, les débris du tabernacle en cuivre doré, orné de pierres et de perles, sur la porte duquel est un ange garni de cinq pierres et le nom de Jésus en crystal. — Une petite Vierge en marbre. — Un petit reliquaire représentant une Vierge posée sur une colonne d'albâtre avec chapiteau et base en cuivre doré. — Une petite châsse en bois noirci, garnie en cuivre doré. — Autre petite châsse en bois noirci, également ornée en cuivre. — Un ange en cuivre doré, d'un pied de proportion, posé sur un pied de bois noirci, garni de deux petits bouquets en filigrane d'argent. — Deux fonds de plateaux démontés, en agathe d'Allemagne. — Un petit tableau sur cuivre représentant *la Sainte Vierge*. — Deux mauvais émaux d'environ deux pouces, garnis de cuivre. — Deux mauvaises plaques de jaspe rouge. — Six

petits bas-reliefs en nacre de perle, démontés et sans garniture. — Le modèle du portail de Saint-Sulpice, qui avoit été exécuté en plâtre, par Meraud : une des tours a été cassée. — Un morceau de marbre, sur lequel étoit figuré une croix par divers morceaux d'agathe d'Allemagne. — Un Christ sur sa croix accompagné de deux figures de femmes.

333. — Le 13, reçu, de Saint-Louis-la-Culture, quatre bas-reliefs en marbre blanc, de forme ovale, représentant Quatre Vertus, par Sarrazin. Plus, deux autres bas-reliefs carrés du même sculpteur, représentant des enfans soutenant une inscription.

334. — Le dit, reçu des agens de la Commune, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, savoir : *Les Noces de Cana*, tableau attribué à l'école florentine. — *Sainte Élisabeth*, copie d'après Bourdon. — Même sujet fait dans l'école de Le Brun. — *Le Mariage de saint Joseph*, même école. — *Le Sacrifice de la Messe*, par le même.

335. — Ledit, reçu du c. Harnichard deux tranches de marbre rance, provenant de Saint-Germain-des-Prés.

336. — Le 15 dudit, reçu, de l'École militaire, un tableau représentant Minerve, sans nom d'auteur, crevé de toutes parts, et dans le plus mauvais état.

337. — Le 15 dudit, reçu du comité révolutionnaire de la section de l'Unité, par le c. Jurine, l'un de ses membres, de l'église Notre-Dame, trois grands tapis de la Savonnerie; plus, quatre portraits ecclésiastiques, dont un par Jouvenet, représentant *l'Abbé de la Porte*. — Une *Madeleine*, par Baujin. — *La Résurrection*, par le même. — *L'Ascension*, par le même. — Un *ex voto*, esquisse dans la manière de Bourdon. — Quatre panneaux représentant des sujets de la Passion, médiocrement peints. — Un *Ecce Homo*. — Une *Descente de croix*. — Une *Sainte Famille*, tous trois mauvais tableaux. — Quatre autres tableaux ne méritant pas d'être décrits.

338. — Le 16 dudit, reçu du c. Delpech, agent de la Commune, deux statues en marbre blanc, venant du portail de la Sorbonne, qui sont tellement mutilées qu'à peine figurent-elles des statues

339. — Ledit, remis au c. Favet, serrurier du Dépôt, en présence de l'architecte, le c. Bourdon, trois cent cinquante livres de fer, dont l'emploi sera fait ou la valeur comprise dans les travaux.

340. — Le 18, reçu du c. Gandat : un buste en marbre blanc, représentant Vic d'Ermenonville, sergent de bataille et compagnon d'armes du roi Henri IV, provenant de la commune d'Ermenonville.

341. — Le 20 dudit, par ordre du Comité de salut public, il a été remis au c. Roze, son commissaire chargé de la recherche des métaux pour la fabrication des cannons, les objets ci-après, savoir : deux bases et deux chapiteaux en cuivre doré, de forme triangulaire, quatre autres chapiteaux et quatre bases en cuivre doré provenant de la Sorbonne. — Quatre bases et quatre chapiteaux en plomb provenant de Saint-Germain-des-Prés. — Deux figures d'anges en cuivre très-mutilées, venant de la Sainte-Chapelle. — Une cloche. — Plusieurs vases en plomb. — Un coq en cuivre venant du clocher des Petits-Augustins. — Cercueils et cœurs aussi en plomb, du même lieu. — Le poids de toutes ces choses a été constaté par le procès-verbal qu'il a dressé de la remise.

342. — Ledit, reçu du commissaire aux acaparemens de la section de la Cité un bas-relief en cuivre, représentant Jésus-Christ au tombeau.

343. — Ledit, reçu, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, trois morceaux de marbre, formant tables chantournées.

344. — Ledit, reçu, de Saint-Louis-la-Culture, deux colonnes de marbre rance, avec chapiteaux et bases en pierre dorée.

345. — Ledit, j'ai envoyé au Président du Comité d'ins-

truction publique, l'état des objets qui sont entrés au Dépôt, et qui en sont sortis depuis le 6 floréal jusqu'au dit.

346. — Le 21 dudit, reçu de l'église des Petits-Pères : un Christ en bois de merisier. — Deux petits médaillons en marbre, représentant Jésus et la Sainte Vierge. Plus, quinze tableaux, savoir : *la Translation des reliques de saint-Augustin*, par Galloche. — Des *Religieux en retraite*, mauvais tableaux. — *Les Quatre Évangélistes*, copies faites d'après Valentin. — Un *Ecce Homo*, d'après le même. — *Jésus au tombeau*, copie d'après Van Dick. — *La Cène*, mauvais tableau.— *Le Baptême de Jésus-Christ*, mauvaise copie, d'après Albane. — *Le Mariage de sainte Catherine*, copie d'après Cortone. — Un mauvais païsage. — *L'Annonciation de la Vierge.* — *L'Ange gardien ;* ces deux tableaux sont très-mauvais. — Un Christ, que je crois de Verdier. Tous ces objets ont été ammenés au Dépôt par les agens du comité révolutionnaire.

347. — Ledit, reçu, de Saint-Louis-la-Culture, la statue couchée et en marbre, de Balbiani, femme du chancelier Birague. La main et le nez de cette statue ont été cassés. Plus, un bas-relief en marbre représentant la même femme en état de mort, le tout par Germain Pilon.

348. — Le 22 dudit, reçu du c. Chariot, de la Conception, rue Saint-Honoré, trois tableaux peints sur bois, représentant tous trois *la Sainte Famille.* Ces tableaux sont des copies faites d'après l'école romaine et l'école florentine.

349. — Le 23, reçu, de Saint-Louis-de-la-Culture, un ange en cuivre doré et plusieurs autres débris de cuivre provenant de divers tombeaux.

350. — Ledit, reçu du c. Cabirau, agent de la Commune, de la Charité, savoir : neuf épitaphes en marbre, plusieurs débris du même genre, un devant d'autel, quelques marches et autres débris en marbre venant de l'Abbaye-aux-Bois.

351. — Ledit, reçu du c. Sturler, agent de la Commune,

la statue, à genoux et en marbre, de Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, sculptée par Slodtz. — Le cénotaphe plaqué en marbre qui portoit ladite statue. — Deux petits enfans en marbre. Le tout de Saint-Sulpice.

352. — Le 24, reçu du même Sturler une statue en marbre blanc de demi bosse représentant l'Immortalité, et plusieurs fragments de marbre provenant de Saint-Sulpice, du tombeau du curé ci-dessus mentionné.

353. — Le 26 dudit, reçu des Capucins du Marais, par les agens de la Commune, les tableaux suivants : *Ély dans le désert*, petit tableau chantourné, peint sur cuivre, attribué à Lahyre. — *Les Pains de proposition*, même format, par le même. — *L'Adoration des bergers*, tableau du maître autel, peint par La Hyre. — *Saint François enlevé au ciel.* — *La Pénitence.* — *La Mort de saint François*, que l'on attribue à La Hyre. — *L'Assomption de la Vierge*, *idem.* — Un *Ecce homo*, par un auteur inconnu. — *Saint Jean dans le désert.* — *Saint François.* — *La Visitation de la sainte Vierge.* — *L'Assomption*, première manière de Champagne. — *Les Miracles de saint François.* — *Saint Antoine de Padoue recevant l'enfant Jésus des mains de la Vierge.* — *Saint François recevant les stymates,* par La Hyre. — *Saint François en extase.* — *Jésus au jardin des Oliviers*, par La Hyre. — *La Nativité*, par Robert. — *L'Assomption de la Vierge*, par le même. — *La Mort de la sainte Vierge*, par Dandré-Bardon. — *La Visitation de la Vierge*, par le même. (Ces deux tableaux ont été déchirés). — *L'Annonciation*, par Colin de Vermont. — Une *Tête de saint François*, par J.-B. Corneille. — Une *Sainte Famille*, par Vouët. — Autre *Sainte Famille*, d'un auteur inconnu. — *Saint François faisant un miracle*, par Pape (peintre qui n'est connu que par sa signature). — *Saint Antoine de Padoue aux genoux de la sainte Vierge*, par le même. — *La Cène*, dans la manière de Le Sueur. — *Sainte Raine fai-*

sant la charité à des malheureux, par La Hyre. — Une *Descente de Croix*, attribuée à Van Dick.

354. — Ledit, reçu de Saint-Louis-la-Culture deux anges en bronze et plusieurs débris de cuivre, comme vases et autres ornemens aussi en cuivre.

355. — Le 29 dudit, reçu de l'église du Temple deux colonnes en marbre noir de moyenne proportion.

356. — Ledit, j'ai adressé au président de la Commission l'état des objets entrés au Dépôt depuis le 20 dudit jusqu'à ce jour.

PRAIRIAL

357. — Le 1er prairial, le c. Domi, chargé de la fabrique des monaies-billon, me prévient qu'en conséquence d'un arrêté du gouvernement il va faire enlever du Dépôt tous les cuivres dorés et non dorés, provenant des démolitions de tombeaux, pour être fondus et convertis en gros sols. J'en donne sur le champ avis au Comité et à la Commission des Arts.

358. — Le 1er prairial, reçu du c. Fontanié, agent de la Commune, de l'église du Temple, une statue d'un guerrier en albâtre, extraordinairement mutilée, que je crois être celle de Villiers de l'Isle-Adam. — Une autre statue de guerrier, aussi à genoux et en marbre blanc, représentant Amador de la Porte. Plus, un morceau de marbre noir.

359. — Le 5, il a été remis au Museum d'histoire naturelle six boîtes contenant des objets d'histoire naturelle venant des Petits-Pères et des Jacobins de la rue Saint-Honoré.

360. Ledit, reçu, du Val-de-Grâce, un médiocre bas-relief en cuivre doré représentant Jésus au tombeau.

361. — Ledit, il a été remis par le comité révolution-

naire de la section de l'Unité une côte de baleine de 13 pieds de long que j'ai envoyée de suite au Museum d'histoire naturelle.

362. — Ledit, reçu des Enfans-Rouges : Un *Ecce homo*, par Aubin Vouët. — Une *Descente de croix*, par Vignon. — Un *Calvaire*, dans la manière de Lebrun.

363. — Ledit, de Saint-Paul, reçu de l'agent de la Commune : *la Résurrection de Jésus*, par Jouvenet. — *Saint Jacques*, mauvais tableau. — Une *Sainte Famille*, par Lebrun. — *Jésus-Christ à la colonne*, par un auteur inconnu. — *L'Apothéose de saint Paul*, par Hallé. — *La Pâques des Juifs*, par Jean-Baptiste Corneille.

364. — Ledit, remis au Museum d'histoire naturelle trois caisses contenant des objets d'histoire naturelle, venant des Jacobins et des Petits-Pères. Plus, un crocodile et un singe empaillé, un fœtus dans un bocal, une tête de vache marine, et une caisse contenant des madrépores. Le tout du cabinet des Petits-Pères.

365. — Le 6, remis, pour la bibliothèque des Quatre-Nations, deux grands globes de Coronelli, bien montés sur leurs pieds en bois.

366. — Ledit, reçu du c. Sturler, de Saint-Sulpice, plusieurs piédestaux, des marches et autres débris de marbre et plaquages venant de l'autel.

367. — Ledit, remis au Museum d'histoire naturelle une hienne et un lynx empaillés et tous les objets de plantes, graines, etc., dont le c. Thouin avoit fait l'état, provenant des Jacobins et des Petits-Pères.

368. — Le 7 dudit, reçu des Carmes de la rue de Vaugirard deux colonnes de marbre noir dont une brisée.

369. — Le 8, il a été remis au c. Choisi trente-quatre morceaux de marbre blanc statuaire, débris provenant de différentes statues pour opérer la restauration des statues destinées à l'embellissement des Tuilleries.

370. — Le 9 dudit, reçu du Val-de-Grâce un morceau de marbre rouge coupé en tranche.

371. — Le 11 dudit, il a été remis au c. Roze, commissaire du Comité de salut public, préposé à la recherche des cuivres à l'usage des canons, savoir : Cinquante-sept morceaux de cuivre doré provenant des démolitions des tombeaux de Saint-Louis-de-la-Culture, plus deux vases en bronze du tombeau des Condé[1]; de Saint-Germain-des-Prés, deux figures de femmes accroupies, aussi en bronze. Plus, quatre ailes de chauve-souris en plomb du tombeau de Birague, de Saint-Louis-la-Culture ; deux petits adorateurs, aussi en plomb, venant de Saint-Chaumont, rue Saint-Denis.

372. — Ledit et le 12 suivant, après en avoir obtenu l'ordre, je me suis transporté à la commission des armes pour retirer de la fonte quatre figures en bronze représentant des Vertus, et les figures à genoux de Henri II et de Catherine de Médicis. Le tout provenant de Saint-Denis et du tombeau des Valois. Je n'ai pu les obtenir qu'en sacrifiant d'autres pièces en cuivre pour former le même poids.

373. — Le 19 dudit, reçu du c. Sturler, de Saint-Sulpice, un fût de colonne de granit rose. — Une autre *idem*, de même matière, de 11 pieds. — Autre colonne en vert poreau, de 10 pieds. — Un petit bloc de marbre africain.

1. Lenoir sauva les figures principales de ce tombeau à l'aide d'un stratagème qui lui aurait coûté la vie s'il eût été découvert. On lit, dans les papiers de Lenoir conservés aux Archives nationales, sur l'un des reçus délivrés par les commissaires du Comité de salut public, cette note autographe :

« *Nota :* Je n'ai pas pu préserver les figures en bronze de Sarrazin, provenant du tombeau de la famille de Condé, qu'en les couvrant moi-même d'une couleur blanche délayée à la colle. »

Quel héroïsme ! Une fois la Terreur passée, Lenoir lava ses statues et les plaça dans son musée. Elles apparaissent sous le n° 124 de la *Notice historique des monuments des Arts réunis au Dépôt national*, de l'an IV. Elles furent immédiatement réclamées par le Museum national des arts. Voyez la *Notice historique*, page 12.

374. — Ledit, de l'abbaye de Saint-Victor : un buste, en plâtre, de Buffon. — Un *idem* en marbre, de M. Dubouchet, bienfaiteur de la bibliothèque. — Un portrait en pied de Louis XIII, copie d'après Champagne. — Soixante portraits ne méritant aucune description.

375. — Le 21 dudit, reçu, de l'abbaye de Montmartre, une statue à genoux et en marbre de saint Denis, sculptée par Sarrazin; quatre colonnes de marbre Languedoc et deux en marbre noir.

376. — Ledit, reçu des cc. Lecomte, agent national, Ratel, secrétaire, et la Montagne, maire de La Roche-sur-Seine, une statue, en marbre et à genoux, représentant M. de Silly, seigneur de La Roche-sur-Seine. Cette statue est arrivée par bateaux jusqu'au port Saint-Nicolas.

377. — Le 22, reçu plusieurs fragments d'encadremens en marbre.

378. — Le 24, reçu du c. Guiraudet, membre du comité révolutionnaire de la section de la Cité, huit tapisseries provenant de l'église Notre-Dame.

379. — Le 25 dudit, j'ai adressé au président de la commission des Arts l'état des objets qui sont entrés au Dépôt et celui de ceux qui en sont sortis depuis le 10 du présent jusqu'à ce jour.

380. — Ledit, reçu du comité révolutionnaire de la section du Panthéon quatre statues en pierre de la famille des Dormans. Plus, plusieurs épitaphes, aussi en pierre, le tout venant du collége de Lysieux.

381. — Ledit, reçu du c. Chevrillon, agent du conseil exécutif, deux petits tableaux, l'un représentant une *Sainte Famille*, d'après Raphaël, et l'autre une *Sainte Famille*, médiocre copie d'après Rubens.

382. — Ledit, reçu de Saint-Sulpice, du c. Sturler, agent de la Commune de Paris, quelques débris de cuivre, un squelette et quarante morceaux accessoires en cuivre,

dudit tombeau[1]. — Un bas-relief. — Un autre petit bas-relief en cuivre. — Deux enfans portant des torchaires. — Quatre consoles et deux plus petites. Le tout en cuivre doré.

383. — Le 27, reçu de l'église des Carmes deux statues très-mutilées en pierre de Tonnerre.

384. — Le 30 dudit, j'ai adressé au président de la commission l'état des objets qui sont entrés au Dépôt et de ceux qui sont sortis depuis le 25 dudit jusqu'au présent jour.

MESSIDOR

385. — Le 2 messidor, reçu des dames Carmélites, du c. Pestel, deux mauvaises statues sculptées en bois et mutilées, représentant saint Pierre et saint Paul, mal à propos envoyées au Dépôt. J'ai été autorisé à les brûler[2].

386. — Le 4 dudit, reçu, de Saint-Paul, deux petits enfants pleureurs en marbre et plusieurs débris de marbre avec épitaphes.

387. — Ledit, reçu du c. Dor, vitrier, quelques panneaux de vitres peintes provenant du cloître de ladite église Saint-Paul.

1. Il s'agit du tombeau de Languet de Gergy.
2. Voici l'autorisation qui met à l'abri la responsabilité de Lenoir :

« Paris, 22 nivose, an 3.

« *La Commission de l'Instruction publique au citoyen Lenoir.*

« Nous apprenons avec peine, citoyen, le résultat des mesures que nous avions prises pour te procurer les huit voyes de bois destinées au chauffage des poêles nécessaires à la conservation du dépôt mis sous ta surveillance. Nous partageons ta sollicitude pour les objets précieux confiés à tes soins et nous rendons justice à l'activité de ton zèle. En attendant que tu aies pu te procurer le bois dont tu as un besoin urgent, nous t'autorisons à employer au chauffage des poêles de ton Dépôt les objets suivants, conformément à la décision de la commission temporaire des Arts :

« 1° Trois Anges venant de Sainte-Opportune.
« 2° Trois grands Saints pris aux Carmélites, rue Saint-Jacques.
« 3° Quatre figures de religieux et autres prises aux Pères de la Charité.

« Salut et Fraternité,

« CLÉMENT DE RIS, *adjoint*. »

388. — Le 9 dudit, reçu, de la même église Saint-Paul, deux petits Génies en pleurs et plusieurs épitaphes en marbre.

389. — Ledit, reçu, de l'abbaye Saint-Antoine, une chaire à prêcher en fer.

390. — Le 10 dudit, j'ai remis au président de la Commission l'état des objets entrés au Dépôt pendant la décade.

391. — Le 11 messidor, reçu de Saint-Paul, des agens de la municipalité, une cuve en marbre servant de fonts baptismaux.

392. — Le 12 dudit, de Saint-Roch, reçu du c. Rolet, commissaire aux ventes, accompagné des cc. Duclos et Villeminot, commissaires pour la Commune, un tableau représentant *le Martyre des Machabées*, que je considère comme une copie d'après Bourdon.

393. — Ledit, remis au c. Lolier cent dix-huit livres pesant de plomb, débris d'ornemens des monumens, etc.

394. — Le 15 dudit, remis au Museum d'histoire naturelle six cadres couverts de glaces renfermant des plantes marines.

395. — Les 16 et 17 dudit, reçu du c. Sturler, agent de la municipalité, une grande quantité de débris de marbre qu'il a été impossible de décrire.

396. — Le 20, remis au président de la commission la note des objets entrés dans le Dépôt et celle de ceux qui sont sortis depuis le 10 du présent mois jusqu'au dit jour.

397. — Le 21, remis au c. Scellier, marbrier de la Commission, treize petits troncs de colonnes de marbre noir pour en former cyppes. Plus, remis une table en albâtre.

398. —Le 24, reçu des Dames Sainte-Marie, du c. Roussel, commissaire aux ventes, un tabernacle en bois noirci, orné de plaquages en marbre de diverses couleurs. Ce tabernacle avoit été dégarni de tous les cuivres dorés dont il étoit décoré.

399. — Les 28 et 29 dudit, reçu de Saint-Gervais, par

les agens du gouvernement, un *Ecce homo*, terre cuite de Pilon, les jambes et les cuisses sont cassées. — Un médaillon représentant une femme, par Pajou. — Un bas-relief gothique en pierre représentant la Passion de Jésus-Christ.

THERMIDOR

400. — Le 2 thermidor, remis aux membres composant le conservatoire du musée du Louvre les objets ci-après : un grand tableau venant des Feuillans représentant une *Prise d'habit*, par Loyr ; de la municipalité de Paris, un morceau de tableau, par Largillière ; des Jacobins de la rue Saint-Jacques, *la Nativité de la Vierge*, dans la manière de Sébastien del Piombo ; de Saint-Sulpice, une copie de *la Communion de saint Jérôme*, attribuée à Poussin ; de Sainte-Geneviève, la *Mort de saint François*, attribuée à Valentin ; de Belleville, *Saint Jean prêchant dans le désert*, par Bourdon ; de l'Assomption, *la Nativité de Jésus*, par Houasse ; des Petits-Pères, une *Vuë de Rome ;* des Cordeliers, l'*Adoration des bergers*, par Franck ; de Saint-Sulpice, une allégorie relative à la Passion de Jésus ; du même lieu, un *Ecce homo*, aussi sur bois ; des Chartreux, *un Christ portant sa croix*, peint sur bois par Le Sueur ; de la Conception, une *Sainte Famille* sur bois, peinte dans l'école de Raphaël ; des archives Saint-Lazare, huit bordures dorées et très-bien conservées. Plus, deux autres bordures dorées.

401. — Ledit, j'ai remis au c. Scellier, marbrier, pour la conservation des monumens qu'il transporte de Saint-Denis, quatre vieilles tapisseries, un vieux tapis, trois morceaux de tapisseries de Bergame, une tapisserie fleurdelisée et une couverture de laine. Le tout provenant de mon mobilier.

402. — Le 3 dudit, reçu, de Saint-Gervais, un grand crucifix sculpté en bois.

403. — Le 5 dudit, du tribunal de commerce, reçu un

tableau représentant *la Pentecôte*, par Vignon; un *idem*, roulé, représentant une *Cérémonie publique*. Plus, une bordure dorée.

404. — Le 5 thermidor, remis au président de la commission la note des objets qui sont entrés au Dépôt et celle de ceux qui en sont sortis depuis le 1er courant jusqu'au dit jour.

405. — Ledit, reçu du c. Harnachard, agent de la Commune, de Saint-Germain-des-Prés, un bas-relief en plomb représentant une bataille provenant du tombeau de Casimir, roi de Pologne.

406. — Ledit, reçu du c. Boucault deux figures en marbre provenant du tombeau du cardinal de Fleury, de Saint-Louis-du-Louvre.

407. — Le 6 dudit, reçu, du Parvis Notre-Dame, par le c. Fauconnier, agent de la Commune, une épitaphe en marbre noir qui n'est d'aucune importance.

408. — Ledit, reçu du c. Boucault deux autres figures du tombeau du cardinal de Fleury et une Vierge en bas-relief venant de Saint-Louis-du-Louvre. Plus, une figure d'ange, bas-relief en marbre, par Le Moine.

409. — Le 14 dudit, reçu du c. Sturler quatre candélabres en bois doré provenant de Saint-Sulpice.

410. — Le 18 dudit, remis au c. Roze, commissaire du Comité de salut public pour la recherche des métaux, une chaire à prêcher en fer et son escalier, provenant de l'abbaye Saint-Antoine.

411. — Le 19 dudit, j'adresse au c. Mathieu, président du Comité d'instruction publique à la Convention nationale, un catalogue historique et chronologique manuscrit des monumens contenus dans le Dépôt.

412. — Ledit, j'ai reçu du c. La Palme, inspecteur des bâtimens, une inscription en marbre noir provenant de la communauté de Nazareth.

413. — Le 20 dudit, j'ai remis au président de la Commission la note des objets entrés au Dépôt et de ceux qui en sont sortis depuis le 5 du mois jusqu'au dit jour.

414. — Le 22, reçu, de la Sorbonne, une colonne de marbre rance de 14 pieds.

415. — Le 25, je rends compte à la commission que le c. Hubert, architecte général des travaux de la République, a chargé le c. Gillet, marbrier, d'enlever au Dépôt une grande quantité de marbres pour les travaux dont il est chargé.

416. — Ledit, j'ai reçu, de la Sorbonne, une colonne de marbre rance de 14 pieds.

417. — Le 26, reçu du c. La Palme une plaque de marbre noir, venant des Dames Sainte-Marie, rue du Bac.

418. — Ledit, de Saint-Sulpice, reçu du c. Sturler, plusieurs plaquages et débris de marbre de différentes couleurs.

419. — Le 29, reçu de Saint-Roch, du c. Sturler, un petit basrelief en bronze, par Falconet, venant du tombeau de madame Lalive. Plus, deux têtes de chérubins en cuivre.

420. — Ledit, j'ai adressé au président de la Commission la note des objets entrés au Dépôt et celle de ceux qui en sont sortis depuis le 20 courant jusqu'au dit jour.

FRUCTIDOR

421. — Le 1er fructidor, reçu du c. Sturler, de Saint-Sulpice, deux mauvais bustes en marbre blanc.

422. — Ledit, reçu du même, de l'église Saint-Roch, le buste en marbre de Le Nostre, célèbre jardinier de Louis XIV. Plus, le tombeau en marbre de Maupertuis, par Duhez.

423. — Ledit, toute la bibliothèque Saint-Germain-des-Prés a été totalement consumée par les flammes; tout le beau cabinet d'antiquités, formé par Montfaucon, a été entiè-

rement perdu, ainsi que tous les ouvrages que contenoit la bibliothèque. Les manuscrits seuls ont été sauvés.

424. — Le 7 fructidor, remis au c. Jean-Louis-François Roze, commissaire du Comité de salut public pour la recherche des métaux propres à la fonte des cannons, savoir : de Saint-Roch, deux têtes de chérubins et autres débris en cuivre. *Idem*, de l'abbaye de Montmartre, quatre rosaces et trois autres morceaux détachés; de Saint-Sulpice, deux enfants tenant des torchaires en cuivre doré. Plus, du même lieu, quarante-deux morceaux provenant du tombeau de Languet, curé; du collége Mazarin, vingt-deux morceaux formant tous les accessoires du tombeau du cardinal. De Saint-Louis-la-Culture, deux forts morceaux qu'il n'a pas désignés autrement dans son procès-verbal.

425. — Ledit, reçu, de l'abbaye de Montmartre, une tranche de marbre Campan rouge, de 5 pieds de long sur 2 de large.

426. — Le 9 dudit, j'ai adressé au président de la commission l'état des objets qui sont entrés au Dépôt et celui de ceux qui en sont sortis depuis le 30 thermidor jusqu'au dit jour.

427. — Le 11, après de longues recherches faites dans les décombres de l'abbaye, on a découvert quelques têtes de bronze venant du cabinet, dont plusieurs ont été transportées à la bibliothèque Mazarine et au Dépôt; une tête colossale représentant Minerve, et deux têtes de philosophes, en tout quinze bustes; douze sont à la bibliothèque Mazarine. — *Nota*. Pour mon propre compte, j'ai fait chercher dans les cendres et je n'ai pu découvrir que deux vieilles crosses en cuivre entièrement brûlées [1], dont une est tellement

1. Dans le *Catalogue des antiquités et objets d'art*, rédigé après le décès d'Alexandre Lenoir, on retrouve ces deux pièces de sa collection personnelle ainsi décrites, p. 14 : « N° 123. Deux crosses en cuivre émaillé, l'une et l'autre du XIIIe siècle. Celle qui est complète représente saint Michel domptant le dragon ; la composition est d'un beau style. Ces deux monuments proviennent du

tordue qu'elle a perdu sa forme; un petit bas-relief gothique[1], qui paroît avoir servi à ce qu'on appelle Paix, une petite tête de Diane et quelques médailles tellement informes qu'elles ne valoient pas la peine d'être recueillies. Cette recherche m'a coûté 15 francs, valeur écus.

428. — Ledit, remis, aux membres du Conservatoire du musée du Louvre, deux statues en marbre, par Michel-Ange, représentant des esclaves, provenant de chez madame veuve Richelieu, rue de l'Union, statues que j'avois sauvées de la vente du mobilier de cette dame.

429. — Le 12, il a été remis au même musée deux piédestaux en marbre blanc, provenant du même mobilier de la dame Richelieu.

430. — Le 14, j'ai reçu du c. Poirier un buste de Richelieu, en bronze, qui a été porté de suite à la bibliothèque Mazarine; un *idem*, représentant le chancelier Le Tellier; un médaillon aussi en bronze, représentant Charles-Quint; un petit médaillon en marbre représentant un des enfants de Louis XIV. Tous ces objets avoient été retirés de la salle des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés.

431. — Le 17 dudit, remis, pour la restauration des statues du gouvernement, au c. Francin, un morceau de marbre, débris d'une statue.

432. — Ledit, reçu, de l'agent du gouvernement Bellier, deux statues en marbre blanc mutilées, représentant un St Augustin et une Vierge médiocre, venant des Petits-Pères.

433. — Le 20 fructidor, j'adresse au président du Comité l'état des objets entrés et sortis du Dépôt, depuis le 10 courant jusqu'au 20 du présent mois.

même incendie de Saint-Germain-des-Prés. Les émaux sont en partie détruits par le feu. »

1. Cet objet se retrouve ainsi décrit dans le catalogue de la collection personnelle de Lenoir, p. 14. « N° 122, Dieu le père, bronze émaillé, fragment d'une châsse du XIIe siècle qui périt lors de l'incendie de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. »

434. — Le 21, remis, à l'administration de la manufacture des Gobelins, trois grandes pièces de tentures fleurdelysées, armoriées et avec personnages, provenant de l'une des salles du Palais. Plus, six grands tapis de la Savonnerie et quatre grandes tapisseries à sujets provenant de Notre-Dame. Plus, dix-neuf belles tapisseries des Gobelins, provenant de Sainte-Geneviève.

435. — Le 23, reçu du c. Rousseau, agent de la Commune, une inscription en marbre bleu turquin, de quatre pieds de long sur un pied de large.

436. — Le 27, reçu, de la section de l'Unité, le modèle en plâtre de la tête de Louis XV, par Bouchardon.

437. — Ledit, j'ai reçu du c. Scellier une table circulaire, en albâtre, que je lui ai fait faire avec deux morceaux d'albâtre rubanné, venant des Augustins.

438. — Le 30, j'adresse au président du Comité d'instruction l'état des objets entrés et sortis du Dépôt, depuis le 20 du mois jusqu'au jour courant.

AN III.

VENDEMIAIRE[1]

439. — Le 9 vendémiaire, remis, au c. Vachette, une plaque de jaspe pour la restauration d'une boîte, ouvrage ordonné par le gouvernement.

440. — Ledit, reçu du c. Scellier deux piédestaux en marbre blanc ornés de bas-reliefs, venant de Saint-Denis et provenant du tombeau de François Ier.

441. — Le 11 dudit, j'ai reçu, du même Scellier, deux autres piédestaux avec bas-reliefs provenant du tombeau de François Ier.

442. — Ledit, j'ai remis aux cc. Villars et Thibaudau,

1. Le mois de vendémiaire an III a commencé le 22 septembre 1794.

membres du Comité d'instruction publique, le catalogue historique et chronologique des tableaux qui se trouvent au Dépôt [1]. J'ajoute à ce catalogue une notice des sculptures contenues dans le Dépôt, notice que j'avois fait imprimer l'année dernière.

443. — Ledit, reçu du c. Scellier deux piédestaux avec bas-reliefs provenant du tombeau de François Ier.

444. — Le 14, reçu du c. Scellier quatre colonnes mutilées en marbre noir avec chapiteaux et bases en marbre blanc, venant du tombeau d'Albert de Gondi, à Notre-Dame.

445. — Le 15, remis au président de la Commission la note des objets entrés et sortis du Dépôt, depuis le 1er complémentaire du mois dernier jusqu'au dit jour.

446. — Le 18 dudit, reçu du c. Lasalle, agent de la Commune de Paris, quatre-vingts morceaux de vieux marbre Saint-Anne, et autres de toutes grandeurs, formant une voiture ; plus, quarante morceaux de même nature et du même genre, formant une autre voiture ; le tout de Saint-Etienne-du-Mont.

447. — Ledit, reçu du c. Scellier, marbrier, deux pilastres garnis de bas-reliefs, venant du tombeau de François Ier.

448. — Le 19, reçu du c. Lasalle, ci-dessus nommé, quatre voitures chargées de débris de marbre, savoir : dans la première quarante morceaux ; dans la seconde quinze, dans la troisième quarante, et dans la quatrième également quarante. Le tout en partie brisé et venant de Saint-Étienne-du-Mont. C'est de l'une de ces voitures que j'ai tiré l'épitaphe de Paschal [2] ; celle de Racine ne s'est point trouvée.

449. — Le 21 dudit, reçu du c. Scellier, marbrier, deux

1. Le catalogue est imprimé dans la *Revue universelle des Arts*, tome XXI, p. 61 à 86 et 125 à 160.

2. C'est une erreur. L'épitaphe de Pascal était déjà au Dépôt avant la fin de l'année 1793. Voir le nº 123 de l'*Etat*, nº 1 et le nº 204 de la *Notice succinte* de 1793.

pilastres en marbre blanc, ornés de bas-reliefs, du tombeau de François Ier.

450. — Ledit, j'adresse au président du Comité d'instruction publique de la Convention nationale un ouvrage manuscrit de ma composition, intitulé : *Histoire de la peinture sur verre et de nos vitraux.*

451. — Ledit, j'ai fait mettre, par le c. Scellier, des piédouches aux bustes de Le Notre et du chancelier Duvair.

452. — Ledit, reçu du c. Lasalle, agent de la Commune, deux voitures de débris de marbre de toutes grandeurs et de toutes couleurs, provenant de Saint-Etienne-du-Mont. — *Nota.* J'écris de suite à la Commission pour la prévenir que les transports de ces sortes de marbres coûtent beaucoup plus qu'ils ne valent.

453. — Le 22 vendémiaire an III, reçu du c. Lasalle, déjà nommé, vingt-quatre morceaux de marbre Languedoc. — Deux petits bas-reliefs en albâtre blanc, par Germain Pilon; l'un de ces bas-reliefs est très-mutilé. Plus, une autre voiture contenant dix-huit morceaux de débris de marbre de Languedoc et Sainte-Anne, et enfin un bas-relief en albâtre, par Germain Pilon, représentant Jésus au Jardin des Oliviers. Il est bon d'observer que ces bas-reliefs étaient pêle-mêle avec les autres débris de marbre; le tout venant de Saint-Etienne-du-Mont.

454. — Ledit, reçu du c. Scellier six pilastres en marbre blanc, ornés de bas-reliefs, provenant du tombeau de François Ier.

455. — Le 23, reçu, du c. Lasalle, des débris de marbre comme dessus; des carreaux *idem*, marbre blanc et noir, etc. *Idem,* des fragmens de figures en terre cuite, une tête de Vierge, sans corps, etc., etc. Je réitère l'observation ci-dessus à la Commission.

456. — Le 25, reçu du c. Scellier un des bas-reliefs en marbre blanc venant du tombeau de François Ier.

457. — Ledit, j'ai reçu du c. Gois, sculpteur au Louvre, un grand bas-relief en plâtre, représentant les Miracles de saint Philippe, modèle unique d'un fronton qu'il devoit exécuter à l'église Saint-Philippe-du-Roule.

458. — Le 27 dudit, j'ai remis au c. Favet, serrurier du Dépôt, quatre cents livres pesant de vieux fers pour l'exécution des pentures des caisses nécessaires au transport du monument de saint Denis.

459. — Le 28, reçu du c. Boucault deux colonnes en marbre rance de la Sorbonne.

460. — Le 29 dudit, reçu du c. Scellier un bas-relief en marbre provenant du tombeau de François Ier.

BRUMAIRE

461. — Le 1er brumaire, j'ai remis au président de la Commission l'état des objets entrés et sortis du Dépôt, depuis le 15 du dernier mois jusqu'audit jour.

462. — Ledit, reçu du c. Scellier un morceau en marbre orné d'arabesques, venant de l'un des plafonds du tombeau de François Ier.

463. — Le 3 dudit, je présente au Comité d'instruction publique à la Convention nationale un rapport général sur l'état actuel du Dépôt, et tendant à prouver la nécessité de rétablir les monumens pour leur conservation. Je m'appesantis particulièrement sur les monumens du XVIe siècle considéré comme la plus belle époque de l'art en France.

464. — Le 3 brumaire, reçu de la Sorbonne un morceau de corniche en marbre.

465. — Le 6 dudit, deux morceaux en marbre blanc provenant du tombeau de François Ier, lesquels sont remis au Dépôt par le c. Scellier, marbrier.

466. — Ledit, je réitère ma demande au Comité d'instruction publique sur la nécessité de replacer les monumens,

dans le Dépôt, pour leur conservation. Le c. Grégoire, président, se charge de cette proposition.

467. — Le 7 dudit, reçu du c. Scellier deux parties de corniche en marbre blanc et sculptées, venant du tombeau de François Ier.

468. — Le 8, conformément à un arrêté du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, j'ai remis à la disposition des cc. Couperin et Séjan l'orgue des Petits-Augustins, qui était encore intact. Le c. Sommer, facteur d'orgues, est chargé, par eux, de l'exécution du décret.

469. — Ledit, reçu du c. Sturler, agent de la Commune, un génie en marbre blanc formant bas-relief, de 7 pieds et demi de proportion, sculpté par Duhez, venant de Saint-Roch, où il formait la partie principale du tombeau de Maupertuis.

470. — Ledit, reçu du c. Scellier une caisse contenant diverses parties de la grande corniche du tombeau de François Ier.

471. — Le 9 dudit, reçu du même une autre caisse contenant des morceaux de la susdite corniche.

472. — Le 10, j'ai adressé au président de la Commission l'état des objets entrés et sortis du Dépôt, depuis le 1er brumaire jusqu'audit jour.

473. — Le 11, reçu du c. Scellier plusieurs morceaux de corniche du tombeau de François Ier.

474. — Le 12 dudit, reçu du c. Sturler, agent de la Commune, deux statues en plomb, provenant de Saint-Roch, représentant David et Moïse, par Falconet.

475. — Ledit, reçu du c. Scellier trois caisses remplies de sculptures en marbre blanc, venant du tombeau de François Ier.

476. — Le 13, reçu du même Scellier deux parties de corniche du tombeau de François Ier.

477. — Le 14, je demande au Comité d'instruction

publique de la Convention nationale d'ordonner le transport, au Dépôt, de plusieurs statues en pierre, délaissées et abandonnées dans un terrain connu sous la désignation de *Cimetière des Valois*.

478. — Ledit, reçu de Saint-Roch, du c. Sturler, une statue en pierre de Tonnerre, par Falconet, représentant Jésus agonisant ; — plus, deux morceaux de marbre blanc.

479. — Le 15, reçu du c. Scellier six caisses contenant diverses pièces du tombeau de François Ier.

480. — Le 16 dudit, reçu du même Scellier plusieurs parties d'entablement en marbre blanc provenant du tombeau de François Ier.

481. — Le 16 dudit, reçu du même six caisses contenant divers morceaux du même tombeau.

482. — Le 17 dudit, le c. Thuret, commissaire du département, a opéré un récollement général des objet de culte destinés à être vendus et à être portés dans les hôpitaux ; il en a dressé procès-verbal en présence des citoyens Aubert et Chailloux, tous deux membres du Comité révolutionnaire de la section de l'Unité.

483. — Le 18 dudit, reçu du c. Scellier, marbrier, plusieurs débris d'architecture en marbre blanc venant du tombeau de François Ier.

484. — Le 19 dudit, reçu du même Scellier les chapiteaux et une grande partie des corniches du tombeau de François Ier ; — Plus, un chapiteau du moyen-âge, en pierre, venant aussi de Saint-Denis.

485. — Ledit, reçu du c. Sassey plusieurs panneaux de vitraux peints provenant des charniers de Saint-Etienne-du-Mont. J'ai fait observer que plusieurs étaient brisés.

486. — Le 20, j'ai adressé au président de la Commission l'état des objets entrés et sortis du Dépôt, depuis le 10 du mois jusqu'audit jour.

487. — Le 21, reçu du c. Scellier deux grandes parties de corniche du tombeau de François Ier.

488. — Le 22, reçu du même Scellier plusieurs autres parties du monument de François Ier.

489. — Le 23, reçu du même plusieurs autres parties, corniches, etc., du tombeau de François Ier.

490. — Ledit, il a été enlevé du Dépôt, par les cc. Malbec et d'Aligre, commissaires aux ventes, diverses pièces d'ornemens d'église, qui ont été portées à la Monnaie. Il en a été dressé procès-verbal.

491. — Le 26 dudit, remis, au c. Francin, un morceau de marbre blanc statuaire, débris d'une statue, pour la restauration des antiques qu'il fait au Louvre.

492. — Ledit, reçu du c. Scellier le restant de la corniche du tombeau de François Ier.

493. — Ledit, reçu du même deux tables de marbre de Sicile que je lui avais donné à faire d'un devant d'autel de Saint-Sulpice ; ces deux tables ont été de suite portées à la Bibliothèque des Quatre-Nations pour laquelle je les avais commandées.

494. — Ledit, l'Hôtel des Monnaies de Paris envoye au Dépôt trois charriots, pour enlever les objets de culte qui ne sont point considérés comme objets d'arts. Le c. Thuret, commissaire du département, en dresse procès-verbal après en avoir fait le récollement en présence des cc. Chambre et Chaillou, membres du Comité révolutionnaire de la section de l'Unité.

495. — Le 30 dudit, j'ai remis au président de la Commission l'état des objets entrés et sortis du Dépôt, depuis le 20 brumaire jusqu'audit jour.

FRIMAIRE

496. — Le 1er frimaire, conformément au décret de la

Convention nationale, le citoyen Barbezeux, inspecteur général des hôpitaux militaires, fait enlever du Dépôt tout les linges provenant des églises, qui avoient été remis au Dépôt. Après en avoir été fait le recollement par le citoyen Thuret, commissaire du département, il a été dressé procès-verbal de la remise et le tout mis dans trois voitures des charrois militaires.

497. — Le 2, remis à l'agence des Mines deux globes céleste et terrestre, avec leurs pieds, venant de Picpus.

498. — Le 6, je reçois une nouvelle organisation de la Commission exécutive de l'Instruction publique, en vertu d'un décret de la Convention signé : Massieu, Villars, Lakanal, etc. En vertu de ce décret, je suis nommé Conservateur des Monumens.

499. — Le 7 dudit, j'adresse au citoyen Grégoire, membre du Comité d'instruction publique à la Convention nationale, des renseignemens qu'il avoit demandés sur divers monumens.

500. — Le 8, reçu du citoyen Sassey dix-huit dessins de La Hyre, encadrés sous verre, représentant la vie de saint Etienne. Ces dessins décoroient la salle des marguilliers de Saint-Etienne-du-Mont.

501. — Le 9, une vente est ouverte, pour la quatrième fois, au Dépôt. Le citoyen Thuret, commissaire du département, dirige cette vente.

502. — Ledit, j'adresse à la Commission exécutive d'instruction publique un compte exact sur l'état actuel du Dépôt.

503. — Le 11 dudit, j'annonce aux membres composant la Commission exécutive de l'instruction publique que la vente, ordonnée par le département, va recommencer. J'annonce, en même temps, que j'ai demandé aux administrateurs du département deux gens d'armes pour la garde du Dépôt, pendant tout le temps que durera la vente. Cette

vente devoit avoir lieu le 9, elle a été remise au 12 et ouverte à midi.

504. — Le 13, reçu du citoyen Scellier une table de marbre grand antique, que je lui ai fait faire avec divers morceaux de plaquage de ce marbre; elle a été portée de suite à la bliothèque des Quatre nations, pour laquelle je l'avois ordonnée.

505. — Le 15, reçu, du citoyen Boucault, deux petites colonnes de marbre noir avec chapiteaux et bases en pierre, venant de la Chapelle des Orfèvres.

506. — Le 16, reçu, du même et du même lieu, un dessus d'autel en marbre noir et plusieurs piédestaux en pierre de liais; — plus, trois petits dez en marbre noir.

507. — Ledit, reçu de Saint-Merry, une voiture chargée de débris de marbre de toutes espèces et de toutes grandeurs.

508. — Le 17 et le 18, reçu, du même lieu, une quantité de débris de marbre. — Plus, un bas-relief ovale, représentant une femme et un enfant, par Sarrazin (marbre blanc), provenant de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

509. — Le 20 dudit, j'ai remis au président de la Commission un état des objets entrés et sortis du Dépôt depuis le premier du mois jusqu'au dit jour.

510. — Le 23, reçu des convalescens de la Charité, du citoyen Rolland, les tableaux suivants, savoir : *La maladie d'Alexandre*, dans le goût de Coypel. — Cinq mauvais tableaux représentant des fruits et autres objets de nature morte. — *L'Apothéose d'un religieux*, copie d'après Jouvenet. — *Saint Jean*, en buste, copie d'après Dominiquin. — Une grisaille représentant le groupe du maître-autel de Notre-Dame. — *Un Christ*, mauvaise copie d'après Vandick. — *L'Embrasement de Troie*, mauvais tableau. — *La femme adultère*, par Vignon. — Deux autres très-mauvais tableaux, représentant un Christ et la Sainte Vierge.

511. — Ledit, reçu une voiture chargée d'épitaphes

et autres débris de marbre, provenant de Saint-Merry.

512. — Le 24 dudit, reçu, du citoyen Rolland, la suite des tableaux des convalescens de la Charité, savoir : l'*Adoration des Mages*, copie d'après Rubens. — *La Nativité*, d'après Cortone. — Un mauvais tableau représentant une vision. — *L'Apothéose de saint François*. — Une foible copie, d'après Rubens, représentant l'*Assomption de la Vierge*. — *L'Apothéose du prêtre Bernard*. — *Un Christ peint sur bois* — *La mort du prêtre Bernard*. — *L'Aannonciation de la Vierge*. — Tous ces tableaux ne méritoient pas le voyage.

513. — Ledit, le citoyen Thuret, commissaire, a vendu une grande quantité de bordures dorées qui étoient au Dépôt.

514. — Ledit, reçu, de Saint-Méry, plusieurs épitaphes mutilées et déplacées par les membres du Comité révolutionnaire, dont deux sont ornées de petits génies sculptés en marbre. Ce sont les mêmes hommes qui ont fait déplacer là, comme ailleurs, tous les marbres.

515. — Ledit, reçu, du citoyen Scellier, de Saint-Denis, deux petites figures de marbre blanc très-mutilées, provenant du tombeau de Louis XII.

NIVÔSE

516. — Le 2 nivôse, reçu, des Dames-Sainte-Catherine, dites hospitalières, les tableaux suivants, savoir : l'*Annonciation* par Mignard. — *Saint Pierre* à mi-corps, de grandeur naturelle, école de Pezaro. — *Un Christ*, par Baujin. — *Une Vierge*, les mains croisées, en buste, dans la manière de Champagne. — *Une Vierge* attribuée à Sasso Ferati. — *Saint Jérôme*, dans le goût de Bassan. — *Le mariage de la Vierge et de saint Joseph*, par Mlle Jouvenet. — *Un Christ au jardin des Oliviers*, peint dans la manière de Champagne. — *Une élévation en croix*, par Poërson. —

La Transfiguration, copie d'après Raphaël. — *Une descente de croix*, copie d'après Carrache. — *Une Allégorie chrétienne*, attribuée à Antoine Dieu. — *La Samaritaine*, considérée comme une imitation de Schidone. Tout ceci a été apporté par les membres du comité révolutionnaire de la section des Lombards.

517. — Ledit, il a été vendu publiquement, par le citoyen Thuret, des fers, plusieurs Christs en cuivre, en ivoire et entre autres un en mérisier, venant des Petits-Pères, etc.

518. — Le 3 dudit, j'ai reçu, du citoyen Scellier, deux figures en marbre provenant de Saint-Denis et du tombeau de Louis XII.

519. — Le 4 dudit, reçu, des Dames-de-Sainte-Catherine, plusieurs débris de marbre, marches d'autel, consoles, etc. Plus, une statue en marbre, très-médiocre, représentant sainte Catherine.

520. — Le 5, autorisation de la Commission exécutive pour employer, au service du Dépôt, comme bois, des figures en bois provenant des Carmélites, de la Charité, des Célestins, de Sainte-Oportune, etc. [1].

521. — Le 10 dudit, j'ai remis au président de la Commission l'état des objets entrés et sortis du Dépôt depuis le 30 frimaire jusqu'au dit jour.

522. — Le 12, j'ai remis au président du Comité d'instruction publique à la Convention nationale (Massieu) un plan d'organisation d'un musée à Paris, de *monumens français*. Il a été accepté à l'unanimité et le décret rendu de suite [2].

523. — Le 24 nivôse, remis au citoyen Favet, serrurier du dépôt, sept cens livres de fer pour être employés au service du Dépôt, d'après les ordres de l'architecte.

1. Voyez la note du nº 385.
2. Cette dernière phrase a été effacée par des ratures.

PLUVIOSE

524. — Le 16 dudit, reçu du citoyen Scellier, de Saint-Denis, deux figures en marbre provenant du tombeau de Louis XII.

525. — Le 17 dudit, reçu du même Scellier deux figures en marbre du même tombeau.

526. — Le 18 dudit, sont entrées au dépôt trois voitures chargées de divers débris de marbre venant du tombeau de Louis XII.

527. — Le 19 dudit, reçu du citoyen Scellier des figures et plusieurs morceaux en marbre provenant du tombeau de Louis XII.

528. — Le 20 dudit, demande au Comité d'instruction publique de me faire participer à l'augmentation des appointements accordés par décret de la Convention.

529. — Le 23, le citoyen Daujon m'a donné personnellement deux têtes de Méduse en bronze, de sa composition.

530. — Le 25, remis à l'administration du Conservatoire du Musée du Louvre deux tableaux provenant de Saint-Germain-des-Prés, représentant *saint Pierre délivré de prison*, par Jean-Baptiste Vanloo, et l'*aveuglement de Barjézu*, par Le Moine.

531. — Ledit, remis au citoyen Scellier, pour le musée du Louvre, deux morceaux de marbre.

532. — Ledit, j'adresse une note au Comité d'instruction publique pour la conservation des objets ci-après décrits et leur prompt transport au Dépôt, attendu qu'il y a urgence.

De Saint-Denis. — La colonne de Bourbon avec son chapiteau en albâtre blanc, orné d'arabesques. — La couverture, en marbre de Paros, d'un ancien tombeau.

Deux tombes en bois plaquées d'émaux, érigées l'une à Jean et l'autre à Blanche, l'un et l'autre enfans de saint

Louis. — Deux tombes en pierre de liais, avec bas-reliefs et deux figures couchées érigées à la même famille. — Deux autres bas-reliefs représentant des petits-enfans de saint Louis. Plus, le roi Jean, statue en marbre. — Philippe V, statue en marbre. — Jeanne de Navarre, *idem*. — Blanche de Castille, *idem*. — Louis Hutin, *idem*. — Philippe VI, *idem*. — Hugues Capet, en pierre. — Henri Ier, aussi en pierre.

A Vincennes. — Ce qui reste des beaux vitraux, par Jean Cousin.

A Saint-Victor. — Une cuve en pierre ornée d'arabesques. — Plus, un bénitier formé avec un ancien chapiteau en pierre, orné d'arabesques.

VENTOSE

533. — Le 1er ventose, reçu du c. Scellier plusieurs parties, en marbre blanc, du plafond du tombeau de Louis XII, venant de Saint-Denis.

534. — Le 4 dudit, reçu, du même Scellier et du même lieu, des pilastres et autres parties en marbre chargés d'arabesques, provenant du tombeau de Louis XII.

535. — Le 5 dudit, reçu, du même, quantité de pièces du même tombeau.

536. — Le 7 dudit, reçu *idem* des pilastres et bas-reliefs du même tombeau de Louis XII.

537. — Le 9 dudit, reçu, du c. Scellier, la colonne de marbre Isabelle, avec sa base et son chapiteau en albâtre, érigée au cardinal de Bourbon, venant de Saint-Denis.

538. — Ledit, remis, au musée du Louvre, le modèle en plâtre du portail de l'église Saint-Sulpice.

539. — Le 11 dudit, reçu du c. Scellier quatre bas-reliefs en marbre, par Germain Pilon, provenant de Saint-Denis et du tombeau de Henri II.

540. — Le 12 dudit, reçu du c. Scellier cinq colonnes de marbre provenant du tombeau de Henri II.

541. — Le 14 dudit, reçu du même Scellier plusieurs débris de marbre provenant du tombeau de Henri II.

542. — Le 15, reçu du même Scellier une voiture chargée de divers débris de marbre provenant du tombeau de Henri II.

543. — Le 18, reçu du même Scellier une voiture chargée de divers marbres provenant du tombeau de Henri II.

544. — Le 20, j'ai adressé au président de la Commission l'état des objets entrés et sortis du Dépôt depuis le 16 pluviôse jusqu'au dit jour.

545. — Le 21, reçu du c. Scellier une colonne, marbre blanc, et son chapiteau venant de Saint-Denis et du tombeau de Henri II.

546. — Le 22, reçu du même plusieurs débris de marbre, pilastres et autres pièces provenant du tombeau de Henri II.

547. — Le 22 ventose, reçu du c. Scellier, de Saint-Germain-des-Prés, la tombe, en pierre de liais et en mosaïque, de Frédégonde, femme du roi Chilpéric.

548. — Le 23, reçu plusieurs débris de marbre de toutes couleurs et grandeurs, provenant des Petits-Pères.

549. — Le 25, reçu du c. Scellier une colonne et plusieurs débris de marbre, venant du tombeau de Henri II.

GERMINAL

550. — Le 1er germinal, remise faite au c. Favet, de vieux fer, pour le service du Dépôt.

551. — Le 8 dudit, reçu du c. Scellier deux tombes en bois plaquées d'émaux, érigées aux enfants de saint Louis, provenant de Saint-Denis.

552. — Le 12, reçu des débris de marbre, sans désigna-

tion, venant des Petits-Pères. —Reçu, le 13, d'autres débris de marbre du même lieu.

553. — Les 15, 18 et 21, reçu, de Saint-Gervais, divers morceaux de marbre, sans désignation. — Plusieurs débris de monumens composés d'enfans et cartouches.

554. — Le 23, reçu du c. Scellier deux figures de femmes assises, de grandeur naturelle, sculptées par Mazelines et Hurtrelle, provenant de Saint-Gervais et du tombeau de Michel Le Tellier.

555. — Le 24 dudit, reçu dudit Scellier une colonne et son chapiteau en marbre blanc, provenant du tombeau de Henri II.

556. — Le 27 dudit, reçu, du même, le sarcophage en lumachelle, très-mutilé, du roi Dagobert, venant de Saint-Denis.

FLORÉAL

557. — Le 10 floréal, remis, par ordre du Comité d'instruction publique, à l'architecte des Tuilleries, deux statues antiques de six pieds, représentant des consuls, pour décorer la galerie du château, provenant de la veuve Richelieu.

558. — Le 26 floréal, reçu du c. La Salle, quatre voyages de marbres que les révolutionnaires avaient déplacés dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, savoir : un voyage de cinquante-quatre morceaux, un autre de quinze, un troisième de soixante et un, et un quatrième de trente et un morceaux; le tout ne méritant aucun détail. — Plus, un tronc de statue qui a dû représenter une Vierge, point de tête, point de bras et le reste des draperies également mutilées.

559. — Le 28 dudit, reçu, du même et du même lieu, quatre-vingt quatre morceaux de marbres cassés; plus, six morceaux *idem* et quatre pilastres en vaudelai plaqués.

560. — Le 29, reçu, du même et du même lieu, une voi-

ture contenant quatre-vingt-dix morceaux de marbre de la nature des précédents.

PRAIRIAL

561. — Le 4 prairial, reçu, du même lieu et du même La Salle, les tableaux suivans, savoir : *Le Baptême de saint Jean*, par Restout. — *La Pénitence*, par Jaurat. — *L'Apothéose de saint Vincent de Paule*, par Maret. — *Saint Sébastien*, très-mauvaise copie, d'après Vandick. — *Le Sacrifice de Melchisédech*, par Coypel. — *Saint Nicolas*, auteur inconnu. — *L'Assomption de la Vierge*. — *Les Disciples d'Emmaüs*, par Saurin. — *La Manne dans le désert*, par Coypel. — *Le Sacrifice d'Abraham*, par Francisque. — *Saint Philippe*, auteur inconnu. — *Saint Roch*, mauvais tableau. — *Élie dans le désert*, par Millet. — *La Bataille de Constantin*, petit tableau. — Une Tête de Vierge entourée de fleurs, médiocre tableau. — Un *Ecce homo*, *idem*. — *Saint Antoine*, par Bichu (*sic*). — *Saint François-Xavier*, mauvais tableau. — *La Vierge*, mauvais tableau. — *Sainte Geneviève*, école de Lebrun. — *Sainte Catherine*, par Lorrain. — *Saint Laurent*, mauvaise copie d'après Le Sueur. — *Un Calvaire*, mauvais tableau. — *Une Sainte Famille*, par un auteur inconnu. — *La Construction du Temple de Salomon*, par Lucas. — *La Visitation de sainte Elisabeth*, mauvais tableau. — Une *Sainte Catherine*, *idem*. — *Saint Bruno*, par un auteur inconnu. — *La Présentation au Temple*, *idem*. — Un tableau démonté et roulé, attribué à Le Brun, représentant *la Résurrection*. — Dix-neuf morceaux de cadres dorés. — Trois cadres, *idem*. — Trois morceaux de marbre noir.

562. — Le 15 prairial, reçu, d'une salle du Louvre, savoir : six bustes en plâtre, mutilés, représentant des au-

teurs modernes. — Quatre-vingt-quatorze portraits, peints à l'huile, de nos poëtes modernes, tous copies médiocres.

563. — Ledit, reçu, du même lieu, plusieurs fragmens et morceaux antiques ornés de bas-reliefs. — Plus dix pierres celtiques ornées de bas-reliefs, antiquités françaises découvertes à Notre-Dame en 1711. — Le médaillon de Caylus, marbre blanc. — Une inscription grecque en marbre, en forme de balustre. — Deux autres inscriptions grecques. — Plusieurs bustes en plâtre de nos poëtes français.

563 *bis*. — Le 18 dudit, du même lieu, six gaînes en bois, un globe de Coronelli, plusieurs cadres démontés, un portrait du cardinal de Richelieu en pied, mauvaise copie d'après Champagne; deux autres portraits également en pied et également copies.

564. — Le 19 dudit, du même lieu : *Apollon*, peint par Coypel. — Portrait en pied du chancelier Le Tellier, médiocre copie. — Tableau allégorique, par Coypel. — Deux portraits, *idem*. — Tableau allégorique, copie d'après Rigaud. — Trois autres portraits en pied, copie d'après Duplessy. — Une petite statue de Corneille, esquisse en plâtre.

565. — Le 19, j'ai remis au président de la Commission l'état des objets entrés au Dépôt, du 21 ventôse jusqu'au 15 prairial.

566. — Le 22, reçu de l'Enfant-Jésus : du c. Nadrau, — *Jésus au milieu des docteurs*, par frère André. — *Une Nativité*, copie d'après Guide. — *La Visitation*, copie d'après Piombo. — *Un Christ* et son pied en bois.

567. — Le 25, reçu, de la salle du Louvre ci-dessus mentionnée, deux tableaux allégoriques peints par Antoine Coypel.

568. — Le 26, reçu de la chapelle Sainte-Anne deux petites tranches de marbre Languedoc.

MESSIDOR

569. — Le 1er, reçu, du citoyen Scellier, une table de brèche violette, tirée d'un devant d'autel provenant de Saint-Sulpice. Cette table a été portée de suite à la bibliothèque des Quatre-Nations, pour laquelle je l'ai fait faire.

570. — Le 9, je réitère, auprès du Comité d'instruction publique, ma demande relative à l'établissemen d'un hangar dans le jardin du Dépôt.

571. — Le 11, j'adresse au même Comité une demande tendante à la restauration du tombeau de François Ier, motivée sur ce que les monumens se détruisent lorsqu'ils restent en morceaux.

572. — Le 14, reçu deux rochers en marbre blanc lesquels supportoient deux grandes coquilles servant de bénitiers à Saint-Sulpice.

573. — Le 15, j'adresse à la Commission un projet d'organisation sur le Dépôt.

574. — Le 24 dudit, remis au citoyen Scellier les marbres noirs nécessaires à l'ajustement de deux inscriptions grecques.

575. — Le 25 dudit, reçu des Jacobins, rue Saint-Honoré, un buste en marbre mutilé en partie, représentant le maréchal de Créqui. — Plus, un bas-relief en bronze représentant une bataille.

576. — Le 28, remis à l'administration du conservatoire du musée du Louvre une grande table de marbre blanc, provenant de la chapelle Baujon.

577. — Le 29 dudit, remis à l'administration du musée une seconde table de marbre blanc, venant du même lieu.

578. — Le 30, reçu des Jacobins, rue Saint-Honoré, un buste en marbre représentant Mignard, sculpté par Desjardins. Plus, deux enfants aussi en marbre, par Le Moine,

venant du tombeau de Mignard. J'observe que la figure du Temps et une draperie qu'il levoit, qui étoient en plomb, ont été enlevées de ce monument par les membres du Comité révolutionnaire de la Butte-des-Moulins.

579. — Le 31, reçu, du même lieu, la statue à genoux et en marbre de Le Moine représentant Madame de Feuquières, fille de Mignard, provenant du tombeau de son père. Plus, un socle de brèche grise avec inscription, du même monument.

FRUCTIDOR

580. — Le 2 fructidor, remis à l'administration de la Savonnerie, à Chaillot, deux tableaux peints par Bachelier, représentant la chasse aux lions et une chasse à l'ours : tous deux venant de Choisy.

581. — Le 5 fructidor, j'annonce au Comité d'instruction publique que je vais faire imprimer mon rapport sur la peinture sur verre et la notice des monumens du Dépôt, dont je lui ai remis les manuscrits.

582. — Le 8 dudit, remis au citoyen Scellier, marbrier, deux socles de brèche verte et un fort morceau de jaune de Sienne, pour en faire les bases et les socles (*sic*) ; le tout pour la bibliothèque des Quatre-Nations, où ils seront portés lorsqu'ils seront finis.

583. — Le 9 dudit, remis au citoyen Favet, serrurier du dépôt, 260 livres pesant de vieux fers, pour les travaux courants.

584. — Le 12, remis au citoyen Scellier deux colonnes de vert poreau, provenant de Saint-Sulpice, pour être travaillées et mises à neuf. — Plus, un petit bloc de marbre porte-or, venant du même lieu, pour faire les deux couronnements ou frontons des deux inscriptions grecques.

585. — Le 18, conformément à l'arrêté de la Commission

exécutive de l'instruction publique [1], j'ai remis à l'administration de la bibliothèque Mazarine un buste en marbre du cardinal de Richelieu, provenant du chapitre de Notre-Dame. — Plus, trois gaines en bois.

586. — Le 19 dudit, reçu, du citoyen Scellier, un bas-relief en marbre blanc, représentant la bataille d'Ivry donnée par Henri IV, sculpté par Francheville. — Plus, quatre petits bas-reliefs aussi en marbre, représentant des petits génies soutenant des H, sculptés par le même; le tout venant de Fontainebleau.

587. — Ledit, reçu du citoyen Scellier des pilastres et quantités de morceaux de marbre, de Saint-Denis, venant du tombeau de Henri II.

588. — Le 20, remis à l'administration de la bibliothèque Mazarine six bustes en bronze venant de Saint-Germain-des-Prés. — Plus, quatre gaines en bois.

1. Voici le texte de cet arrêté que Leblond n'avait pas attendu pour commencer à enrichir sa bibliothèque. Leblond était membre de la commission temporaire des arts et avait été donné à Lenoir comme *Mentor* scientifique. Il profita très-intelligemment de sa situation pour embellir la bibliothèque Mazarine.

« Du 17 fructidor an III de la République française une et indivisible :

« La Commission d'instruction publique arrête :

« Art. 1er. — Le bibliothécaire des Quatre-Nations est autorisé à choisir, dans les Dépôts nationaux de la rue des Petits-Augustins et de la rue de Beaune, le nombre de bustes en marbre ou en bronze qu'il jugera convenable pour l'ornement de ladite bibliothèque avec un nombre égal de cippes ou gaînes, à la charge de fournir à chacun des conservateur un récépissé et l'état descriptif des objets qu'il prendra.

« Art. 2. — Il est aussi autorisé, à la même condition, à prendre pour la bibliothèque publique des Quatre-Nations, dans le Dépôt de la rue de Beaune, une table en bois d'acajou avec son pied provenant de l'émigré D'Angivilliers.

« Art. 3. — Sont exceptés des précédentes dispositions les objets choisis par le Conservatoire pour le Muséum national des Arts.

« Le Commissaire,

« Ginguené. »

(Extrait du Registre des délibérations de la Commission exécutive de l'instruction publique.)

589. — Ledit, remis à l'administration du musée du Louvre une grande quantité de bordures dorées.

590. — Le 22 dudit, de Saint-Denis, reçu du citoyen Scellier, la statue couchée et en marbre de Louis X, dit le Hutin.

591. — Le 23, du même lieu, reçu du même Scellier la statue couchée et en marbre de Philippe V. — Plus, des chapiteaux, piédestaux et autres marbres, venant du tombeau de Henri II.

592. — Le 24, j'annonce au Comité d'instruction publique que, conformément aux intentions de la Commission, j'ai déposé les restes de Descartes dans le tombeau de porphyre antique qui avait servi de cénotaphe à Caylus, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

593. — Le 25, reçu de Saint-Denis, du citoyen Scellier, deux voitures chargées de marbre, provenant du tombeau de Henri II.

Lenoir a résumé dans la note suivante tout ce qu'il avait transmis à Leblond :

« *État des bustes en marbre et en bronze, vases, marbres et colonnes qui ont été remis au C. Leblond, pour la bibliothèque des Quatre-Nations, d'après l'arrêté de la Commission exécutive de l'instruction publique du 19 frimaire* (sic) *an III.*

« An II. — Le 14 fructidor, remis un buste en bronze du cardinal de Richelieu ; — une table en marbre brèche violette, venant de Saint-Sulpice ; — deux socles de même marbre ; — deux *idem* en albâtre d'Orient.

« An III. — Le 20 fructidor, six bustes en bronze venant de Saint-Germain-des-Prés. — Le 29 dudit, remis neuf autres bustes en bronze venant de Saint-Germain-des-Prés.

« An IV. — Le 5 vendémiaire, remis un buste en terre cuite de Caffieri. — Le 15 dudit, remis plusieurs débris de marbre pour le service de la bibliothèque. — Le 21, remis plusieurs panneaux de la grille de Saint-Germain-l'Auxerrois.

« Le 12 nivôse, remis une grande quantité de carreaux en marbre blanc et noir, bandes de marbre pour le carrelage du pérystile de la bibliothèque. Plus, un piédestal en marbre blanc et une statue de Germanicus en marbre venant du jardin de Richelieu ; — une bande de cuivre jaune.

« Le 8 ventôse, remis à Scellier, marbrier, une grande quantité de marbre pour l'exécution de la porte de la bibliothèque. — Le 12 dudit, remis une

594. — Le 27, reçu, de l'administration du musée du Louvre, quatre grands tableaux, savoir, de Notre-Dame : *Saint Pierre aux pieds de Jésus*, par Sourlay. — *Saint André devant la croix*, par Blanchard. — *Le Mariage de saint Joseph*, par Champagne, et la *Mort de Sénèque*, par Barthélemy.

595. — Le 28, remis à l'administration du conservatoire du musée, au Louvre, savoir : Deux tables de brocatelle d'Espagne. — Deux tables de marbre de Sicile, que j'avois fait faire avec des marbres provenant de Saint-Sulpice.

596. — Le 29, remis à l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations neuf bustes en bronze, provenant de Saint-Germain-des-Prés.

597. — Le 2 complémentaire, remis au citoyen Laurent, commissaire de la section du Contral-Social, un grand morceau de marbre blanc destiné à faire une inscription.

grande table, marbre grand antique, que j'ai fait faire avec les débris provenant de Saint-Denis. — Le 19 dudit, remis le restant de la grille de Saint-Germain. — Le 15 dudit, remis un petit monument antique en forme de balustre, chargé d'une inscription phénicienne et d'une grecque, venant d'un magasin du Louvre. — Le 27, remis un gros tronçon de colonne cipollin venant de Saint-Sulpice, pour faire un piédestal. Plus, une statue en marbre d'Auguste jeune, venant du jardin de Richelieu.

« Le 18 prairial, remis deux tables de marbre de Sicile que j'ai fait faire avec des débris provenant de Saint-Sulpice. — Le 24 dudit, remis un buste colossal en bronze représentant Minerve venant de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés; plus un fût de colonne en bois peint en porphyre.

« Le 5 fructidor, remis une table en vert de mer, faite avec des débris de Saint-Sulpice.

« An V. — Le 2 vendémiaire, remis une statue en marbre représentant un philosophe et son piédestal en marbre blanc, venant du jardin de Richelieu. — Le 19 dudit, remis une table de porphyre incrustée dans un morceau de vert de mer, le tout venant de Saint-Sulpice.

« Le 15 floréal, remis huit bustes en marbre venant de la salle des antiques. Le 20 dudit, remis vingt autres bustes aussi en marbre venant de la salle des antiques.

« Le 24 pluviôse, remis douze bustes dont plusieurs sont antiques, venant du lieu ci-dessus indiqué.

« An VI. — Le 8 floréal, remis seize bustes en marbre venant de la

598. — Ledit, remis, à l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations, six autres bustes en bronze.

AN IV

VENDÉMIAIRE[1]

599. — Le 3 vendémiaire, remis à l'administration du musée, au Louvre, deux grandes cuves de granit vert des Vosges, garnies de leurs pieds aussi en granit, provenant de Notre-Dame.

600. — Le 4, remis à la même administration du musée quatre colonnes marbre de vert de mer, de 8 pieds 11 pouces, garnies de leurs bases et chapiteaux ornés de flammes en bronze doré, venant des Carmélites, rue Saint-Jacques.

601. — Le 5 dudit, remis, à l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations, un buste en terre cuite de Caffieri, représentant Piron.

602. — Le 6 dudit, j'adresse au Comité d'instruction publique le premier exemplaire imprimé de ma notice sur les monuments du Dépôt[2].

603. — Ledit, remis à l'administration du musée, au Louvre, quatre colonnes de 8 pieds de haut, en brocatelle

commune de Sceaux. — Un *idem* de la salle des antiques et un semblable de chez le sieur Terrier.

« Le 17 thermidor, remis un fort beau vase en jaune antique, orné de sculpture que j'ai fait restaurer, venant de la salle des antiques.

« An VII. — Le 26 pluviôse, remis un buste antique en marbre rouge que l'on croit être celui de Scipion l'Africain, venant de la salle des antiques.

« Le 12 germinal, remis deux statues antiques de moyenne grandeur et mutilées, venant de la commune de Sceaux. Plus, quatre moyennes colonnes en marbre vert de mer, venant de Saint-Denis. »

1. Le mois de vendémiaire an IV a commencé le 22 septembre 1795.

2. Il s'agit de la *Notice historique des monuments des Arts, réunis au Dépôt national, rue des Petits-Augustins, suivis d'un traité sur la peinture sur verre, par Alexandre Lenoir, conservateur audit Dépôt.* Paris, l'an IV[e] de la République, in-8 de XII et 112 pages, remise à l'imprimeur le 5 fructidor an III. Voy. le n° 581.

d'Espagne, ornées de chapiteaux corinthiens en bois doré et de bases de marbre noir veiné de blanc, provenant des Mathurins.

604. — Ledit, remis à l'administration du musée, au Louvre, quatre colonnes de granit rose avec bases et chapiteaux en marbre blanc sculptés, provenant de l'église Saint-Eustache. Les socles des susdites colonnes sont de marbre porte-or. — Plus, un gros fût de colonne en marbre brocatelle d'Espagne, garni de son tore en cuivre doré et d'un socle en griotte d'Italie, venant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

605. — Le 7, remis à ladite administration du musée deux moyennes colonnes en marbre noir avec bases et chapiteaux en cuivre, provenant de l'Ave-Maria.

606. — Le 13, reçu du citoyen Le Terrier, une quantité de petites statues antiques, toutes mutilées et dans un état de dégradation tel qu'il y a peu d'espoir d'en tirer parti, venant de chez ledit citoyen Le Terrier.

607. — Ledit, j'ai remis au citoyen Scellier marbrier, deux tronçons ou débris d'une colonne marbre africain, pour faire les socles de deux colonnes de vert poreau qu'il doit remettre à neuf, venant de Saint-Sulpice.

608. — Le 15, remis au même Scellier un petit bloc de jaune de Sienne, venant de Saint-Sulpice, pour faire les chapiteaux et les bases des colonnes de vert poreau. — Plus, vingt-quatre morceaux de marbre de bleu turquin, vert de mer, Campan rouge et vert, etc., pour faire des piedouches aux bustes que j'ai remis à la bibliothèque Mazarine.

609. — Le 17 dudit, de Saint-Denis, reçu du citoyen Scellier une statue, couchée et en marbre blanc, de Philippe VI, dit de Valois.

610. — Ledit, remis au citoyen Lolyer 188 livres de vieux plomb pour le service du dépôt.

611. — Le 18, remis, à l'administration du musée du

Louvre, deux cyppes en marbre brèche violette, garnis de leurs socles en bleu turquin, venant de la chapelle Baujon.

612. — Le 19, de Saint-Denis, reçu du citoyen Scellier deux voitures chargées de débris de marbre venant du tombeau de Henri II. — Plus, la statue en marbre couchée du roi Jean.

613. — Le 20 dudit, remis au citoyen Scellier, pour l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations, une grande tranche de marbre noir avec quatre boutons en cuivre doré, provenant de Saint-Sulpice.

614. — Le 24, reçu du citoyen Scellier la statue couchée, en pierre, de Hugues-Capet, provenant de Saint-Denis.

615. — Le 29 dudit, je présente au Comité d'instruction publique un projet d'établissement, à Paris, d'un musée historique des monuments français. Je suis introduit au Comité par le citoyen Paganel, représentant du peuple; je fais lecture de mon mémoire et le Comité arrête qu'il y aura à Paris un musée des *monuments français*.

616. — Ledit, de Saint-Denis, reçu du citoyen Scellier huit colonnes de vert de mer avec bases et chapiteaux de cuivre. — Deux priez-Dieu en marbre blanc, venant du tombeau de Louis XII. — La statue en marbre et couchée de Constance de Castille, seconde femme de Louis VII. — La statue en marbre et couchée de Jeanne de Navarre, fille de Louis Hutin. — La statue en pierre et couchée de Henri Ier.

BRUMAIRE.

617. — Le 7, reçu, de Saint-Denis, une statue de femme couchée à laquelle la tête manque. — Remis au même Scellier plusieurs morceaux de marbre pour faire des piedouches aux bustes donnés à la bibliothèque des Quatre-Nations.

618. — Le 12, de Saint-Denis, reçu du c. Scellier plusieurs débris de marbre de couleur provenant de divers

plaquages du socle du tombeau de Henri II. — Plus, une statue très-mutilée, en marbre, représentant saint Benoit.

619. — Ledit, remis au c. Scellier deux morceaux de marbre blanc pour être employés à la restauration des grandes inscriptions grecques.

620. — Le 14 brumaire, de Saint-Denis, reçu du c. Scellier une petite colonne en Campan rouge. — La couverture d'un tombeau en pierre rouge de Bourgogne, dite *le Tombeau du lépreux*. — Une statue mutilée sans tête. — Plus trois morceaux d'albâtre blanc, fragmens de statues, de Charles VII.

FRIMAIRE.

621. — Le 5, remis au c. Favet, serrurier, deux cent vingt livres de vieux fer pour être employé aux travaux du Dépôt.

622. — Le 12 dudit, remis au c. Hulot deux vieilles tapisseries fleurdelysées pour transporter un globe de cuivre dans la bibliothèque des Quatre-Nations.

623. — Le 18, remis au c. Delaplanche, marbrier, plusieurs débris de marbre grand antique pour en faire une table.

624. — Ledit, remis au c. Scellier six morceaux de marbre de différentes espèces pour entrer dans les frais de restauration des grandes inscriptions grecques.

625. — Le 21, remis à l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations plusieurs panneaux d'une grille de fer venant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

NIVÔSE.

626. — Le 3 nivôse, remis au dépôt des Capucins-Saint-Honoré trois cent soixante-quinze volumes de différentes

grandeurs : plain-chant, heures, gravures, etc., avec vignettes et manuscrits.

627. — Le 7 dudit, reçu du c. Delaplanche trois socles de jaune antique, faits avec un morceau provenant de Saint-Sulpice. Lesdits socles ont été remis à la bibliothèque des Quatre-Nations.

628. — Ledit, remis au c. Favet douze grosses barres de fer pour la restauration de l'escalier des Quatre-Nations.

629. — Le 12 dudit, remis au c. Scellier, pour la bibliothèque des Quatre-Nations, trois cens carreaux de marbre blanc et noir. — Plus, deux panneaux de marbre Sarancolin.

630. — Plus, le 19, remis au même, pour la même bibliothèque, cinquante carreaux *idem* en marbre.

631. — Plus, le 20, remis au même, pour la même bibliothèque, cent cinquante carreaux de marbre.

632. — Ledit, remis, au c. Favet, pour la même bibliothèque, deux grandes bandes de cuivre jaune venant de la grille qui a été remise à cette administration.

633. — Le 24 dudit, on exige des employés du Dépôt un nouveau serment de fidélité au gouvernement.

634. — Le 26, remis, pour la même bibliothèque des Quatre-Nations, quatre-vingt-dix-neuf carreaux de marbre noir et blanc.

635. — Le 27, reçu du c. Nadrau, du cardinal Le Moine, quatre petits tableaux peints sur bois, copies d'après l'école flamande, représentant les quatre évangélistes.

636. — Ledit, reçu du c. Scellier plusieurs débris de marbre de toutes grandeurs, venant des Petits-Pères.

637. — Le 28, remis au c. Delaplanche une plaque de porphyre venant de Saint-Sulpice, pour en faire une table à l'usage de la bibliothèque des Quatre-Nations. Ce morceau a été incrusté dans une tranche de marbre vert de mer, provenant du même lieu.

638. — Le 28, remis au c. Delaplanche, marbrier, un

morceau de marbre de Sicile, provenant de Saint-Sulpice, pour en faire une table demandée par le ministre Bénésech.

PLUVIÔSE.

639. — Le 21, remis à l'administration des monnaies les objets d'or, d'argent, châsses et reliquaires qui avaient été déposés au Dépôt; le tout conformément aux ordres des ministres des finances et de l'intérieur, dont il a été dressé procès-verbal de remise.

640. — Le 25, remis, à l'administration de la bibliothèque Mazarine ou des Quatre-Nations, une statue en marbre grec dite Germanicus, provenant du jardin de Richelieu.

641. — Le 26 pluviôse, reçu, de l'Enfant-Jésus, les tableaux ci-après : *La Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.* — *La Sainte Famille en Égypte.* — *La Résurrection.* — Le Portrait du cardinal de Bérule. — *Une Sainte Famille.* — Autre *Sainte Famille.* — *La Vierge tenant l'Enfant Jésus.* — Tête de saint Jean. — Tête de saint Joseph. — *Une Sainte Famille.* — Autre *Sainte Famille.* — Tous ces tableaux sont médiocres et ne méritent pas une plus ample description.

642. — Ledit, remis au c. Scellier quatre grands morceaux de marbre blanc et un plus petit, pour la bibliothèque des Quatre-Nations.

643. — Le 27, reçu de l'Enfant-Jésus : *L'Annonciation de la Vierge* — *Une Fuite en Égypte.* — *Jésus parmi les docteurs.* — *La Visitation de la Vierge.* Tous tableaux médiocres.

VENTÔSE.

644. — Le 4 ventôse, reçu, de l'Enfant-Jésus, trois tombes sépulcrales, dont une en pierre et deux en marbre noir; une des deux est fracturée.

645. — Le 6, reçu du même lieu un grand tableau de Coypel, représentant un *Ecce homo*.

646. — Ledit, reçu de Saint-Nicolas-du-Chardonnet un tableau représentant saint Charles Borromée, par Charles Lebrun.

647. — Ledit, du collége de Navarre, reçu un tableau, par Brenet. — Un autre *idem*, par Lagrenée, représentant une allégorie. — Plus, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, une *Nativité* et le *Sommeil de saint Pierre*, par Hallé, père. — *Le Supplice de saint Jacques*.

648. — Ledit, de l'Enfant-Jésus, reçu un tableau représentant Jésus bénissant des enfans, par J.-B. Corneille.

649. — Le 8, de l'Enfant-Jésus, reçu du c. Scellier la statue à genoux et en marbre du cardinal de Bérulle, placée devant un prie-dieu orné d'un bas-relief, par Sarrazin. — Plus, deux morceaux de marbre noir et autres débris du même monument.

650. — Ledit, l'administration du musée du Louvre renvoie au Dépôt une copie de la sainte Pétronille, du Dominiquin, faite par le c. Girauld.

651. — Ledit, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, reçu du c. Scellier la statue en marbre et à mi-corps de la mère de Lebrun.

652. — Ledit, remis au c. Scellier plusieurs morceaux de marbre pour les travaux de la bibliothèque des Quatre-Nations.

653. — Le 10, remis au c. Laplanche un fort morceau de brocatelle d'Espagne pour faire un socle qui a été demandé par le ministre Bénézech.

654. — Le 11, j'annonce à l'administration de l'instruction publique, que l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques devant être démolie, il est nécessaire d'en faire retirer quelques tombeaux de la famille de saint Louis qu'elle renferme, et dont plusieurs ont été brisés.

655. — Le 12, remis à la bibliothèque des Quatre-Nations une table, marbre grand antique, que j'ai fait faire avec des débris, par le c. Laplanche. — Remis à la même bibliothèque un fort socle en albâtre qui a été fait, par le même Laplanche, d'un fragment provenant de Saint-Sulpice.

656. — Le 19, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, reçu du c. Scellier un ange en plâtre du tombeau de la mère de Lebrun. — Plus, le buste en marbre de Charles Lebrun. — Un bas-relief découpé en bronze, représentant saint Charles guérissant des pestiférés.

657. — Ledit, remis à la bibliothèque des Quatre-Nations plusieurs parties de la grille de Saint-Germain-l'Auxerrois.

658. — Le 22 ventôse, reçu du c. Scellier les statues en pierre de liais de saint Louis et de Marguerite de Provence, sa femme, provenant des Quinze-Vingts, rue Saint-Honoré, qui avoient été déposées dans la salle des Antiques, au Louvre. — Plus, du même lieu, une statue en marbre représentant Iris, par Adam Sigisbert.

659. — Ledit, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, reçu du c. Scellier deux figures en marbre blanc faisant bas-reliefs saillants, provenant du tombeau de Lebrun.

660. — Le 25 dudit, reçu de la salle des Antiques, du c. Scellier, une statue en marbre représentant la Religion. — Plus, une statue en pied représentant Louis XV, par Le Moine.

661. — Le 26, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, du c. Scellier, le buste en marbre de Jérôme Bignon, par Anguier.

662. — Le 28, du même lieu, reçu du même Scellier deux statues en pierre représentant la Justice et la Prudence, provenant du tombeau de Bignon.

663. — Le 30, remis au c. Laplanche un second morceau d'albâtre, fragment provenant de Saint-Sulpice, pour faire le deuxième socle de la bibliothèque des Quatre-Nations.

GERMINAL.

664. — Le 1er germinal, de Saint-Denis, reçu du c. Scellier trois figures gothiques très-mutilées.

665. — Le 2, remis au conservatoire du musée du Louvre une tranche de marbre noir propre à faire une table à l'usage des restaurations.

666. — Ledit, remis au c. Scellier plusieurs morceaux de marbre blanc pour la façon de la porte de la bibliothèque des Quatre-Nations.

667. — Le 5 dudit, reçu de Saint-Denis, du c. Scellier, sept figures en pierre de liais représentant des statues couchées des rois de France des 1re et 2e dynasties.

668. — Ledit, reçu de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, du même Scellier, le cénotaphe et les débris en marbre du tombeau de la mère de Lebrun.

669. — Le 6, reçu de la salle des Antiques plusieurs bustes en marbre et plusieurs débris de petites statues.

670. — Le 7, de Saint-Denis, reçu du c. Scellier six figures en pierre de liais représentant les rois de France des premières dynasties.

671. — Ledit, de la salle des Antiques, du c. Scellier, reçu un buste à mi-corps, avec des bras, de François Ier, en bronze. Plus, trois petites figures mutilées. — Plus, un buste en plâtre et deux en marbre blanc.

672. — Le 9 dudit, reçu de la même salle des Antiques, du c. Scellier, les bustes en marbre de Maurice de Saxe, maréchal de France, par Pigale, et de Mazarin, par Coysevox. — Plus, le buste du maréchal d'Harcourt.

673. — Ledit, reçu de la platte-forme des Invalides une statue en marbre de sainte Monique, par Monnot, et une Vierge, par Duhez.

674. — Ledit, de la salle des Antiques, plusieurs bustes en marbre, savoir : celui de Mansard; du chancelier Le

Tellier; d'Édouard Colbert. Plus, un plâtre représentant Louis XIV.

675. — Ledit, reçu, de Saint-Denis, des débris d'une grille gothique. Les autres grilles ont été déposées aux Quatre-Nations pour y être employées.

676. — Le 9 dudit, de Saint-Denis, reçu du c. Scellier deux tombes en pierre de liais, ornées de bas-reliefs, provenant des Enfans de Saint-Louis, de l'abbaye de Royaumont. — Un devant de tombeau en marbre blanc grec, orné d'une inscription et de riseaux[1]. — Plus un fût de colonne et une figure mutilée en pierre de liais provenant du tombeau de Tanneguy du Châtel.

677. — Le 12 dudit, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, reçu du c. Scellier un bas-relief en pierre de Tonnerre, représentant saint Jérome, venant de la chapelle de Bignon. — Plus un morceau de marbre du tombeau de Lebrun.

678. — Ledit, de la salle des Antiques, reçu du c. Scellier un buste en marbre de Louis XV. — Un *idem*, de Colbert. — Un *idem* en terre cuite, de Louis XVI.

679. — Le 13, de Saint-Denis, reçu du c. Scellier huit morceaux en pierre de liais, venant des tombeaux des enfans de saint Louis, qui étoient à Royaumont.

680. — Le 14 dudit, reçu, de la commune de Sceaux, les tableaux suivants : un *Ecce Homo*, attribué à Jouvenet; — un Christ peint dans l'école de Le Brun; — et *Saint Jérome*, dans la manière de Schut.

681. — Le 15 dudit, de la salle des Antiques, un petit bas-relief étrusque; — autre *idem*, mutilé; — la statue en marbre de David, vainqueur de Goliath, par Francheville; — plus, une copie très-mutilée de la Diane antique et quelques débris de statues.

682. — Le 16 dudit, remis à l'administration de la Bi-

1. *Sic*, sans doute pour *rinceaux*.

bliothèque Mazarine une inscription phénicienne en forme de balustre et en marbre, posée sur un socle aussi de marbre, provenant de la salle des Antiques.

683. — Ledit, reçu, de la salle des Antiques, un vase en marbre jaune antique, orné de mascarons, mutilé et cassé en trois morceaux; — plus, deux troncs de statues et plusieurs autres débris de marbre.

684. — Ledit, des Petits-Pères, reçu du c. Scellier un buste en bronze représentant Lully; — plus, deux enfants formant bas-relief, provenant du tombeau de ce musicien célèbre.

685. — Le 17 dudit, salle des Antiques, reçu du c. Scellier deux bustes colossaux en marbre représentant des empereurs; — plus, un Christ et deux soldats, figures en marbre, par Germain Pilon.

686 — Le 19 dudit, reçu, du même lieu, une statue antique en marbre blanc, représentant Minerve; — plus, deux morceaux de marbre; — plus, une étude anatomique en marbre, attribuée à Pilon.

687. — Ledit, des Petits-Pères, reçu du c. Scellier deux figures de femme formant bas-relief, sculptées en marbre, par Cotton; — plus, plusieurs débris de marbre, provenant du tombeau de Lully.

688. — Le 20, de la salle des Antiques, reçu du c. Scellier une statue en marbre représentant Henri IV, par Francheville; — plus, deux bustes colossaux, aussi en marbre, représentant des empereurs.

689. — Ledit, reçu, de l'esplanade des Invalides, une statue représentant saint Jérôme, par Adam; — plus, deux morceaux de consoles et autres débris de marbre.

690. — Le 22, des Petits-Pères, reçu deux colonnes de marbre Languedoc et quantité de débris de marbre venant du tombeau de Lully.

691. — Ledit, de la salle des Antiques, reçu du c. Scel-

lier quatre bustes colossaux en marbre, représentant des empereurs.

692. — Le 22, du même lieu, reçu du même Scellier un buste colossal en marbre, représentant un empereur romain ; — un chambranle de cheminée et les débris d'une statue en marbre gris, qui a dû représenter un religieux ; — plus, reçu, d'un autre voyage, quatre bustes colossaux comme dessus, et un fort chapiteau en marbre d'ordre corinthien.

693. — Ledit, reçu, de la commune de Sceaux, une statue en pied, mutilée et en marbre, représentant Louis XIV ; — une statue aussi en pied, représentant le Christ à la colonne, copiée d'après Michel-Ange, par Slodtz.

694. — Le 24, de la salle des Antiques, reçu du c. Scellier une statue représentant un Consul, médiocre copie d'après l'antique ; — un bas-relief, représentant une Pleureuse, par Vassé, projetée pour le tombeau de Caylus ; — un groupe, marbre blanc, représentant la France éplorée au pied du buste de Louis XV, sculpté par Falconnet.

695. — Le 25, de Saint-Denis, du c. Louis-François, deux figures colossales en marbre blanc, représentant la Valeur et l'Abondance, par Tuby, provenant du tombeau de Turenne.

696. — Le 27, il a été remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations, un fort fût de colonne de cipolin, provenant de Saint-Sulpice, pour faire un piédestal à la statue d'Auguste jeune, venant du jardin de Richelieu, qui a été également remise à cette administration.

697. — Le 28, de la commune de Sceaux, reçu du c. Louis-François deux figures à genoux et plusieurs fragments en marbre. Ces deux statues étaient originairement à Charenton.

698. — Le 29, remis au citoyen Camus, représentant du peuple et archiviste, une table en brèche violette, de

6 pieds de long, et son pied : — plus, une petite statue assise, de Pierre Corneille.

699. — Le 30 dudit, remis au ministère des Finances, d'après la demande du ministre Ramel, un buste en plâtre de Colbert ; un *idem*, de Racine, provenant de la salle des Antiques.

FLORÉAL

700. — Le 1er floréal, des Jacobins, rue Saint-Jacques, reçu du c. Scellier six figures en marbre et couchées, représentant des personnages de la famille Saint-Louis, dont deux sont très-mutilées.

701. — Le 5 dudit, remis au c. Scellier plusieurs morceaux de marbre noir, pour faire le soubassement et les socles du tombeau de porphyre dans lequel on a déposé les restes de René Descartes.

702. — Le 7 dudit, j'ai formé l'échange, avec le c. Scellier, d'une aigle, en bleu turquin, sculptée avec beaucoup de soin, provenant du tombeau des Boullenois qu'il avait acheté. Il a reçu, en conséquence, la valeur en débris de marbre.

703. — Le 9 dudit, reçu de l'esplanade des Invalides, une figure de sainte Thérèse, en marbre, et une autre *idem*, représentant saint Grégoire.

704. — Le 13, reçu, de la commune de Sceaux, un Amour prêt à lancer un trait, posé sur un piédestal de marbre blanc circulaire, orné de guirlandes de fleurs, sculpté par Tassaërt ; — plus, un vase en marbre blanc orné d'un bas-relief et un piédestal en marbre blanc garni, dans le milieu, d'un marbre rouge.

705. — Le 18 dudit, remis à l'administration du Dépôt des machines deux forts globes de Coronelly, montés en bois.

706. — Ledit, des Jacobins, rue Saint-Jacques, reçu du c. Scellier deux tombes de marbre noir et plusieurs débris d'autres tombes, même marbre ; — plus, une figure couchée, représentant un guerrier ; — la statue, en pied, de Béatrix de Bourbon, sculptée en pierre, le socle qui la porte ainsi qu'un tronc de colonne sur laquelle elle était posée.

707. — Le 22, remis au ministre des Finances Ramel un buste en marbre, de Colbert, venant de la salle des Antiques.

PRAIRIAL

708. — Le 7 prairial, reçu de l'administration du Dépôt de Nesle les objets ci-après : une figure de femme colossale, représentant Melpomène, appuyée sur un fort buste de Crébillon sculpté en marbre par Duhez ; plus, le soubassement en marbre bleu turquin ; le tout venant originairement de la salle des Antiques. — Deux bas-reliefs circulaires, en bronze, représentant des allégories relatives à la religion. — Trois statues en pied et en bronze, représentant Louis XIII, Anne d'Autriche et Louis XIV, enfant, provenant du Pont-au-Change ; — plus, une statue en pied et en marbre, de Henri IV, provenant du parc de Mousseaux.

709. — Ledit, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, reçu du c. Nadrau quatre panneaux en bois, représentant des sujets de dévotion, médiocrement peints.

710. — Le 9, du Val-de-Grâce, reçu du c. Scellier la statue, à genoux, de la sainte Vierge, celle de saint Joseph, *idem*, et l'enfant Jésus, le tout formant groupe et sculpté par Anguier.

711. — Ledit, reçu, de l'esplanade des Invalides, la statue de saint Ambroise, par Falconet, et un saint Augustin en marbre.

712. — Le 12 dudit, de Saint-Denis, reçu du c. Louis-François la statue colossale et à demi couchée du maréchal de Turenne, sculptée en marbre blanc, par Tuby; — plus, une statue de la Victoire, placée au-dessus du maréchal, et un bas-relief en bronze, représentant la bataille de Turkeim où périt le grand homme.

713. — Le 13, remis au c. Favet, serrurier, du fer, sept vases en cuivre et deux en plomb, très-mutilés, pour l'établissement de plusieurs grilles à l'usage du Dépôt, dont le haut des lances doivent être en cuivre.

714. — Le 14 dudit, recu du c. Scellier quantité de débris de marbre provenant des démolitions du Val-de-Grâce.

715. — Ledit, remis à l'administration du Dépôt des machines deux plans en relief avec leurs cages de verre, du château de Richelieu, en Poitou.

716. — Le 16 dudit, remis à la même administration deux petits plans en relief également sous verre, l'un du port de Bordeaux, et l'autre de celui de *Magonis*[1], venant de la veuve Richelieu; — plus, trois modèles de moulins à sucre et autres objets du même genre, provenant des Jacobins, rue Saint-Honoré; — plus, une table de bois d'acajou, modèle d'un séchoir à sucre, du même lieu.

717. — Ledit, reçu de l'administration du Dépôt des Cordeliers un petit monument en pierre, antiquité germanique venant de la Belgique, représentant la déesse Nehalennia.

718. — Le 17, remis à l'administration du Dépôt littéraire, rue de Thorigny, une quantité de livres et de volumes qui avaient été inutilement apportés au Dépôt.

1. Ce mot paraît dépourvu de sens au premier abord, mais on devine, en y réfléchissant et en regardant à la provenance de l'objet, que Lenoir a copié, sans la comprendre, la moitié d'une inscription latine : *Portus Magonis* et qu'il s'agit de Port-Mahon. Rien de plus naturel, en effet, que de trouver les plans de Bordeaux et de Port-Mahon dans la succession d'un gouverneur de Guienne et du vainqueur de Minorque.

719. — Ledit, reçu, de l'esplanade des Invalides, un statue présentant saint Alyppe.

720. — Ledit, de Saint-Denis, reçu les marbres et dépendances du tombeau du maréchal de Turenne. Les accessoires en plomb ont été portés à l'Arsenal.

721. — Le 18, remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations deux tables de marbre de Sicile, que j'ai fait faire avec des fragments venant de Saint-Sulpice.

722. — Le 22, reçu du c. Scellier, les encadrements en marbres porte-or et noir de deux inscriptions grecques, qu'il a exécutés d'après les dessins que je lui ai donnés.

723. — Le 23, reçu de l'abbé Mulot, à titre de don, un buste en plâtre, de Santeuil, qu'il a fait exécuter exprès pour moi.

724. — Le 25 dudit, de Saint-Victor, du c. Scellier, reçu trois rosaces sculptées dans un seul morceau de pierre, ouvrage du XIIIe siècle.

725. — Ledit, remis à l'administration du Dépôt de physique, rue de l'Université, la totalité des machines et autres ustensiles du même genre, qui avoient été déposés, par erreur, au Dépôt.

726. — Ledit, j'ai remis, à l'administration du Dépôt de Nesle, un Christ en tapisserie sous verre; — plus, le portrait de M. de Juigné, archevêque de Paris, peint à l'huile.

727. — Le 26, remis au ministre des finances Ramel deux figures allégoriques en marbre, provenant des Feuillans-Saint-Honoré.

728. — Le 27 dudit, j'écris au ministre pour lui donner connaissance des monumens qui existent au château d'Anet.

729. — Ledit, je donne connaissance au ministre que les tableaux de Restout et plusieurs autres, ainsi que quelques objets d'art qui existoient à Saint-Victor, ont été vendus par le commissaire du gouvernement.

MESSIDOR

730. — Le 1er messidor, de Saint-Denis, reçu du c. Scellier la tombe en marbre noir qui portoit les statues de Philippe le Hardi et d'Isabelle d'Aragon, sa femme.

731. — Le 2 dudit, du même lieu, reçu du c. Scellier un bas-relief gothique, sculpté en pierre de liais, une tombe en marbre noir et un morceau du même marbre.

732. — Le 5, du même lieu, reçu des bas-reliefs, en pierre, des tombeaux des enfans de saint Louis qui étoient à Royaumont; — plus, les fragmens d'un bas-relief qui avoit été incrusté dans du marbre noir; — plus, un socle gothique en pierre de liais.

733. — Le 11, j'écris au Ministre pour obtenir, du gouvernement, des plâtres des statues antiques que l'administration du Musée du Louvre a fait mouler. Je les obtiens à condition d'en faire l'acquisition. C'est ce que j'ai fait.

734. — Ledit, j'ai remis au c. Delaplanche plusieurs débris de marbre pour la restauration du tombeau de Turenne.

735. — Ledit, remis aux cc. De Seine et Le Mot, statuaires, à chacun un morceau de marbre statuaire, provenant de figures inutiles à conserver.

736. — Le 12, je présente au ministre une nouvelle organisation sur le Musée.

737. — Le 17, reçu du citoyen Scellier deux chapiteaux et deux bases en jaune de Sienne tirés d'un petit bloc venant de Saint-Sulpice, que je lui ai donné à faire pour les deux colonnes de vert poreau.

738. — Le 20, le ministre de la police générale s'empare d'une partie du jardin du Dépôt, ce qui force à faire retirer tous les marbres qui y étaient déposés.

739. — Le 22, de Saint-Denis, reçu du citoyen Scellier un monument gothique travaillé en bois et à jour, formant clocher, provenant du tombeau de Marguerite de Flandres

Le reste du monument, qui étoit en pierre, a été abattu par les révolutionnaires, en 1793.

740. — Le 24, remis à l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations un buste en bronze représentant Minerve, et un fût de colonne en bois, peint en porphyre, provenant de Saint-Germain-des-Prés.

741. — Ledit, de Saint-Victor, reçu la tombe en pierre, de Santeuil.

742. — Le 29 messidor, je donne avis au ministre que l'on a vendu, dans l'abbaye Saint-Antoine, les tombeaux en marbre et les statues de Bonne et de Jeanne, filles de Charles V.

THERMIDOR

743. — Le 12, remis au citoyen Gisors, architecte du conseil des Cinq-Cents, plusieurs morceaux de marbre pour servir à la décoration de la salle du Palais-Bourbon.

744. — Le 16, je demande au Directoire exécutif un ordre pour retirer les restes de Turenne du jardin des Plantes.

745. — Ledit, j'adresse la même demande au ministre de l'intérieur.

746. — Le 19, de Saint-Denis, reçu du citoyen La Planche une étoile en pierre de liais, incrustée de marbre, servant de pavé. Ce pavé a été remplacé par des carreaux pris au Dépôt.

747. — Le 24, le ministre accorde le transport, au Dépôt, des vitraux d'Ecouen, représentant la fable de Cupidon et Psyché, qui sont au dépôt de Nesle, et des vitraux de la Sainte-Chapelle de Vincennes.

748. — Le 25, remis à l'administration du jardin des Plantes une table de marbre de Sicile, que j'ai fait faire d'un fragment venant de Saint-Sulpice.

749. — Le 26, je fais connaître au ministre qu'il existe à la Tombe-Issoire des épitaphes qui peuvent intéresser les savans par leur antiquité.

750. — Le 29 thermidor, conformément à l'autorisation du ministre, il a été payé, par le citoyen Scellier au citoyen Foucou, un à-compte de 100 francs, argent, pour l'exécution des petites statues de Poussin, Puget, Lesueur et Sarrazin, qu'il a exécutées pour les portes de la salle du XVIIe siècle.

FRUCTIDOR.

751. — Le 2 fructidor, remis au ministre des finances Ramel deux fûts de colonnes en marbre blanc veiné, garnis de leurs bases. Plus, deux autres fûts pareils. Ces quatre fûts ont été faits au Musée, avec des colonnes provenant des Jacobins de la rue du Bac.

752. — Le 5, remis à l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations une table de marbre vert de mer, faite avec des fragments venant de Saint-Sulpice.

753. — Ledit, acheté au citoyen Le Clerc, rue Saint-Antoine, un buste en plâtre de Sully, par Caffiery.

754. — Le 11, remis au citoyen Scellier, par le citoyen de Seine, statuaire, un morceau de marbre blanc, débris d'une statue, pour compléter le morceau qui lui a été accordé par le comité d'instruction publique.

755. — Le 16, des Grands-Augustins, reçu du citoyen Scellier un buste en marbre d'un Gondi. — Deux petites figures en pierre de liais, dont les têtes sont cassées, et deux épitaphes en marbre.

756. — Le 17, reçu du citoyen Dor, vitrier, la totalité de ce qui restait des vitraux de la Sainte-Chapelle de Vincennes, dont il ne restait plus que sept croisées, dont plusieurs sont mutilées.

757. — Le 28, je demande au ministre à être autorisé à mettre le jardin du Dépôt en état de recevoir des monumens, et à en faire une promenade publique pour les jours d'ouverture.

758. — Le 29, j'adre [sse] au ministre un tableau de la situation du Dépôt.

759. — Le 1er complémentaire, reçu du citoyen Scellier, un socle en marbre noir pour recevoir le tombeau de porphyre contenant les restes de Descartes.

760. — Ledit, remis à l'administration du jardin des Plantes huit tableaux d'animaux étrangers, peints par Oudri et Bachelier, venant de Choisi.

761. — Le 3 complémentaire, acheté au citoyen de Seine, sculpteur, vingt gaînes en bois de chêne, bien conditionnées.

AN V.

VENDÉMIAIRE[1]

762. — Le 2 vendémiaire, remis à l'administration des Quatre-Nations une statue en marbre blanc représentant un philosophe, venant du jardin de Richelieu.

763. — Le 4 dudit, des Dames Sainte-Marie de Chaillot, reçu du citoyen Nadrau un tableau de Restout, représentant *Madame de Chantal donnant la constitution de son ordre aux religieuses de cette maison.* — Plus, cinq petits tableaux ne méritant aucune description.

764. — Ledit, remis à la Monnaie deux châsses en bois, garnies de cuivre doré, que l'on avoit apportées au Dépôt, provenant de la même maison.

765. — Le 9 dudit, remis au citoyen Vilette, pour le

1. Le mois de vendémiaire an V a commencé le 22 septembre 1796.

Directoire exécutif, deux globes de Robert Vogondi, garnis de ses accessoires et de son pied (*sic*), provenant du Louvre.

766. — Le 10, payé au citoyen Foucou, sculpteur, la somme de douze livres, écus, pour la restauration d'un buste en plâtre, de Sully. — Payé au même, par les mains du citoyen Scellier, soixante francs, écus, à-compte sur les statues qu'il a modelées pour la salle du dix-septième siècle.

767. — Le 19, remis à l'administration du Muséum d'histoire naturelle, deux bas d'armoires garnis d'un assortiment complet de pierres dures et tendres, provenant du cabinet des Petits-Pères.

768. — Le 21, remis à la même administration tous les objets de minéralogie qui se trouvoient au Dépôt : cristaux. — Neuf petits vases en agathe, provenant des Carmélites. — Deux grandes plaques d'agathe d'Allemagne, de Saint-Sulpice. — Une croix en crystal venant des Chartreux. — Des pâtes de riz, de la Chine. — Plusieurs vases indiens venant des Petits-Pères et des Jacobins. — Deux pierres de Florence. — Trois tiroirs de coquillages. — Un panier de fruits sculpté en agathe et cornaline, provenant de Saint-Sulpice : le tout porté sur deux brancards, conduits par le citoyen Nadrau.

769. — Ledit, je donne avis à la Commission des arts qu'il y a encore à Marly quelques objets d'art qu'il serait bon de conserver, et desquels on pourrait s'arranger avec le propriétaire, le c. Audrianne.

770. — Les 26, 27, 28 et 29 dudit, conformément à l'ordre du ministre, le citoyen Scellier fait enlever, en plusieurs voyages, une grande quantité de marbres de toutes espèces, pour le Muséum d'histoire naturelle. Le citoyen Scellier est muni d'un pouvoir du citoyen Molinos, architecte de ce musée, pour opérer cet enlèvement.

BRUMAIRE

771. — Le 2 brumaire, remis à l'administration du musée du Louvre un grand tableau de Porbus, représentant *la Cène*, provenant de l'église Saint-Leu, rue Saint-Denis. — Un autre, représentant *la Guérison des aveugles-nés*, par Dulin, provenant de la Charité. — Un autre, représentant *le Baptême de saint Philippe*, par Michel Corneille, venant de Notre-Dame. Ils ont été transportés par le citoyen Nadrau.

772. — Le 3 dudit, remis à la même administration du Louvre : *l'Adoration des Bergers*, par Champagne, venant des Carmélites, rue Saint-Jacques.—*Le Vœu de Louis XIII*, provenant de Notre-Dame. — Plus, *l'Annonciation*, par Van Mole, provenant des Ursulines, rue Saint-Jacques. Ils ont été transportés par le citoyen Nadrau.

773. — Ledit 3 brumaire, de Notre-Dame, reçu du citoyen Scellier le tableau gothique peint sur bois, représentant *la Famille des Ursins*. Plus, deux priez-Dieu en marbre, provenant du tombeau des Gondis, et quelques marbre du tombeau d'Harcourt.

774. — Ledit, le citoyen Espercieux a fait hommage au Dépôt d'un plâtre de son buste de Thomas Raynal.

775. — Ledit, remis à l'administration de la bibliothèque Mazarine ou des Quatre-Nations un piédestal en marbre blanc pour supporter la statue du philosophe, provenant du jardin de Richelieu.

776. — Le 4, remis à l'administration du musée du Louvre un tableau peint par Thomas Blanchet, représentant *l'Apothéose de saint Philippe*, transporté par le citoyen Nadrau.

777. — Ledit, j'ai reçu du citoyen Scellier, de Notre-Dame, un trophée en marbre blanc et autres accessoires, provenant du tombeau d'Harcourt.

778. — Le 5 dudit, remis à l'administration du musée du Louvre les tableaux ci-après : *L'Aveuglement du prophète Barjezu,* par Loir. — *Les Adieux de saint Pierre et saint Paul*, par Galloche. — *La Vocation de saint Pierre*, par Claude Hallé, tous quatre provenant de Notre-Dame.

779. — Plus, *le Baptême de saint Paul* par Restout, provenant de Saint-Germain-des-Prés. Ces cinq tableaux ont été transportés par le citoyen Nadrau.

780. — Ledit, de Notre-Dame, reçu du citoyen Scellier les deux statues à genoux et en marbre des deux frères, le cardinal et le maréchal de Gondi.

781. — Le 7, reçu du Dépôt de Nesle un buste en marbre représentant Turenne. — Un *idem*, représentant le grand Condé.

782. — Ledit, remis au musée du Louvre un tableau représentant *le Départ d'Abraham*, par stella, provenant des Jacobins, rue du Bac.

783. — Ledit, j'ai fait donner au citoyen Foucou, sculpteur, un à-compte de trente francs, écus, sur les modèles des petites statues qu'il a faites pour la salle du dix-septième siècle.

784. — Le 8, remis au citoyen Roussel, architecte du département, un morceau de marbre noir pour l'exécution d'une table pour les dissections du Val-de-Grâce.

785. — Ledit, reçu, de Notre-Dame, du citoyen Scellier deux sarcophages de marbre noir, provenant des tombeaux des Gondis.

786. — Ledit, remis à l'administration du musée, au Louvre, un tableau peint par Champagne, représentant *le Sommeil de saint Joseph*, provenant du Val-de-Grâce. Il a été transporté par le citoyen Nadrau.

787. — Le 12 dudit, remis à la même administration du Musée un tableau représentant *Saint Bruno dans le Désert,* peint par Forêt, provenant des Chartreux.

788. — Le 17, reçu, du Palais, les tableaux ci-après : Deux *Christ*, très-médiocres. — Autre *Christ* avec deux figures. — Plusieurs portraits de nos rois, très-mauvaises copies; — un tableau peint sur bois, par Albert Durer, représentant un *Christ accompagné de saint Denis*, *de saint Louis*, *de saint Charlemagne*, etc.

789. — Le 19, remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations une table de porphyre que j'ai fait incruster dans une table de vert-de-mer ; le tout venant de Saint-Sulpice.

790. — Le 24 dudit, remis au curé de Saint-Germain-des-Prés (l'abbé Roussinaux) un baptistaire en marbre de Flandre, garni de cuivre doré, provenant de Saint-Landry. — Plus, deux anges adorateurs et trois bénitiers.

791. — Ledit, reçu du citoyen Michalon, sculpteur, pensionnaire de Rome, le modèle en plâtre du bas-relief qu'il a exécuté à Rome, dans l'église de la Minerve, pour le tombeau de Jean-Germain Drouais.

792. — Le 28, reçu du citoyen Biarrez une statue colossale en marbre blanc, représentant saint Louis, provenant du portail des Invalides.

793. — Le 29, du dépôt de Nesle, reçu une petite statue en marbre, représentant un personnage de la famille de Richelieu. Cette statue est mutilée. — Plus, un vase en bronze, orné d'arabesques.

FRIMAIRE.

794. — Le 1er frimaire, j'ai fait payer au citoyen Foucou, sculpteur, par le citoyen Scellier, la somme de vingt-

quatre francs, écus, pour les modèles des statues qu'il a faits pour la salle du XVIIe siècle.

795. — Le 3 dudit, remis au citoyen Blancpignon, serrurier, pour le compte de l'administration du Musée du Louvre, trois cent soixante livres de fer, provenant de vieilles grilles.

796. — Ledit, reçu du citoyen Biarez une statue colossale en marbre blanc, par Coïzevox, provenant du portail des Invalides.

797. — Ledit, j'annonce au ministre la livraison des 360 livres pesant de fer, que j'ai faite à l'administration du Musée du Louvre.

798. — Le 5, j'ai reçu du curé de Saint-Germain-des-Prés (l'abbé Roussinaux) huit panneaux de vitraux du XIIIe siècle.

799. — Le 19, je préviens le ministre que l'administration du Musée des Arts doit lui adresser une demande tendante à enlever du Dépôt la suite de vitraux qu'il renferme, pour faire suite, soi-disant, aux dessins du Musée. Mais où et comment les placeront-ils?

800. — Ledit, remis à l'administration du dépôt des machines, les objets ci-après, savoir : Une grande épée à deux mains, de trois pieds huit pouces de lame. — Une autre épée de trois pieds de lame. — Un pistolet à deux coups, damasquiné et à rouage, portant un pied et demi de cannon. — Un casse-tête en fer damasquiné, de vingt-deux pouces de long. — Un grand fusil à mèche, portant, avec sa lance, six pieds et demi de cannon. — Autre fusil portant quatre pieds de cannon. — Autre fusil à rouage, portant quatre pieds huit pouces de long dans son cannon. — Un éperon damasquiné à roulette. — Un étrier en fer damasquiné. — Deux gardes d'épée en fer, en demi-cercle, avec défense, et une *idem* sans défense. — Le tout provenant du cabinet des Petits-Pères.

801. — Le 19 dudit, remis, au ministre des finances, Ramel, deux socles en marbre blanc, que je lui ai fait faire.

802. — Ledit, j'adresse au ministre de l'intérieur une demande pour être autorisé à faire exécuter, pour le Dépôt, plusieurs bustes des hommes célèbres de la France, par le citoyen Michalon qui se propose de les exécuter moyennant des débris de marbre pour son payement.

NIVOSE.

803. — Le 5 nivôse, reçu, de l'administration du dépôt de Nesle, un buste en bronze, représentant François Ier. — Un petit médaillon en bronze de Henri II. — Une petite statue en bronze de Louis XIV. — Le buste en marbre du maréchal de Brissac. — Le buste en marbre de Buffon. — Buste en marbre d'une femme. — Le modèle en bronze de la statue équestre de Louis XV. — Modèle en plâtre de l'un des bas-reliefs de la fontaine des Innocens.

804. — Le 7, reçu, de Saint-Louis-en-l'Isle, quatre tableaux. — Plus, du Chatelet, sept tableaux *idem*, ne méritant aucune description.

805. — Le 9, remis, à l'administration du Musée du Louvre, le restant de la grille de Saint-Germain-l'Auxerrois qui n'a pas été employé à la Bibliothèque des Quatre-Nations.

806. — Le 12, j'ai fait payer au citoyen Foucou 24 fr. à-compte sur les petites statues qu'il fait pour les portes de la salle du XVIIe siècle.

807. — Le 17 dudit, j'adresse au citoyen Ginguené, directeur de l'instruction publique, la note des bustes des Français célèbres dont j'ai demandé l'exécution pour le Dépôt et dont le citoyen Michallon a bien voulu se charger, moyennant une somme de 1,200 francs pour chaque buste en marbre, recevant en payement des débris de marbres

inutiles. Ces bustes sont ceux de : Jean Goujon, Michel Montaigne, Peiresc, Jean-Jacques Rousseau, Winckelmann, Rainal, Gluck, Champfort, Helvetius.

808. — Le 18, remis à l'administration du Musée du Louvre quinze grands cadres dorés de toutes grandeurs, provenant de Notre-Dame.

809. — Le 19, remis à la même administration vingt-cinq cadres *idem*, provenant du même lieu.

810. — Le 22, remis à la même administration vingt-neuf morceaux de cadres dorés, venant de Notre-Dame. Le tout transporté par le citoyen Nadrau.

811. — Le 25 dudit, donné au citoyen de La Planche, marbrier, plusieurs morceaux de marbre de couleur, pour la restauration du tombeau de Louis de Poncher, provenant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

PLUVIOSE.

812. — Le 4 dudit, remis au citoyen de La Planche plusieurs morceaux de marbre blanc et noir, pour la restauration du mausolée de Birague, provenant de Saint-Louis-la-Culture.

813. — Le 7, j'ai fait payer au citoyen Foucou, par le citoyen Scellier, cent vingt-six francs, pour solde des quatre petites figures qu'il a modelées pour orner les portes de la salle du XVIIe siècle, suivant la demande de l'architecte.

814. — Le 13 dudit, il a été remis au citoyen Nadrau, menuisier, une quantité de vieux bois, pour être employée au service du Dépôt.

815. — Le 17 dudit, j'ai reçu du citoyen Francin le buste en plâtre de Le Paultre, célèbre sculpteur français.

816. — Le 19 dudit, remis au citoyen de La Planche plusieurs morceaux de marbre pour la restauration du tombeau de l'amiral Chabot, venant des Célestins.

817. — Le 20 dudit, remis au citoyen Michallon plusieurs débris de marbre vert-de-mer et autres marbres, en à-compte sur le buste de Peyresc qu'il exécute pour le Dépôt. — Plus, un petit bloc de marbre statuaire, provenant d'une statue, pour l'exécution de ce buste.

VENTOSE.

818. — Le 11 ventôse, acheté au citoyen Bourcleot, mouleur, trois petits bas-reliefs gothiques, en albâtre, venant de l'abbaye de Maroelles, pour décorer la salle du XIIIe siècle.

819. — Ledit, remis au citoyen Michallon plusieurs débris de marbre, en à-compte sur l'exécution du buste en marbre de Peyresc.

820. — Le 15 dudit, reçu, de l'administration du dépôt de Nesle, un bas-relief en plâtre de la fontaine des Innocens.

821. — Ledit, de la Tombe-Issoire, reçu du citoyen Scellier vingt-quatre épitaphes en pierre, dont plusieurs sont ornées de figures et d'ornemens.

822. — Le 18, j'adresse au ministre un exemplaire d'un ouvrage[1] que j'ai fait imprimer sur le Musée. — Le même ouvrage envoyé au Directoire exécutif.

GERMINAL.

823. — Le 14 germinal, de Notre-Dame, reçu du citoyen Scellier deux figures en marbre provenant du tombeau du

1. Quoique le terme employé par Lenoir soit bien vague, il est probablement question ici de la « *Description historique et chronologique des monumens de sculpture remis au musée des Monumens français, par Alexandre Lenoir, conservateur de ce Musée, suivie d'un traité historique de la peinture sur verre par le même auteur; troisième édition* (les 2 premières ont été signalées ci-dessus n°s 189 et 602). *An V de la République.* »

maréchal d'Harcourt. J'observe que tous les accessoires en bronze qui décoroient ce monument avoient été précédemment enlevés par les membres du Comité révolutionnaire de la section de la Cité. — Plus, une tombe en marbre noir venant du mausolée de Paul de Gondi.

824. — Le 16 dudit, de Notre-Dame, reçu du citoyen Scellier les deux statues en pierre, très-mutilées, de Jean Juvenel des Ursins (celle-ci sans tête) et de Michelle de Vitry, sa femme. — Plus, une tombe en marbre noir venant du tombeau d'Albert de Gondi.

825. — Le 17, reçu du même lieu, du citoyen Scellier, la totalité des pierres formant le tombeau de la famille des Ursins, et plusieurs débris de marbre des tombeaux des Gondis.

826. — Le 18, remis au curé de Saint-Sulpice les fonds-baptismaux, en marbre noir et en bon état, de Saint-Germain-l'Auxerrois.

827. — Ledit, de Notre-Dame, reçu du citoyen Scellier une statue en pierre, représentant Adam, sculptée dans le XIVe siècle.

828. — Le 26 dudit, j'ai fait payer au citoyen Foucou, par le citoyen Scellier, la somme de quatre-vingt-six francs, pour travaux de sculptures faits par lui au Musée.

FLORÉAL.

829. — Le 8 floréal, remis au citoyen de La Planche les marbres nécessaires pour faire les piédestaux de la colonne de Montmorency qu'il restaure ; — plus, des débris et pilastres venant de Saint-Sulpice, pour être employés à la restauration du tombeau de l'amiral Chabot, dont toutes les parties ont été refaites à neuf.

830. — Le 14 dudit, de Notre-Dame, reçu du citoyen Scellier un vase en marbre rouge de Flandres, provenant

du tombeau d'Harcourt. — Plus, une colonne gothique en pierre et sa base en marbre noir qui portoient la statue de Matifas de Bussy, évêque de Paris en 1300. Cette statue a été entièrement brisée.

831. — Le 15 dudit, du même lieu, reçu du même Scellier quatre soubassements en marbre noir, ornés de têtes de chérubins sculptées en marbre blanc, provenant des deux tombeaux des Gondis.

832. — Ledit, remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations huit bustes en marbre blanc, provenant de la salle des Antiques, au Louvre.

833. — Le 20 dudit, remis à la même administration vingt autres bustes aussi en marbre, provenant de la même salle des Antiques, au Louvre.

834. — Ledit, j'écris au ministre qu'il existe chez le citoyen Marchal, marbrier, un monument en marbre composé de plusieurs figures formant le tombeau du maréchal de Créqui, qui avait été érigé aux Capucines et que l'on a vendu. Le citoyen Marchal propose de l'échanger contre des morceaux de marbres inutiles au Dépôt.

835. — Le 21 dudit, remis à l'administration du Musée du Louvre deux tableaux, savoir : *la Mort de la Vierge*, provenant de Notre-Dame; et *la Présentation au Temple*, par Lesueur, provenant du séminaire Saint-Sulpice. Ils ont été transportés par le citoyen Nadrau.

836. — Le 27, reçu du citoyen de La Planche les pilastres qu'il avoit à restaurer pour le tombeau de l'amiral Chabot.

837. — Le 28, remis à l'administration du Musée central, au Louvre, une statue antique de grandeur naturelle, représentant Bacchus, provenant du jardin de Richelieu. J'ai fait restaurer cette statue par le citoyen Foucou. — Plusieurs autres statues de même proportion, venant du même lieu, représentant Méléagre. — Autre *idem*, du même lieu, représentant Vénus.

838. — Le 29 dudit, remis à la même administration une figure en marbre, représentant un sénateur, antique restaurée, venant de la salle des Antiques, au Louvre. Plus, une autre figure antique, mutilée, représentant Junon, venant du citoyen Le Terrier.

839. — Ledit, remis au citoyen Boyer, sculpteur, élève du citoyen Allegrin, un morceau de marbre blanc statuaire, pour l'exécution d'un buste de Jean-Jacques Rousseau.

840. — Ledit, reçu de l'administration du dépôt de Nesle un buste en marbre représentant le dernier maréchal de Brissac qui a été massacré à Versailles.

841. — Ledit, remis à l'administration du Musée, au Louvre, un tombeau de marbre de 6 pieds de long, orné de rinceaux, reconnu pour antique, provenant de Saint-Sulpice.

PRAIRIAL.

842. — Le 1er prairial, remis à l'administration du Musée central, au Louvre, un tableau peint sur bois, par Le Sueur, représentant un *Portement de croix*, provenant de Saint-Gervais. — Plus, un petit tableau par Mignard, représentant *l'Annonciation*, provenant de Sainte-Catherine.

843. — Le 5 dudit, remis à la même administration une statue antique de moyenne proportion, représentant un Bacchus, provenant de chez le citoyen Le Terrier. — Plus, une autre statue antique de cinq pieds et demi, représentant Junon, provenant du jardin de Richelieu. — Un tombeau antique, de marbre de Paros, de six pieds de long, orné dans toute sa longueur d'un bas-relief, provenant de Saint-Sulpice.

844. — Le 12, remis à la même administration du Louvre un sarcophage antique, en porphyre, accompagné de ses supports aussi en porphyre, provenant de Saint-Germain-

l'Auxerrois où il avait servi de tombeau ou plutôt de cénotaphe à Caylus. — Plus, les divers socles en marbre noir que j'ai fait exécuter pour porter ce monument et l'élever de terre à une hauteur convenable.

845.— Le 14, remis à la même administration du Louvre une colonne antique en granit rouge d'Égypte, de onze pieds, provenant de Saint-Sulpice. — Plus, une statue en marbre blanc, représentant Minerve, antique, à laquelle il manque un bras, et provenant de la salle des Antiques.

846. — Le 23, remis à la même administration plusieurs bases et plusieurs chapiteaux en plomb, venant de Saint-Germain-des-Prés.

847.— Le 24, le Ministre visite le Musée des monuments français et me témoigne sa satisfaction sur l'ordre qui y règne et la disposition des monumens.

848.— Le 25 prairial, remis à l'administration du Musée central, au Louvre, trois colonnes de douze pieds, en marbre cipolin ; deux chapiteaux et deux bases en plomb des susdites colonnes ; le tout de Saint-Germain-des-Prés.

849. — Le 27 dudit, remis à la même administration trois autres colonnes cipolin de la même mesure, provenant de Saint-Germain-des-Prés, comme dessus.

850. — Ledit, remis à la même administration trois colonnes de brèche violette, de douze pieds de haut, provenant des Grands-Augustins.

851. — Le 29 dudit, remis à la même administration une colonne de marbre rance de dix pieds, avec chapiteaux et bases en bois, provenant de Saint-Eustache. — Plus, une colonne *idem*, en marbre noir, avec chapiteau et base, provenant de l'abbaye de Montmartre.

MESSIDOR.

852. — Le 1er messidor, remis à l'administration du

Musée, au Louvre, trois colonnes de marbre rance de dix pieds, avec chapiteaux et bases en bois, provenant de Saint-Eustache. — Plus, une colonne de huit pieds en marbre noir, avec base et chapiteau, venant de Montmartre.

853. — Le 2, remis à la même administration une colonne de marbre brèche violette, en deux morceaux, formant douze pieds, provenant des Grands-Augustins.

854. — Ledit, j'ai fait payer au citoyen Foucou, sculpteur, par le citoyen Scellier, la somme de soixante-douze francs, pour les restaurations qu'il a faites au tombeau de la mère de Le Brun.

855. — Le 8, il a été remis au citoyen Michallon, sculpteur, plusieurs morceaux de marbre vert de mer et autres débris, pour être portés en à-compte sur les bustes qu'il exécute pour le Musée.

856. — Ledit, reçu du citoyen Michallon le modèle du buste de Jean Goujon, qu'il doit exécuter en marbre pour le Musée. — Ledit jour, il lui a été remis les débris d'une Vierge, provenant de Saint-André-des-Arts, pour servir à l'exécution de ce buste en marbre.

857. — Le 12 dudit, reçu de l'administration du Musée du Louvre un grand bas-relief circulaire, en marbre blanc, représentant le Passage du Rhin, par Guillaume Coustou.

858. — Le 15, remis à l'administration du Musée, au Louvre, quatre grandes colonnes de marbre noir, cannelées, provenant des Minimes.

859. — Ledit, remis au citoyen La Planche plusieurs morceaux de marbre, pour l'exécution d'un piédestal pour une statue de Saint-Denis, par Sarrazin, provenant de Montmartre.

860. — Le 16 dudit, remis à l'administration du Musée, au Louvre, deux colonnes de marbre blanc, provenant de Saint-Sulpice. — Plus, quatre colonnes de marbre noir, provenant des Carmes. Le tout transporté par Scellier.

861. — Le 18 dudit, remis à la même administration un grand tableau représentant *le Mariage de la Vierge*, par Stella, venant de Notre-Dame.

862. — Le 21 dudit, remis à la même administration, au Louvre, cinq colonnes de marbre noir avec bases et chapiteaux en pierre, provenant de Montmartre.

863.—Le 22, remis à la même administration, au Louvre, les tableaux suivans, savoir : une *Élévation en croix*, par Poërson, venant de Sainte-Catherine ; — *la Vierge et l'Enfant Jésus*, petit tableau par La Hyre, provenant des Annonciades; — un *Calvaire* sur cuivre, peint par Deruet, du Val-de-Grâce ; — *Saint Denis effrayant ses assassins*, petit tableau dans le goût de Poussin, venant de Saint-Denis ; — *la Famille de la Vierge*, par Blanchard, venant de Port-Royal. — Quatorze dessins encadrés et sous verre, par La Hyre, représentant des sujets de la vie de saint Étienne, provenant de la Fabrique de Saint-Étienne-du-Mont. — Deux fortes colonnes de marbre rance avec leurs chapiteaux et bases en cuivre doré ; — le tout venant de la Sorbonne.

864. — Le 22, reçu du citoyen Corbel, par échange de fragmens de marbre, une porte en marbre blanc, composée de sa frise et de ses deux pilastres arabesques du xve siècle. — Plus, deux colonnes en marbre blanc avec chapiteaux sculptés dans le même goût ; le tout provenant du château de Gaillon.

865. — Ledit, remis à l'administration du Musée, au Louvre, savoir : un tableau peint sur bois, représentant une *Bataille*, provenant des Petits-Pères. — *Une Nativité* attribuée à Lafosse, venant du même lieu. — *La Présentation au Temple*, par Michel Corneille, venant de Notre-Dame. — *Une Sainte Famille*, par Loire, venant des Célestins. — *Une Sainte Famille*, attribuée à Cignagni, venant des Feuillans. — *Une Élévation en croix*, attribuée à Jou-

venet, venant des Dames de la Croix. — *Saint Denis l'Aréopagite*, attribué à Poussin, venant de Saint-Germain-l'Auxerrois. — *Saint Claude ressuscitant un enfant*, par Galloche, venant de Notre-Dame.

866. — Le 23 dudit, remis à la même administration, au Louvre, la belle statue de la Vierge, en marbre blanc, exécutée sur les dessins du Bernin, par Raggi, son élève, venant des Carmes.

867. — Ledit, reçu du citoyen Corbel, marbrier, quatre moyennes colonnes en marbre blanc, de forme gothique, provenant de Gaillon, et faisant suite à l'article ci-dessus.

868. — Ledit, remis à l'administration du Musée, au Louvre, cinq dessins encadrés et sous verre, par La Hyre, provenant de Saint-Étienne-du-Mont et complétant la suite de ceux ci-dessus décrits.

THERMIDOR.

869. — Le 1er thermidor, remis à l'administration du Musée, au Louvre, quatre colonnes de marbre vert Campan, de douze pieds. — Plus, quatre chapiteaux et quatre bases, en marbre blanc, desdites colonnes; le tout provenant des Jésuites.

870. — Le 9 dudit, reçu de l'administration du dépôt de Nesle un pied en bronze de la statue de Louis XIV. — Le buste en marbre d'un dauphin de France. — Le buste en plâtre de Corneille. — Un *idem* de Molière. — Un *idem* de Paschal. — Un *idem* inconnu. — Un *idem* en terre cuite, représentant le poëte Ducis.

871. — Le 10, reçu du citoyen Vaussi fils, marbrier, l'épitaphe en marbre noir de Brizard, comédien du théâtre français. Donné en échange un morceau de marbre noir de la même proportion.

872. — Le 16 dudit, j'ai fait payer au citoyen Foucou,

par le citoyen Scellier, la somme de quatre-vingts francs pour les travaux qu'il a faits dans la salle du XVIIe siècle.

873. — Le 18, j'écris au ministre pour l'informer de l'échange que l'on peut faire, avec des marbres inutiles au Musée, d'un magnifique bas-relief en marbre blanc, représentant saint Georges combattant un monstre, orné d'une corniche magnifique et de pilastres arabesques, venant de Gaillon et appartenant au citoyen Corbel. L'échange proposé se monte à quatre-vingt-dix pieds cubes.

874. — Le 18 thermidor, remis au citoyen Hersant, pour la décoration du jardin des Tuilleries, une statue en marbre blanc, copie de l'antique, représentant Diane chasseresse, provenant de la salle des Antiques, au Louvre, venant originairement de Marly.

875. — Le 23 dudit, reçu du citoyen Panckoucke, à titre d'échange, sept bas-reliefs en plâtre, de Jean Goujon, dont cinq moulés sur la fontaine des Innocens et deux moulés sur les figures qui ornent l'une des portes dans l'intérieur du Louvre. Il a reçu en échange une petite statue de la sainte Vierge en marbre blanc, de dix-huit pouces; un enfant aussi en marbre et deux médiocres vases en albâtre; le tout provenant de Saint-Sulpice; ainsi qu'il a été convenu avec le directeur de l'instruction publique.

876. — Le 24 dudit, remis à l'administration du Musée, au Louvre, deux colonnes de marbre noir et blanc, garnies de leurs bases et [de] leurs chapiteaux en cuivre, provenant des Dames Carmélites.

877. — Le 25 dudit, remis à la même administration du Louvre deux colonnes cannelées, en marbre noir, venant des Minimes. — Plus, une forte colonne en marbre rance, avec chapiteau et base en cuivre, venant de la Sorbonne.

878. — Le 29 dudit, remis à la même administration une forte colonne, marbre rance, avec chapiteau et base en

cuivre, venant de la Sorbonne. — Plus, cinq autres colonnes en marbre noir, venant des Grands-Augustins.

879. — Le 30 dudit, remis à la même administration du Louvre deux colonnes de marbre rance tigré, de douze pieds, avec bases et chapiteaux en plomb, provenant de Saint-Sulpice. — Plus, une colonne de brèche violette, provenant des Grands-Augustins.

FRUCTIDOR.

880. — Le 1er fructidor, remis à l'administration du Musée, au Louvre, deux colonnes de marbre de dix pieds, en grosse brèche, dite *brèche universelle de Véronne*, avec leurs chapiteaux et leurs bases, venant de Sainte-Geneviève. Les précédentes colonnes et celles-ci ont été transportées par le citoyen Boucault.

881. — Le 2 dudit, remis à la même administration, au Louvre, deux colonnes de marbre rance avec bases et chapiteaux, de même proportion que les précédentes, venant aussi de Sainte-Geneviève. — Trois colonnes de même marbre, provenant de Sainte-Geneviève. — Deux dites, marbre noir, du même lieu. — Plus, quatre colonnes, marbre rance, avec bases et chapitaux en cuivre, venant de la Sorbonne. — Les dix colonnes ci-détaillées ont été transportées au musée du Louvre par le citoyen Scellier.

882. — Ledit, j'ai fait donner au citoyen Bourcleau, mouleur, par Louis François, la somme de soixante et une livres à-compte sur le moulage de la statue de François Ier.

883. — Le 3, remis à l'administration du Musée, au Louvre, deux colonnes de marbre noir provenant des Grands-Augustins. — Plus, deux colonnes de marbre rance provenant de Sainte-Geneviève; — deux *idem* en Sainte-Baume, provenant du petit Calvaire, rue Saint-Louis. —

Deux *idem* en Languedoc, avec bases et chapiteaux en marbre blanc, provenant de Notre-Dame.

884. Le 4, remis à la même administration du Louvre deux colonnes de Languedoc, avec bases et chapiteaux en marbre, provenant de Notre-Dame. — Deux *idem* en marbre noir, provenant de Sainte-Geneviève; — Deux *idem*, en marbre rance, provenant des Minimes, avec bases et chapiteaux; — Une dite marbre noir, provenant des Filles-Dieu; — le tout transporté par le citoyen Scellier.

885. — Le 4 dudit, j'ai fait payer au citoyen Foucou, par le citoyen Scellier, la somme de soixante francs pour les travaux qu'il a faits au Musée dans la salle du XVIIe siècle.

886. — Le 5 dudit, remis à l'administration du Musée, au Louvre, deux colonnes de marbre rance, provenant de Sainte-Geneviève; — Plus, deux *idem* de marbre noir, provenant des Filles-Dieu; les susdites colonnes transportées par le citoyen Scellier.

887. — Le 5 dudit, j'ai fait payer au citoyen Foucou, par le citoyen Scellier, la somme de soixante francs pour les travaux qu'il a faits dans la salle du XVIIe siècle.

888. — Le 6 dudit, reçu de la Sainte-Chapelle deux figures du XIIIe siècle, sculptées en pierre, représentant des apôtres.

889. — Le 8 fructidor, remis à l'administration du culte de l'église Notre-Dame un tabernacle en marbre blanc, orné de cuivre doré, provenant de la Ville-l'Évêque. — Un crucifix et sa croix en bois sculpté de grandeur naturelle, provenant des Jésuites. — Vingt-six balustres en marbre de Flandres et plusieurs autres morceaux de marbre.

890. — Ledit, remis à l'administration des fêtes nationales établies au château de Saint-Cloud, conformément à l'arrêté du ministre de l'intérieur, savoir : 1° l'*humble et modeste Piété faisant des remontrances à une jeune fille*,

d'après Alexandre Veronèse; — 2° *Jésus-Christ portant sa croix*, attribuée au vieux Palme; — 3° *la Résurrection de Lazare*, par un auteur inconnu; — 4° deux tableaux représentant des *Fêtes de village*, attribuées à Téniers; — 5° *le Sacrifice de la messe*, par Van-Thulden; — 5° *bis Saint Nolasque guérissant une femme folle*, par Van-Thulden; 6° portrait d'un guerrier, école de Vandick; — 7° quatre tableaux représentant les batailles de Fontenoy, d'Awfeld et le siége de Fribourg et de Tournay, par Le Paon; — 8° deux paysages, par le même; — 9° *la Prise de deux ports*, par un auteur inconnu; — 10° *le Sommeil de Saint Joseph*, par Champagne; — 11° *la Charité*, par Stella; — 12° un tableau de ruines, attribué à Panini. — Ces tableaux, au nombre de dix-neuf et ornés de leurs cadres, ont été transportés à Saint-Cloud, par le citoyen Louis François.

891. — Ledit, j'ai fait payer au citoyen Lena, mouleur, pour travaux faits par lui au Musée, la somme de deux cens sept livres dix-huit sols.

892. — Le 11, remis à l'administration du Musée du Louvre les tableaux ci-après, savoir : un grand tableau représentant *Saint Paul et Saint Barnabé refusant les honneurs divins*, par Michel Corneille, provenant de Notre-Dame; — un petit tableau peint sur bois, par Seghers, dit le jésuite d'Anvers, représentant l'*Enfant Jésus entouré de fleurs*, venant des Petits-Pères; transportés par le citoyen Nadrau.

893. — Le 13 dudit, reçu de la Sainte-Chapelle quatre apôtres sculptés en pierre de liais, amenés par Louis François.

894. — Le 16 dudit, remis à l'administration du Musée du Louvre une voiture chargée de bordures dorées; — plus, une *Sainte Famille*, par Blanchard, provenant de Port-Royal; — *Saint Germain et Saint Vincent*, par Joseph-Marie Vien, provenant de Saint-Germain-l'Auxerrois:

— *La Vierge au milieu de saint Benoît et de sainte Scholastique*, par Claude Stella, provenant du Val-de-Grâce. Ces tableaux ont été transportés par le citoyen Nadrau.

895. — Le 17, reçu de la Sainte-Chapelle deux figures gothiques sculptées en pierre, représentant des apôtres. — Plus, une *Mère de douleur*, terre cuite, par Pilon, et deux autres figures d'apôtres sculptées en pierre, amenées par le citoyen Louis François.

896. — Le 23 fructidor, reçu de la Sainte-Chapelle plusieurs bas-reliefs, sculptés en bois, représentant des sujets de la Passion de Jésus-Christ.

897. — Le 27, remis à l'administration du Musée du Louvre un tableau peint sur bois, attribué à Cangiage, provenant de Saint-Honoré; — Un *idem* peint sur bois, représentant la vue intérieure d'une église hollandaise, attribué à Steen-Wyck, provenant des Petits-Pères.

898. — Le premier jour complémentaire, remis à la même administration, au Louvre, un petit tableau, par Charles Le Brun, représentant une Sainte Famille, plus connu sous le nom de *Benedicite*, provenant de Saint-Paul; — Plus, un grand tableau peint sur bois, représentant Jésus-Christ au tombeau, par Salviati, provenant des Célestins. — Autre tableau sur bois, représentant une *Descente de croix*, par Lucas de Leyde, provenant du Val-de-Grâce.

899. — Le 2 complémentaire, reçu du citoyen Le Quesne, exécuteur testamentaire de la succession de La Michodière, deux figures en pierre sculptées par Anguier représentant la Force et l'Espérance, provenant de la Porte-Saint-Antoine.

900. — Ledit, remis au ministère de l'intérieur deux copies de la *Sainte Famille*, de Raphaël, l'une provenant de Saint-Leu, rue Saint-Denis, et l'autre des Capucins du Marais.

901. — Le quatrième jour complémentaire, reçu du citoyen Louis François un bas-relief en marbre blanc découpé sur un fond de marbre noir, représentant la *Passion de Jésus-Christ*, ouvrage du XIVe siècle. — Plus, des débris d'architecture gothique en pierre de liais; le tout provenant de la Sainte-Chapelle.

902. — Ledit, j'ai fait payer au citoyen Léna, mouleur, par le citoyen Louis François, la somme de deux cens vingt et une livres huit sols, à compte sur les travaux qu'il fait au Musée.

903. — Le 5e jour complémentaire, remis par arrêté du ministre, à l'administration des fêtes de Saint-Cloud, quatre bustes en marbre blanc, provenant d'une salle du Louvre, représentant Apollon, Mercure, Pallas et Flore; tous quatre attribués à Girardon.

AN VI.

VENDÉMIAIRE[1].

904. — Le 3 vendémiaire, je renouvelle au ministre la nécessité de s'occuper définitivement de la conservation des monuments qui se trouvent dans le château d'Anet, acheté par un agent de change.

905. — Le 10 dudit, remis à l'administration du Musée du Louvre deux tableaux de Schneyder, représentant des chasses, provenant de la Pitié.

906. — Le 11 dudit, j'ai fait payer au citoyen Léna, mouleur, par le citoyen Louis François, la somme de deux cens trente-deux livres dix sols, à compte sur le moulage des statues de Louis XII et d'Anne de Bretagne, pour la restauration du tombeau de Louis XII.

907. — Le 18, remis au citoyen Michallon, sculpteur,

1. Le mois de vendémiaire an VI a commencé le 22 septembre 1797.

un morceau de marbre blanc, débris d'une statue, pour l'exécution du buste de Gluck.

908. — Le 23 dudit, j'ai fait payer au citoyen Foucou, sculpteur, par le citoyen Scellier, la somme de cent vingt-cinq francs, pour solde des travaux de restauration qu'il a faits dans la salle du XVII[e] siècle.

909. — Le 23 dudit, reçu du citoyen Corbel, marbrier, quatre têtes de lions sculptées en bas-reliefs, marbre blanc, provenant du château de Gaillon.

910. — Le 26 vendémiaire, reçu, de la Sainte-Chapelle, du citoyen Louis François, plusieurs bas-reliefs en bois et plusieurs débris d'architecture gothique en pierre de liais.

BRUMAIRE.

911. — Le 11 dudit, j'ai fait payer au citoyen Léna, mouleur, par le citoyen François, la somme de cent soixante-seize livres, pour le moulage des statues de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

FRIMAIRE.

912. — Le 2 frimaire, j'adresse au citoyen Ginguené, directeur de l'Instruction publique, le modèle du buste de Jean Goujon que le citoyen Michallon doit exécuter en marbre pour le Musée.

913. — Le 22, j'écris au ministre pour l'engager à faire l'acquisition d'un pavé mosaïque que le citoyen Beloni se propose de céder au gouvernement.

NIVOSE.

914. — Le 1[er] nivôse, le ministre ayant autorisé l'échange proposé d'un bas-relief en marbre représentant saint

Georges combattant un monstre, provenant du château de Gaillon, contre des marbres du Musée, le citoyen Corbel, propriétaire du bas-relief, le fait transporter au Musée.

PLUVIOSE.

915. — Le 3 pluviôse, conformément à l'ordre du ministre les employés du Musée prêtent le nouveau serment exigé par la loi.

916. — Ledit, remis, à l'administration du Dépôt des machines, un modèle en bois des bâtiments du Palais de Justice, monté sur son pied. — Deux modèles d'édifices qui ne sont pas connus. — Deux globes montés sur leurs pieds. — Plus, un globe de Coronelli, en mauvais état, monté sur son pied.

917. — Le 22, remis au citoyen Hacquin, pour l'administration du Musée, quatre tableaux peints par Le Paon, provenant de l'École Militaire.

918.— Le 24, remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre Nations douze bustes en marbre dont plusieurs sont antiques et plusieurs copiés d'après l'antique, provenant de la salle des Antiques, au Louvre.

919. — Le 25 dudit, remis, à l'administration du musée d'histoire naturelle, un Christ monté sur un piédestal portant les figures de la Vierge et de saint Jean; le tout en ambre jaune, provenant des Dames du Saint-Sacrement.— Plus, deux rochers sculptés en marbre blanc, provenant de Saint-Sulpice; — un *idem*, surmonté de sa coquille, nommée *Tuillée*, provenant de Saint-Lazare; — un tableau, représentant des oiseaux étrangers, peints par Bachelier, venant de Choisy.

VENTOSE.

920. — Le 1er ventôse, conformément à l'arrêté du ministre de l'Intérieur, le citoyen Belloni dépose au Musée un pavé mosaïque acheté par le gouvernement.

921.— Le 7 dudit, remis à l'administration du Musée du Louvre un grand tableau représentant le *Repas du pharisien*, par Charles Le Brun, provenant des Carmélites.

922. — Le 14 dudit, remis à la même administration du Louvre un grand tableau, peint par Mignard, représentant la *Visitation de la Vierge*, provenant des Dames de la Visitation.

923. — Le 16, j'ai fait payer au citoyen Léna, mouleur, la somme de cent quinze francs, pour le moulage des figures de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

924. — Le 21, le ministre autorise l'échange proposé, avec le citoyen Marchal, du tombeau en marbre du maréchal de Créqui.

925. — Le 28 ventôse, reçu du citoyen Tenret, marbrier, à titre d'échange, contre des fragmens de marbre, les objets suivans : Une statue, en marbre noir et blanc et en pied, de Marie de Bourbon, sœur de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, provenant de l'abbaye de Poissy ; — Plus, le médaillon, en marbre blanc, de Vaucanson, célèbre mécanicien, par Pajou, provenant de Sainte-Marguerite où il l'avait acheté.

GERMINAL.

926. — Le 11 germinal, remis à l'administration du Musée au Louvre un plafond rond, esquisse du plafond de la chapelle de la Vierge, à Saint-Sulpice, peint par Lemoine,

provenant de Saint-Sulpice. — *La Pentecôte*, tableau de Le Brun, provenant du séminaire de Saint-Sulpice.

927. — Le 17 dudit, reçu du citoyen Louis François douze bustes très-mutilés, provenant du parc de Sceaux. — Plus, huit autres bustes en marbre, non mutilés, du même lieu.

928. — Le 19, remis au citoyen Michalon dix pieds cubes de marbre blanc statuaire, provenant des débris de deux figures de la porte du Val-de-Grâce, et plusieurs autres morceaux de marbre, pour le payement de l'exécution du buste en marbre de Fabri de Peyresc. Ce compte termine la façon de ce buste.

929. — Le 24 dudit, reçu du citoyen Louis François deux statues en marbre, copiées d'après l'antique, représentant des sénateurs, venant du château de Sceaux.

930. — Le 25, reçu du citoyen Louis François deux statues en pierre très-médiocres, et six bancs avec consoles, provenant du parc de Sceaux. — Plus, une autre voiture contenant cinq bancs en pierre et une console, provenant du même lieu.

931. — Le 26 dudit, je réitère, auprès du ministre, la demande relative à la conservation des monuments qui se trouvent au château d'Anet.

932. — Le 28 dudit, reçu du citoyen Louis François une voiture chargée de débris de marbre, parmi lesquels se trouvent plusieurs grands pilastres en Sainte-Baume, et plusieurs mauvaises bases de cuivre; le tout provenant de la commune de Sceaux. — Plus, les marches d'un autel en marbre blanc.

FLORÉAL.

933. — Le 6 floréal, reçu deux figures de sénateurs, copies de l'antique, et trois gaînes en pierre, provenant du

parc de Sceaux. — Plus, plusieurs bustes très-mutilés, ayant les têtes en marbre et les corps en pierre.

934. — Le 7, remis au citoyen Michalon trois morceaux de marbre vert de mer et deux en griotte d'Italie, provenant de Saint-Sulpice, en à-compte et sur le buste en marbre de Jean Goujon, qu'il fait pour le Musée. — Donné au même, pour l'exécution de ce buste, une grosse tête colossale extrêmement mutilée, qui a dû représenter un Louis XIV, provenant du collége Louis-le-Grand.

935. — Le 8, remis à l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations seize bustes, assez bien conservés, en marbre, provenant de Sceaux. — Un *idem*, représentant Julie, provenant de la salle des Antiques, au Louvre, et un autre *idem*, provenant de chez Le Terrier, marbrier.

936. — Le 9 dudit, remis à l'administration du Musée, au Louvre, quatre chapiteaux et quatre bases en cuivre doré, provenant de la Sorbonne; — plus, un tableau peint par Suvé, représentant la *Nativité de la Vierge*, provenant de l'église du Temple.

937. — Le 15 floréal, de Saint-Gervais, reçu du citoyen Scellier la statue couchée et en marbre du chancelier Le Tellier, par Mazeline; — plus, le sarcophage en marbre noir et une corniche.

938. — Le 18, échange fait avec le citoyen Balleux, marbrier, de débris de marbres inutiles, contre un bas-relief en marbre blanc de Jean Goujon, représentant une nymphe endormie groupée de plusieurs enfants, autour de laquelle des bacchants forment un concert.

939. — Les 28 et 29 dudit, remis à l'administration du Musée, au Louvre, deux fortes colonnes de marbre rance, provenant de la Sorbonne.

PRAIRIAL.

940. — Les 1er et 2 prairial, remis à l'administration du Musée, au Louvre, deux fortes colonnes de marbre rance, provenant de la Sorbonne.

941. — Le 3, remis à la même administration, au Louvre, une statue antique, en porphyre, provenant du parc de Sceaux.

942. — Ledit, reçu du citoyen Gisors, architecte, une statue en marbre, représentant Louis XIV foulant à ses pieds la Fronde, provenant du palais Bourbon.

943. — Ledit, j'ai fait payer à Léna, mouleur, par les entrepreneurs travaillant à la salle du xve siècle, la somme de deux cent quarante-quatre livres deux sols, pour les travaux de moulage qu'il a faits pour le Musée.

944. — Ledit, échange fait avec le citoyen Balleux, marbrier, d'un buste en marbre blanc représentant Fénelon. Il a reçu en payement plusieurs morceaux de marbre.

945. — Le 17 dudit, remis au ministre de la justice une statue en pierre de Tonnerre, représentant la Justice, par Desjardins, provenant des Minimes.

946. — Le 19 dudit, reçu du citoyen Tailleur, vitrier, plusieurs débris de vitraux provenant de la chapelle dite de Picardie.

947. — Le 23 dudit, reçu du citoyen Louis François un groupe en marbre blanc représentant le *Baptême de Jésus*, provenant de la commune de Sceaux.

948. — Les 24 et 25, remis à l'administration du Musée, au Louvre, deux colonnes de porphyre de sept pieds et demi provenant de Saint-Denis ; — plus, un bas-relief étrusque, en marbre, que j'avais fait enchâsser dans un autre morceau de marbre, provenant des Petits-Pères ; — plusieurs autres débris de bas-reliefs et torses antiques, bustes et sta-

tues brisées, provenant de la salle des Antiques et de chez Le Terrier.

949. — Ledit, remis au citoyen Marchal, marbrier, douze morceaux de marbre formant ensemble deux pieds et demi cubes, en à-compte, pour l'échange du tombeau du maréchal de Créqui, qu'il a déjà déposé au Musée, conformément à l'arrêté du ministre.

950. — Ledit, reçu du citoyen Vanthol un crucifix et une figure de religieux, en bronze, provenant de Saint-Louis-la-Culture ; — plus, quelques débris de marbre noir.

951. — Le 26, reçu de l'administration du Musée, au Louvre, une statue en albâtre, représentant sainte Anne montrant à lire à la Sainte Vierge, attribuée à Jean Bullant.

MESSIDOR.

952. — Le 1er, reçu de la Tombe-Issoire un bas-relief en pierre dure, représentant le *Père éternel porté par des nuages ;* — et plusieurs épitaphes en pierre.

953. — Le 5 dudit, reçu du citoyen Jacques une petite statue en albâtre, représentant saint Vincent de Paul, qu'il avoit achetée à la vente des Bonshommes, à Passy.

954. — Le 17, reçu du château d'Anet deux Renommées en bronze, par Jean Goujon, provenant des portes d'entrée du château ; — plus, la statue à genoux de Diane de Poitiers, sculptée en marbre par Bourdin ; — trois têtes de sphinx, aussi en marbre, servant de supports.

955. — Ledit, remis à l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations un fort beau vase antique en marbre jaune, orné de sculptures et de mascarons, que j'ai fait restaurer par le citoyen de la Planche ; provenant de la salle des Antiques, au Louvre.

956. — Le 20, reçu du citoyen Tailleur, vitrier, trois

caisses contenant une partie des vitraux d'Anet; plus, les fers des croisées.

957. — Le 30 dudit, j'ai reçu, du château d'Anet, le corps et les jambes, séparés l'un de l'autre, d'une statue colossale en marbre blanc, par Jean Cousin (*sic*). Plus, deux chiens, provenant du même groupe; — un socle aussi en marbre blanc, en forme de bateau, orné d'écrevisses et de crabes; — un sphinx en marbre blanc, servant de support au tombeau de Diane de Poitiers.

THERMIDOR.

958. — Le 6, reçu du citoyen Tailleur, vitrier, quarante panneaux de verres peints, représentant des arabesques, achetés à la veuve Pétrée, à Écouen. Ces vitraux décoraient une ancienne galerie détruite avant la Révolution.

959. — Le 27 dudit, remis à l'administration du Musée, au Louvre, un chapiteau antique en marbre; — plus, une statue antique restaurée, représentant un hermaphrodite, provenant de la salle des Antiques, au Louvre; — deux thermes, marbre *idem*.

FRUCTIDOR.

960. — Le 4 fructidor, remis à l'administration du Muséum d'histoire naturelle une table d'albâtre, sans gypse.

961. — Le 5 dudit, je rends compte au ministre de l'existence d'une colonne érigée à Henri III dans l'ancienne abbaye de Saint-Cloud, et qui appartient au citoyen Julien, architecte. Je propose d'acquérir cette colonne pour le Musée.

962. — Le 25, remis au citoyen Francin, sculpteur, beau-père du citoyen Michalon, plusieurs morceaux de marbre de

différentes grandeurs, pour l'exécution en marbre des bustes de Glück et de d'Alembert.

963. — Le 27 dudit, j'ai reçu du citoyen Tailleur, vitrier, un panneau de verre peint, représentant l'*Annonciation*, provenant de Saint-Leu.

964. — Le 29, j'annonce au ministre que l'adjudant Martial Thomas désire céder au gouvernement un modèle en bronze de la statue équestre de Louis XIII, dont il est propriétaire.

AN VII

VENDÉMIAIRE [1].

965. — Le 1er vendémiaire an VII, remis à l'administration du département de l'Eure, pour la décoration de la bibliothèque de Chartres, les bustes en plâtre de Racine, de Colbert, de Montesquieu, de Diderot, de Buffon, de Jean-Jacques, de Glück et de Champfort. — Plus, quatre bustes en marbre, représentant Hadrien, Cicéron, Marc-Aurèle et Lucius Verus. — Reçu, en échange, de la même administration, sept colonnes cannelées en pierre de Vernon, ornées de leurs bases et chapiteaux; deux colonnes ornées d'arabesques, de la même matière; plusieurs pilastres arabesques, des caissons *idem* et six bas-reliefs très-mutilés, représentant des sujets des Actes des Apôtres; le tout provenant de l'église Saint-Peyre, vendue par ordre du département.

966. — Le 12 dudit, remis à l'administration du Musée, au Louvre, une statue antique représentant Méléagre, provenant du jardin de Richelieu; — plus, sept autres figures aussi antiques, mais très-mutilées, et dans la proportion de trois pieds; — plus, un bas-relief représentant un combat; le tout provenant de la salle des Antiques.

1. Le mois de vendémiaire an VII a commencé le 22 septembre 1798.

967. — Le 21, reçu du citoyen Boyer, sculpteur, un buste en marbre de Jean-Jacques Rousseau, qu'il a exécuté pour le Musée.

BRUMAIRE.

968. — Le 18 brumaire, remis à l'administration du Muséum d'histoire naturelle, sur la demande du citoyen Molinos, architecte de ce musée, un morceau de marbre grec venant d'une tombe de Saint-Denis et une tombe en albâtre que j'ai fait exécuter avec divers fragments.

969. — Le 22, remis à l'administration du dépôt de Nesle les tableaux ci-après décrits, pour y être vendus conformément aux arrêtés des ministres des finances et de l'intérieur; savoir : *l'Adoration des Bergers*, provenant de Saint-Roch; — *les Miracles des cinq pains*, par Stella, des Carmélites; — *la Continence de Scipion,* par Bourdon, de l'hôtel Bretonvilliers; — une *Sainte Famille*, sur bois, de l'Ave-Maria, — une *Sainte Famille*, par Carle-Maratte, des Petits-Pères; — *la Pénitence*, tableau sur bois venant du même lieu; — *Saint Antoine de Padoue devant l'Enfant Jésus*, attribué à Lahyre, venant des Carmélites; — la *Vierge et l'Enfant Jésus*, petit tableau sur cuivre, venant des Petits-Pères; — un *Ecce homo*, attribué à Champagne, des Carmes; — *la Présentation au temple*, par Champagne, venant des Carmélites; — *Henri III recevant les Chevaliers du Saint-Esprit*, par Vanloo, des Grands-Augustins; — une *Sainte Famille*, copie d'après Corrége, de Port-Royal; — *le Déluge*, grand tableau attribué à Tintoret, de Saint-Lazare; — *l'Assomption de la Vierge*, par Champagne, venant de Saint-Germain-l'Auxerrois; — *l'Adoration des Mages*, par Champagne, venant des Carmélites; — *le Repas de Jésus chez le pharisien*, par le même,

venant du même lieu; — *le Mariage de la Vierge*, fait dans l'école flamande, venant de Port-Royal; — *le Bon Pasteur*, copie d'après Champagne, venant du même lieu; — *le Martyre de sainte Barbe*, attribué à Van-Thulden, venant des Mathurins; — une *Sainte Famille*, par Baujin, venant de Notre-Dame; — *Saint Antoine de Padoue à genoux devant l'Enfant Jésus*, attribué à Corneille, venant des Grands-Augustins; — *le Baptême de saint Augustin*, par Boullogne, venant des Petits-Pères; — une *Sainte Famille*, venant des Minimes; — un *Calvaire*, dans le style de Bloëmaert, venant de Montmartre; — un *Ane se prosternant devant le Saint-Sacrement*, attribué à Corneille, venant des Grands-Augustins.

970. — Le 25 dudit, remis à la même administration, pour le même motif, savoir : *Une Chasse au loup*, par Oudry, venant de l'École militaire; — *Saint François de Sales remettant à madame de Chantal l'institution de son ordre*, par Suvé, venant des Dames-Sainte-Marie; — l'*Apothéose de saint Jean de Dieu*, par Jouvenet, venant de la Charité; — *Saint Pierre guérissant des malades de son ombre*, par Jouvenet, venant des Grands-Augustins; — *la Samaritaine*, par Stella, venant des Carmélites; — *l'Annonciation*, par Porbus, venant des Jacobins, rue Saint-Honoré; — *le Martyre de saint Simon*, par Boullogne, venant de Notre-Dame; — *l'Assomption de la Vierge*, par La Hyre, venant des Capucins; — *la Circoncision*, par Cartelli[1], venant des Quatre-Nations; — *le Repos de la Vierge en Égypte*, par Boullogne, venant de Notre-Dame; — *Sainte Catherine*, peinte en buste par Vignon, venant des Petits-Pères; — *la Prédication de saint Vincent de Paul*, par Detroy, venant de Saint-Lazare; — une grisaille, attribuée à Baugin,

1. Ce tableau du grand autel de la chapelle du Collége Mazarin était généralement attribué à Alexandre Véronèse.

venant de Notre-Dame; — *Henri IV recevant les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit*, par Detroy; — *l'Inauguration de Saint-François-Xavier*, par Ninès de Cestin (lisez Ninet de l'Estain), de Saint-Louis-la-Culture; — la *Résurrection de Lazare*, par Boullogne, venant des Chartreux; — *Une Chasse au cerf*, par Desportes, venant de Choisy.

971. — Le 27, j'ai fait payer au citoyen Léna, mouleur, par le citoyen Gillet, la somme de cinquante francs pour les travaux qu'il a faits au Musée.

NIVOSE.

972. — Le 1er nivôse, remis à l'administration du Musée, au Louvre, deux grands tableaux provenant de Saint-Roch : l'un représentant *Saint Denis apportant la foi en France*, par Vien; — et l'autre *la Peste des Ardens*, qui désola Paris en 1160, par Doyen.

973. — Le 28 dudit, remis à la même administration, au Louvre : un portrait du cardinal de Richelieu, par Champagne; — une *Sainte Famille*, par Trevisani; — et quatre tableaux de Seghers, représentant les Évangélistes.

PLUVIOSE.

974. — Le 1er pluviôse, le ministre ordonne aux employés du Musée de renouveler le serment prescrit par la loi.

975. — Le 3 dudit, le ministre m'autorise à faire couler, à mes frais, dans les moules du gouvernement, les plâtres ci-après : l'Apollon du Belvédère, — le Gladiateur, — le groupe des Castors, — Vénus Anadyomène, dite de Médicis, — le Germanicus, etc. — En conséquence, le citoyen Getti m'ayant fourni lesdits plâtres, je les lui ai payés de mes deniers.

976. — Le 11 dudit, j'ai fait payer au citoyen Léna, mouleur, par le citoyen Louis François, la somme de cent quatre-vingt-onze francs, pour frais de moulage faits pour le Musée.

977. — Le 26 dudit, j'ai remis à l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations un buste antique en marbre rouge, que l'on croit être celui de Scipion l'Africain, provenant de la salle des Antiques, au Louvre.

VENTOSE.

978. — Le 18 ventôse, j'adresse au ministre un État général des dépenses faites dans le Musée, et je lui rends compte des travaux qui les ont nécessitées.

979. — Le 26 ventôse, reçu de l'église Notre-Dame une Vierge gothique en marbre blanc ; — la statue en plâtre de saint Christophe, par Gois ; — la statue de saint Maurice, en marbre, par Boussau ; — plus, une statue aussi en marbre, par le même.

980. — Le 27, remis à l'administration municipale du 9ᵉ arrondissement une statue colossale en plâtre, représentant la Liberté. — Ledit, remis à l'administration municipale du 10ᵉ arrondissement deux statues en pierre de Tonnerre, représentant la Justice et la Tempérance, par Desjardins, venant des Minimes ; le tout pour célébrer une fête ordonnée par le gouvernement.

981. — Le 27, remis à l'administration des Arts-et-Métiers deux poignards, dont un en acier de Damas flamboyant, et l'autre aussi à lame de Damas et à manche damasquiné ; — une paire de bottes chinoises, en soie cramoisie, venant des Petits-Pères.

GERMINAL.

982. — Le 2 germinal, j'ai reçu du citoyen Coustou le buste en terre cuite de Nicolas Coustou, son grand-oncle, modelé par Guillaume Coustou, frère du précédent.

983. — Le 12 dudit, j'adresse une demande au ministre pour être autorisé à faire exécuter des tombeaux pour y renfermer les cendres de Molière, de La Fontaine et de Descartes, qui sont au Musée, et à les placer dans le jardin.

984. — Ledit, j'ai fait payer au citoyen Dugast, par le citoyen Louis François, la somme de soixante et douze francs, pour la restauration de deux grands émaux qui ornent le tombeau de Diane de Poitiers.

985. — Ledit, remis à l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations deux statues antiques de moyenne proportion, représentant Diane et Apollon, provenant de la commune de Sceaux ; plus, six colonnes moyennes, en marbre vert de mer, venant de Saint-Denis.

986. — Le 22 dudit, payé au citoyen Beauvallet, statuaire, pour la restauration du tombeau de Diane de Poitiers, la somme de cinq cens vingt-huit francs. — Ledit, il a été donné aux citoyens Beauvallet et Louis François cent cinquante morceaux de débris de marbre, estimés ensemble à la somme de deux cens francs, pour être portés en à-compte sur les travaux qu'ils font au Musée.

FLORÉAL.

987. — Le 3 floréal, remis au citoyen Panney, stucateur, cinq tombereaux de débris de marbre de toutes espèces, pour exécuter un pavé à la vénitienne au ministère de l'intérieur.

988. — Le 9 dudit, j'adresse au ministre un tableau général des dépenses faites par les entrepreneurs et des à-comptes qu'ils ont reçus, pour les travaux faits dans la salle du xv[e] siècle. Je lui adresse en même temps un tableau des dépenses à faire dans le courant de l'an VIII, en y ajoutant les devis des entrepreneurs.

989. — Le 17, reçu de madame veuve de Wailly le buste en plâtre de feu son mari, modelé par Pajou[1].

990. — *Nota.* — On observera que je n'ai nullement participé au déplacement des monuments, des marbres et des tableaux qui se trouvoient ou qui ornoient les paroisses de Paris. La trop célèbre commune de Paris, de 1793, toute-puissante alors, les fit déplacer et détruire en quelque sorte par des ouvriers à ses gages ou à sa solde, à la tête desquels était un artiste, mon contemporain d'étude, qui, à ma sollicitation, fit transporter les morceaux les plus marquants au dépôt des Petits-Augustins. Plusieurs ont été brisés et vendus à des marbriers. Enfin les monuments, amenés sans

1. Le 17 floréal an VII, qui correspond au 6 mai 1799, est la dernière date du journal chronologique de Lenoir. Quelle que soit l'époque de la confection matérielle du manuscrit, j'établirai, dans une dissertation spéciale, le moment précis où furent définitivement rédigés les États n° 1 et n° 2. Mais dès maintenant il importe de bien constater l'instant où s'arrêtent la récapitulation et la revue coordonnée de toutes les opérations du conservateur des Petits-Augustins. En l'an VII, Lenoir avait déjà publié quatre éditions de son catalogue. Son établissement était en pleine prospérité. Il annonçait, depuis nivôse an VI, la publication d'un ouvrage *in folio* avec de nombreuses planches dont les premières livraisons ont seules paru. Il est permis de supposer que c'est en vue de l'imprimer dans ce livre que Lenoir composa l'historique chronologique de la formation du Musée des Monuments français. Des circonstances l'empêchèrent sans doute de réaliser ce projet. Il ne songea que beaucoup plus tard à continuer le récit, au jour le jour, de tous les événements de sa carrière administrative. Quand il se remit à cet examen rétrospectif, il ne pensa plus à classer aussi méthodiquement toutes ses opérations. A partir de l'an VII, au lieu de recoudre à l'État n° 2 la suite des faits dans leur ordre de date, il mélangea à l'énumération de toutes ses restitutions, objet de l'État n° 3, le récit des principaux événements et des acquisitions nouvelles de son musée. Il en est résulté une regrettable confusion que nous avons dû cependant respecter et conserver pour ne pas altérer le texte d'un témoignage et ne pas enlever au *Journal de Lenoir* la valeur d'un document historique.

ordre et pêle-mêle sur des charrettes, ont trouvé place dans le Musée où ils sont aujourd'hui conservés et restaurés par mes soins. On n'ignore pas que plusieurs ont été rachetés ou échangés contre des marbres ou d'autres pièces considérées comme inutiles à l'étude des arts ou à celle de notre histoire.

Alexandre Lenoir.

État n° 3

ÉTAT DES OBJETS SORTIS DU DÉPOT DES PETITS-AUGUSTINS, ET REMIS A QUI DE DROIT D'APRÈS LES ORDRES DES MAGISTRATS EN EXERCICE [1].

991. — *Objets remis à l'administration du Musée central, au Louvre, d'après l'ordre du ministre Roland en date du* 12 *décembre* 1792.

1er état, contenant vingt-six tableaux, décrits au procès-verbal signé : Pasquier et Regnault; — 2e état, contenant quarante-six tableaux décrits *idem*, signé : Regnault, Pasquier; — plus, donné le même jour quarante-sept bordures dorées; — 3e état, du 24 juillet 1793, contenant trente-deux tableaux et huit bordures dorées, signé : Le Monier et Jollain, Moreau et Pasquier; — 4e état, du 26 juillet 1793, contenant vingt articles d'objets d'antiquités et de curiosités, plus, la *Madeleine* de Le Brun, une *Annonciation* par Champagne et une bordure dorée, signé : Pasquier; — 5e état, du 10 décembre 1793, trois tableaux et bordures dorées, signé : Jollain; — 6e état, du 13 décembre

1. L'Etat n° 3 n'a pas été rédigé dans un ordre chronologique ni avec les mêmes soins que les Etats n° 1 et n° 2. L'auteur y a récapitulé très-sommairement les nombreux objets qui sont sortis de son dépôt par suite d'ordres reçus. Comme la plupart du temps la date exacte et précise des enlèvements a été donnée dans le journal n° 2, Lenoir n'a pas attaché ici d'importance à l'ordre dans lequel ses notes se trouvent disposées. Il a souvent groupé, sous une seule et même date, toutes les livraisons faites à différentes époques à un même établissement. Il n'y a donc pas à s'inquiéter de la contradiction apparente qui peut exister

1793, cinq tableaux décrits au procès-verbal, signé : Jollain; — 7e état, du 14 décembre 1793, contenant neuf tableaux décrits, etc., signé : Regnault; — 8e état, du 8 décembre 1792, reçu deux tableaux de Champagne, signé : Regnault; — 9e état, du 14 décembre 1792, reçu deux tableaux, signé : Regnault; — 10e état, du 15 décembre 1792, contenant deux tableaux et deux bordures, signé : Jollain; — 11e état, du 12 août 1793, reçu de deux paysages, par Patel, avec bordures, signé : Vincent et Jollain; — 12e état, du 17 avril 1793, reçu quarante-huit tableaux, signé : Pasquier, Regnault, Cossard, Jollain; — 13e état, du 12 et du 10 décembre 1792, contenant quatre tableaux de Jouvenet, de Saint-Martin-des-Champs, signé : Jollain; — 14e état, du 6 et du 12 décembre 1793, contenant quatre tableaux de Champagne, du Cloître Notre-Dame, et une *Madeleine*, de Guide, venant des Carmélites, signé : Jollain et Vincent; — 15e état, du 7 décembre 1792, contenant deux tableaux, signé : Pasquier; — 16e état, du 12 et 13 décembre 1792, contenant deux tableaux et quarante-sept bordures dorées, signé : Jollain, Pasquier, Regnault; — 17e état, du 8 novembre 1792, contenant huit tableaux, signé : Jollain; — 18e état, du 7 décembre 1792, contenant quatre tableaux, signé : Jollain; — 19e état, du 8 décembre 1792, contenant deux tableaux, signé : Jollain; — 20e état, du 3 thermidor an II, contenant treize tableaux, plus, des portraits et six bordures dorées, signé : Bonvoisin, Picault, Fragonard; — 21e état, du 23 vendémiaire an III, deux statues de Michel-Ange, représentant les esclaves du tombeau de Jules II,

entre les deux textes, l'Etat n° 3 n'étant destiné qu'à constater ce qui sortait des salles des Petits-Augustins après y avoir figuré. On y rencontrera sans doute quelques répétitions inutiles, mais, comme le journal par excellence (Etat n° 2) avait été arrêté au milieu de l'an VII, Lenoir a consigné dans cet état n° 3, pêle-mêle avec les restitutions opérées, l'indication de ses principales acquisitions de 1800 à 1815. Il en résulte que l'état n° 3, loin de faire double emploi, est au contraire tout à fait digne d'être publié *in extenso*.

provenant du jardin de Richelieu ; — 22e état, du 25 frimaire an III, contenant vingt-six tableaux avec bordures dorées, signé ledit état : Jollain.

992. — Un arrêté du ministre de l'intérieur, du 17 septembre 1793, ordonne le transport à la Monnaie des cuivres et des autres matières métalliques provenant des tombeaux et autres monumens qui se trouvent au dépôt des Petits-Augustins, signé : Paré.

993. — Le 20 nivôse an II, état de remise de plomb à l'arsenal, contenant treize figures représentant les apôtres et vingt-six chapiteaux ; le tout pesant ensemble 3125 livres ; signé : Meunier, commissaire aux accaparemens.

994. — Le 27 février 1793[1], remis au Musée du Louvre, sur l'autorisation de la Commission exécutive de l'instruction publique, deux jattes ou coupes en granit feuille-morte, avec leurs pieds en granit des Vosges, venant de Notre-Dame. — Deux tables en brocatelle d'Espagne. — Quatre colonnes de brocatelle d'Espagne, venant des Mathurins. — Plus, une figure antique, en marbre, représentant Bacchus. — Une *idem*, représentant un Méléagre. — Autre *idem*, représentant Junon. — Autre *idem* ; représentant Germanicus. — Autre *idem* ; toutes venant du jardin de Richelieu. — Autre statue antique, représentant Minerve, de la salle des Antiques. — Deux colonnes en marbre noir. — Un buste en bronze. — Deux colonnes de brèche universelle de douze pieds de haut, avec chapiteaux et bases en bronze. — Un fût de colonne en jaune antique, venant de Saint-Denis. — Un *idem*, en brocatelle, venant de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Deux colonnes de porphyre, venant de Saint-Denis, avec bases et chapiteaux. — Quatre colonnes de vert de mer, avec bases et chapiteaux en cuivre doré, venant des Carmélites. — Sept cadres dorés. Pour les autres colonnes

1. Cette date initiale ne s'applique pas, nous le disons une fois pour toutes, à la remise de toutes les pièces énumérées dans un *alinéa*.

et les autres objets qui ne se trouvent pas sur cet état, consulter le journal qui le précède. — Le tout signé par l'administration du Musée.

995. — Le Musée est érigé en Musée des monumens français. — Autorisation du ministre de l'intérieur, Bénézech, du 19 germinal an IV, qui autorise la remise de tous les objets qui sont au Dépôt et qui ne font pas partie de la collection des monumens français.

996. — Le 15 thermidor an III, remis à la manufacture des tapis de la Savonnerie deux tableaux représentant des chasses d'animaux et deux tableaux de fleurs, par Bachelier; — les tableaux d'animaux venant de l'École militaire, et les tableaux de fleurs, de Choisy.

997. — Le 15 germinal an III, remis au Musée du Louvre trois tables de marbre blanc, pour la restauration des tableaux; signé : Picault.

998. — Le 20 germinal an III, remis à l'architecte des Tuilleries, pour la décoration du jardin, deux statues antiques représentant des sénateurs, venant du jardin de Richelieu; signé : Le Conte.

999. — Le 15 messidor an II, remis au Muséum d'histoire naturelle une côte de baleine et six cadres avec verres; signé Lucas. — Le 10 nivôse an III, remis à la même administration tous les objets de botanique, les objets empaillés, tous les objets de zoologie, etc., provenant des Petits-Pères et des Jacobins; signé : Desfontaines, Richard, Lucas, etc.

1000. — Le 22 pluviôse an III, remis deux globes de Coronelli à l'agence des Mines; signé : Buache.

1001. — Le 13 fructidor an III, remis par ordre du Comité de salut public trois mille trente-quatre pieds de marbre, provenant d'épitaphes, etc., pour faire les inscriptions des divisions de Paris; signé : Hubert, architecte, et Gillet, marbrier.

1002. — Le 5 prairial an II, remis à la bibliothèque des Quatre-Nations deux globes de Coronelly ; signé : Leblond. — Pour tous les autres objets remis à la même administration, qui ne laissent pas d'être considérables, comme statues en marbre, bustes en bronze et en marbre, vases, colonnes et tables en marbre précieux, etc., consulter le journal qui précède cet état.

1003. — Le 21 fructidor an II, remis à la manufacture des Gobelins : 1° trois pièces de tenture à fleurs de lis, avec figures et armoiries, venant de Notre-Dame ; — 2° six tapis de la Savonnerie, venant du même lieu ; — 3° quatre pièces de tapisserie, du même lieu ; — 4° dix-neuf pièces de tapisserie *idem*, des Gobelins, venant de Sainte-Geneviève ; signé : Varoque.

1004. — Le 18 floréal an IV, remis deux globes de Coronelli au dépôt de physique ; signé : Moneret.

1005. — Le 25 nivôse an IV, le ministre des finances donne ordre de remettre à l'administration des monnaies tous les objets d'arts, en or et en argent, qui se trouvent au Dépôt. Les susdits objets ayant été remis, il en a été dressé procès-verbal, signé : Le Sueur, caissier, Mongez, administrateur. — Autre procès-verbal, signé : Routier, Mongez, Combret. — Autre procès-verbal, signé : Le Sueur, caissier, Mongez, administrateur.

1006. — Le 29 nivôse an V, le ministre de l'intérieur ordonne le triage des tableaux et des autres objets d'arts qui se trouvent au Dépôt, et qui, d'après la demande du ministre des finances, doivent être vendus au dépôt de Nesle, où une vente de cette nature est déjà ouverte. Les citoyens Le Brun et Lafosse sont nommés commissaires ; signé : Bénézech.

1007. — Le 17 fructidor an III, autorisation signée : Ginguené, pour remettre à la disposition du bibliothécaire des Quatre-Nations : 1° des marbres, pour l'exécution et la

façon d'une porte sculptée d'après un modèle du prytanée d'Ancyre ; — 2° tous les carreaux nécessaires au pavement de l'escalier et du palier de la bibliothèque ; — 3° plusieurs statues en marbre, dont deux du jardin de Richelieu ; — 4° des bustes en marbre, provenant de la salle des Antiques et de Sceaux, des bustes en bronze venant de Saint-Germain-des-Prés ; 5° des tables et socles en marbres précieux, faits de divers fragmens venant de Saint-Sulpice ; — 6° quatre colonnes en vert de mer, avec chapiteaux et bases, venant de Saint-Denis ; un vase en jaune antique, venant de la salle des Antiques ; — 7° un monument avec une inscription phénicienne, venant d'un magasin du Louvre, etc., etc. ; signé : Leblond. Pour les autres objets qui ne se trouvent point sur cet état, consulter le journal qui le précède.

1008. — Le 25 germinal an IV, remis à l'administration du Muséum d'histoire naturelle une cuve en marbre.

1009. — Du 24 ventôse an IV, remis à la même administration des marches de marbre et autres débris de même nature, pour l'exécution d'un escalier dirigé par le citoyen Legrand, architecte ; signé : Scellier, chargé de l'exécution.

1010. — Le 24 germinal an IV, remis aux archives nationales une petite statue représentant Pierre Corneille ; plus une table en brèche violette avec son pied ; signé : Camus.

1011. — Ordre, du 25 prairial an IV, de remettre à la disposition du ministre des finances, savoir : 1° deux figures allégoriques en marbre blanc ; — 2° quatre fûts de colonnes en marbre blanc veiné, avec leurs bases, faites avec deux colonnes provenant des Jacobins, rue du Bac ; — 3° cinq socles aussi en marbre, faits au Musée ; — 4° le buste en marbre de Colbert, par Coysevox, et un buste d'Homère, aussi en marbre, venant de la salle des Antiques au Louvre ; signé : Du Ramel.

1012. — Le 27 prairial an IV, autorisation pour remettre

à M. de Seine, sculpteur, un morceau de marbre blanc statuaire, pour l'exécution d'un buste. Le reçu signé : de Seine.

1013. — *Nota.* — Le 8 messidor an IV, loi qui met à la disposition du ministre de la police générale une portion du jardin du Musée, ce qui occasionne le déplacement d'une grande quantité d'objets qui y étaient déposés.

1014. — Le 29 thermidor an V et le 25 pluviôse an VII, le ministre François de Neufchâteau m'autorise à faire [l'acquisition], pour mon propre compte, des plâtres moulés sur les statues antiques par ordre du gouvernement. Le reçu signé : Getty, mouleur du gouvernement, et l'ordre de me les fournir signé : Vincent, commissaire.

1015. — Le 8 vendémiaire an V, remis au garde-meuble national un globe céleste garni d'un méridien et d'une boussole en cuivre, par Robert Vogondi ; reçu signé : Villette.

1016. — Le 13 vendémiaire an V, remis, pour l'hôpital du Val-de-Grâce, une grande table de marbre pour le service des dissections.

1017. — Le 21 vendémiaire an V, remis au Musée d'histoire naturelle : 1° un bas d'armoire contenant divers objets d'histoire naturelle ; — 2° une pierre appelée *avanturine*, taillée en cylindre ; — 3° huit tableaux d'animaux étrangers, peints par Oudry, venant de Choisi ; — les objets d'histoire naturelle provenant des Petits-Pères et des Jacobins, rue Saint-Honoré. Le reçu, signé : Lucas, Geoffroy.

1018. — Le 26 pluviôse an VI, remis à la même administration : 1° un Christ accompagné de deux figures en bas-reliefs, en ambre jaune ; — 2° deux rochers sculptés en marbre blanc, venant de Saint-Sulpice ; — 3° un autre rocher en marbre blanc surmonté d'une coquille appelée *tuillée*, venant de Saint-Lazare ; — 4° un tableau représentant des oiseaux étrangers, peints par Bachelier ; le reçu signé : Lucas.

1019. — Le 28 vendémiaire, le ministre autorise l'envoi au dépôt des machines de différentes pièces de physique, qui se trouvent au dépôt des armes, et autres objets inutiles au Musée. Le reçu signé : Molard, Livernois et Moneret. — Pour plus de renseignements, voyez le journal qui précède cet état.

1020. — Le 22 brumaire an V, conformément à l'ordre du ministre, il a été mis à la disposition de l'architecte de l'Observatoire : 1° des chapiteaux en cuivre doré ; — 2° deux vases aussi en cuivre doré ; — 3° deux pieds de table de même métal ; — 4° quatre consoles aussi en cuivre doré et un tronc de colonne en granit rose ; le tout venant de Saint-Sulpice. Le reçu signé : Peyre, architecte.

1021. — Le 3 frimaire an V, remis au curé de Saint-Germain-des-Prés un baptistaire garni de ses couvercles et autres accessoires en cuivre doré (le baptistaire et son pied en marbre de Flandre, rouge). — Deux anges adorateurs de grandeur naturelle et trois bénitiers en marbre. Le reçu signé : Roussineau, curé de Saint-Germain.

1022. — Le 9 frimaire an V, remis à l'architecte du Louvre une grande table de marbre noir ; le reçu signé : Hubert.

1023. — Le 7 frimaire an V, remis à l'administration du Louvre plusieurs grilles en fer dont une portion de celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'autre partie ayant été accordée à la bibliothèque des Quatre-Nations ; le reçu signé : Foubert, Fragonard.

1024. — Le 2 brumaire, remis à la même administration vingt-quatre tableaux décrits au procès-verbal signé : Foubert, Robert, Picault.

1025. — Le 16 ventôse an V, remis par ordre du ministre une certaine quantité de marbres aux citoyens Hersant et Scellier pour le citoyen Lafosse ; l'état susdit et le reçu signés : Hersant.

1026. — Le 18 germinal an V, remis au curé de Saint-Sulpice des fonts baptismaux en marbre noir, ornés de leurs garnitures et en bon état, venant de Saint-Germain-l'Auxerrois; le reçu signé : Mahieu, curé.

1027. — Le 1[er] prairial an V, remis à l'administration du Musée, au Louvre : 1° dix-huit dessins encadrés et sous verre, par La Hyre, représentant des sujets de la vie de saint Étienne, provenant de la salle d'assemblée de la fabrique de Saint-Étienne-du-Mont; — 2° deux tableaux peints par Le Sueur; — 3° un *idem*, peint sur bois, représentant une *Descente de croix*, par Lucas de Leyde, provenant du Val-de-Grâce; — 4° autre *idem*, peint sur bois, par Salviati, représentant une *Descente de croix*, provenant des Célestins; — 5° un tableau de Nicolas Poussin, représentant l'*Adoration des Mages,* venant des Chartreux; — 6° *Jésus prenant un repas chez le pharisien*, par Le Brun, des Carmélites; — *le Mariage de la Vierge*, par Stella; — *la Pentecôte,* par Le Brun, du séminaire Saint-Sulpice. Le reçu signé : Dufourni, La Vallée.

1928. — Le 29 prairial an V, un jury d'artistes nommés par le ministre fait un triage des tableaux qui sont au Dépôt : 1° de ceux qui peuvent convenir au Musée du Louvre; — 2° de ceux qui sont destinés au Musée de Versailles et à ceux des départemens; — 3° de ceux destinés à être vendus au dépôt de Nesle, conformément à l'arrêté du ministre des finances. — Le premier transport se fait le 12 messidor an V, et s'effectue de suite. Douze sont mis en réserve pour Paris, et dix pour le Musée de Versailles. L'état de remise est signé : La Vallée, secrétaire du Musée.

1029. — Le 9 germinal an V, remis à l'administration du Musée du Louvre un portrait de Fénelon, attribué à Vivien, et une belle esquisse du beau plafond de Saint-Sulpice, par Le Moine. Reçu signé : Foubert et La Vallée.

1030. — Le 9 germinal an V, remises faites, à l'adminis-

tration du Musée du Louvre, de statues et de fragmens de statues antiques ; — de la belle Vierge des Carmes ; — de vases et tombeaux antiques venant d'un magasin du Louvre ; — d'un *idem* en porphyre, venant de Saint-Germain-l'Auxerrois ; — de bas-reliefs et inscriptions grecques ; — marbres précieux ; — colonnes ; — chapiteaux ; — fragmens d'ornemens ; — des bordures de tableaux et généralement de tous les objets propres à orner le Musée du Louvre. L'état et les reçus signés : Dufourny, Foubert, La Vallée.

1031. — Le 9 messidor an V, le ministre de l'intérieur autorise la remise à la fabrique de l'église Notre-Dame : 1° d'un crucifix en bois de grandeur naturelle, venant des Jésuites ; — 2° d'un tabernacle en marbre venant de la Ville-l'Évêque ; — 3° d'une suite de balustres en marbre de Flandre, et de plusieurs autres débris de marbre. Le reçu signé : Duvivier, administrateur du culte.

1032. — Le 23 messidor an V, le ministre autorise l'échange, contre des marbres déposés au Musée, d'un groupe en marbre représentant le maréchal de Créqui, par Coïsevox, avec le citoyen Marchal, marbrier, propriétaire dudit monument. Le reçu signé : Marchal.

1033. Le 21 prairial an V, remise de débris de marbre au citoyen Hersant, pour la salle du conseil des Cinq-Cents. L'état de remise signé : Gisors, Le Conte, architectes.

1034. — Le 17 thermidor an V, remis, pour l'ornement du jardin des Tuilleries, une copie en marbre, par Le Gros, de la Diane antique, venant de la salle des Antiques et précédemment de Marly. Le reçu signé : Masson, sculpteur, Le Conte, architecte.

1035. — Le 26 thermidor an V, le ministre nomme le citoyen Lafosse commissaire pour faire transporter au dépôt de Nesle tous les tableaux et les autres objets en matière métallique, or et argent, etc., pour y être vendus con-

formément à l'arrêté du ministre des finances. Il a été dressé un procès-verbal de remise, signé du citoyen Lafosse et de moi.

1036. — Le 5 complémentaire an V, autorisation de remettre, à l'administration des fêtes établies à Saint-Cloud, quatre bustes en marbre de la salle des Antiques; treize tableaux de différens maîtres; un vase d'albâtre et un en porphyre, venant de Saint-Sulpice, etc. Le reçu signé : Mazade, administrateur. Après l'exposition de Saint-Cloud, les susdits objets ont été transportés au dépôt de Nesle pour y être vendus.

1037. — Le 22 pluviôse an VI, remis au restaurateur des tableaux du Musée du Louvre quatre tableaux représentant des batailles par Le Paon, venant de l'École militaire. Le reçu signé : Hacquin.

1038. — Le 3 frimaire an VI, le ministre Bénézech et le directeur de l'instruction publique autorisent l'exécution en marbre de plusieurs bustes de nos hommes célèbres et à employer pour le payement des marbres inutiles au Musée.

1039. — Le 17 prairial an VI, remis au ministre de la justice une statue représentant la Justice, par Desjardins; le reçu signé : Lambrechts, ministre de la justice.

1040. — Le 7 thermidor an VI, acquisition faite à la veuve Pétrée, à Écouen, de quarante vieux panneaux de vitraux arabesques, provenant d'une portion du château, anciennement démolie. Signé : Pétrée, et Tailleur, vitrier du Musée.

1041. — Le 17 nivôse an VI, remis à l'administration du dépôt de Nesle trois cens vingt-quatre tableaux pour y être vendus, d'après la décision des ministres des finances et de l'intérieur, et après l'examen du jury composé d'artistes. Le reçu des susdits tableaux signé : Livernois, sous-conservateur.

1042. — Le 5 fructidor an VI, je demande au ministre

de m'autoriser à faire l'acquisition d'une colonne en marbre Campan rouge, qui avait été élevée dans l'ancienne abbaye de Saint-Cloud, à la mémoire de Henri III, roi de France. Ce monument consiste en une colonne torse ornée de fort belles sculptures et de chiffres du roi fort bien travaillés.

1043. — Le 30 nivôse an VII, le ministre annonce qu'il ne veut point faire l'acquisition dudit monument. Ne voulant pas laisser perdre un monument aussi nécessaire à la collection du Musée, je l'ai acheté à M. Julien, architecte, son propriétaire, pour une somme de 430 francs, y compris deux bas-reliefs en albâtre, par Germain Pilon, qui accompagnoient l'épitaphe. Les reçus signés : Jullien.

1044. — Le 18 nivôse an VI, autorisation du ministre pour remettre à M. Le Grand, architecte de l'Observatoire, deux futs de colonnes en granit rose, venant de Saint-Sulpice. Le reçu signé : Le Grand.

1045. — Le 19 frimaire an VI, autorisation du ministre pour effectuer l'échange de marbre du Dépôt avec M. Corbel fils, contre un beau bas-relief en marbre, représentant saint Georges et orné d'une belle corniche et de pilastres arabesques, venant du château de Gaillon. Les reçus desdits marbres signés : Corbel fils.

1046. — Le 10 brumaire an VII, il a été remis au Musée du Louvre quatre colonnes de marbre brèche verte antique, provenant du tombeau d'Anne de Montmorency.

1047. — Le 15 brumaire an VIII, le ministre de l'intérieur autorise l'échange de douze statues en marbre des Invalides, de plusieurs autres en bronze et en marbre considérées comme inutiles à l'étude des arts, pour remplir l'acquisition des objets d'arts du château d'Anet, département d'Eure-et-Loire, comme statues en marbre, peintures sur verres au nombre de cinq croisées, boiseries, façade du château, de soixante-six pieds de haut, transport à Paris des susdits monuments, restauration de la façade, sa construc-

tion et restauration du tombeau de Diane de Poitiers, acquisition de plusieurs pièces dudit tombeau, etc. La liquidation entière desdits objets présentée au ministre, signée : Louis François.

1048. — Le 18 brumaire an VII, remis à l'architecte du Jardin des Plantes une table d'albâtre et un dessus de tombeau en marbre gris; le reçu signé : Molinos.

1049. — Le 26 nivôse an VII, remis à l'administration du Musée du Louvre un tableau peint par Eustache Le Sueur, peint sur bois, venant de Saint-Gervais; — un tableau de Seghers, représentant *saint Jean l'Évangéliste;* — le portrait encadré du cardinal de Richelieu, par Philippe de Champagne. Le reçu signé : Foubert et La Vallée.

1050. — Le 4 germinal an VII, autorisation pour remettre au citoyen, Panay, des débris de marbre pour exécuter un pavé au ministère de l'intérieur. Le reçu signé : Panay.

1051. — Le 28 prairial an VII, sur la demande du pouvoir exécutif du département de Seine-et-Marne, le ministre autorise l'échange avec le citoyen Rosty, marbrier à Melun, d'une statue en marbre blanc et à genoux de Philippe de Castille, contre des débris de statues et d'autres marbres statuaires. Le transport à Paris de ladite statue se trouve compris dans l'échange effectué. Le reçu signé : Rosty, marbrier, propriétaire de ladite statue.

1052. — Le 25 vendémiaire an VIII, autorisation du ministre pour mettre, à la disposition de l'administration centrale du département de la Seine et à celle du Xe arrondissement, une figure en plâtre relative à la Liberté. — Plus, la Force et l'Espérance, figures allégoriques en pierre de Tonnerre, par Desjardins, venant des Minimes. Ces deux dernières sont restées dans l'église Saint-Thomas-d'Aquin.

1053. — Le 24 ventôse an VIII, autorisation du ministre Lucien Bonaparte de remettre à M. Le Roux, sculpteur,

différens morceaux de marbre statuaire, dont il a besoin. Marbre remis, le reçu signé : Le Roux.

1054. — Le 15 germinal an VIII, ordre du ministre de l'intérieur d'envoyer à Sedan sept bustes en plâtre du maréchal de Turenne, moulés sur celui de Coïzevox qui est au Dépôt.

1055. — Le 21 fructidor an VIII, le ministre Lucien Bonaparte ordonne le transport aux Invalides du tombeau et du corps du maréchal de Turenne, conservés au Dépôt. Le transport du monument s'effectue par MM. Challegrin et Peyre, architectes. Le transport du corps est le sujet d'une fête publique.

1056. — Le 21 thermidor an VIII, remis à l'administration du Musée, au Louvre, un tableau sur bois peint par Fra Bartolomeo [di] San-Marco, et un tableau également sur bois, peint par Jean de Bruges, que j'ai apportés d'Autun[1]. Le reçu signé : Jollain, La Vallée.

1057. — Le 19 brumaire an IX, autorisation du ministre de l'intérieur pour effectuer l'échange de 70 pieds cubes de marbre blanc ou statues inutiles au Musée et à l'étude des arts, contre une superbe fontaine arabesque du xve siècle, en marbre blanc, aux armes d'Anne de Bretagne et de Louis XII, composée d'une tige, garnie de deux vasques l'une sur l'autre, aussi arabesques ; le tout parfaitement sculpté, venant de Gaillon et appartenant à M. Mazetti. Le reçu de marbres échangés signé : Mazetti.

1. Ces tableaux n'avaient jamais été destinés au musée des Monuments français. Lenoir les rapporta, pour le musée du Louvre, en vertu de l'autorisation suivante : « Paris le 1er floréal an VIII de la République. — Le ministre de l'intérieur au citoyen Lenoir : Dans le voyage que vous devez faire, citoyen, pour recueillir le tombeau d'Abeilard, il vous sera facile de vous transporter à Autun pour y examiner quelques tableaux précieux qui sont déposés dans l'école centrale de cette commune et notamment celui de Fra Bartolomeo di San Marco. Je vous autorise à rapporter à Paris ceux que vous croirez dignes d'augmenter la collection du Muséee central des Arts. A cet égard vous vous concerterez avec le Préfet du département qui est prévenu de la mission dont vous êtes chargé. Je vous salue. LUCIEN BONAPARTE.

1058. — Le 11 messidor an VIII, la belle ruine de Nogent-sur-Seine[1], du xv[e] siècle, que l'on voit dans le jardin, a été échangée avec M. Audriane, propriétaire à Nogent, contre une médiocre statue en marbre, provenant de Sceaux. Le transport dudit monument et les frais de déplacement à Nogent ont été payés à M. Louis François, avec des débris de marbre pris dans le dépôt du Musée. Le reçu et le montant de la dépense, signés : Louis François, ont été remis au ministère.

1059. — Le 4 vendémiaire an IX, le ministre Lucien Bonaparte m'annonce qu'il est dans l'intention d'établir, à Mousseaux (maison du duc d'Orléans), un musée de monumens français. Il me nomme administrateur de Mousseaux.

1060. — Le 7 frimaire an IX, conformément à l'autorisation du ministre, j'ai remis à la Bibliothèque nationale, pour le cabinet d'antiquités, une certaine quantité de monumens antiques composés : 1° de divinités, de figurines et autres petites statues en bronze, égyptiennes, gauloises, étrusques, grecques et romaines; — 2° d'animaux, d'instrumens, d'ustensiles et de terres cuites antiques. — 3° Plusieurs autres divinités modernes ainsi que diverses pièces particulières. Il en a été dressé un état dont le reçu est signé : Capperonnier.

1061. — Le 2 germinal an IX, remis au conseil des Mines une grande table en lumachelle noir à points blancs chargé d'antroques. Le reçu signé : Le Febvre et Gillet-Laumont.

1062. — Le 6 germinal an IX, le ministre autorise la remise des objets ci-après, pour la décoration du château de la Malmaison, savoir : 1° Une statue en marbre, représentant Vénus, venant de Sceaux; — 2° Une *idem* en marbre représentant Méléagre, venant du même lieu; — 3° Autre statue en marbre représentant Diane, venant du palais des

1. Sur la destinée de ce fragment d'architecture, voyez Ad. Berty, *Les grands architectes de la Renaissance*, p. 28.

Cinq-Cents, et originairement de Marly; — 4° Autre statue *idem*, représentant Flore, venant du même lieu; — 5° Autre *idem*, représentant Cérès, venant du même lieu; — 6° Autre *idem*, représentant Pomone, du même lieu; — 7° Autre *idem*, venant du même lieu; — 8° Autre *idem*, représentant une nymphe, du même lieu; — 9° Autre *idem*, représentant un Bacchus, d'après Michel-Ange, venant du même lieu; — 10° Autre *idem*, représentant un berger, venant du même lieu; — 11° Deux grands vases en marbre blanc, venant de Sceaux; — 12° Quatre bustes d'après l'antique, avec des fûts de colonnes en marbre noir, faits au Musée; — 13° Quatre autres bustes aussi en marbre blanc, venant de Sceaux; plus, un gros fût de colonne en marbre noir; — 14° Deux colonnes de 12 pieds en brêche violette, pour la décoration de la serre, provenant de Magny; — 15° Deux têtes de philosophes, en bronze, provenant de Saint-Germain-des-Prés; plus deux fûts de colonnes en marbre noir; — 16° Un buste en marbre blanc, copie de l'antique, venant de la salle des Antiques; — 17° Autre buste *idem*, posé sur un socle rond de marbre noir, venant de la salle des Antiques; — 18° Un bas-relief en marbre blanc, représentant la Mélancolie, par Girardon, venant de Saint-André-des-Arcs; — 19° Un bas-relief du premier style grec, encadré en marbre, venant de la salle des Antiques, au Louvre; — 20° Une statue de grandeur naturelle, en terre cuite, représentant un capucin, par Germain Pilon, provenant des Grands-Augustins; — 21° Six têtes colossales en marbre blanc, représentant des empereurs romains, provenant de la salle des Antiques; — 22° Un groupe en albâtre, représentant Sainte Anne montrant à lire à la Sainte-Vierge, venant d'Ecouen; — 23° Une statue colossale en marbre, représentant Neptune[1], par Pujet, achetée à M. Donjeux; —

1. On lit dans le *Catalogue des objets précieux trouvés après le décès du citoyen Vincent Donjeux, ancien négociant de tableaux et curiosités*, par les

24° Une statue *idem*, représentant une nymphe, achetée au même; — 25° Une statue *idem*, représentant une Diane, attribuée à Goujon, achetée au même Donjeux; — 26° L'Amour prêt à lancer un trait, statue en marbre blanc, par Tassaërt, posé sur un piédestal circulaire en marbre blanc, orné de guirlandes de fleurs; le tout provenant de la commune de Sceaux où il avait été déposé; — 27° Deux colonnes de marbre blanc pour la chapelle; — 28° Deux colonnes marbre grand antique, provenant des Feuillans et restaurées au Musée; — 29° Deux autres colonnes en granit gris, venant de Sainte-Geneviève; — 30° Huit colonnes de marbre rance qui soutiennent le temple qui orne le parc, provenant de plusieurs églises de Paris. Plus, le pavé en marbre dudit temple[1].

1063. — Le 19 frimaire an X, le ministre autorise l'acquisition d'un médaillon en marbre blanc, représentant le Père Syrmond, pour la somme de 400 francs, à M. Gin, homme de lettres.

1064. — Le 14 prairial an IX, le ministre de l'intérieur, sur la demande du ministre de la marine, autorise la remise, à l'administration municipale de la ville de Brest, de plusieurs groupes en marbre blanc, par Coustou, provenant du palais Bourbon et originairement de Marly; savoir : 1° Un Méléagre poursuivant un cerf; — 2° Une Néréïde assise sur un dauphin et accompagnée d'un triton; — 3° Un fleuve ou Neptune assis sur un cheval marin; — 4° Une femme représentant une des rivières de la France, groupée avec un enfant qui tient une corne d'abondance.

citoyens Lebrun et Paillet. Paris, 1793 (vente le 29 avril) p. 129 : « n° 490. — Une grande figure de Neptune, en marbre, de l'école de Girardon, de forte proportion. Elle sera vendue à la campagne. »

1. Lenoir, dans un article du *Dictionnaire de la conversation*, au mot MALMAISON, à complété l'indication des monuments qu'il avait fait transporter à Ruel, pour décorer le Parc de Joséphine. Voyez, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, avril 1877, la liste que j'ai publiée de tous les objets qui furent portés à la Malmaison et celle des objets qui ont été récemment réintégrés dans le Musée.

1065. — Le 25 floréal an IX, le ministre autorise l'acquisition, par échange, de tout ce qui reste en monumens dans l'église Saint-André-des-Arcs, vendue pour être démolie. La liquidation de cette acquisition est signée : Balleux et Louis François.

1066. — Le 24 prairial, le ministre autorise l'échange et la vente de débris de marbre pour l'acquisition de plusieurs petits tableaux peints ou grisailles, par Pinaigrier, d'après Flanc-Flore, appartenant à madame La Briffe. Payé pour ce 400 francs. Le reçu signé : Valentin Collenberg.

1067. — Le 24 thermidor an IX, le ministre autorise la vente de plusieurs débris de marbre, d'un piédestal et d'une figure, jusqu'à la concurrence de 500 francs, pour l'acquit fait à M. Honoré, propriétaire à Ecouen, de plusieurs colonnes et demi-colonnes cannelées, en pierre de liais, de chapiteaux, bases, bas-reliefs, et plafonds aussi en pierre, provenant des démolitions d'une ancienne galerie à Ecouen. Le reçu signé : Honoré, et les marbres : Louis François.

1068. — Le 18 fructidor an IX, acheté à M. Sellier, marchand, rue de Seine, un beau buste de Voltaire en marbre blanc, sculpté par Houdon. Reçu de la somme de 500 francs, signé : Sellier et Girardin.

1069. — Le 19 fructidor an IX, le ministre autorise l'acquisition, pour une somme de 550 francs, des monumens suivants venant de l'abbaye de Bon-Port, près Rouen, et appartenant à M. de La Folie, propriétaire de ladite abbaye, savoir : 1° Une colonne de marbre, son vase et son piédestal en marbre qui est orné d'un médaillon en bronze, représentant Philippe Desportes;—2° Les statues en pierre et mutilées de Rouville et de sa femme; — 3° Un bas-relief en pierre représentant des sujets de la *Passion de Jésus*. Le reçu signé : de la Folie.

1070. — Le 15 thermidor, autorisation du ministre pour remettre à M. Beaumont, architecte du tribunat : 1° Un

groupe en marbre blanc, représentant l'Amour et Psyché, copie de l'Antique, venant du jardin de Richelieu; 2° Quatre bustes en marbre blanc, dont deux, représentant Lucius-Verus et Annibal, par Slodtz, viennent du jardin de Richelieu, et les deux autres de la salle des Antiques. Le reçu signé : Beaumont, architecte, et Le Sueur, sculpteur.

1071.—Le 16 brumaire an XIII, remis à l'administration du Musée, au Louvre quatre anges de grandeur naturelle, dont les têtes, les bras et les jambes sont en argent et les corps en cuivre doré, par Coustou et Sarrazin, venant des Jésuites. Le reçu signé : Denon, directeur, et La Vallée, secrétaire.

1072.—Le 15 nivôse an XIII, remis au maire du 3e arrondissement les bustes de Molière et de La Fontaine, pour orner la salle de la mairie. Le reçu signé : Salmon, adjoint.

1073. — Le 16 floréal an XIII, sur l'autorisation du ministre, il a été remis à la disposition des marguilliers de la paroisse Saint-Roch, un groupe en marbre blanc, de Michel Anguier, composé de la Vierge, de l'enfant Jésus et de saint Joseph; venant du Val-de-Grâce.

1074. — Le 31 mai 1806, le ministre de l'intérieur m'écrit, au nom de l'empereur Bonaparte, pour m'inviter à lui donner des renseignemens sur les moyens d'augmenter la collection du Musée des monumens français. Cette lettre est signée : Champagny.

1075. — Le 10 avril 1807, le ministre de l'intérieur autorise la remise, à M. de Girardin, du buste en marbre de Vic d'Ermenonville, plus connu sous le nom de Sarrède, sergent de bataille et compagnon d'armes du roi Henri IV.

1076. — Le 9 juillet 1806, autorisation du ministre de mettre à la disposition de M. Vaudoyer, architecte, un grand pavé mosaïque pour la décoration de la salle de l'Institut. Le reçu signé : Belloni.

1077. — Le 31 juillet 1806, d'après l'autorisation du

ministre, remis à M. Le Grand, architecte de Saint-Denis, six colonnes de douze pieds en marbre noir et plusieurs autres colonnes de moyenne grandeur, pour la décoration de l'église Saint-Denis. Le reçu signé : Le Grand, et Scellier, marbrier.

1078. — Le 17 septembre 1806, remis à M. Raymond, architecte de Saint-Cloud, d'après les ordres de l'intendant de la maison de l'empereur, une statue d'Iris en marbre blanc, par Adam, venant de la salle des Antiques, et une *idem* représentant Méléagre, venant du Conseil des Cinq-Cents et originairement de Marly. Le reçu signé : Raymond.

1079. — Le 28 novembre 1806, le ministre autorise la remise à M. Masson, sculpteur, d'une colonne de douze pieds, en marbre, pour le mausolée de Vauban, que l'on établit aux Invalides. Le reçu signé : Masson et La Vallée.

1080. — Le 25 février 1810[1], remis au baron Percy, d'après l'ordre du ministre, un buste en bronze de Louis XIII, par Varin, qui lui appartenoit. Le reçu signé : le baron Percy.

1081. — Le 4 juin 1810, invitation du préfet du département de la Seine, de remettre à M. Molinos, architecte, une statue colossale en plâtre représentant César, venant de la salle des Antiques. Le reçu signé : Molinos.

1082. — Le 4 juin 1811, remis au Musée du Louvre un vase en bronze, orné de dessins arabesques, par Benvenuto Cellini, provenant de Saint-Eustache. Le reçu signé : Denon.

1083. — Le 2 juillet, le ministre autorise la démolition et la vente des matériaux d'un bâtiment qui sépare les deux cours du Musée. Dans ce bâtiment était compris un grand

1. Lenoir avait d'abord écrit : « Le 25 février an 10 », puis, sans effacer le mot *an*, il a ajouté 18 entre ce mot et le chiffre 10. Il y a donc matériellement dans le manuscrit : *Le 25 février an* 1810.

bas-relief en marbre, en forme d'épitaphe, venant des Grands-Augustins; le tout vendu 600 livres au sieur Sauvé, entrepreneur. Le reçu signé : Sauvé.

1084. — Le 31 janvier 1807, autorisation du ministre pour remettre à la disposition de la commune d'Arpajon un devant d'autel en marbre, plusieurs autres débris de marbre, pour la restauration de leur église; plus, deux bas-reliefs en terre cuite, par Pilon, venant de Sainte-Geneviève.

1085. — Le 4 avril 1807, autorisation du ministre pour mettre à la disposition de MM. les artistes de la Sorbonne les plâtres moulés sur l'antique, ci-après désignés, savoir : 1° l'Apollon du Belvédère; — 2° le groupe des Castors; — 3° le Germanicus; — 4° le Gladiateur. Lesdites statues garnies de leurs selles tournantes. Plus, six bustes en marbre et deux en plâtre, venant de la salle des Antiques, au Louvre. Le reçu signé : Foucou, Ramey.

1086. — Le 21 juin 1809, échange de matériaux inutiles au Musée contre l'une des bornes tumulaires ornées de sculptures et en pierre du cimetière Saint-Sulpice, lesquelles avaient été composées par Maclaurin, et appartenantes à M. Valton, propriétaire du terrain. Le reçu signé : Valton. La seconde borne a été démolie.

1087. — Le 8 décembre 1807, autorisation du ministre pour remettre aux architectes du Louvre douze colonnes de douze pieds, en marbre rouge de Flandre, pour la décoration de l'escalier du Musée. Cette remise effectuée, le reçu est signé : Fontaine, architecte.

1088. — Le 15 avril 1809, remise faite, à l'administration du Louvre, de huit colonnes de granit rouge, avec bases et chapiteaux sculptés, en marbre blanc, provenant de Saint-Eustache. Le reçu signé : La Vallée et Fosse.

1089. — Le 26 mai 1809, envoyé à l'administration du musée de Rouën, trois bustes, du nombre desquels se trouve

celui de Nicolas Poussin. Le maire de la ville en accuse réception.

1090. — Le 4 octobre 1809, le ministre de l'intérieur m'autorise à remettre, à la disposition du commissaire ordonnateur des Invalides, les statues colossales et en marbre de Charlemagne et de saint Louis, provenant du portail de l'église. Le reçu signé : Dukermont. Il envoye au Musée, en échange, une grande vasque circulaire du XIIIe siècle, en pierre de liais, de douze pieds de diamètre, ornée dans son pourtour de sculptures gothiques, venant de Saint-Denis.

1091. — Le 13 vendémiaire an X, le ministre autorise la remise à M. Beaumont, architecte, de plusieurs tables et morceaux d'albâtre, provenant du Musée. Le reçu signé : Beaumont.

1092. — Le 14 vendémiaire an X, le ministre nomme des commissaires pour la vérification des marbres qui ont été donnés en payement à MM. Scellier, marbrier, De la Planche, sculpteur-marbrier, et Duvey, entrepreneur, d'après les vérifications faites par M. Peyre, architecte, pour des travaux faits dans le Musée et pour fourniture et façon d'une porte du prytanée d'Ancyre, qui a été exécutée par le citoyen Scellier pour la bibliothèque des Quatre-Nations. Les reçus signés : Scellier, de La Planche et Duvey, et approuvés par Gillet et Corbel fils, commissaires pour le ministre.

1093. — Le 9 brumaire an X, autorisation du ministre pour remettre à la disposition de la commune de Magny : 1° une statue de la sainte Vierge, en marbre blanc, sculptée en 1400, provenant de Saint-Denis ; — 2° deux colonnes de douze pieds, en marbre noir ; le tout à titre d'échange des statues en marbre du tombeau de la famille de Villeroy. Le reçu signé : Carillon, maire de Magny, et Masselin, curé de Magny.

1094. — Le 9 nivôse an X, remis à l'administration du

conseil des Mines une collection complète de dix panneaux de tableaux peints sur verre, des différents âges de cet art depuis son origine en France. Cette collection a été restaurée au Musée. Le reçu signé : Le Febvre et Gillet-l'Aumont.

1095. — Le 24 nivôse an X, le ministre autorise l'acquisition, par échange, d'un bas-relief en pierre, représentant une *Sainte Famille*, sculpté par Albert Durer, appartenant à M. Grivaux. Le reçu montant à la somme de 450 francs, est signé : Grivaux.

1096. — Le 24 ventôse an X, remis au conseil des Mines une table de marbre noir dit pierre à porc ou de chaux carbonatée fétide. Le reçu signé : Le Febvre, Gillet-l'Aumont, etc.

1097. — Le 19 pluviôse an X, remis au laboratoire de chimie national une grande quantité de débris de marbre, pour faire des eaux gazeuses. Le reçu signé : Vauquelin.

1098. — Le 8 prairial an X, invitation du ministre d'envoyer à M. Thierry, notaire public à La Haye, département d'Indre-et-Loire, un buste de René Descartes, pour être placé dans la maison de cette ville où naquit ce philosophe. Le reçu signé : Pommereuil, préfet du département.

1099. — Le 28 floréal an X, remis à l'administration du Jardin des Plantes, une grande table en marbre noir dit pierre à porc. Elle a été façonnée au Musée. Le reçu signé : Desfontaines et Brogniart.

1100. — Le 25 messidor an X, le ministre autorise la vente d'une grande quantité de débris de marbre, qui se trouvent placés dans le local où doit être placé le tombeau d'Héloïse et d'Abeilard, et d'en porter le produit sur les frais à faire pour le placement du monument. La vente, d'après le toisé et l'estimation, est portée à 360 francs. Le reçu est signé : Louis François.

1101. — Le 10 thermidor an X, conformément à l'autorisation du ministre, il a été remis à M. le curé de Saint-

Étienne-du-Mont : 1° une sainte Vierge et un saint Joseph en plâtre, venant de Saint-Chaumont; — 2° une collection de vitraux provenant de Saint-Paul et de Saint-Étienne-du-Mont, pour garnir la totalité des croisées de ce qu'on appelle *charniers*. Le reçu signé : De Voisins, curé de Saint-Étienne-du-Mont.

1102. — Le 19 thermidor an X, autorisation du ministre pour remettre à la disposition de M. l'archevêque de Paris, pour la décoration de Notre-Dame : 1° un groupe en marbre blanc, par Coustou, représentant la sainte Vierge et Jésus mourant sur ses genoux, accompagnée de deux anges portant les attributs de la Passion; — 2° un bas-relief en bronze, représentant Jésus au tombeau, par Girardon; le tout venant de Notre-Dame. — Plus, le 12 brumaire an XI, par suite d'une semblable autorisation, remis une statue en marbre représentant la sainte Vierge, venant des Carmes, et une statue de saint Denis, à genoux, provenant de l'église de Montmartre. Les reçus signés : de Seine, sculpteur, et les administrateurs de la fabrique, Moignon et Le Sieur.

1103. — Le 16 thermidor an X, autorisation du ministre pour remettre à M. le curé de Saint-Sulpice les objets ci-après, savoir : 1° une statue de la sainte Vierge, par Bouchardon; — 2° une *idem* de saint-André; — 3° autre *idem* de saint Jacques; — 4° une *idem* de saint Thomas; — 5° une *idem* de saint Jacques-le-Mineur; — 6° *idem* de saint Philippe; — 7° *idem* une statue en marbre représentant saint Jean, prêchant dans le désert, par Boizot. Le reçu signé : Depierre, curé de Saint-Sulpice.

1104. — Le 9 thermidor an X, autorisation du ministre pour remettre à l'administration de l'église Saint-Germain-des-Prés : 1° une statue gothique en marbre blanc de la sainte Vierge, venant de Notre-Dame; — 2° une statue aussi en marbre, représentant sainte Marguerite, par Bourlet, venant de Saint-Germain-des-Prés; — 3° autre statue

en marbre, représentant saint François Xavier, venant des Jésuites; — 4° autre statue en pierre, tenant une tête de mort, venant des Minimes.

1105. — Le 7 fructidor an X, autorisation du ministre pour remettre à la disposition de la commune de Choisi-le-Roi : 1° une statue en marbre, représentant saint Louis; — 2° une *idem* représentant saint Maurice; toutes deux venant de Notre-Dame; — 3° une *idem* en pierre. Le reçu signé : Verdier, curé de l'église de Choisy.

1106. — Le 5 fructidor an X, autorisation du ministre pour mettre à la disposition de la fabrique de Saint-Thomas-d'Aquin une statue de la sainte Vierge, en pierre de Tonnerre, venant des Minimes.

1107. — Le 28 fructidor, le ministre autorise l'échange à faire en matériaux inutiles au Musée, avec M. Dumont, sculpteur, pour les bustes en marbre de Colbert, de Bossuet et de Boileau, plus, celui de Mirabeau, en terre cuite. Il a été donné en échange quatre bustes propres à la décoration d'un jardin, venant de Sceaux; huit autres bustes très-mutilés, venant de la salle des Antiques, et quelques débris de marbre. Il est bon d'observer que les trois bustes de M. Dumont sont très-bien conservés, et qu'ils ont été sculptés par Coizevox, Anguier et Girardon. L'état d'échange signé : Dumont.

1108. — Le 24 vendémiaire an XI, autorisation du ministre pour remettre à M. l'archevêque de Paris un lutrin en bois, orné de très-belles sculptures, provenant des Chartreux. Le reçu signé : De Seine, sculpteur.

1109. — Le 14 fructidor, autorisation du ministre pour remettre au desservant de Saint-Benoît : 1° un autel en marbre; — 2° des fonts baptismaux.

1110. — Le 1er brumaire an XI, autorisation pour remettre à la disposition de M. le curé de Saint-Paul : 1° une statue en marbre de Germain Pilon, représentant Jésus-

Christ ressuscitant; — 2° une mère de douleur, aussi en marbre, du même auteur, provenant tous deux de la salle des Antiques; — 3° une petite statue en terre cuite représentant un *Ecce Homo*, par Germain Pilon, provenant de Saint-Gervais; — 4° une statue de la sainte Vierge, en marbre, provenant de Saint-Paul. Le reçu signé : Le Dru, adjoint du maire du IXe arrondissement, et Préaut, secrétaire.

1111. — Le 3 brumaire an XII, sur la demande de M. Denon, remis, pour le dôme des Invalides : 1° une statue colossale en marbre blanc, représentant la Religion, par Girardon; — 2° une *idem* représentant un Christ à la colonne, d'après Michel-Ange, par Slodtz; — 3° deux Vertus allégoriques, par Mazeline. La première vient de la salle des Antiques; la deuxième a été amenée de la commune de Sceaux où elle avait été déposée; et les deux autres, achetées à M. Marchal, marbrier, viennent du tombeau de Créqui, acheté au même.

1112. — Le 19 nivôse an XII, sur la demande de M. Denon, directeur des musées, il a été remis au chapitre de Notre-Dame une statue de saint Christophe, par Gois. Le reçu signé : De Seine, sculpteur, et Mortier, trésorier. Cette statue venait de Notre-Dame.

1113. — Le 30 ventôse an XI, sur la demande de M. Denon, il a été remis, à l'École de Médecine, le buste en bronze d'Astruc, médecin célèbre. Le reçu signé : Descot. Ce buste venoit de ladite École

1114. — Le 1er floréal an XI, sur la demande de M. Denon, remis à M. d'Aligre les statues en marbre du chancelier d'Aligre et d'Étienne d'Aligre, son fils, provenant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

1115. — Le 25 messidor an XI, le ministre de l'intérieur, sur la demande du ministre de la police générale, autorise la remise au collége de Juilly d'une statue en marbre

blanc, par Sarrazin, du cardinal de Bérulle, représenté à genoux devant un prie-Dieu aussi en marbre, orné d'un bas-relief, représentant Jonas; provenant de l'Enfant-Jésus.

1116. — Le 24 messidor an XI, sur la demande de M. Denon, directeur des musées, il a été remis à l'administration du musée du Louvre deux grandes inscriptions grecques en marbre de Paros, contenant les noms des guerriers morts au Péloponèse, venant d'un magasin du Louvre. — Remis également les beaux encadrements en marbre que j'avais fait faire pour orner ces deux beaux et rares monumens. Le reçu signé : Denon.

1117. — Le 25 fructidor an XI, autorisation pour remettre au bibliothécaire de l'Institut quatre-vingt-quatorze portraits peints à l'huile et encadrés, représentant les membres de l'Académie française; tous, copies médiocres et provenant de l'ancienne Académie. Le reçu signé : Lassus et Lucas.

1118. — Le 17 brumaire an XIII, sur la demande de M. Denon et l'autorisation de la commune de Sceaux, remis aux marguilliers de l'église de cette commune, un groupe de deux figures en marbre blanc, représentant le baptême de Jésus-Christ, sculpté par Tuby, venant de ladite commune. Le reçu signé : B. Manfret, Huart du Parc.

1119. — Le 1er juillet 1814, remis à l'administration de la fabrique de Saint-Roch deux statues colossales en pierre, par Anguier, représentant la Force et l'Espérance, provenant de la porte Saint-Antoine. Le reçu signé : Marduel, curé, Defresne, secrétaire.

1120. — Le 27 février 1815, remis à l'architecte de l'Institut, pour la galerie d'architecture, un modèle en plâtre du portail Saint-Sulpice, auquel il manque une tour qui a été cassée. Le reçu signé : Vaudoyer, architecte.

1121. — Le 27 septembre 1815, autorisation du ministre pour remettre à la disposition du chapitre de Notre-Dame les statues à genoux et en marbre sculptées, par Coïzevox et Coustou, de Louis XIII et de Louis XIV[1].

1122. — Le 20 décembre 1815, sur la demande du ministre de la guerre, il a été remis à la disposition de l'École royale de Saint-Cyr, pour l'ornement de la chapelle de l'École savoir : 1° un modèle en terre cuite, de Sarrazin, représentant un crucifix, provenant de l'Académie de peinture; — 2° dix statues en pierre, de grandeur naturelle, représentant des apôtres, achetées à Anet; — 3° deux petites statues en pierre de Tonnerre, propres à la décoration du tabernacle, provenant des Augustins; — 4° un bas-relief représentant un Calvaire; — 5° un buste en plâtre de Louis XIV, provenant de la salle des Antiques.

1123. — Le 8 mars 1816, autorisation du ministre de l'intérieur de remettre à l'agent de Son Altesse Sérénissime le prince de Condé : 1° le mausolée en bronze de Henri de Bourbon-Condé, qui était aux Jésuites; — 2° le buste en marbre, par Coïzevox, du grand Condé, venant de l'hôtel de Nesle; — 3° le buste *idem*, par le même, du maréchal de Turenne; venant du même endroit; — 4° la suite des vitraux peints en grisaille, représentant la fable de Cupidon et Psyché, venant d'Écouen.

1. Cette autorisation, comme un certain nombre d'autres que Lenoir a consignées dans son journal, ne reçut pas immédiatement exécution. Les statues de Louis XIII et de Louis XIV ne furent pas portées à Notre-Dame; elles figurèrent d'abord au musée de Versailles, nos 305 et 367 de la *Notice historique des sculptures* de 1839, puis dans les salles de la sculpture moderne au Louvre, nos 234 et 254 de la 1re édition du Catalogue de M. Barbet de Jouy. Elles ont été restituées à la cathédrale de Paris en vertu d'un décret daté du 4 juillet 1861.

RÉCAPITULATION

DES

MONUMENS QUI ONT ÉTÉ RENDUS AUX ÉGLISES

1124. — *A Saint-Roch* : un groupe de trois figures, représentant la Nativité de Jésus, composée des statues de la sainte Vierge, de l'enfant Jésus et de saint Joseph; le tout en marbre, provenant du Val-de-Grâce; — 2° un crucifix colossal en marbre blanc, par Anguier, venant de la Sorbonne; — 3° deux statues colossales en pierre, par Anguier, représentant la Force et l'Espérance, venant de la porte Saint-Antoine; — 4° Jésus au jardin des Oliviers, statue en pierre de Falconnet, venant de l'église Saint-Roch; — 5° une statue colossale en marbre blanc représentant saint Jérôme, venant des Invalides; — 6° un groupe en marbre blanc, composé de deux figures, représentant le baptême de Jésus-Christ, par Le Moine, venant de Saint-Jean-en-Grève.

1125. — *A Notre-Dame.* — 1° Un groupe composé de quatre figures, représentant une descente de croix, en marbre blanc, par Coustou, venant de Notre-Dame; — 2° un bas-relief en cuivre doré, représentant Jésus au tombeau, par Girardon, venant de Notre-Dame; — 3° les statues à genoux et en marbre, de Coïzevox et Coustou, représentant Louis XIII et Louis XIV; — 4° la statue colossale, en marbre, de la sainte Vierge avec l'enfant Jésus, attribuée au Bernin, venant des Carmes; — 5° la statue à genoux de saint Denis, sculptée en marbre par Sarrazin, venant de

l'église de Montmartre; — 6° une statue en plâtre de saint Christophe, par Gois, venant de Notre-Dame; — 7° un magnifique lutrin, sculpté en bois, orné de figures et d'arabesques, provenant des Chartreux; — 8° un crucifix en bois, de grandeur naturelle, attribué à Sarrazin, venant des Jésuites.

1126. — *Au collége de Juilly.* — La statue à genoux et son prie-Dieu du cardinal de Bérulle, sculptés en marbre blanc, par Sarrazin, provenant de l'Enfant-Jésus.

1127. — *Aux Carmélites, rue Saint-Jacques.* — 1° Le buste à mi-corps du cardinal de Bérulle, en marbre blanc, attribué à Anguier, reste d'une statue qui avait été brisée, provenant de l'Oratoire; — 2° Élysée dans un char de feu, bas-relief en bois, venant de cette maison; — 3° un bas-relief en plâtre, sous glace, formant devant d'autel, représentant Jésus au tombeau, provenant de Saint-Chaumont; — 4° une statue en pierre de Tonnerre, venant des Minimes; — 5° un petit groupe représentant l'Assomption de la Vierge, par Adam, venant de l'atelier de son fils.

1128. — *Aux Carmélites, rue de Vaugirard.* — 1° Une statue en pierre de Tonnerre, représentant saint François-de-Paule, par Desjardins, venant des Minimes; — 2° seize colonnes de marbre rance, qui venaient des deux chapelles de cette église; — 3° deux colonnes de douze pieds, en marbre noir, venant du maître-autel de cette église. — Le Musée a reçu de M. Goinard, à titre d'échange, pour les susdites colonnes, la chapelle sépulcrale de l'amiral Coligny, qui était à Maupertuis. Cette chapelle, construite en grès, est garnie dans son intérieur de panneaux de marbre bleu turquin, sur lesquels sont gravés les vers de la Henriade qui relatent la mort de Coligny. — Plus, un sarcophage en marbre noir, etc. Le transport de ce monument, de Maupertuis à Paris, a été compris dans l'échange ci-dessus.

1129. — *A Saint-Thomas d'Aquin.* — 1° Une statue

colossale de la sainte Vierge, par Desjardins, provenant des Minimes; — 2° deux statues allégoriques, sculptées en pierre de Tonnerre, par le même, provenant des Minimes.

1130. — *A Saint-Merry*. — 1° Un groupe en marbre blanc, représentant une descente de croix; — 2° une statue de la sainte Vierge, sculptée en pierre par Vassé; — 3° les marches en marbre nécessaires à la restauration de l'autel de la Communion; plus, le devant d'autel et d'autres débris de marbre pour le même autel. Le curé, en échange, a donné au Musée un grand monument formant un corps d'architecture, composé de trois ordres l'un sur l'autre, orné de sculptures et de bas-reliefs; le tout travaillé dans le XVI[e] siècle.

1131. — *A l'église d'Arpajon*. — 1° Un devant d'autel en marbre de Flandres, ainsi que les marbres nécessaires à la réparation du maître-autel; — 2° deux groupes en terre cuite.

1132. — *A l'église des Invalides*. — 1° Les statues colossales et en marbre de saint Louis et de Charlemagne, provenant du portail de cette église; — 2° une colonne en marbre noir de douze pieds, pour le tombeau de Vauban; — 3° le tombeau en marbre du maréchal de Turenne, composé de quatre figures colossales, sculptées par Tuby, et d'un bas-relief en bronze représentant la bataille de Turkeim; — 4° une statue colossale, en marbre blanc, par Girardon, représentant la Religion, venant de la salle des Antiques; — 5° une statue colossale en marbre blanc, représentant Jésus portant sa croix, copie d'après Michel-Ange, par Slodtz, venant de la commune de Sceaux; — 6° deux figures en marbre blanc, représentant des Vertus, venant du tombeau du maréchal de Créquy.

1133. — *A Saint-Sulpice*. — 1° Une statue en marbre, représentant saint Jean prêchant dans le désert, par Boizot, venant de Saint-Sulpice; — 2° une statue de la sainte

Vierge et six apôtres de la même grandeur, en pierre de Tonnerre, par Bouchardon, venant de la même église; — 3° des fonts baptismaux en marbre noir, avec leur garniture, venant de Saint-Germain-l'Auxerrois.

1134. — *A Saint-Germain-des-Prés.* — 1° — Un baptistaire en marbre rouge de Flandre, garni de cuivre doré; — 2° un bas-relief en marbre pour le maître-autel, représentant une Mère de douleur; — 3° une statue gothique de la sainte Vierge, en marbre, venant de Notre-Dame; — 4° une statue en marbre blanc représentant sainte Marguerite, par Bourlet, venant de Saint-Germain-des-Prés; — 5° une statue en marbre représentant saint François Xavier, par Coustou, venant des Jésuites; — 6° une statue en pierre de Tonnerre, représentant une femme tenant une tête de mort, venant des Minimes; — 7° des débris de marbre pour la réparation du chœur de l'église.

1135. — *A l'église paroissiale de Magny.* — 1° Une statue en marbre blanc, sculpture gothique représentant la sainte Vierge, venant de Saint-Denis; — 2° deux colonnes de douze pieds, en marbre noir, provenant de Montmartre.

1136. — *A l'église paroissiale de Sceaux.* — 1° Un groupe en marbre blanc, représentant le baptême de Jésus, sculpté par Tuby, provenant de ladite commune; — 2° fragmens de bas-reliefs, provenant du même lieu.

1137. — *A l'église paroissiale de Choisy.* — 1° Une statue de la sainte Vierge et l'enfant Jésus; — 2° une statue de saint Louis, en marbre, sculptée par Boursault; — 3° autre statue représentant saint Maurice, sculptée par le même; toutes deux venant de Notre-Dame de Paris.

1138. — *A Saint-Paul, rue Saint-Antoine.* — 1° Une statue colossale en marbre blanc, représentant Jésus au moment de sa résurrection, par Germain Pilon; — 2° une statue en marbre blanc, du même auteur, représentant une Mère de douleur; toutes deux venant de la salle des Anti-

ques; — 3° une Vierge en marbre blanc, par Coïzevox, venant de l'église Saint-Paul; — 4° une statue en terre cuite, représentant un *Ecce Homo*, par Germain Pilon, venant de Saint-Gervais.

1139. — *A la chapelle royale de l'École militaire de Saint-Cyr.* — 1° Une Mère de douleur, terre cuite de Germain Pilon, venant de la Sainte-Chapelle de Paris; — 2° un crucifix sur sa croix, de grandeur naturelle, terre cuite de Sarrazin, venant de l'Académie de peinture; — 3° dix apôtres sculptés en pierre de Tonnerre, dans le XVIe siècle, achetés au château d'Anet[1]; — 4° un bas-relief en albâtre, représentant une descente de croix; — 5° un buste en plâtre représentant Louis XIV, attribué au Bernin, venant de la salle des Antiques au Louvre; — 6° deux petites figures allégoriques en pierre de Tonnerre, venant des Grands-Augustins.

1140. — *A Saint-Étienne-du-Mont.* — 1° Une statue en plâtre de la sainte Vierge, par Duret, venant de Saint-Chaumont; — 2° une *idem*, du même lieu, représentant saint Joseph; — 3° la totalité des vitraux qui étaient nécessaires à la garniture des croisées de ce que l'on appelle les charniers de l'église; une partie venant de l'église Saint-Paul et l'autre de ladite église Saint-Étienne-du-Mont.

1. Les dix statues d'Apôtres du château d'Anet ont été récemment apportées de Saint-Cyr à la Sorbonne. « Peut-être a-t-on cru », dit M. de Guilhermy (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, janvier et février 1877, p. 24), « que ces statues provenaient originairement de la Sorbonne; il n'en est rien. Elles accusent une époque antérieure à la construction de la Sorbonne. » On peut les voir actuellement dans la cour de la Sorbonne, sous le portique de la chapelle. Cinq d'entre elles ont été décrites et reproduites dans l'*Histoire et description du château d'Anet* de M. Roussel, p. 206.

RÉPARTITION

DES

MONUMENTS DES PETITS-AUGUSTINS

La *Récapitulation des monumens rendus aux églises*, imprimée ci-dessus, p. 173, avait été rédigée avant le décret du 18 décembre 1816, qui supprima le Musée des monuments français. Quand parut ce décret, il fut nécessaire de répartir à la hâte, entre différents établissements, les objets abrités aux Petits-Augustins. Avant l'exécution matérielle et entière du décret, en attendant les transports effectifs devenus urgents par suite de l'installation de l'École des Beaux-Arts rue Bonaparte, Lenoir inséra, dans le tome VIII de son *Musée des Monumens français ou Description historique et chronologique des statues en marbre*, etc. Paris, 1821, p. 172, un *État des statues, bas-reliefs, tombeaux, mausolées, colonnes retirés du Musée des Monumens français qui ont été transportés à Saint-Denis et au Musée du Roi, restitués à des particuliers et aux églises*. Cet état, bien plus complet que la *Récapitulation des monumens rendus aux églises*, contient des renseignements fort précieux sur le démembrement du Musée et indique la destinée actuelle de la plupart des pièces importantes, ou, tout au moins, peut mettre sur leurs traces. Bien qu'imprimé, c'est un document peu connu, parce que les deux derniers volumes du grand ouvrage de Lenoir, publiés à un long intervalle du sixième, sont rares et manquent à la plupart des exemplaires. Je crois donc utile de réimprimer ici ce texte, puisque, dans la pensée de Lenoir, il a certainement fait suite à son *Journal*, et qu'il en

forme le complément nécessaire. On devra ne s'en servir qu'avec une extrême prudence. En 1821, cet *état* n'était, dans bien des cas, qu'un projet de répartition, et, aujourd'hui encore, il ne constate pas toujours des faits accomplis.

ÉTAT DES STATUES, BAS-RELIEFS, TOMBEAUX, MAUSOLÉES ET COLONNES RETIRÉS DU MUSÉE DES MONUMENS FRANÇAIS QUI ONT ÉTÉ TRANSPORTÉS A SAINT-DENIS ET AU MUSÉE DU ROI, RESTITUÉS A DES PARTICULIERS ET AUX ÉGLISES.

Nota. On a cru devoir conserver les numéros que chaque monument porte dans l'ouvrage [1] et l'indication des pages pour en faciliter la recherche.

1° *On a porté à l'église royale de Saint-Denis les objets suivans :*

N° 35, tombeau dit du Lépreux, tome Ier, p. 89, tome IV, p. 64 et 65. Je pense que ce marbre, qui paraît dater du VIIe ou VIIIe siècle, fermait le tombeau d'un ancien abbé de Saint-Denis; ce qui paraît être confirmé par la représentation du mystère de l'Eucharistie que l'on a figuré sous deux espèces, c'est-à-dire par du blé et de la vigne. Ce bas-relief était couronné par un couvercle en marbre rouge de Bourgogne, fait en dos d'âne, de six pieds de long, qui était supporté par deux colonnes de marbre grec et deux chapitaux fort anciens.

1. Lenoir fait allusion ici à son grand ouvrage sur le Dépôt des Petits-Augustins, intitulé : *Musée des Monumens français, ou Description historique et chronologique des statues en marbre*, etc. Paris, 8 vol. in-8. 1801-1821. En réimprimant cet état, on a supprimé quelques digressions inutiles introduites par Lenoir dans son énumération.

N° 5. Chapelle sépulcrale de Dagobert, tome Ier, p. 152 et suiv., tome VII, p. 102. — N° 6. Tombe de Childebert, tome Ier, p. 157. — N° 7. Tombe de Frédégonde, tome Ier, p. 170. — N° 425. Tombe de Clotaire II, tome Ier, p. 166. — N° 426. *Idem* de Berthrude, tome Ier, p. 166. — N° 427. *Idem* celle de Childéric, tome Ier, p. 168. — N° 8. La Vierge et l'enfant Jésus, statue en bois, tome Ier, p. 178. — N° 9. Tombe de Clovis, tome Ier, p. 183. — N° 9 *bis*. Statues en pied de Clovis et de la reine Clotilde, tome V, p. 217 et suivantes. — N° 10. Tombe de Clovis II, tome Ier, p. 184. — N° 11. *Idem* celle de Charles Martel, tome *idem*, p. 185. — N° 12. *Idem* celle de Pépin et de Berthe, tome *idem*, p. 185. — N° 13. Tombe de Carloman et d'Ermentrude, tome *idem*, p. 185. — N° 14. Tombes de Louis et Carloman, tome *idem*, p. 186. — N° 15. *Idem* de Eudes, tome *idem*, p. *idem*. — N° 16. *Idem* celle de Hugues Capet, tome Ier, p. 186. — N° 17. Tombe de Robert et de Constance, tome Ier, p. 188. — Nos 18 et 19. *Idem* de Philippe et de Constance de Castille, tome Ier, p. 188. — N° 20. Pierres gravées en creux relatives à la victoire du pont de Bovines, tome Ier, page 189.

Nota. Ces deux pierres sont les seuls monumens qui fassent mention de la victoire du pont de Bovines. Elles étaient placées dans l'église de l'abbaye du Val-des-Ecoliers, dite Sainte-Catherine, où elles constataient la fondation de ce couvent, par saint Louis, en mémoire de la bonne tenue que les sergens d'armes firent à cette action. Les sergens d'armes, institués par Philippe-Auguste, pour la garde spéciale de sa personne, peuvent donc être considérés comme l'origine des gardes du corps du roi.

N° 21. Tombe émaillée de Louis de France, tome Ier, p. 170. N° 22. Tombe de Philippe de France, frère de saint Louis et Louis de France, fils de saint Louis, tome Ier, p. 190 et 191. — N° 32. Statue en pied de saint Louis, tome Ier,

p. 192. — N° 24. Tombe de Philippe le Hardi, tome Ier, p. 196. — N° 25. Tombe de Pierre d'Alençon, fils de saint Louis, tome *idem*, p. 197. — N° 26. Statue de Charles de France, tome Ier, p. 200. — N° 27. Tombe de Louis et de Philippe d'Artois, tome *idem*, p. 203. — N° 28. Statue en pied de Marguerite, femme de saint Louis, tome *idem*, p. *idem*. — N° 29. Tombe de Robert, comte de Clermont, tome *idem*, p. *idem*. — Nos 32, 33, 34, 35. Plusieurs bas-reliefs, tome Ier, pages 208 et suivantes. — N° 37. Une croix en cuivre doré, tome *idem*, p. 210. — N° 429. Fragment d'un pavé, tome Ier, p. 210. — N° 429. Fragmens d'une mosaïque, tome *idem*. — Nos 430, 431, 433, 434, 435, 436. Bas-reliefs et divers fragmens, tome *idem*, p. 212 et suivantes. — N° 429 *bis*. Fragment d'un pavé mosaïque, tome II, première édition, p. 2, et seconde édition, p. 23.

Nota. Le tome II ayant été réimprimé avec des changements, on a cru nécessaire d'indiquer les pages des deux éditions qui sont différentes.

Quatre colonnes sculptées à jour, ornées de figures d'hommes, d'animaux et de feuillages, tome II, première édition, p. 24, et deuxième édition, p. 29. — N° 514. Suite de chapitaux historiques de l'église souterraine de Saint-Denis, tome Ier ; tome V, p. 214, et tome VII, p. 64. — Un portique complet formé d'arcades en ogive, orné des douze apôtres, de grandeur naturelle, tome II, première édition, p. 39 et suiv.; deuxième édition, p. 45. Plus la grille qui ornait ce portique. — N° 38. Statue couchée de Marguerite, tome II, première édition, p. 60 ; deuxième édition, p. 71. — N° 39. Statue de Philippe le Bel, tome II, première édition, p. 46 ; deuxième édition, page 53. — N° 40. *Idem* de Louis Hutin, tome *idem*, première édition, p. 58 ; deuxième édition, p. 68. — N° 41. *Idem* du petit roi Jean, tome *idem*, première édition, p. 60 ; deuxième édition,

p. 71. — N° 45. Celle de Philippe le Long, tome *idem*, première édition, p. 61; deuxième édition, p. 72. — N[os] 46, 47, 48. Les statues de Charles d'Alençon, de Charles le Bel et de Charles d'Estampes, tome *idem*, première édition, p. 62; deuxième édition, p. 74. — N° 51. Statue de Jeanne de Navarre, tome *idem*, première édition, p. 65 ; deuxième édition, p. 77. — Un fauteuil dans le goût improprement appelé gothique, sculpté en bois. — N° 52. Philippe de Valois, tome *idem*, première édition, p. 66; deuxième édition, p. 78. — N° 53. Statue de Philippe le Bon, tome *idem*, première édition, p. 70 ; deuxième édition, p. 83. — N° 526. Buste de Pierre de Bourbon, tome *idem*, première édition, p. 73 ; deuxième édition, p. 86. — N[os] 54 et 55. Statues de Charles de Valois et de Jeanne, veuve de Charles le Bel, tome *idem*, première édition, p. 74; deuxième édition, p. 87. *Articles costumes.* — N[os] 57 et 59. Statues de Blanche et de Duguesclin, tome *idem*, première édition, p. 75; deuxième édition, p. 88. — N 58 et 60. Les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon, tome *idem*, première édition, p. 83; deuxième édition, p. 96. — N° 60 *bis*. Modèle en pierre d'une église, dans le goût dit gothique, chef-d'œuvre d'exécution, tome III, p. 9.

Nota. Ce morceau curieux, qui couronnait le tombeau de Charles V, supporté par des colonnes et des chapiteaux bien sculptés, placé aujourd'hui derrière le maître autel de l'église de Saint-Denis, sert de reliquaire ; on y a déposé les reliques de saint Denis et de ses fidèles acolytes.

Fragmens de la statue de Bureau de la Rivière. — N[os] 61, 62 et 65. Les statues de Marguerite de Flandre, de Béatrix de Bourbon et de Léon de Lusignan, roi de Jérusalem, tome II, première édition, p. 88 ; deuxième édition, p. 103 et 106. — N° 64. Celle de Blanche de France, tome *idem*, première édition, p. 88; deuxième édition, p. 105. — N[os] 66 et 438. Les statues de Blanche, seconde femme de Philippe de Valois et de

Marie de Bourbon, tome *idem*, première édition, p. 89 et 90; deuxième édition, p. 106 et 107. — N° 73. Bas-relief représentant les douze apôtres, tome *idem*, première édition, p. 91; deuxième édition, p. 73 (*note curieuse*). — N° 77. Mausolée de Louis de France, tome II, première édition, p. 96; deuxième édition, p. 115. — N° 78. Mausolée de Valentine de Milan, tome *idem*, première édition, p. 99; deuxième édition, p. 118. — N° 80. Mausolée de Charles d'Orléans, aïeul du roi Louis XII, tome *idem*, première édition, p. 104; deuxième édition, p. 124. (On a supprimé le bas-relief.) — N°s 81 et 84. Les statues du roi Charles VI et d'Isabelle de Bavière, tome *idem*, première édition, p. 107 et 110; deuxième édition, p. 126 et 130. — N°s 85 et 87. Bustes en albâtre de Charles VII et de Marie d'Anjou, portés par des colonnes en marbre blanc, ornées de chapiteaux arabesques, tome II, première édition, p. 120; deuxième édition, p. 140. — N° 89. Statue en pierre et en marbre de Tannegui du Chastel, tome *idem*, première édition, p. 125; deuxième édition, p. 145 et 146. — — N° 141. Deux colonnes ornées d'arabesques, tome *idem*, première édition, p. 128; deuxième édition, p. 155. — N° 442. Quatre statues en pierre de liais, tome *idem*, première édition, p. 135; deuxième édition, article supprimé. — N°s 443 et 444. Bustes de Louis XI et de Charles VIII, portés par des colonnes de marbre, tome *idem*, première édition, p. 136 et 140; deuxième édition, p. 156 et 160. — N°s 94 et 445. Tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne, tome *idem*, première édition, p. 144 et 154; deuxième édition, p. 165 et 175, tome VIII, p. 12. — N° 446. Buste de Louis XII (modèle du), tome *idem*, première édition, p. 154; deuxième édition, p. 175, tome VIII, p. 24. — N° 95. Statue de Renée d'Orléans, petite-fille de Dunois, tome *idem*, p. 155; deuxième édition, p. 176.

N° 538. Boiserie dont le travail est extraordinaire, achetée

à M. Prévost, propriétaire du château de Gaillon, tome III, p. 20 et suivantes.— Nos 99,448. Tombeau de François Ier et de Claude de France, sa femme; figures, bas-reliefs, etc., tome III, p. 59 et 73; pour les détails de ce tombeau, tome IV, gravure des bas-reliefs, au commencement du volume; et, tome VIII, une élévation nouvelle, plans, bas-reliefs, figures, chapiteaux, corniches, etc., p. 34 jusqu'à 39. — N° 539. Urne sépulcrale de François Ier, tome III, p. 74. — Nos 102, 102 *bis* et *ter*. Tombeau de Henri II et de Catherine de Médicis, en habit de cour, tome *idem*, p. 87. — N° 104. Mausolée de François II, tome III, p. 89. — N° 456. Colonne élevée à Henri III, servant de mausolée, tome *idem*, p. 92. *Nota.* J'ai fait l'acquisition de cette belle colonne à M. Julien, architecte, qui s'était rendu adjudicataire de l'ancienne église de Saint-Cloud. Le remboursement de cette acquisition m'ayant été refusé, après y avoir été officiellement autorisé, j'en ai fait don à l'église de Saint-Denis, où elle est placée à côté de celle de François II. — N° 112. Colonne en marbre, dite le mausolée du cardinal de Bourbon, tome III, p. 135. — N° 118. La statue de Diane de France, fille légitimée du roi Henri II, tome *idem*, p. 151. — Statue en albâtre de Marie de Bourbon, morte en 1538, après avoir été fiancée avec Jacques V, roi d'Ecosse. J'ai acheté cette statue à Soissons. — Petite statue en marbre de Louis XI, achetée à M. Balleux. — Statue en marbre de Charles de Valois, fils légitimé du roi Charles IX. — Mausolée de Paul de Gondi, cardinal de Retz, abbé de Saint-Denis, sculpté par Girardon. — Deux inscriptions en marbre, ornées de groupes d'enfans, élevées en l'honneur de Louis XIII. — Un bas-relief, représentant Henri III. — Médaillons en marbre de Louis XIV et de Marie-Thérèse, sa femme, achetés à M. Balleux. — Une belle statue en marbre blanc, de grandeur naturelle, représentant la Charité, par Jean-Guillaume Moitte, membre de

l'Institut, qui m'en avait fait présent. — Statue en pierre, étude de Germain Pilon. — Bustes de Louis XV, de Louis de France, son fils, et du duc d'Orléans, régent. — N° 431. Tombeau et statue de la reine Blanche, mère de saint Louis, tome V, p. 231. — N° 525. Six statues colossales en pierre, et plusieurs têtes d'autres statues, provenant du portail de Saint-Denis, tome II, première édition, p. 30; deuxième édition, p. 38. N°s 518, 519 et 520. Deux tombes gravées en creux et un buste, tome Ier, p. 234 et suivantes. Plus, les vitraux décrits tome VI, p. 61 et suivantes, et quantité de fragmens d'architecture (dite gothique) propres à la restauration des monumens et à la décoration des chapelles. — Groupe en marbre représentant la Charité sous les traits de Marie Leczinska, femme de Louis XV, par Pajou. Le groupe de Marie Leczinska a été donné au Musée des monumens francais par M. Cailler de Lestang, conseiller au Parlement, au nom des héritiers de la famille à laquelle il appartenait; il était resté jusqu'alors à la garde de M. Pajou.

2° *Objets transportés au Musée du roi.*

Outre les tableaux, les statues, les bustes, les colonnes et autres marbres précieux précédemment remis à l'administration de ce Musée, on y a fait conduire les objets suivans, savoir : tous les monumens grecs et romains, décrits tome Ier, depuis la page 52 jusqu'à 91. Plus, les deux statues de Michel-Ange, tome III, p. 39. — Les autels gaulois, tome Ier, p. 109 jusqu'à 136. — Le portrait en pied, peint sur bois, du roi Philippe le Bel, tome VIII, p. 4. — Charles-Quint, buste en albâtre, par Jean Cousin, acheté à M. Balleux. — N° 95. Du tombeau de Philippe de Commines, on a retiré seulement le bas-relief, les pilastres et autres accessoires en marbre. — Plus, vingt-

sept têtes d'empereurs, en marbre, découpées, le buste à mi-corps de Louis XII, décrit sous le n° 446; les panneaux et têtes de lion en marbre qui décoraient le socle sur lequel est posée sa statue, n° 445; le tout venant du château de Gaillon et acheté à M. Corbel fils; plus les panneaux arabesques sculptés en pierre du tombeau de Comines, achetés à M. Balleux; le tout décrit tome II, première édition, p. 136 et suiv. et deuxième édition, p. 157, 160 et 175, et tome VIII, p. 26. — N° 97. Statue en bronze d'Albert de Carpi, tome III, p. 52. — N° 98. La statue en albâtre de Chabot et les colonnes en vert antique qui décoraient le tombeau, tome III, p. 53 et suivantes. — N° 100. La statue de Charles Maigné, tome III, p. 84. — N° 101. André Blondel, bronze, tome III, p. 85. — N° 105. Colonne funèbre d'Anne de Montmorenci, tome IV, p. 86 et suivantes; tome V, p. 2 et suivantes. — N° 111. Tombeau de Henri II, figuré par un groupe des Grâces, tome III, p. 132 et suivantes. — N° 112. Figures en bronze; plus le bas-relief de J. Goujon, tome III, p. 135. — N° 113. La Bataille d'Ivry, la statue de Henri IV a été envoyée à Pau, la patrie du roi, tome III, p. 136. — N° 121. David et Goliath, tome IV, p. 141. — N° 115. Les colonnes de [vert de] mer du tombeau, décrit tome III, p. 139. — N° 122. Le Jugement de Suzanne, bas-relief en pierre de Tonnerre, acheté à M. Grivaux. — N° 136. Vase en bronze, orné d'arabesques, tome IV, p. 142. — N° 116. Les esclaves de la statue équestre du pont Neuf, tome IV, p. 126 et 127. — N°s 143 et 145. François Ier, deux bustes en bronze. — N°s 147 et 151. Rabelais et Calvin, médaillons en marbre, achetés à M. Lefèvre. — N° 155. Olivier d'Ormesson, buste en bronze, tome IV, p. 164. — N° 207. Tombeau de la famille de Longueville, tome V, p. 107 et suivantes. — Groupe de Diane, tome IV, p. 85; et tome VIII, p. 49. — N° 466.

Peintures en émail du tombeau de Diane de Poitiers, tome IV, p. 81 jusqu'à 85; et tome VIII, p. 45. — N° 551 *bis.* Cheminée en pierre, sculptée par Germain Pilon, achetée à M. Boigre, propriétaire du château de Villeroy. — N° 208. Les bas-reliefs de la place des Victoires; la colonne est placée dans le parc de Versailles, tome V, p. 37. — N° 232. Pierre Séguier, buste en marbre. — N° 240. Modèle en bronze de la statue équestre de Louis XIV; plus un pied de la statue du roi, qui a été renversée en 1792. — N° 246. Quatre bas-reliefs en marbre blanc; plus quatre bas-reliefs en pierre de liais, par Jean Goujon, achetés à M. Daval. — Médaillon en marbre de madame de la Vallière. — N° 265. Henri IV, buste en marbre. — N° 271. Le chancelier Duvair, buste en marbre. — N° 273. Peyresc, buste en marbre. — N°s 276 et 280. Les cardinaux de Richelieu et Mazarin, bustes en marbre. — N° 285. Michel Le Tellier, buste en bronze. — N° 289. Henri d'Harcourt, buste en marbre. — N° 291. Edouard Colbert, médaillon en marbre. — N° 243 [1]. Pierre Mignard, buste en marbre, tome V, p. 138. — N° 297. — Marie de Serre, mère de Rigaud, peintre de portrait, buste en marbre. Bossuet, Fénelon et Boileau, bustes en marbre achetés à M. Dumont. — N° 542. Fontaine en marbre, venant de Gaillon, achetée à M. Mazetti, tome V, p. 7. — N° 335. Bas-relief en pierre. — N° 342. Statue équestre de Louis XV, modèle en bronze de celle de la place du nom, dont la fonte est attribuée à M. Domi. — Médaillon en bronze de Charles-Quint, par Jean Cousin. N°s 367 et 368. Louis XVI et Marie-Antoinette, sa femme, bustes en marbre. Ces deux bustes m'ont été légués par

1. Lenoir s'est trompé ici en même temps que l'imprimeur. Il y eut, aux Petits-Augustins, deux bustes en marbre de Mignard. Ce n'est pas le n° 343, imprimé à tort 243, qui fut transporté au Musée du Louvre, mais bien le n° 293. Le n° 343 fut donné à l'église Saint-Roch, où il est encore. Lenoir, d'ailleurs, a mentionné plus loin, p. 191, l'attribution du n° 343 à cette paroisse.

mon ami M. Leblond, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, j'en ai fait l'abandon au Musée des monumens français. — N° 370. Le maréchal de Lowendal, buste en marbre. — N° 406. Voltaire, buste en marbre, par Houdon, acheté à M. Sellier. — N° 407. J.-J. Rousseau, buste en marbre. — N° 390. Paulmy d'Argenson, buste en marbre. — N° 395. Maurice de Saxe, buste en marbre. — N° 401. Winckelman, buste en marbre que j'ai fait faire à M. Deseine; *idem*, ceux de Michel Montaigne, d'Héloïse, de Jean La Fontaine et de Charles VIII. — N° 404. Alexis Piron, buste en terre cuite, par Caffieri. — N° 408. Buffon, buste en marbre, par Pajou. — N° 415. Gluck, buste en marbre. — N° 446. Mansard, architecte de Louis XV, buste en marbre, par Coyzevox. — N° 465. Aristote et Platon, médaillons en marbre du XVIe siècle. — N° 544. Monument d'architecture de Nogent-sur-Seine[1]. Ce morceau précieux m'a été donné par M. Audrianne, propriétaire du château de la Chapelle, où il se trouvait, tome III, p. 156. — Nos 547, 548 et 549. Henri II, Charles IX et Henri III, bustes en albâtre, par Germain Pilon, achetés à M. Balleux, marbrier, montagne Sainte-Geneviève. — N° 491. Lamoignon, buste en terre cuite, par Anguier. — N° 496. Nicolas Coustou, buste en terre cuite, donné par M. Coustou, dernier de cette famille célèbre. — Tombeau en marbre, du bas empire, dit le tombeau de saint Drauzin, acheté à Soissons. — N° 558. La Nativité de Jésus-Christ, bas-relief sur pierre à rasoir, par Albert Durer, acheté à M. Grivaux, tome III, p. 43. — N° 552. Groupe d'enfants, en marbre, par Puget. — N° 562. Martin Fréminet, peintre célèbre, employé à la décoration du château de Fontaine-

1. D'après Berty, *Grands Architectes de la France*, p. 28, ce monument, transporté au Mont-Valérien, aurait ensuite été transformé en moellons et utilisé dans la construction du fort.

bleau, acheté à un chaudronnier, rue de Bretagne, à Paris, tome IV, p. 185. — N° 563. Jean de Bologne, buste en bronze et en marbre, acheté à M. Cailar, marchand de tableaux. — Nos 175, 189 et 474. Monument composé des statues en bronze de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et d'un bas-relief en pierre, tome V, p. 66 et suivantes. — N° 202 *bis*. Buste en marbre, de Colbert, par Anguier. — Petit bas-relief en albâtre (XVIe siècle), représentant Loth et ses filles; plus cent cinquante-trois portraits, peints sur bois, par Janet, Corneille de Lyon et autres[1].

Nota. Tous les autres bustes, qui ne se trouvent pas sur cette liste, ont été remis à l'économe de l'Hôtel de Ville de Paris, pour en décorer la bibliothèque où ils sont placés.

Objets rendus ou donnés aux églises.

A Notre-Dame. — Un groupe en marbre, représentant une Descente de croix, par Coustou. — Un bas-relief en bronze, même sujet, par Girardon. — Les statues à genoux et en marbre de Louis XIII et de Louis XIV[2]. — La statue en marbre et colossale de la sainte Vierge, attribuée au Bernin. — La statue *idem* de saint Denis, par Sarrazin. — La statue en plâtre, de saint Christophe, par Geis. — Un lutrin orné de figures et d'arabesques, venant des Chartreux. — Un crucifix sculpté en bois, par Sarrazin. — N° 91. Un squelette en albâtre, attribué à François Gentil, tome II, première édition, p. 126; deuxième édition, p. 146. — N° 83. Les statues à genoux de Juvenel des Ursins et de Michelle de Vitry, sa femme, tome II, première édition, p. 108; deuxième édition, p. 127. — Plus, un tableau de cette famille, tome III, p. 10 et sui-

1. Voyez ci-après la liste de ces portraits.
2. Voyez la note de la page 172.

vantes. — Une statue en pierre, représentant Adam. — Nos 114 et 117. Mausolée et statues de Pierre de Gondi, évêque de Paris, et d'Albert de Gondi, maréchal, tome III, p. 138, 145 et suivantes. — N° 339. Mausolée du maréchal d'Harcourt, tome V, p. 133.

A Saint-Roch. — La Nativité de Jésus, groupe en marbre de trois figures de grandeur naturelle, par Anguier. — Un crucifix colossal, marbre, par Anguier. — La Force et l'Espérance, statues en pierre, par Anguier. — Jésus agonisant, statue en pierre, par Falconet. — Saint Jérôme, statue colossale en marbre, par Adam. — Le baptême de Jésus-Christ, groupe en marbre, par J.-B. Lemoine. — Autre statue, par le même. — N° 296. André Le Nostre, buste en marbre. — N° 326. Mausolée du cardinal Dubois, tome V, p. 131. — N° 343. Mausolée de Pierre Mignard, tome V, p. 138. — Médaillon en marbre du marquis d'Asfeld. — N° 340. Maureau de Maupertuis, tome V, p. 134. — N° 492. Mausolée de Charles de Créqui, acheté à un marbrier, porte Saint-Antoine, tome V, p. 130 et 131.

Au collége de Juilly. — La statue à genoux du cardinal de Bérulle, accompagnée d'un prie-Dieu, orné d'un bas-relief représentant Jonas sortant du corps d'une baleine, par Jacques Sarrazin.

Aux Carmélites, rue d'Enfer. — Le buste à mi-corps du cardinal de Bérulle, marbre, par Anguier : le reste de la statue avait été supprimé. — L'apothéose d'Élie, bas-relief en bois, par Flamen. — Jésus au tombeau, bas-relief sous glace, par Duret. — L'Assomption de la Vierge, modèle par Adam. — Une statue en pierre de Tonnerre. — N° 167. La statue du cardinal de Bérulle et son piédestal orné de bas-reliefs sculptés par Sarrazin, tome V, p. 57.

A Saint-Thomas-d'Aquin. — Une statue colossale de la sainte Vierge, par Desjardins. — Deux autres statues

allégoriques du même auteur. — Un petit mausolée en marbre, sculpté par Broche; il était aux Théatins.

A Saint-Merry. — Une descente de croix, groupe en marbre blanc. — La sainte Vierge, sculptée en pierre, par Vassé. — Tableau en mosaïque représentant la sainte Vierge, l'Enfant-Jésus et des Anges. — Plus, les marches en marbre de l'autel de la communion.

A l'église d'Arpajon. — Un devant d'autel en marbre. — Deux groupes en terre cuite par Pilon, représentant Jésus au tombeau et la Résurrection. — Plus, les marbres nécessaires à la réparation du maître-autel.

A Saint-Sulpice. — Saint Jean prêchant dans le désert, statue en marbre, par Boizot. — Une statue de la sainte Vierge et les six apôtres, sculptés par Bouchardon. — N° 333. Mausolée de Languet de Gergy, tome V, p. 132. — Le mausolée de madame de Lauraguais, par Bouchardon. — Plus, un baptistaire garni de cuivre.

A Saint-Germain-des-Prés. — Un baptistaire en cuivre rouge, orné de bronze doré. — Un médaillon en marbre, représentant une mère de douleur. — La sainte Vierge, statue en marbre, sculptée en 1430. — Une statue en marbre blanc, représentant sainte Marguerite, sculptée par Bourlet. — Saint François-Xavier, statue en marbre blanc, par Coustou. — N°s 30 et 31. Statues de Childebert et de la sainte Vierge, tome Ier, p. 208. — N° 424. Tombeau en marbre, cru celui de Charibert, roi de Paris, tome Ier, p. 159. — N°s 162 et 177. Mausolée de Guillaume et de Jacques de Douglas, tome IV, p. 195; tome V, p. 69. — N° 194. Mausolée de Casimir, roi de Pologne, tome V, p. 94. — N° 417. Epitaphe sur marbre, de Bernard Chérin, tome V, p. 162. — Plus, les corps de René Descartes, de Boileau, de Mabillon et de Montfaucon, tome V, p. 195, 200, 201 et 202.

A l'église de Magny. — La sainte Vierge, statue en

marbre blanc, sculptée en 1420. — Deux colonnes de douze pieds, en marbre noir. — N°s 551 et 551 *bis*. Mausolée de la famille de Villeroy, tome IV, p. 190 et suiv. — Plus, le mausolée du curé Dubuisson, élevé par M. Bettencourt, son neveu, tome V, p. 164.

A l'église Saint-Thomas (*sic*). — N° 202. Mausolée de Lully, tome V, p. 102.

A l'église de Sceaux. — Le Baptême de Jésus-Christ, groupe en marbre, par Tuby. — Deux bas-reliefs en marbre, par le même.

A l'église de Choisy. — Une statue de la sainte Vierge. — Saint Louis et saint Maurice, statues en marbre, par Boursault (*lisez :* Bousseau).

A la chapelle de l'école royale de Saint-Cyr. — Une mère de douleur, terre cuite, de grandeur naturelle, par Germain Pilon. — Un crucifix de grandeur naturelle, terre cuite, par Sarrazin. — Dix apôtres, en pierre de Tonnerre, par Boudin (*lisez :* Bourdin). — Un Calvaire, bas-relief en albâtre. — Un buste de Louis XIV. — Deux petites figures en pierre, par Prieur.

A Saint Etienne-du-Mont. — La sainte Vierge, statue, par Duret. — *Idem*, celle de Saint-Joseph, par le même. — N° 178. Le mausolée du cardinal de la Rochefoucauld, tome V, p. 72. — N° 180. Cénotaphe de Descartes, tome V, p. 75. — Plus, la totalité des vitraux qui garnissent les croisées de la galerie appelée les *charniers*.

A Saint-Paul. — Une statue colossale, en marbre, représentant Jésus au moment de sa résurrection, par Germain Pilon. — Une Mère de douleur, aussi en marbre, par le même. — Jésus à la colonne, terre cuite par le même. — La sainte Vierge, marbre par Coysevox. — N° 437. Pierre d'Orgemont, statue à genoux, tome II, première édition, p. 89; deuxième édition, p. 107 et tome VIII, p. 3. — N° 299. Médaillon en épitaphe, de

Mansard, tome V, p. 52 et 53. — Cénotaphe en marbre, de François d'Argouges. — N° 108. Mausolée du chancelier Birague, tome III, p. 126.

A Sainte-Marguerite, rue Saint-Antoine. — N° 32. Une descente de croix qui servait de tombeau à Girardon, tome V, p. 130. — Médaillon en marbre du célèbre Vaucanson.

A l'église de Notre-Dame de Cléry. — N° 471. Tombeau du roi Louis XI, tome Ier, p. 123 et suivantes.

A Saint-Germain-l'Auxerrois. — N° 76. Mausolée de Louis de Poncher, tome III, p. 49. — N° 161. Statue à genoux de la femme Cœur, tome IV, p. 193. — N° 152. Les bustes en marbre de la famille de Montholon, tome IV, p. 163. — N° 270. Bustes en marbre de la famille Bellièvre, tome IV, p. 169. — Bas-relief représentant la Justice ou le médaillon d'Antoine d'Aubray.

A Saint-Eustache. — N° 144. Bas-relief en pierre de liais, par Daniel de Volterre, tome IV, p. 155. — Trois panneaux peints sur marbre, par Sauvage. — N° 190. Mausolée de Marin Cureau de la Chambre, médecin de Louis XIV, tome V, p. 91. — N° 200. Mausolée de Colbert, tome V, p. 100 et suiv. — Bas-relief en bois, représentant le martyre de sainte Barbe. — N° 402. Médaillon et épitaphe en marbre de François Chevert, tome V, p. 152.

A Saint-Séverin. — Nos 165 et 166. Mausolée de la famille de Thou, tome V, p. 55. — Mausolée de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, tome V, p. 107. — N° 193. Bas-relief représentant Tobie qui fait enterrer les morts, par Girardon, tome V, p. 92. — Épitaphe en marbre de Winslow, tome V, p. 167.

A Saint-Nicolas-du-Chardonnet. — N° 184. Mausolée de Jérôme Bignon, tome V, p. 80. — Nos 197 et 203. Mausolée de Charles Lebrun et de sa mère, tome V, p. 98 et 104. — N° 258. Bas-relief en bronze représentant *saint*

Charles Borromée, guérissant des pestiférés, par Girardon.

Vincennes. — On a également rendu à la chapelle de Vincennes les vitraux de Jean Cousin, qui la décoraient, et décrits tome VI, peintures sur verre, p. 78 et suivantes, tome VIII, p. 97.

Statues et monuments rendus à des particuliers.

A S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans. — N° 116. La statue en pied du roi Henri IV, tome IV, p. 126.

A. S. A. S. Monseigneur le prince de Condé. — N° 188. Mausolée en bronze, de Henri de Condé, tome V, p. 87 et suivantes. — N° 282. Buste en marbre de Turenne. — N° 286. Buste en marbre du grand Condé. — N° 451. Le bel autel de la chapelle d'Écouen, tome IV, p. 104 et tome V, p. 7. — N° 455. Pavés en faïence, tome III, p. 123 et suiv. — Plus, les vitraux représentant la fable de Cupidon et Psyché, gravés à la fin du tome VI.

A. S. A. S. Madame la duchesse d'Orléans, douairière. N° 466. Mausolée de Diane de Poitiers, tome IV, p. 77 et suiv.; tome VIII, p. 42. Ce mausolée a dû rester aux Petits-Augustins jusqu'à ce que la chapelle de Dreux, où la duchesse devait le faire placer, fût entièrement terminée. — Deux grands reliefs en bronze, venant du château d'Anet. — Plusieurs bustes en marbre blanc, copies d'après l'antique. — Les vitraux de la chapelle d'Anet, composés de trois grands et de deux petits. Voyez tome VI, *Peinture sur verre*, p. 81 et tome VIII, p. 97 et suivantes.

A quelques particuliers. — Savoir à M. Daligre, les deux statues en marbre qui décoraient le mausolée de ses pères, à Saint-Germain-l'Auxerrois. — On a rendu à la famille Barentin les bustes en marbre d'Honoré Barentin et d'Anne Duhamel qui étaient aux Grands-Augustins; aux

descendants de la famille de Bullion le buste de Claude de Bullion; par Anguier, et, par suite de cette conséquence, le mausolée de Félicité Brulart de Sillery; le buste en terre cuite de François d'Orcean, baron de Fontette, ainsi que le buste en marbre de Dominique Sarrède, Vic d'Ermenonville, décrit tome IV, n° 464, p. 166 et suivantes.

La statue de Corneille, en pied et en terre cuite, par Caffieri, qui ornait la salle du XVII[e] siècle, a été transportée à Rouen où elle décore la bibliothèque de la ville.

Nota. Les mausolées du cardinal de Richelieu et de Mazarin, ainsi que les autres monumens qui ne sont pas compris dans cet état, sont restés en dépôt aux Petits-Augustins jusqu'à ce qu'on ait pourvu à leur placement.

INVENTAIRE
D'UNE
COLLECTION DE PORTRAITS FORMÉE PAR LENOIR
ET TRANSMISE PAR LUI AU MUSÉE DU LOUVRE EN 1817.

Aux premières heures de la Révolution, Lenoir avait recueilli dans son Dépôt, sans distinguer leur nature ou leur matière, toutes les œuvres d'art en danger. La formation du musée du Louvre sous le nom de Muséum des Arts, la spécialisation des divers musées publics, ordonnée en l'an IV par le ministre Bénézech, la création du Musée des Monuments français avec affectation du couvent des Petits-Augustins aux seuls monuments de la sculpture et de la peinture sur verre obligèrent Lenoir à ne pas conserver de tableaux et même à restituer à différents établissements ou à envoyer aux bureaux de vente ceux qu'il avait sauvés. Cependant, sans que Lenoir se soit jamais expliqué catégoriquement sur ce fait, il exista aux Petits-Augustins un certain nombre de peintures qui ne furent pas portées au catalogue du musée et sur lesquelles Lenoir, par calcul probablement et par crainte de revendications, n'appela pas l'attention avant l'année 1809[1]. A cette époque, le caractère purement iconographique de cette collection, — caractère que personne ne comprenait alors, — et la faveur de l'impératrice Joséphine l'enhardirent et il publia, en le rattachant à son grand ouvrage en 6 volumes (depuis augmenté de deux autres), un livre sous ce titre : *Musée des Monumens français. — Recueil de portraits inédits des hommes et des femmes qui ont illustré la France sous différens*

1. Lenoir a dit seulement en 1805, dans le tome IV du *Musée des Monumens français,* p. 60 : « Les salles du rez-de-chaussée seront employées à une collection de portraits des hommes célèbres de la France. »

règnes dont les originaux sont conservés dans ledit Musée; ouvrage orné de gravures, dédié à S. M. l'Impératrice et Reine, par Alexandre Lenoir, administrateur du Musée, etc. Tome Ier [et unique]. Paris, Hacquart, 1809, in-8 de XXXII et 192 pages, et 30 planches. Dans la préface Lenoir, rappelant, p. 1, que « sous les auspices de S. M. l'Impératrice, le musée a été préservé plus d'une fois de la malveillance et de l'intrigue », disait, p. VIJ : « Cette collection dont j'ai recueilli les types originaux peints d'après nature par François Clouet, Corneille de Lyon, etc., fait suite à l'ouvrage que j'ai publié sur le Musée des Monumens français. » Il ajoutait plus loin, p. XXIX : « Désirant donc compléter notre ouvrage sur le Musée des Monumens français, nous avons pensé que les gravures et la description d'une suite de portraits originaux des hommes et des femmes célèbres que nous avons réunis ne seraient pas vues sans intérêt, puisqu'il s'agit, dans ce livre, de retracer les traits d'Héloïse et d'Abélard [!] et les portraits du chevalier Bayard, d'Agnès Sorel, de la pucelle d'Orléans. » Pourquoi ces portraits n'apparaissent-ils pas dans les catalogues de 1810, de 1815 et de 1816? je l'ignore. Après 1809, il n'en fut plus question jusqu'en 1817, époque où Lenoir transmit sa curieuse collection au Musée du Louvre. Au moment de la remettre, il en dressa un inventaire, et c'est cet inventaire que je crois intéressant de publier comme une annexe du *Journal*. Le Musée de Versailles n'a été que le développement de la petite collection iconographique de Lenoir. C'est là que se conservent la plupart des portraits dont nous donnons l'énumération. M. Eud. Soulié, dans sa *Notice du Musée de Versailles* (3e partie), a constaté que ces peintures portent la marque de Colbert. J'aurais désiré retrouver dans l'Inventaire du mobilier du grand ministre (Bibl. nat. ms. fr. Mél. de Colbert, 76) la preuve de l'existence et la description de cette série de portraits. Mais c'est en vain que je les ai cherchés. Trente-deux d'entre eux ont été dessinés au crayon par M. Vauzelle et ont figure, en 1837, à la vente de Lenoir, p. 44 du catalogue.

Cette collection publique de cent cinquante-trois portraits, exposée par Lenoir en 1809 et transmise par lui au Musée du

Louvre en 1817, doit être soigneusement distinguée d'une autre collection privée, qui lui appartenait en propre, et qui, depuis, a momentanément quitté la France. Ce n'est pas la faute de Lenoir si ces précieux renseignements iconographiques n'ont pas été assurés à notre pays dès 1822. Ils furent offerts dans les termes suivants au ministre de la Maison du Roi :

« Mr le chevalier Alexandre Lenoir, administrateur des monumens de l'Eglise royale de Saint-Denis, etc., etc., à Son Excellence monsieur le marquis de Lauriston, ministre de la Maison du Roi.

« Monseigneur, je possède une des plus belles et des plus nombreuses collections de portraits peints et dessinés des personnages illustres de la France qui soient connues.

« Cette collection, formée dans un esprit national, le résultat de trente-six ans de recherches, se compose des portraits originaux des rois et reines, des princes et princesses, des papes et cardinaux, des connétables et maréchaux, et des hommes et des femmes les plus célèbres qui ont illustré la France sous les différens règnes de nos rois ; cinquante-cinq sont peints à l'huile de différentes grandeurs par Janet, Porbus, Corneille de Lyon, Rigaud, Vanloo, Le Nain, Drouais, etc. ; quatre au pastel sous glace par Nanteuil, dont deux sont de grandeur naturelle. Onze sont en miniature et sous verre. Louis XV dans sa jeunesse en émail par Chatillon. Soixante-huit encadrés et sous verre sont dessinés par Janet, Demonstier et Rigaud, etc. Quatre-vingt-quinze sont en portefeuille dessinés par les mêmes Janet et Demonstier, et d'autres dessinés postérieurement. Plus, deux cent soixante-six dessins dessinés et coloriés sur peau de vélin, également en portefeuille, faits par Boullanger, graveur du roi, pour une édition de Mezerai.

« Monseigneur, forcé de me défaire d'une collection aussi précieuse, j'ai pensé qu'elle devoit rester en France et augmenter la suite des dessins du Cabinet du Roi, puisqu'elle est en quelque sorte une nomenclature pittoresque des personnages de notre histoire.

« Déjà, Monseigneur, plusieurs propositions avantageuses de vente m'ont été faites pour l'Angleterre et la Russie ; mais j'ai pensé qu'une suite du genre de celle-ci ne pouvoit appartenir qu'au Roi ; en conséquence je prends la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien en faire la proposition à S. M. et me faire connoître ses ordres.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Paris, ce... (en blanc) juin 1822.

« LE CHEVALIER ALEXANDRE LENOIR,

« Rue d'Enfer, nº 34. Ecole des Mines. »

En même temps, Lenoir écrivait au comte de Forbin, directeur général des Musées royaux :

« Mr le chevalier Alexandre Lenoir, administrateur des Monuments de l'Eglise royale de Saint-Denis, etc., etc., à M. le comte de Forbin, directeur général des Musées, chevalier des ordres royaux de Saint-Michel et de la Légion d'honneur, etc.

« Monsieur le Comte,

« Forcé, par suite de circonstances qui me sont particulières, de me défaire d'une collection précieuse de portraits originaux peints ou dessinés des personnages de la cour de François Ier, de Henri II, de Charles IX, de Henri III et des autres cours plus modernes, j'ai pensé qu'elle étoit de nature à augmenter la suite des dessins du Roi, et, n'étant nullement dans l'intention de la voir passer chez l'étranger, j'ai écrit en conséquence à M. le marquis de Lauriston pour l'inviter à en faire la proposition au Roi.

« Pensant, monsieur le Comte, que ma demande vous sera renvoyée, si elle ne l'est déjà, je m'empresse de vous en adresser copie ; elle vous donnera en aperçu une idée de ce que peut être ma collection. Mais, monsieur le Comte, si vous aviez l'extrême obligeance d'en prendre connoissance par vous-même, vous la jugerez mieux que qui que ce soit, et je serais infiniment flatté de vous recevoir. Le jugement comme le langage d'un homme distingué dans les lettres et dans la pratique des arts fait toujours plaisir à entendre.

« Je me proposais sans doute, monsieur le Comte, de vous prier moi-même de me faire la faveur que je réclame de votre complaisance; mais, me trouvant indisposé d'un mal de jambe qui me force à garder la chambre, madame Dumont De Frenays, dont j'ai l'avantage d'être l'ami, veut bien être mon ambassadrice auprès de vous; je rends grâce à Dieu de mon indisposition, car ma cause sera bien mieux plaidée. Elle se

charge donc de m'excuser d'abord, puis de vous prier de me donner votre jour. Je vous prie de croire, monsieur le Comte, que je me fais d'avance une fête de l'honneur de vous recevoir.

« Je suis, avec des sentiments distingués, monsieur le Comte, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« 25 juin 1822.

« Le chevalier Alexandre Lenoir,

« Rue d'Enfer, n° 34. Ecole des Mines. »

Le comte de Forbin chargea M. Morel d'Arleux, conservateur des dessins, d'aller visiter la collection de Lenoir et de lui faire un rapport :

« Paris, 28 juin 1822.

« Je prie M. Morel d'Arleux de vouloir bien faire mes excuses à Mr le chevalier Lenoir de ne pouvoir me rendre moi-même chez lui. M. Morel voudra bien prendre jour avec M. Lenoir pour visiter cette collection et me faire un rapport à ce sujet, etc.

« Le comte de Forbin. »

L'État ayant refusé d'acheter les portraits réunis par Lenoir, celui-ci se résigna à les vendre à l'étranger. En 1837, lorsqu'il mourut, une partie seulement de la collection offerte au Roi était encore dans ses mains et figura au *Catalogue des antiquités et objets d'art qui composent le Cabinet de M. le chevalier Alexandre Lenoir*. Paris, novembre 1837 (vente le 11 décembre), ainsi cataloguée, page 44 : « Deux cent soixante-six portraits des rois et reines de France, des princes et maréchaux, des papes et cardinaux, etc., dessinés et coloriés sur vélin par Bellangé pour l'histoire de Mezeray; édition ordonnée par le duc de Bourgogne, père de Louis XIV. » Le reste était passé à Londres par l'entremise du marchand Colnaghi et fut, jusqu'à ces dernières années, conservé à Stafford-House. Ces portraits ont été récemment reproduits et publiés sous ce titre : « *The Lenoir Collection of original french por-*

traits at Stafford-House autolithographed by lord Ronald Gower published by Maclure et Macdonald. London, 1874, in-folio. Avant cette très-utile publication, un certain nombre d'entre eux avait été lithographié par A. Prieur dans le format in-folio (lith. de C. de Last), avec cette mention de provenance : « Tiré du Cabinet de M. le chevalier Alexandre Lenoir. » Quelques-uns furent reproduits dans l'*Iconographie française* de Delpech et dans *The protestant Reformation in France.* » La collection de Lenoir, tout récemment acquise par Mgr le duc d'Aumale, vient de rentrer en France. Une partie de la collection a été exposée au Trocadéro en août 1878.

L. C.

ÉTAT D'UNE COLLECTION DE PORTRAITS PEINTS A L'HUILE PAR CLOUET DIT JANET, CORNEILLE DE LYON, PORBUS, ETC., REPRÉSENTANT LES PERSONNAGES LES PLUS CÉLÈBRES DES XVe ET XVIe SIÈCLES.

Nota. Cette collection curieuse a été formée et acquise par l'Administration pour le complément de l'histoire et pour suppléer aux monumens qui manquent au Musée.

N° 1. — Jean, duc de Bourgogne, mort en 1419.

2. — Isabelle de Bavière, femme du roi de France Charles VI, représentée à l'âge de 14 ans, avec la coiffure à la Heinin ; elle mourut en 1435.

3. — Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mort en 1467.

4. — Charles VII, roi de France, mort en 1461.

5. — Charles, duc de Bourgogne, fils de Philippe le Bon, mort en 1477.

6. — Charles VIII, roi de France, mort en 1497 ou 1498, nouveau style.

7. — Pierre du Terrail de Bayard, surnommé le che-

valier sans peur et sans reproche, représenté à genoux; petit tableau. Il mourut en 1524.

8. — Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de François Ier, morte en 1549 au château d'Odos en Bigorre.

9. — Henri d'Albret, roi de Navarre, grand père du roi Henri IV.

10. — Anne de Montmorency, connétable de France, mort en 1567. — Autre portrait du même personnage.

11. — Madeleine de Savoie, femme d'Anne de Montmorency, morte vers l'an 1580.

12. — Laurent de Médicis, duc d'Urbin, père de la reine Catherine de Médicis et neveu du pape Léon X.

13. — François Ier, roi de France, représenté jeune, mort en 1547.

14. — Claude de France, fille aînée du roi Louis XII, femme du roi François Ier, morte en 1524.

15. — Anne de Pisseleu de Heilly, duchesse d'Estampes, maîtresse de François Ier, morte en 1569.

16. — Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, maîtresse du roi Henri II, morte en 1566.

17. — Michel de l'Hopital, né à Aigueperse, chancelier de France, mort en 1573.

18. — Henri II, roi de France, mort en 1559.

19. — Catherine de Médicis, reine de France, morte en 1589.

20. — Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère du roi Henri IV, roi de France, morte en 1572.

21. — Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père du roi Henri IV, mort en 1562.

22. — François II, roi de France, mort en 1560.

23 et 24. — Charles IX, roi de France, mort en 1574. — Elisabeth d'Autriche, femme du roi Charles IX, morte en 1592. — Autre portrait de la même Elisabeth, représentée en veuve.

25. — Charles de Bourbon, connétable de France, tué au siége de Rome, le 6 mars 1527.

26. — La belle Lunel, plus connue sous le nom de la *Belle Féronnière*, maîtresse du roi de France François Ier, morte en 1538.

27. — Marguerite de France, duchesse de Valois, première femme du roi Henri IV, morte en 1615.

28. — Henri III, roi de France, assassiné à Saint-Cloud le 2 août 1589.

29. — Gaston-Jean-Baptiste de France, frère cadet de Louis XIII, mort le 2 février 1660.

30. — Elisabeth de France, fille du roi Henri IV, morte à Madrid le 6 octobre 1644.

31. — Jeanne-Louise de Hallwin, dame de Cypierre, morte en 1550.

32. — Claude de Lorraine, duc de Guise, frère du cardinal de Lorraine, mort en 1550.

33. — Diane de France, duchesse d'Angoulême, fille légitimée de France par le roi Henri II, morte en 1619.

34. — Monsieur d'Aumont, comte de Châteauroux, maréchal de France, mort en 1635.

35. — Paul Stuert de Saint-Maigrin, mignon du roi Henri III, mort assassiné le 21 juillet 1578.

36. — Mademoiselle de Guise, fille de Claude de Lorraine, duc de Guise, mort en 1550.

37. — Elisabeth de France, dite de la Paix, première fille de Henri II, morte à Madrid, en 1568.

38. — Charles de la Rochefoucauld, comte de Randan, mort en 1590.

39. — Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière.

40. — Marguerite de France, duchesse de Berry, quatrième fille de François Ier, morte à Turin en 1574.

41. — Anne de Rostaing, dame de Sourdis.

42. — Jacques d'Albon, seigneur de Saint-André, ma-

réchal de France, mort en 1562, à la bataille de Dreux.

43. — Philippe Hurault, évêque de Chartres, chancelier[1] de France, mort en 1620.

44. — Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France, tué à la bataille de Pavie le 24 février 1525.

45. — Jacques de Savoie, dit le beau duc de Nemours, mort en 1585.

46. — François de Lorraine, duc de Guise et d'Aumale, dit le Balafré, tué par Poltrot en 1563.

47. — Henri de Lorraine, duc de Guise, surnommé, comme son père, le Balafré, mort le 23 décembre 1588.

48. — Louis de Lorraine, comte de Vaudemont, fils du roi René, mort de la peste en 1528.

49. — La belle duchesse de Beaufort, maîtresse du roi Henri IV, morte d'apoplexie en 1599.

50. — Jean du Bellay, cardinal, évêque de Paris, mort en 1535.

51. — Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, première femme de Gaston d'Orléans, morte en 1627.

52. — Charles de Lorraine, duc de Mayenne, troisième fils de François de Lorraine, duc de Guise, le Balafré, mort en 1611.

53. — Martin du Bellay, seigneur de Langey, mort en 1559.

54. — Anne d'Est, duchesse de Guise, petite-fille du roi Louis XII, morte en 1607.

55. — Louise Budos, dame de Montmorency, seconde femme de Henri de Montmorency, morte en 1614.

56. — Marie de Bretagne, duchesse de Montbazon, surnommée la belle de Montbazon, morte en 1657.

57. — Jean de Bourbon, comte d'Anguien.

58. — Jean-Louis de La Valette, duc d'Epernon.

1. Lenoir a confondu l'évêque avec le chancelier, le fils avec le père.

59. — Robert de Lenoncourt, cardinal, évêque de Metz, mort en 1561.

60. — Monsieur de Marillac, maréchal de France, décapité par ordre du cardinal de Richelieu.

61. — Marie de Médicis, reine de France, femme du roi Henri IV, morte en 1642.

62. — Gui du Faur, seigneur de Pibrac, président à mortier, ambassadeur de Pologne, mort, en 1586, à l'âge de 60 ans.

63. — Nicolas de Neuville, deuxième du nom, seigneur de Villeroy, d'Alincourt, de Magny, etc., mort en 1617.

64. — Marie Touchet, maîtresse du roi Charles IX, morte le 28 mars 1638 à l'âge de 89 ans. Elle eut, du roi, Henri[1] d'Angoulême, grand prieur de France.

65. — Philippine de Montespedon, princesse de la Roche-sur-Yon, morte en 1578.

66. — Roger de Saint-Larry, seigneur de Bellegarde, maréchal de France, mort en 1579.

67. — Messire Nicolas Jabot, premier médecin du roi Henri IV.

68. — François de Compeis, seigneur de Gruffi, mort en 1527.

70. — François-Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France, se rendit célèbre à Coutras et au siége de Paris en 1590.

71. — Bernard de Nogaret, seigneur de la Valette, amiral de France, etc., mort au siége de Fréjus, le 11 février 1592, à l'âge de 39 ans.

72. — Marie, duchesse de Bourgogne, morte en 1482, représentée dans son enfance.

73. — François-Claude Gouffier, seigneur de Boissy,

1. Ce fils naturel de Charles IX s'appelait *Charles*.

grand écuyer de France sous Charles IX qui lui donna le titre de duc de Roüanais en 1574.

74. — Charles de Gondy, général des galères et grand maître de la garde-robe du roi, mort en 1574.

75. — Henri, duc de Montmorency, connétable de France, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632.

76. — Antoine Coëffier Ruzé, dit le maréchal d'Effiat, maréchal de France, après avoir été surintendant des finances, mort en 1652.

77. — François de Scepeaux, seigneur de la Vieuville, maréchal de France, mort en 1571. La Vieilleville avoit été ambassadeur en Allemagne et en Angleterre.

78. — Louis-Guy de Saint-Gelais, seigneur de Lansac.

79. — Marie-Catherine de Larochefoucault, marquise de Sennecey, dame d'honneur de la reine Anne, infante d'Espagne.

80. — Louise de Hallewin, fille d'Antoine de Hallewin, femme de Guillaume de Gouffier. Elle étoit née en 1530.

81. — Jacques Bertaut, contrôleur de la maison du roi.

82. — Anne Duplessy, femme d'Olivier Chabot, seigneur de Coulanges, mariée en 1585.

83. — Suzanne d'Escars, dame de Pompadour.

84. — Madeleine de France, reine d'Ecosse, fille de François Ier, épouse Jacques Stuart, roi d'Ecosse, et meurt six mois après son mariage, le 7 juillet 1536.

85. — Françoise de Longwic, femme de l'amiral Chabot dont elle eut plusieurs enfans. Elle l'avoit épousé en 1526.

86. — Renée de France, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, morte à l'âge de 64 ans, en 1575.

87. — Louis IIe du nom, seigneur de la Trémouille, mort en 1524.

88. — Philippe Chabot, amiral de France. Voyez sa statue au Musée.

89. — Michel, comte de Tarlo, chevalier des Ordres du roi, mort en 1727.

90. — Henri de Bourbon, Ier du nom, prince de Condé, compagnon d'armes du roi Henri IV, tué en 1569, à la bataille de Jarnac.

91. — Henri de Bourbon, IIe du nom, prince de Condé, fils du précédent et de Charlotte de la Trémouille, mort en 1646.

92. — Artus de Cossé, maréchal de France, surnommé le maréchal des Bouteilles, mort le 15 janvier 1573 (*sic*).

93. — Henri[1] d'Angoulême, fils naturel du roi Charles IX et de Marie Touchet, grand prieur de France. Voyez sa statue au Musée.

94. — Philippe Strozzi, jetté à la mer le 26 juillet 1582, par ordre de l'amiral Santa-Crux. Il avoit alors 42 ans.

95. — Fouquier, allemand, fameux banquier.

96. — Anne de Thou, fille de Christophe de Thou, femme de Hurault, comte de Chiverni, morte en 1584.

97. — Guillaume, comte de Hollande, etc.

98. — Alexandre Farnèse, duc de Parme, mort en 1592, d'une blessure qu'il reçut au siége de Rouen en combattant contre Henri IV.

99. — Madame Eléonore de Montmorency, femme du vicomte de Turenne.

100. — François de Palvoisin, seigneur de la Roche du Maine.

102. — Madame Corisande d'Andouins, comtesse de Gramont, mariée en 1567.

103. — Charles de Gontault, duc de Biron, décapité pour avoir conspiré contre le roi Henri IV.

104. — Maximilien II, empereur d'Autriche, père d'Elisabeth, femme du roi Charles IX, mort en 1576.

1. Ce fils naturel de Charles IX s'appelait *Charles*.

105. — Henri Hurault, comte de Chiverni.

106. — Guy de Laval, marquis de Nesle, tué à la bataille d'Ivry, le 12 avril 1590.

107. — Mademoiselle de Montpensier, plus connue sous le nom de Mademoiselle, morte en 1693.

108. — Jacqueline de Bueïl, comtesse de Moret, maîtresse du roi Henri IV.

109. — René de Moncours, sieur de Montigny, mort en 1541.

110. — Madame Christine de Lorraine, femme de Ferdinand de Médicis.

111. — Laurent ou Laurencin de Médicis, grand duc de Toscane.

112. — Marguerite de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, femme de François de Clèves, Ier du nom.

113. — Anne Stuart, femme du maréchal d'Aubigny.

114. — Isabeau de Valois, fille de Charles de France, comte de Valois, morte en 1383. Elle avait épousé Pierre de Bourbon qui fut tué à la bataille de Crécy.

115. — Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère du roi Henri IV.

116. — Blanche Capella (*sic*), grande duchesse de Toscane, morte en 1587.

117. — Madame Béatrix Pacheco, comtesse d'Entremont, peinte à l'âge de 21 ans.

118. — François III, comte de la Rochefoucault, tué à la Saint-Barthélemy en 1572.

119. — Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, troisième fille du roi Henri IV, femme de Charles Ier, roi d'Angleterre, morte en 1669.

120. — Cosme Ier de Médicis, grand duc de Florence, surnommé le Grand. Élu duc de Florence à l'âge de 18 ans en 1537.

121. — Madame la duchesse de Guémenée, duchesse de Montbazon, morte, en 1685, à l'âge de 81 ans.

122. — Silvie Pic de la Mirande (*sic* pour Mirandole), fille aînée de Galéas, femme de François comte de la Rochefoucault qui fut tué à la Saint-Barthélemy ; elle meurt à l'âge de 26 ans. Elle étoit née en 1530.

123. — Françoise Chabot, comtesse de Chiverny, mariée en 1588.

124. — Henri de Bourbon, dernier duc de Montpensier.

125. — Michel de Marillac, garde des sceaux, mort le 7 août 1632. Il étoit frère de Louis de Marillac que le maréchal de Richelieu fit décapiter.

126. — Rodolphe, élu empereur en 1573, mort en 1612.

127. — François de Kaernevenois, seigneur de Carnavalet.

128. — Odet de Coligny, cardinal de Chatillon, frère de l'amiral Gaspard de Coligny ; étant passé en Angleterre il y mourut empoisonné en 1571. Ce portrait est médiocre.

Le 23 mars 1817, conformément à une lettre de M. de la Folie, j'ai remis au sieur Sauvé, pour l'administration du musée du roi, 153 portraits de la suite ci-dessus décrite en y comprenant les doubles.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page XXII, ligne 25, ajoutez en note : Ce document a été publié déjà dans le tome Ier des *Archives de l'Art français*, p. 256 et suiv., sous le titre de « Mémoire pour la décoration intérieure du palais des Tuileries. »

Page 16, ligne 4 de la dernière note de la page précédente, ajoutez : Décrit sous le n° 524 et gravé dans le tome II du *Musée des Monumens français*, pl. 61 *bis*, p. 29 de la seconde édition.

Page 16, note 2, ajoutez : 6° le portrait de Philippe le Bel, gravé, tome VIII, pl. 254 du *Musée des Monumens français*.

Page 81, ligne 14, n° 561, après le mot Bichu (*sic*), mettez cette note : « BICHU » a été probablement écrit pour Bicheur ou Le Bicheur. Ce nom, qui est celui d'un peintre du XVIIe siècle, a été porté par un des premiers membres de l'Académie de peinture.

Page 85, note 1, ligne 12. Lisez *Conservateurs*, au lieu de « Conservateur. »

Page 110, n° 782. Lisez STELLA, au lieu de « stella. »

Page 115, ligne 7, n° 818. Lisez BOUROLEOT, au lieu de « Bourcleot. » Cf. Introduction, p. CXLIII.

Page 193, ligne 18. J'ai eu tort de corriger BOUDIN en « Bourdin, » forme habituelle mais erronée de ce nom d'artiste. Cf. les *Archives de l'Art français*, tome V, p. 369 et suivantes.

TABLE DES MATIÈRES DU Ier VOLUME

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

